LE MONDE INITIATIVES

Le bilan de la décennie sociale

Emploi : 10 pages d'annonces classées

Emplois temporaires (CDD, intérim, etc.) en % des emplois salariés

Le Monde

55e ANNÉE – N° 16779 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 6 JANVIER 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



L'aventure de l'embryon

Deuxième volet de notre enquête sur l'embryon qui, à la neuvième semaine, atteint 30 mm de long, et quelques jours plus tard, devient fœtus. p. 12

Cuba : embargo assoupli

Les Etats-Unis devaient annoncer mardi des « mesures de soutien à la population cubaine », notamment des services postaux et un renforcement des liaisons aériennes. p. 32

Elf : l'impunité d'Alfred Sirven

Alfred Sirven, l'homme-clé de l'affaire Elf, n'est réellement recherché qu'en Suisse. Le mandat d'arrêt international délivré contre lui devrait être diffusé dans les semaines à venir. p. 9
et notre éditorial p. 14

Zones franches : un constat brutal

Deux ans après leur création, l'inspection générale des affaires sociales dresse un piètre bilan des « zones franches urbaines », dont l'existence pourrait être remise en cause par le gouvernement. p. 8

L'appel du préfet d'Ile-de-France

Dans un entretien au *Monde*, Jean-Pierre Duport affirme que l'Etat doit aider la région à « *tenir son rang dans la compétition internationale* ». p. 11

Football : Blatter, seul maître du jeu

L'idée d'un Mondial tous les deux ans, avancée par le président de la FIFA, ne devrait pas s'appliquer avant 2008. Cet épisode prouve le pouvoir de Sepp Blatter sur le monde sportif. p. 23

La fraternité, prochaine utopie

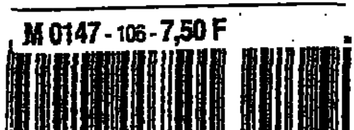
Une Europe privilégiant les services vitaux de santé et d'éducation « *en créant les conditions d'une réelle égalité dans leur accès* », telle serait, selon Jacques Attali, la prochaine utopie. p. 13

Art : faire ses courses

Il suffit d'oublier les grands noms pour trouver dans les galeries d'art parisiennes des œuvres contemporaines à moins de 5 000 francs (762,25 euros). Guide shopping. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 106 - 7,50 F



Insécurité : le mauvais chiffre de 1998

● Les crimes et délits ont augmenté de 2,7 % durant les onze premiers mois de l'année, selon la police et la gendarmerie ● Après trois ans de baisse, la délinquance s'accroît, notamment chez les mineurs ● M. Chirac presse M. Jospin de faire face à une situation « très préoccupante »

DURANT les onze derniers mois de 1998, la délinquance dans l'Hexagone a augmenté de 2,7 % par rapport à 1997. Ces chiffres des crimes et délits enregistrés par la préfecture de police de Paris, la direction centrale de la sécurité publique en province et la gendarmerie nationale marquent une augmentation sensible après trois années de baisse, en 1995, 1996 et 1997. Cette hausse, qui mesure l'activité de quelque 7 000 services de police et de gendarmerie à partir des procès-verbaux de police judiciaire, est inégalement répartie sur le territoire. La préfecture de police, à Paris et en petite couronne, et la gendarmerie, en charge des zones rurales ou périurbaines, ont plus été touchées que la sécurité publique, compétente, elle, dans les villes de province. A l'exception notable de novembre : ce mois-là, la sécurité publique y a enregistré une hausse de plus de 7 % des faits constatés par rapport à 1997. La délinquance des mineurs poursuit son explosion statistique, commencée en 1994 : en 1998, le chiffre devrait atteindre environ 20 %.



Recevant, lundi, les vœux du gouvernement, Jacques Chirac a jugé « *très préoccupante* » cette situation, mettant le gouvernement devant ses responsabilités. A l'évidence, le président est informé de ces statistiques alarmantes, encore confidentielles. Jean-Pierre Chevènement, qui a repris, lundi, ses fonctions au ministère de l'intérieur, avait remis au premier ministre, à la fin de la semaine dernière, une note sur ce sujet, longue d'une trentaine de pages.

A Strasbourg, trois jeunes gens ont été condamnés à des peines de prison – huit mois dont quatre ferme pour deux d'entre eux, dix mois dont cinq ferme pour le troisième – par le tribunal correctionnel, à la suite des incidents violents qui ont eu lieu dans le Bas-Rhin pendant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Lire page 6

L'effet euro

Le Japon redoute une forte hausse de la monnaie des Onze

A Paris, son premier ministre proposera un contrôle des fluctuations dollar-euro-yen

Première journée euphorique dans les places financières européennes

Lire pages 2, 3, 16 et nos nouvelles pages « Bourse »

Querelle de clocher autour d'une fresque de Néron ou Vespasien

ROME, Alexandrie, Carthage, Beyrouth, Jérusalem ou Arles ? Laquelle de ces cités est représentée sur une fresque colorée découverte à Rome dans un cryptoportique appartenant soit au palais de Néron (64-68 après J.-C.), soit à des superstructures de l'époque de Vespasien (69-79) ? Depuis que cette peinture a été dévoilée, en mars 1998, chacun rivalise d'érudition pour localiser ce panorama grandiose et se l'approprier. Dernier candidat en date, la ville d'Arles, dont le conservateur en chef du musée affirme que le plan correspond au dessin de cette cité ceinte de murailles surplombées de tours aux toits en forme de campaniles, bordée par un pont et agrémentée d'un théâtre et d'un temple dédié, semble-t-il, à Apollon.

Dès le mois d'avril 1998, Nicholas Purcell, du Saint John's College d'Oxford, avait pris les devants en donnant son interprétation de l'œuvre dans la revue *Nature*. « *Il est difficile de faire la relation avec la topographie de la Rome antique, qui ne devait acquérir de tels murs qu'à la fin du troisième siècle de notre ère* », estimait le chercheur, qui ne voyait rien dans la fresque qui corresponde aux autres grandes cités romaines.

Cet avertissement n'a pas découragé ses collègues. En août 1998, après qu'on eut évoqué Londres, un archéologue italien proposait la candidature de Beyrouth, suggérant que le pont ne bordait pas un fleuve, mais la Méditerranée. « *Cette proposition était assez excitante*, note Hélène Eristoff, du Centre d'étude des peintures murales romaines (CNRS-Ecole normale supérieure). *Mais elle ne tenait pas compte des fouilles récentes* », qui montrent qu'il n'y avait pas de théâtre à l'emplacement correspondant à celui de la fresque. Mais que faire de toits à bulbe de facture plutôt orientale ?

Aussi ne s'étonne-t-elle pas que certains aient pensé à Jérusalem. Eric Lewin Alschuler, de l'université de Californie, à San Diego, vient de proposer dans *Nature* du 24 décembre 1998 une carte de la Ville sainte avant la destruction du second temple en 70 après Jésus-Christ, qui présenterait « *plusieurs similitudes* » avec la fresque. Répliquant dans le même numéro, Nicholas Purcell ne nie pas que la conquête de la Judée ait pu inspirer des fresques illustrant la puissance de l'Empire romain. Mais, assure-t-il, le temple ne ressemble pas à celui d'Hérode. Cette fresque est, affirme-t-il, un « caprice » d'artiste incorporant des merveilles de la Jérusalem d'Hérode.

Dans cette course aux interprétations, il faut désormais compter avec un outsider : Arles. Son conservateur des musées, Claude Sintès, clame être sûr « *à 80 %* » que la ville dépeinte est en fait « *Ar-Lath ou Arelate* » qui, en celte, désigne « *la ville située face aux marécages* ». Il reprend à son compte une hypothèse formulée par un amateur italien, Feruccio Lombardi, mais admet que quelques détails « *clochent* », ce qui ne le surprend guère, les géomètres romains étant volontiers approximatifs. Pourquoi ont-ils représenté une ville aussi modeste ? « *Il s'agit sans doute d'une portion d'un ensemble plus vaste*, avance Claude Sintès. *Un peu comme si ne subsistait de la fresque de la gare de Lyon que le panneau dépeignant Pézenas.* » Et d'ajouter que les interprétations concurrentes « *ne s'appuient sur rien* ».

En février, le surintendant de Rome, qui a la charge des fouilles, doit présenter au Louvre les dernières recherches sur la fresque mystérieuse. Peut-être aura-t-elle, d'ici là, suscité de nouvelles vocations.

Hervé Morin

Les 35 heures face aux juges

LA MISE en place des 35 heures et les horaires de travail des cadres soulèvent de nombreuses questions juridiques. Pour la première fois en France, un dirigeant d'entreprise, le PDG d'une filiale de Thomson CSF, devra répondre devant un tribunal de grande instance d'« *exécution d'un travail clandestin* ». Le procureur de la République de Versailles estime, comme l'inspection du travail, que faire effectuer des heures supplémentaires non déclarées peut être assimilé à du travail dissimulé, au même titre que le travail au noir. D'autre part, la signature dans les banques d'un accord sur les 35 heures par une seule organisation, le SNB-CGC, relance la question de la représentativité syndicale.

Lire page 15

1989, l'année qui a changé le monde

AU DÉBUT de 1989, une seule chose était sûre : ce serait l'année du bicentenaire de la Révolution française et on pouvait compter sur la République pour le fêter avec faste. *On ne manquerait pas de discours et de parades en l'honneur des droits de l'homme et de la démocratie.* Mais qui se doutait que de Berlin-Est à Varsovie, de Prague à Moscou, et jusqu'à Pékin, le message de 1789 allait servir de drapeau à des peuples réclamant la liberté jusqu'à lui ériger une statue en polystyrène sur la place Tienanmen, lieu symbolique du pouvoir du plus grand parti communiste du monde ? Qui prévoyait qu'à la fin de l'année un ordre international vieux de quarante ans se serait effondré avec l'ouverture du mur de Berlin ?

Cet ordre portait un nom : Yalta, à la suite de la conférence qui avait réuni en 1945 Staline, Roosevelt et Churchill pour sceller le sort de l'Europe. On l'appelait aussi « guerre froide » pour signifier que l'antagonisme entre les deux blocs ne devait pas déboucher sur un conflit ouvert, à cause de la dissuasion représentée par les arsenaux nucléaires concurrents. Un ordre injuste qui laissait dans la sphère soviétique une moitié des Européens devenus communistes sans avoir été consultés, mais un ordre auquel les chancelleries s'étaient habituées parce qu'il assurait à l'Europe une stabilité comparable au « concert *des nations » du congrès de Vienne.*

Dix ans plus tard, le Vieux Continent est encore à la recherche d'une nouvelle organisation. Le modèle existe. L'Europe communautaire a réussi à transcender l'hostilité héréditaire entre les Etats. Officiellement, elle se propose d'exporter à l'Est la prospérité qu'elle a produite à l'Ouest et les mécanismes de solution des différends fondés sur la négociation et le compromis qu'elle applique depuis des décennies. Pourtant, hors les bonnes paroles, elle reste timorée. Elle ne s'est pas préparée à accueillir ces « frères séparés » qui se revendiquent de la même culture mais qui, pendant quarante ans, ont vécu une autre vie. Elle hésite devant l'obstacle, pose des conditions – légitimes aux yeux des économistes, déplacées pour ceux qui espéraient des retrouvailles enthousiastes entre les deux parties d'une même famille.

Daniel Vernet

Lire la suite page 14

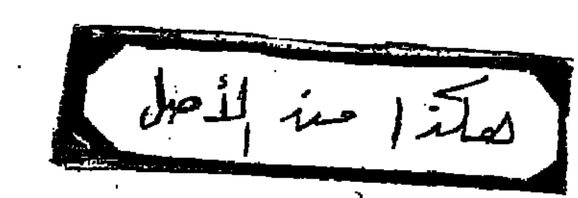
Une exception dans le jazz



BLOSSOM DEARIE

ELLE ne fait pas partie de ces chanteuses à voix qui sont l'ordinaire de l'amateur de jazz. Mais cette vieille dame est une musicienne hors pair, pianiste de formation classique, et son timbre si singulier est devenu familier aux plus jeunes grâce à la publicité de Calvin Klein pour son parfum Obsession. Londres et New York ont redécouvert Blossom Dearie, qui fait salle comble.

Lire page 27



هكذا من الأصل

MONNAIES Le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, commence, mercredi 6 janvier à Paris, une visite dans trois pays européens pour rassurer sur l'avenir de l'économie nippone en difficulté et tenter d'éviter la marginalisation du yen face au dollar et à l'euro. M. Obuchi vient défendre auprès des dirigeants européens l'idée d'un système monétaire tripolaire (euro, dollar, yen). ● LE SURSAUT du Japon pour faire du yen une monnaie internationale semble tardif. Et ce projet difficile à réaliser en période de crise. La dépendance du Japon à l'égard des Etats-Unis ne le place pas en position de revendiquer un statut international pour sa monnaie. ● LA RÉFORME du système financier international, rendue nécessaire par l'ampleur de la crise asiatique, est pour l'instant au point mort malgré de nombreuses propositions et la persistance des menaces.

Le Japon veut sauver le yen face à la puissance de l'euro et du dollar

Le premier ministre japonais commence à Paris une tournée européenne pour promouvoir un système monétaire international « tripolaire ». Malgré la crise, la refonte des mécanismes financiers mondiaux est toujours en gestation

TOKYO
de notre correspondant

Ce n'est pas un premier ministre triomphant, « caracolant » à la tête d'un pays en expansion qui commence, mercredi 6 janvier à Paris, une visite dans trois pays européens (France, Italie et Allemagne). Keizo Obuchi vient davantage en voyage de « promotion ». On ne peut certes plus qualifier de « marchand de transistors » – expression du général de Gaulle dans les années 60 – le chef de gouvernement de la seconde puissance économique mondiale. Mais l'économie nippone continue à aller mal. Et en dépit des congratulations officielles, le lancement de l'euro sème l'inquiétude à Tokyo. Les dirigeants nippons se sentent mal à l'aise, à la traîne. Ils sont conscients d'avoir raté le coche de l'internationalisation de leur monnaie et craignent qu'elle soit marginalisée entre le dollar et l'euro.



L'EURO

La politique menée par M. Obuchi depuis son accession au pouvoir en août (programme de redressement du système bancaire, décision méritoire de nationaliser la banque Nippon Credit, plan de relance d'un montant record) tarde à se concrétiser. Et l'économie nippone ne se dégage pas de la « déprime », bien que l'on puisse espérer poindre une reprise à l'été. Mais d'ici là, de mauvaises surprises ne sont pas à exclure avec des compagnies d'assurance au bord du gouffre et une Bourse inquiète de la montée du yen par rapport au dollar qui entame la compétitivité des entreprises nippones à l'extérieur. La première mission de M. Obuchi en Europe sera donc de rassurer sur l'avenir de l'économie nippone.

La seconde sera d'assurer la survie du yen en proposant à ses interlocuteurs la création d'une *« nouvelle architecture monétaire mondiale »* par la mise en place d'un système de change qui, tout en respectant le principe de flottement des monnaies, permettrait de limiter les fluctuations des parités grâce à un mécanisme de concertation trilatérale nippo-euro-américain comportant une réforme du fonctionnement du Fonds monétaire international (FMI). *Au fil de* ce processus, Tokyo espère promouvoir une internationalisation du yen qui deviendrait la monnaie pivot de l'Asie. Les dirigeants japonais se sont aperçus que la marginalisation de leur monnaie, prise en étau entre le dollar et l'euro, va détourner les investisseurs des emprunts en yen ou de la Bourse de Tokyo et que les entreprises nippones seront plus vulnérables aux fluctuations des parités. *« L'idéal,* a déclaré M. Obuchi dans son discours du Nouvel An, *serait un partage des responsabilités mondiales entre trois monnaies. »*

Selon le *Nihon keizai*, quotidien des milieux économiques, M. Obuchi compterait sur l'amitié du président français pour le Japon pour apporter son appui à cette « diplomatie du yen » et se faire l'avocat auprès des dirigeants européens d'un système monétaire tripolaire.

Le Japon, la grande puissance en Asie, entend apparaître assumer ses responsabilités dans la région, à commencer peut-être par celle de l'avoir laissée dans une dépendance excessive du dollar. Aujourd'hui, dit-on à Tokyo, un accroissement de l'utilisation du yen dans les transactions commerciales et financières contribuerait à stabiliser les économies asiatiques. L'internationalisation du yen serait en outre l'aboutissement du vaste programme de déréglementation du système financier japonais (*Big Bang*).

Le sursaut nippon est cependant tardif. Et l'ambition de Tokyo – faire de yen une monnaie internationale – est plus difficile à réaliser qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années lorsque l'archipel était au faîte de la puissance. Mais ses dirigeants d'alors avaient craint l'impact négatif d'une internationalisation du yen sur les exportations. Et surtout peut-être la perte de contrôle de leur monnaie. Au plus fort de la flambée du yen en été 1995 (lorsque le dollar valait 80 yens), la question de l'internationalisation du yen refit brièvement surface. Aujourd'hui, le Japon est talonné par l'urgence. Mais la pente est plus difficile à remonter. Alors que l'euro est lancé, le yen reste peu utilisé comme monnaie de compte (moins que le mark) et les facturations libellées en yens sont rares, excepté en Asie.

Sans doute les crises financières de la région et les rancœurs qui s'y manifestent à l'égard du FMI conjuguées à l'impact de l'euro concourent-elles à créer un environnement favorable à la proposition japonaise. Tokyo conduit en outre une diplomatie active dans la région pour mettre en œuvre une aide de 30 milliards de dollars destinée à son redressement financier. Ce programme, dont les prêts sont libellés en yen, pourrait-il amorcer une internationalisation de fait de la monnaie nippone ? Les échanges importants entre le Japon et le reste de l'Asie (bien qu'ils aient diminué en raison de la récession, l'archipel demeure le premier partenaire de celle-ci), les crédits commerciaux et les programmes d'assistance (le Japon est son premier bailleur d'aide au développement dans la région) sont libellés en yen. Ils concourent à donner une assise régionale à la monnaie nippone. Tokyo a d'autre part proposé à la Corée du Sud un accord de libre-échange favorisant les transactions en yens. Mais l'idée est accueillie sans enthousiasme à Séoul.

En dépit de l'importance régionale du yen, son internationalisation suscite le scepticisme. Pour effective qu'elle soit la déréglementation du système financier n'est pas aussi rapide que certains le souhaitent. Le marché des changes a été libéralisé mais celui des obligations manque de souplesse et de liquidités. Et le régime fiscal n'est pas encore adéquat. En outre, l'ambition de Tokyo de faire du yen une devise internationale intervient alors que les banques japonaises sont contraintes à « ramener de la toile » à l'étranger en raison de leur problèmes internes.

A ces questions de technique financière s'en ajoutent d'autres : les équilibres géopolitiques. Certains experts japonais en sciences politiques soulignent la dépendance du Japon vis-à-vis des Etats-Unis en matière de sécurité. Celle-ci ne place guère Tokyo en position de revendiquer un statut international pour le yen. Si la monnaie unique européenne apparaît effectivement comme un puissant ancrage monétaire, les Etats-Unis ont-ils intérêt à voir une autre monnaie se poser en concurrent du dollar ? L'Europe dispose d'une indépendance stratégique vis-à-vis des Etats-Unis que le Japon est loin d'avoir. Dans son cas, il est vraisemblable que Washington saura faire sentir sa tutelle (comme ce fut toujours le cas dans le passé) le jour où, à ses yeux, les Japonais iront « trop » loin avec le yen.

Un test de la dépendance japonaise sera la réaction de Washington si Tokyo commence simplement à diversifier trop fortement en euros ses réserves en devises (qui sont actuellement à 90 % en dollars). La Chine d'autre part, aux ambitions hégémoniques régionales évidentes, verra-t-elle d'un bon œil la consécration internationale du yen ? Les Japonais ne peuvent en tout cas entreprendre la longue marche de l'internationalisation de leur monnaie sans une concertation renforcée avec les Européens.

Philippe Pons

« Une opportunité pour le système monétaire »

La naissance de l'euro va *« rééquilibrer les relations monétaires internationales »* et devrait pousser l'Europe à peser sur la reconstruction du système monétaire international, a déclaré, lundi 4 janvier, le commissaire européen, Yves-Thibault de Silguy, chargé des affaires monétaires. La place de l'euro va augmenter dans les transactions commerciales et financières et pourrait atteindre, selon les experts, quelque 30 %, a-t-il fait valoir lors d'un entretien accordé à la chaîne LCI. *« Nous devons reprendre le dialogue avec les Américains sur un pied plus d'égalité pour essayer de trouver des systèmes permettant d'obtenir une meilleure stabilité internationale »*, a t-il poursuivi. *« La naissance de l'euro est une opportunité pour l'Europe de participer à la reconstruction du système monétaire international, qui en a bien besoin »*, a-t-il ajouté.

La faible part du yen

PART DES MONNAIES DANS LES RÈGLEMENTS COMMERCIAUX MONDIAUX

YEN 5%
DOLLAR 48%
DEUTSCHEMARK 15%
AUTRES

« M. Yen » s'inquiète d'une hausse trop rapide de la nouvelle monnaie

Le vice-ministre japonais des finances, Eisuke Sakakibara, est préoccupé par une appréciation trop rapide de l'euro face au yen et au dollar, qui serait négative pour l'économie mondiale. *« Il existe des inquiétudes sur une forte progression de l'euro face au dollar et au yen »*, a indiqué M. Sakakibara, dans un entretien publié, mardi 5 janvier, par le quotidien *Nihon Keizai Shimbun*. *« Notre tâche dans l'immédiat est de faire face à un possible renchérissement excessif de l'euro qui pourrait intervenir d'ici au milieu de cette année »*, a affirmé l'homme qui a été surnommé « M. Yen ». Pour M. Sakakibara, *« il est crucial de garantir la stabilité des trois monnaies que sont le yen, le dollar et l'euro »*. Le yen, qui se traînait, il y a six mois, à ses plus bas niveaux face au dollar depuis huit ans est revenu, mardi, au plus haut depuis deux ans. *« Il serait souhaitable de discuter d'un nouveau cadre pour coordonner les politiques de chacun, ce qui serait plus solide que le système actuel d'interventions coordonnées ponctuelles »*, a-t-il ajouté.

La confiance des grandes entreprises nippones

Beaucoup des grandes sociétés japonaises ont adopté, lundi 4 janvier, l'euro comme monnaie de référence de leurs échanges avec l'Europe tout en poursuivant leurs affaires comme d'habitude et en assurant qu'elles ne seraient pas affectées par le lancement de la *monnaie unique européenne*. Le géant électronique Sony Corp. et le contructeur d'ordinateurs Fujitsu Ltd. ont déclaré utiliser l'euro comme monnaie de la comptabilité de toutes leurs filiales européennes, y compris celles situées en territoire britannique. Pour le constructeur automobile Toyota, l'apparition de l'euro n'aura pas d'autre conséquence que de diminuer le nombre de monnaies dans lesquelles il devra traiter. Le Japon est le quatrième partenaire commercial de l'Euroland, même si le Japon n'entre que pour 5,32 % dans les échanges commerciaux avec les pays de la zone, soit loin derrière la Grande-Bretagne (17,01 %) et les Etats-Unis (14,12 %).

PROFIL

UN « BŒUF EMPESÉ » MAIS DÉTERMINÉ

Qualifié de *« pizza froide »* par la presse américaine, Keizo Obuchi, soixante et un ans, n'était pas l'homme que les Japonais, déprimés par la crise, attendaient. Jugé terne et triste, homme de coulisses, sans compétence économique, le ministre des affaires étrangères d'Hashimoto était le moins populaire de trois candidats à la sucession du premier ministre, après l'échec du Parti libéral démocrate (PLD, au pouvoir depuis quarante ans) aux élections partielles de juillet 1998.

Conscient de ses faiblesses, M. Obuchi s'est qualifié lui-même de *« bœuf empesé »* et de *« M. Ordinaire »*. Mais il a mis en garde : *« On dit que je suis un homme très, très ordinaire. On dit que je suis doux et bon par nature... mais je veux que vous compreniez que je suis un homme qui fait ce qui doit être fait. »* Sur le terrain de l'humour, il a contre-attaqué en lançant : *« Les pizzas, ça se réchauffe ! »* Sur le plan économique, il a annoncé un plan de relance au montant record pour l'économie nippone. Et dans une action présentée comme décisive, il a nationalisé en décembre 1998 la Nippon Credit Bank criblée de dettes. Las !, la popularité du chef du gouvernement ne décolle pas. Les milieux d'affaires doutent toujours de sa capacité à sortir le pays de la récession (le PIB à chuté de 3 % en 1998). Et la population, pour la première fois victime du chômage, continue à souffrir du *« blues nippon »*.

Alors, cet homme d'appareil, entré en politique à l'âge de vingt-six ans, en héritant du mandat de député de son père et qui a fait toute sa carrière dans l'ombre de l'ancien premier ministre Takeshita, continue de manœuvrer en coulisses pour asseoir son pouvoir. Il prépare pour son retour au Japon un remaniement ministériel, grâce auquel il intègrerait dans son cabinet des membres du Parti libéral. Même si M. Obuchi n'a pas encore convaincu, c'est un homme qui a fait preuve de méthode et de détermination, de sa capacité à manœuvrer dans des situations délicates. Ce qui laisse certains espérer que cet appartchik du *PLD* sera, à l'image de Mikhaïl Gorbatchev, l'homme de la *perestroïka* à la japonaise.

Jean-Baptiste Naudet

La réforme du système financier international se fait toujours attendre...

DEPUIS le début de la crise asiatique, qui a dévasté les pays d'Asie, s'est propagée à la Russie et au Brésil et a provoqué un ralentissement marqué de la croissance mondiale, les grandes puissances n'ont cessé de décortiquer les failles d'une planète financière dont le fonctionnement leur a échappé.

La perspective de l'euro a permis d'amortir le choc en Europe en dessinant une zone de stabilité salutaire. Pour les Américains, le lancement de la monnaie unique ne constitue pas une menace pour le dollar, si le gouvernement américain poursuit une politique budgétaire qui maintienne le billet vert attractif pour les investisseurs étrangers. Par contre Tokyo, dont le délabrement économique est patent, craint d'être le « dindon de la farce » et plaide pour une coopération monétaire renforcée.

Depuis des mois, le diagnostic des causes de la crise est unanime et désigne les marchés comme coupables des turbulences : c'est leur libéralisation trop rapide, prônée depuis des années par les tenants de l'orthodoxie financière et qui a permis des flux gigantesques de capitaux spéculatifs et volatils. La rusticité des systèmes bancaires et la collusion constatée entre le pouvoir et le monde des affaires dans certains pays émergents a fait le reste.

Depuis l'automne, les propositions de remèdes n'ont pas manqué pour tenter de remettre de l'ordre et apprivoiser la volatilité des marchés qui déstabilise les monnaies. Mais pour l'instant, aucune décision n'a été prise, comme si le calme relatif retrouvé et la menace d'une implosion mondiale écartée par le sauvetage momentané du Brésil, il n'y avait plus urgence.

En attendant l'émergence du système financier du troisième millénaire, chacun avance ses solutions. Lundi 4 janvier, dans un point de vue paru dans le *Financial Times*, le financier George Soros – qui sait de quoi il parle puisque son fonds spéculatif a perdu des millions de dollars en Russie et en Malaisie – préconise de transformer le FMI en une Banque centrale mondiale. Pour échapper aux fluctuations dévastatrices des monnaies, les dirigeants de l'Association des nations d'Asie du sud-est (Asean) réfléchissent à la création d'une monnaie commune pour *« restaurer la confiance, relancer la croissance et promouvoir la stabilité financière dans la région »*.

Les institutions de Bretton Woods et le G7 planchent également sur les différents chantiers de la réforme du système financier international :

● **Modernisation des marchés de capitaux** : l'une des pistes suivie pour améliorer le bon fonctionnement des flux est d'une part de surveiller étroitement le volume de l'endettement à court terme, d'autre part d'élargir la mission FMI à la surveillance de tous les mouvements de capitaux. Cela passe également par une meilleure information de la part des institutions publiques et privées (les banques mais aussi les assurances, les fonds de pension, les fonds d'investissement), la supervision du secteur financier non-bancaire, la mise en place d'infrastructures financières juridiques et sociales modernes dans les pays en développement et le respect des règles financières internationales par les centres off-shore. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a été mandaté par ses pairs pour examiner la façon dont peuvent coopérer les organismes de surveillance et le secteur privé pour définir ces nouvelles règles. Il devrait rendre ses conclusions lors du G7 du 20 février.

● **Bonne gouvernance** : il s'agit d'un des points-clé de la prévention des crises. L'effort doit porter sur l'adoption par les pays du respect d'un environnement juridique et des règles de transparence en matière économique et statistique, sur l'éradication de la corruption et le bannissement de la collusion entre les gouvernements et les milieux d'affaires.

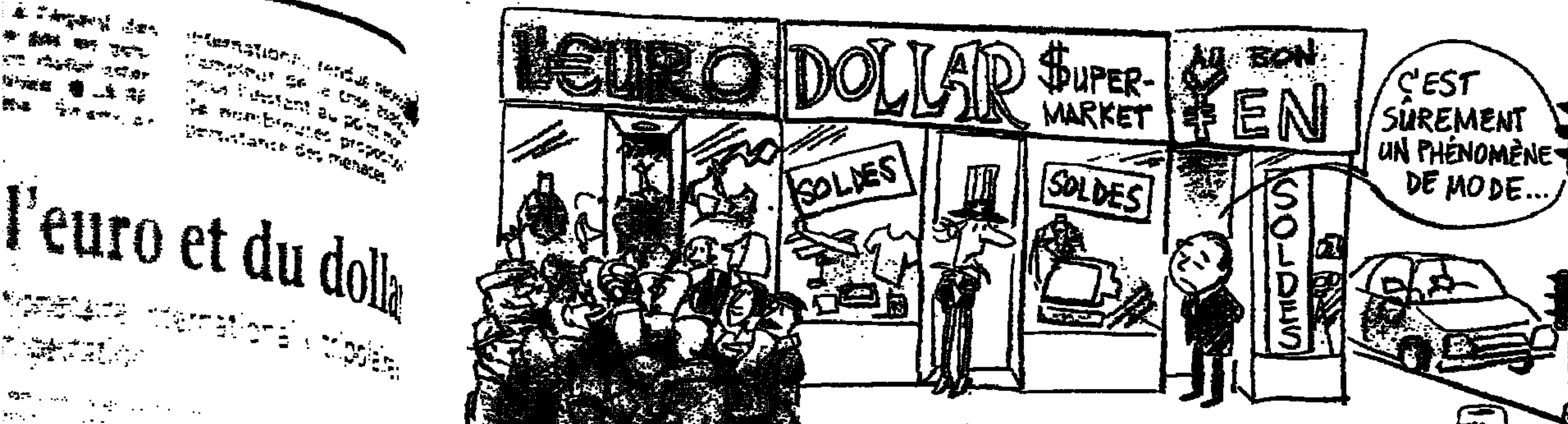
● ***Adaptation du FMI*** : afin de rendre l'action du FMI plus efficace, la France, à laquelle se sont ralliés les membres de l'Union européenne, a proposé un renforcement du *« gouvernement »* de l'institution en transformant le Comité intérimaire, organe consultatif biannuel de vingt-quatre membres représentatifs des pays membres, en un conseil politique décisionnaire dont le rythme des réunions s'adapterait aux problèmes du moment.

● **Coopération plus étroite entre les différentes institutions** : la rapidité de la propagation de la crise et la nécessité d'y répondre quasi-instantanément a montré les limites de la coopération entre les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale). De même, aucune coordination n'a eu lieu entre le FMI et la Banque des règlements internationaux, pourtant chargée de surveiller les mouvements de capitaux.

● **Implication du secteur privé** : il a alimenté sans retenue la création de bulles financières dans les pays en développement. La question de l'aléa moral, c'est-à-dire la mise à contribution du secteur privé dans la prévention et la résolution des crises est l'un des points que les organismes multilatéraux vont devoir résoudre par une meilleure coordination en amont des crises.

Mettre la communauté internationale au diapason d'une même règle du jeu n'est évidemment pas facile. L'Allemagne, qui exerce depuis le 1er janvier la présidence de l'Union européenne et celle du G7 aura un rôle décisif à jouer.

Babette Stern



L'Allemagne accueille le successeur du deutschemark avec une grande sérénité

FRANCFORT
de notre correspondant

« Der Euro ist da », clament les banderoles disposées au cœur de la Bourse de Francfort. L'euro est là et les Allemands, pourtant réputés sceptiques à l'égard de la monnaie unique, semblent vivre les premiers jours de cette nouvelle ère européenne avec une grande sérénité. La journée du lundi 4 janvier, présentée comme cruciale, s'est passée dans le calme. Le soir, certains commentateurs parlaient même de « *Traumstart* », un départ de rêve, pour une devise en passe de remplacer le très populaire deutschemark.

Les premiers pas de l'euro, dont la parité avec le mark (1 euro vaut un peu moins de 2 deutschemarks, à 1,95595 deutschemark) rend les calculs mentaux bien moins compliqués qu'en France, ont-ils rassuré les Allemands ? Le nombre des consommateurs qui se sont lancés dans des achats libellés en euros est comme ailleurs très marginal. Mais au fil des enquêtes d'opinion, l'euro gagne en sympathie. 56 % des gens, selon un dernier sondage, seraient désormais favorables à son introduction, alors que les opposants sont restés longtemps majoritaires.

Les nombreuses émissions télévisées consacrées au sujet soulignent avec une belle unanimité la très bonne tenue de la monnaie européenne vis-à-vis du dollar, apportant un début de réponse au souci, quasi existentiel en Allemagne, d'« *un euro aussi fort que le deutschemark* ». L'évolution de la Bourse ne peut que calmer les esprits ; les principales actions se sont bien comportées lundi. L'indice des valeurs allemand, le DAX, a progressé de 5 %.

Lundi, la presse avait retenu son souffle. Mais la monnaie unique est revenue en force mardi matin à la « une » des quotidiens. « *L'euro démarre comme une monnaie forte* », se réjouit la *Süddeutsche Zeitung*, qui constate que « *les adaptations techniques à la nouvelle monnaie européenne se sont déroulées sans anicroche et parfois plus rapidement que prévu* ». Pour le quotidien bavarois, le successeur du deutschemark « *est sur le meilleur chemin pour devenir une monnaie de réserve mondiale* ». *Die Welt*, quotidien pro-européen conservateur, observe que « *l'euro a fêté une entrée réussie sur les marchés financiers internationaux* » et bénéficie « *d'un bonus de confiance* », alors que la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* reste plus mesurée et parle d'un lancement « *sans difficulté* ».

UNE PRUDENTE RETENUE

La classe politique affiche, de son côté, une prudente retenue. Elle se passionnait davantage, en cette rentrée politique de janvier, pour le projet du gouvernement d'accorder la double nationalité aux enfants d'immigrés, contre lequel s'érigent les partis de droite. A l'instar du ministre des finances, Oskar Lafontaine, qui avait préféré rester en vacances plutôt que de participer, jeudi 31 décembre, à la cérémonie de lancement de l'euro à Bruxelles, ce qui lui a valu une salve de critiques, les hommes politiques ne se sont pas précipités pour célébrer l'avènement de la nouvelle monnaie. Aucune personnalité n'était présente lundi matin à la Bourse de Francfort pour assister aux premières cotations, alors que Dominique Strauss-Kahn est venu encourager les professionnels parisiens de la finance. C'est le commissaire européen, Yves-Thibault de Silguy qui est venu jouer à Francfort les « M. Euro ».

Les nouveaux dirigeants se concentrent sur la présidence allemande de l'Union, commencée le 1er janvier, et dont ils tiennent à faire un succès. Le chancelier Schröder, qui était toujours lundi à Marbella, où il a dîné avec le chef du gouvernement espagnol José Maria Aznar, a réaffirmé dans le magazine *Der Spiegel* sa volonté de boucler, d'ici à mars, la réforme du financement de l'Union, en obtenant une baisse de la contribution allemande. Il a brandi en cas d'échec la menace d'un report de l'élargissement de l'Union ou de la fin de certains programmes de cohésion.

Philippe Ricard

Les Danois moins méfiants vis-à-vis de l'euro

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

« *Je crois que le mieux pour le Danemark, pour l'emploi et pour notre société de bien-être serait qu'un jour nous rejoignions l'euro.* » Exprimant son « *point de vue personnel* » lors du traditionnel discours télévisé du premier ministre, vendredi 1er janvier, le social-démocrate Poul Nyrup Rasmussen n'a pas fait mystère de ses préférences. Le message n'est pas nouveau en soi. Ce qui l'est, en revanche, c'est qu'une majorité de Danois semblent penser la même chose que lui. Sept des huit sondages effectués depuis octobre 1998 donnent l'avantage aux partisans de l'euro : 48 % sont désormais pour, 42 % contre et 10 % indécis, selon la dernière enquête d'opinion en date, publiée le 31 décembre. Un revirement de tendance étonnant, lorsqu'on se souvient de l'hostilité exprimée il y a encore quelques mois par la majorité des Danois.

C'est en partie à cause de cette opposition que la population du royaume avait dû s'y reprendre à deux fois pour adopter par référendum le traité de Maastricht, jugé trop fédéraliste. Et encore ne dit-elle finalement « oui », en 1993, qu'à une version du texte purgée de quatre thèmes alors tabous dans le royaume : monnaie unique, défense commune, citoyenneté européenne et coopération judiciaire. Une version agréée auparavant par les partenaires européens de Copenhague, qui se voyaient ainsi accorder quatre exemptions. Résultat, le Danemark est, avec la Grande-Bretagne, la Suède et la Grèce, l'un des quatre pays membres de l'Union européenne (UE) à ne pas faire partie de la zone euro, bien qu'il respecte les critères de convergence économique pour y accéder.

Comment expliquer la volte-face actuelle ? Dès l'automne 1998, les Danois purent constater les premières conséquences d'une non-adhésion à la monnaie unique. Leur devise, la couronne, fut secouée lors de la crise boursière mondiale. Les investisseurs internationaux délaissèrent le royaume, forçant sa banque centrale à vendre des devises étrangères et à augmenter les taux d'intérêt pour défendre la couronne. Ces remous, cumulés aux contrecoups des crises asiatique et russe, ont-ils inquiété les Danois ? A moins qu'ils n'aient plus prosaïquement réalisé que leurs vacances à l'étranger seraient plus coûteuses ? Toujours est-il que le vent a tourné.

Depuis 1993, il existe un consensus parmi la classe politique, en majorité favorable à l'euro, selon lequel tout abandon d'une des exemptions sera soumis au préalable à l'approbation populaire. La question est désormais de savoir quand une telle consultation pourra avoir lieu. Au début de l'été, la plupart des observateurs estimaient que le pays attendrait la Grande-Bretagne et la Suède avant de s'y risquer. « *Le gouvernement doit être très sûr de lui, car si le "non" l'emporte, le Danemark sera bloqué pour dix ans au moins* », estimait alors Karsten Sjkalm, chercheur à l'Institut danois des affaires internationales. Un avertissement qui vaut encore aujourd'hui. Depuis l'automne, le premier ministre a fait preuve de prudence en assurant que le référendum n'aurait pas lieu avant 2001. Il faut, a-t-il dit, que s'instaure d'ici là « *un large débat national sur le pour et le contre* » de l'Union économique et monétaire (UEM).

Certains sont toutefois pressés d'aller plus vite et s'appuyent sur l'évolution de l'opinion publique pour plaider leur cause. Ainsi la ministre de l'économie, Marianne Jelved, membre du Parti radical, allié aux sociaux-démocrates au gouvernement, a-t-elle prôné une consultation « *bien avant 2001* ». Mais son opinion reste très minoritaire parmi la classe politique. Techniquement, l'adhésion à l'euro pourrait se faire rapidement. La couronne danoise est déjà attachée à la nouvelle version du système monétaire européen, le SME *bis*, ce mécanisme de régulation des taux de change pour pays hors zone euro. Copenhague fait d'ailleurs tout pour que sa devise suive au plus près la monnaie unique.

Antoine Jacob

Le chef du gouvernement espagnol décolle dans les sondages

MADRID
de notre correspondante

Est-ce le premier « effet euro » sur la politique espagnole ? Au moment où, galvanisée par l'euro, la Bourse de Madrid s'envolait, lundi 4 janvier, le chef du gouvernement, José Maria Aznar, l'homme qui a porté son pays dans le groupe de tête de la monnaie unique, décollait littéralement dans les sondages. Et ce pour la première fois en deux ans de mandat.

Les difficultés de M. Aznar à acquérir dans l'opinion publique une « visibilité » à la hauteur des succès enregistrés par son gouvernement ou son parti (le Parti populaire, conservateur) sont connues. On le disait méfiant, secret, assez autoritaire. En un mot, avec une image aussi rigide que la moustache drue lui barrant le visage, le président du conseil avait du mal à passer. En quelques mois, tout s'est pourtant corrigé.

Le virage au « centre », amorcé cet été, avec la mise à l'écart des plus voyants chiens de garde conservateurs, et l'attitude résolument plus ouverte au dialogue de l'équipe au pouvoir, y ont été pour beaucoup. Mais aussi le « relookage » discret, opéré sur un premier ministre plus décontracté, chaleureux et à la moustache subtilement éclaircie. Les balbutiements de la paix au Pays basque, l'euro et l'annonce de la baisse des impôts (une valeur sûre) ont fait le reste. Bref, s'il y avait des élections aujourd'hui, le PP l'emporterait sur les socialistes, par 6,8 % d'avance.

SATISFACTION DES ÉLECTEURS

Ainsi, dans un récent sondage du quotidien *El Mundo*, José Maria Aznar l'emporte personnellement de plus d'un point (un record) sur l'inséparable troïka socialiste : le charismatique ex-premier ministre Felipe Gonzalez, l'intellectuel candidat aux prochaines élections, José Borrell, ou le populaire secrétaire du parti, Joaquin Almunia. Mieux, les électeurs trouvent le gouvernement plutôt très bien, 30 % des électeurs socialistes étant de cet avis. On ne lui reproche sérieusement qu'une chose : avoir, dans un excès d'américanophilie, approuvé sans mot dire les bombardements en Irak.

On comprend, dans ces conditions, que le nouveau centriste mais toujours prudent chef du gouvernement, tirant les enseignements du désastre essuyé par Jacques Chirac en son temps, au lieu d'avancer les élections, ait annoncé qu'il respecterait le calendrier prévu pour l'an 2000. L'année qui vient, il est vrai, sera difficile pour les socialistes, avec l'annonce de nouveaux procès sur les GAL, ces commandos antiterroristes de libération responsables de vingt-huit assassinats dans les milieux basques radicaux du sud de la France dans les années 80, dont le premier, cet été, s'est soldé par la condamnation de l'ex-ministre de l'intérieur socialiste, José Barrionuevo. Par ailleurs, la justice s'intéresse aussi au scandale des fonds dits « réservés » du ministère de l'intérieur, au temps des socialistes. Une vraie bombe à retardement.

Enfin, dernier cadeau de bonne année à leur premier ministre déjà comblé, les Espagnols l'ont placé deuxième, derrière le juge Garzón, dans la liste des hommes de l'année pour 1998. Il surpasse un astronaute, deux joueurs de tennis et même le populaire *latin lover* d'Hollywood, Antonio Banderas, nouveau Zorro à l'écran. Et battre Zorro, ça c'est vraiment un exploit.

Marie-Claude Decamps

Plus de trois mille sans-abri cet hiver à Stockholm

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Les manifestations sont rares en Suède. Il faut la fermeture d'une grosse usine, le ras-le-bol des impôts ou un crime raciste pour faire descendre les gens dans la rue, la plupart du temps en petit nombre. Le 30 décembre, une trentaine de personnes rassemblées devant le Parlement de Stockholm dénonçaient ainsi « *ces politiciens qui ferment les yeux* » sur les problèmes des sans-abri et des exclus.

L'ambiance était plutôt bon enfant, avec distribution aux passants de petits pains briochés et de café par des sans-abri eux-mêmes. En cette fin d'année, les médias s'étaient penchés sur cette catégorie pour constater, une fois de plus, que leur situation avait empiré. Mais le phénomène « *ne disparaît pas après Noël, lorsque les télévisions ont rangé leurs caméras. La société doit continuer à œuvrer tout au long de l'année pour résoudre ce problème* », selon Uno Svedin, membre de l'association Nouvelle Communauté, à l'origine de la manifestation. « *Les autorités et les chercheurs montrent un désintérêt extraordinaire pour ces questions* », écrivait l'universitaire Hans Sward, dans un quotidien, le 3 janvier.

Les organisations caritatives estiment à trois mille cinq cents le nombre de personnes sans logement à Stockholm. Elles seraient mille à Göteborg et plus de huit cents à Malmö, les deux autres principales villes du pays. La majeure partie d'entre elles trouvent toutefois refuge dans différentes institutions. « *A Stockholm, environ quatre cents personnes se retrouvent dehors la nuit sans savoir où aller* », calcule Lennart Eld, qui dirige un foyer de l'Armée du salut dans la banlieue de la capitale. Ce sont elles qui frappent à sa porte, si elles peuvent payer 40 couronnes (4,26 euros) la nuit. On les croise aussi à la gare ou à bord des bus de nuit.

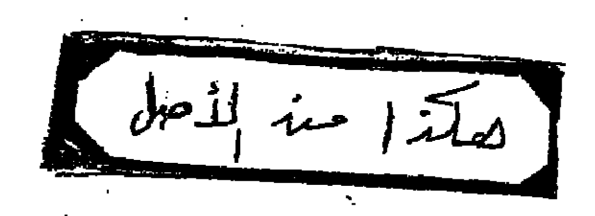
Selon M. Eld, l'état de santé des sans-abri s'est dégradé au fil des années. Aux alcooliques de naguère ont succédé les toxicomanes et les personnes souffrant de troubles psychiques. Les premiers furent délaissés par les services sociaux, contraints de réduire leurs activités et leur personnel à cause d'un vaste plan d'austérité mis en place par le gouvernement pour sortir le pays de la crise économique du début des années 90. Les secondes se retrouvèrent à la rue quasiment du jour au lendemain, à la suite de la réforme du secteur psychiatrique. Fermer des instituts spécialisés pour réintégrer leurs patients dans la société : tel était l'objectif du gouvernement. Mais sa mise en pratique fut loin d'être réussie et elle coïncidait en outre avec les fortes réductions budgétaires. L'Etat et les communes n'étaient plus en mesure d'assurer l'impressionnant service social des décennies précédentes.

DE L'ÉTAT AU PRIVÉ

« *Le peuple suédois croyait que son niveau de bien-être ne serait jamais remis en cause...* », note Stina Dahlgren, fondatrice dès 1951 d'une association caritative pour les exclus et les personnes seules, Fatimaunionen. « *Lors de la dépression des années 30 aussi, la situation était dure, mais on savait comment se débrouiller. C'est beaucoup plus difficile aujourd'hui d'accepter la pauvreté, après avoir vécu dans l'opulence* », explique cette septuagénaire. La société est devenue plus égoïste, moins responsable. Dans certains quartiers, des habitants s'opposent à l'ouverture de foyers pour exclus. Pour beaucoup de Suédois, c'est à l'Etat et non à eux-mêmes qu'il revient de s'occuper du quart-monde. A quoi cela sert-il sinon de payer tant d'impôts ? Cette mentalité est toutefois en train d'évoluer, comme le montre une participation accrue des jeunes aux œuvres caritatives.

« *Beaucoup de gens savent maintenant ce que ça veut dire de vivre dans des conditions sommaires* », constate Jessica Blom, une bénévole qui offrit un Noël décent à des sans-abri de Malmö. Organisations non gouvernementales et associations religieuses d'entraide n'avaient pas pignon sur rue du temps du *welfare* flamboyant orchestré par le pouvoir social-démocrate, qui revendiquait alors le monopole de l'action sociale. Aujourd'hui encore, certains élus communaux continuent à voir d'un mauvais œil ce genre d'initiatives privées. La crise économique a toutefois fini par les rendre incontournables.

A. J.



هكذا من الأصل

Les sénateurs divisés sur la forme du procès Clinton

Le chef de la majorité républicaine du Sénat, Trent Lott, devra convaincre les extrémistes de son parti d'en finir au plus vite avec l'affaire Lewinsky en préférant le vote d'une censure à une tentative de mener à son terme la procédure de destitution

Les républicains au Sénat américain sont divisés sur la forme et la durée du procès du président Clinton, qui devrait débuter en fin de semaine devant la Chambre haute. Le nouveau Congrès, issu des élections de novembre 1998, entame sa session, mercredi 6 janvier, avec le procès en tête d'affiche au Sénat. Les sénateurs conviennent qu'un vote destituant M. Clinton est quasiment exclu. Une destitution doit en effet recueillir l'assentiment de deux tiers des sénateurs, soit 67 voix, alors que les républicains ne disposent que de 55 sièges contre 45 pour les démocrates. Les sénateurs abandonneraient la procédure de destitution pour débattre d'une motion de réprimande condamnant la conduite de Bill Clinton. Ce scénario bénéficie du soutien du leader de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, pourtant issu des milieux ultraconservateurs.

WASHINGTON
de notre correspondant

Alors que les parlementaires retournent au Capitole après les fêtes de fin d'année et que va reprendre la procédure de jugement de Bill Clinton, tous les yeux de Washington se tournent vers Trent Lott, le chef de la majorité républicaine au Sénat. C'est en effet à lui qu'il revient de ramener le calme parmi ses troupes, alors que le poids de l'histoire passe de la Chambre des représentants à la Chambre haute du Congrès.

PORTRAIT
Un ultra-conservateur qui sait néanmoins passer des compromis

C'est sur cet homme discret, ordonné, très conservateur, qui sait combiner un esprit des plus partisans et un sens du *deal* de couloir, que retombera la responsabilité du déroulement de la dernière phase de cet engrenage qui pourrait conduire à la destitution du président.

Qu'il cède à ses penchants – et à ses amis de la droite chrétienne –, et le procès risque de s'éterniser, souillant encore plus l'image, non seulement de M. Clinton, mais du Sénat et de tout le monde politique ; que ses instincts à éclipse de leadership impartial et d'efficacité l'emportent, et qu'il parvienne à convaincre une majorité de ses amis de se rallier au compromis négocié avec les démocrates, et l'affaire pourrait être enlevée en quelques jours ou semaines. Qu'il réussisse, et il fera un triomphe ; que le procès s'enlise, et beaucoup lui en tiendront rigueur.

Car le sénateur du Mississippi est une personnalité complexe. Il sait un jour rompre le consensus national et dénoncer les bombardements de l'Irak par son propre président – avant d'être contraint de reculer piteusement –, et un autre négocier avec ses adversaires politiques un accord sur un thème qu'il exècre, le salaire minimum ; bon fonctionnement du Sénat oblige. C'est par lui que passera, ou ne passera pas, la solution que la plupart espèrent. Si les sénateurs démocrates sont relativement unis en faveur d'une censure du président, il faudrait aussi, pour que le compromis négocié entre Trent Lott et Tom Daschle, son homologue démocrate, soit acceptable, qu'il recueille l'aval d'une majorité de républicains.

KU KLUX KLAN EN COSTUME

Agé aujourd'hui de cinquante-sept ans, Trent Lott a été durant le Watergate le plus jeune membre républicain de la commission judiciaire de la Chambre lors de l'enquête contre Richard Nixon, dont il fut l'un des farouches défenseurs. Il en a gardé un souvenir qui, comme chez nombre de ses amis, s'exprime dans un désir – plus ou moins rentré – de revanche. Il a ensuite été *Chief Whip* (chargé d'assurer la discipline) de son parti à la Chambre avant de le devenir au Sénat, où il a été élu en 1988. Il sera donc soumis à réélection en l'an 2000, ce qui explique peut-être son désir d'en finir au plus tôt avec une affaire Clinton qui empoisonne les relations entre le Parti républicain et l'opinion publique. En homme du Sud, il aime à apporter à ses administrés les largesses de Washington, ce qui explique par exemple qu'il soit favorable à toujours plus de dépenses militaires – pour les arsenaux de sa circonscription avant tout –, alors qu'il prêche constamment en faveur de « moins de gouvernement ». C'est à ce titre qu'il s'est opposé aux projets de lois sur la limitation du financement des partis politiques ou pour faire payer les fabricants de cigarettes.

L'analyse de ses votes montre des positions systématiquement conservatrices, même s'il a aidé Bill Clinton à faire passer le traité sur l'interdiction des armes chimiques contre l'avis d'autres républicains. Chrétien ultra-conservateur, il a affirmé récemment que l'homosexualité était une maladie et qu'elle devait être soignée. Il a eu le soutien des adversaires farouches de l'avortement, les « pro Life ».

Blanc du « Sud profond », il a aussi, du moins jusqu'à ce que la presse s'en empare et le contraigne à faire marche arrière, maintenu des relations avec une organisation exclue pour « *racisme* » par la Conférence pour l'action politique conservatrice, le Conseil des citoyens conservateurs (CCC). Il est ainsi apparu à la tribune de cette sorte de Ku Klux Klan en complet veston pour dire qu'il « *représentait les vrais principes et la vraie philosophie* » et il a écrit des éditoriaux dans sa revue, *Citizens Informer*.

Baptiste et avocat, comme Bill Clinton, il a montré qu'il savait se battre, au couteau si nécessaire, pour enlever de haute lutte les postes qu'il guignait. Mais la ressemblance s'arrête là, et Trent Lott n'hésitait pas à exprimer en pleine affaire Lewinsky à la fois son dégoût devant la conduite du président et son impartialité. Il a représenté au Sénat la nouvelle vague, qui se disait révolutionnaire, et que Newt Gingrich avait menée victorieusement à l'assaut de la Chambre en 1994. Mais, malgré une tendance à parler un peu trop, et un peu trop fort, il a jusqu'à présent su se montrer plus habile que l'ancien président de la Chambre des représentants.

Cette fois, il sait qu'il joue encore plus gros et que ses pires ennemis risquent d'être cette droite ultra qu'il a si longtemps cultivée. Et il sait que celle-ci, fanatisée contre le président, ne le lui pardonnera guère. Mais le risque d'une nouvelle défaite électorale de son parti en 2000 a, jusqu'à présent, été suffisant pour le faire réfléchir. Reste à savoir si sa détermination tiendra ou fondra face aux coups de boutoir de cette minorité extrémiste.

Patrice de Beer

■ **La Maison Blanche a écarté,** lundi 4 janvier, l'éventualité d'un report du discours sur l'état de l'Union, le traditionnel exposé de politique générale, qui sera présenté par le président Bill Clinton devant les deux Chambres du Congrès réunies le 19 janvier. « *Le président est très concentré sur la préparation de son discours sur l'Etat de l'Union. Il a prévu de le présenter le 19 janvier et, à ma connaissance, personne au Congrès ne nous a approché ou demandé d'en modifier la date* », a déclaré lundi le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart.

Nouvelle rumeur sur le passé du président américain

Selon des informations publiées par *The Star*, un magazine américain grand public, un garçon de treize ans aurait fait l'objet d'un test de recherche génétique afin de déterminer si Bill Clinton est son père. L'enfant, Danny Williams, est le fils d'une prostituée noire de l'Arkansas, Bobbie Ann Williams, qui affirme avoir eu Bill Clinton comme client à de nombreuses reprises, à l'époque où celui-ci était gouverneur de l'Arkansas.

D'après le quotidien *New York Post*, Mme Williams aurait passé un accord avec le *Star* et réservé ses déclarations à son journaliste vedette, Richard Gooding, celui qui avait rendu publique, en 1996, la relation de l'ancien conseiller de Bill Clinton, Dick Norris, avec une prostituée, le forçant ainsi à la démission. Selon Richard Gooding, la mère et l'enfant sont tenus cachés dans un endroit secret dans l'attente des résultats d'un test ADN. La Maison Blanche s'est refusée, jusqu'à ce jour, à tout commentaire sur cette affaire.

Touché par l'affaire Mandelson, Tony Blair contre-attaque

LONDRES
de notre correspondant

Fidèles de la méthode Coué, les conservateurs veulent y voir le signe d'un « *effondrement progressif* » du gouvernement travailliste – que les sondages n'indiquent pas. Les supporteurs de Tony Blair estiment plutôt qu'il s'agit d'une ferme tentative de reprise en main par le premier ministre. Vendetta ou coup de balai, une chose est sûre : la démission, lundi 4 janvier, de Charlie Whelan – troisième victime de l'affaire Mandelson-Robinson en dix jours – fait plutôt désordre pour la nouvelle année travailliste et témoigne de la persistance des querelles intestines profondes entre les « anciens » et les « modernes » de ce parti. « *Les complots et contre-complots qui se succèdent au cœur du gouvernement*, ironisait, lundi, Mike Russel, un politicien indépendantiste écossais, *donnent à l'équipe Blair l'allure d'une véritable cour médiévale.* »

Charlie Whelan était le conseiller de presse du chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown. Il est soupçonné – « *à tort* », jure-t-il – d'avoir causé la chute de Peter Mandelson, l'ancien puissant ministre du commerce extérieur auto-éjecté du gouvernement le 22 décembre après que la presse eut révélé l'emprunt secret de 3,5 millions de francs (530 000 euros) qu'il avait contracté auprès de son richissime collègue des postes, Geoffrey Robinson (également démissionnaire le même jour). Selon le *Mirror* du mardi 5 janvier, c'est le propre frère de M. Brown qui aurait révélé discrètement à un journaliste l'existence de l'emprunt secret qui causa la chute de M. Mandelson.

« FAISEUR D'IMAGES »

Ancien rival de Tony Blair à la direction travailliste et ennemi juré de Peter Mandelson, lui-même considéré comme le « *toutou* » du premier ministre, Gordon Brown, qui doit régulièrement proclamer sa loyauté vis-à-vis du « patron » tant elle apparaît douteuse à beaucoup, se retrouve aujourd'hui considérablement affaibli par le départ – exigé par Tony Blair, dit-on – de son conseiller de presse. Il est vrai qu'à quarante-quatre ans, dont cinq au service de M. Brown, Charlie Whelan était, pour le ministre des finances, beaucoup plus qu'un simple porte-parole, un « *manipulateur de grande classe, qui savait "vendre" son ministre à la presse* », reconnaissent ses ennemis. « *Qui vit par l'image meurt par l'image* », ironise encore Mike Russel. Avant de devenir ministre en 1997, Peter Mandelson, qu'on appelait alors « *le prince des ténèbres* », assumait la même fonction de faiseur d'image auprès de Tony Blair...

Mais, au-delà de l'importance démesurée prise ces dernières années par tous ces jeunes sorciers de la communication dans la politique britannique – une soixantaine d'entre eux seraient aujourd'hui régulièrement appointés sur fonds publics par les différents ministères –, la bataille des « *spin-doctors* », les faiseurs d'images, recouvre sans doute des rivalités politiques plus sérieuses.

La nomination, lundi, par le premier ministre de deux personnalités qui lui sont totalement dévouées – Lord Falconer et Dawn Primarolo –, pour remplacer respectivement Peter Mandelson à la tête du projet-phare des célébrations du millénaire – le Dôme de Londres – et Goffrey Robinson au poste de trésorier-payeur général, démontre que Tony Blair entend garder en main le ferme contrôle de la politique gouvernementale. Au moment où de plus en plus de voix, au sein de la gauche travailliste, dénoncent la dérive droitière du gouvernement, où certains, comme John Prescott, vice-premier ministre et allié du chancelier Gordon Brown, évoquent « les valeurs » du travaillisme, sous-entendu « à l'ancienne », Tony Blair se rebiffe.

Patrice Claude

Tansu Ciller, comme un poisson dans les eaux troubles de la politique turque

ALORS QUE le premier ministre turc désigné, Yalim Erez, mettait la dernière touche à son cabinet, qui *devait être composé des trois partis* de la coalition actuelle, Tansu Ciller, dirigeante du Parti de la juste voie (DYP), a lancé, lundi 4 janvier, une attaque de dernière minute qui menace de détruire cet édifice politique délicat.

Mme Ciller a pratiquement claqué la porte au nez de M. Erez, un de ses anciens proches collaborateurs, lorsqu'il est venu demander la coopération du DYP. Elle a ensuite relancé l'idée d'un gouvernement *minoritaire formé par* Bülent Ecevit, dirigeant du Parti démocratique de gauche (DSP), qui serait soutenu de l'extérieur par plusieurs partis et dirigerait le pays jusqu'aux élections, prévues pour le 18 avril. Tansu Ciller avait pourtant très récemment rejeté cette hypothèse.

Ce revirement surprise de l'ancien premier ministre (1993-1996), qui fut ensuite la partenaire privilégiée de l'islamiste Necmettin Erbakan dans son gouvernement (1996-1997), a été accueilli favorablement par M. Ecevit, vétéran de la gauche nationaliste qui, à l'âge de soixante-quatorze ans, ne voit pas d'un mauvais œil l'idée de revenir au pouvoir. Bülent Ecevit, qui a récemment échoué dans sa tentative de former un gouvernement, a cependant *précisé que ce* mandat étant actuellement entre les mains de M. Erez, il ne pouvait rien faire tant que le président de la République, Suleyman Demirel, ne lui avait pas repassé le flambeau.

VINGT ET UN PARTIS EN LICE

Tansu Ciller a également obtenu le soutien – crucial – de son rival conservateur, Mesut Yilmaz, dirigeant du Parti de la mère patrie (ANAP), qui contrôle 137 des 550 sièges à l'Assemblée nationale. Après sa discussion avec Mme Ciller, M. Yilmaz a déclaré que « *pour la première fois, il semble que nous soyons arrivés à un consensus susceptible d'obtenir la majorité au Parlement* ». A eux trois, les partis de Tansu Ciller, Mesut Yilmaz et Bülent Ecevit contrôlent 297 des *sièges parlementaires, ce qui leur* donne une marge considérable, la majorité requise pour le vote de confiance étant de 276 voix.

Accusée de corruption, critiquée pour son alliance avec les islamistes et ses liens avec l'extrême-droite, Tansu Ciller a néanmoins démontré, à plusieurs reprises, son habileté à manœuvrer dans les eaux troubles de la politique turque. L'arrivée de Yalim Erez au premier plan de la scène politique *la menaçait directement*, ce qui l'a poussée à agir. L'ancien président de l'Union des chambres de commerce semble en effet être le candidat choisi par l'« establishment » pour prendre en mains les rênes de la droite centriste, une place que Mme Ciller et Mesut Yilmaz se disputent âprement depuis des années.

Le programme de réformes ambitieux proposé par Yalim Erez avait alimenté les soupçons de l'*opposition – les islamistes et le* parti de Mme Ciller – qui craignait que, une fois en place, son gouvernement ne tente de retarder les élections anticipées, avec l'accord du chef de l'Etat et de l'armée, qui souhaitent éviter un succès électoral des islamistes. Ceux-ci ont cependant, pour l'instant, refusé de *soutenir la proposition de Mme Ciller.*

Les 35 millions d'électeurs turcs devront choisir, le 18 avril, parmi vingt et un partis alignés sur un bulletin de vote qui mesure ainsi 86 centimètres... Les fonctionnaires et employés de l'Etat qui souhaitent se lancer dans la car*rière politique doivent soumettre* leur démission avant le 11 janvier pour être éligibles. Faute de programme politique et d'idées nouvelles, les diverses formations sont actuellement à la recherche de candidats médiatiques susceptibles d'attirer l'attention d'électeurs désillusionnés.

Nicole Pope

La violence religieuse, politique et mafieuse devient incontrôlable au Pakistan

Le Pendjab est le théâtre privilégié d'une lutte endémique entre groupuscules extrémistes

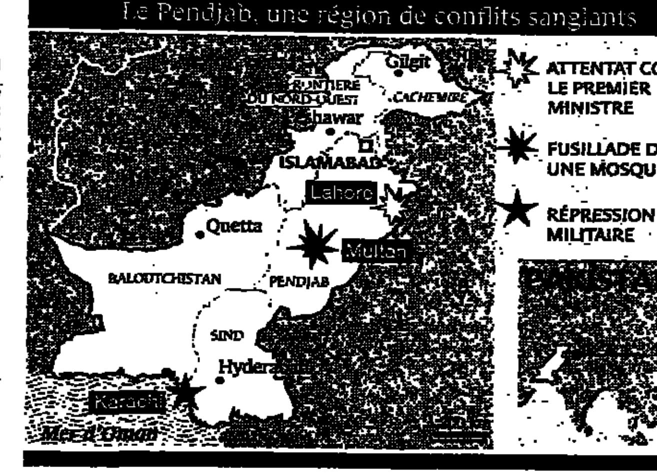
L'année 1999 a commencé dans la violence au Pakistan, où seize chiites ont été tués, lundi 4 janvier, lors d'une fusillade dans une mosquée. La province du Pendjab est un lieu privilégié de conflits sanglants, qui ne sont pas exclusivement religieux, mais aussi politiques et mafieux. Les mesures antiterroristes du gouvernement ne peuvent remédier à cette situation, alors que le pays est en quasi-banqueroute.

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Une tentative d'assassinat du premier ministre, Nawaz Sharif, seize morts lors d'une fusillade dans une mosquée chiite, deux pendaisons en une semaine à Karachi après des procès expéditifs : le Pakistan débute l'année comme il avait fini 1998, dans une violence de plus en plus incontrôlable.

L'attentat perpétré lundi 4 janvier par quatre jeunes gens à motocyclette contre des fidèles chiites qui priaient dans la mosquée de Karamdad Koreshi, petit village de la province centrale du Pendjab (*Le Monde* du 5 janvier), risque de relancer la lutte que se livrent depuis plusieurs années, surtout dans cette région, les groupuscules extrémistes sunnites et chiites. Cette attaque, qui rappelle celle du 11 janvier 1998 contre un cimetière chiite, qui avait fait vingt-quatre morts, est survenue alors même que les tribunaux antiterroristes mis en place par le gouvernement pour tenter de mettre fin à ces luttes sectaires venaient de condamner à mort quatorze militants. Parmi eux figurent huit sunnites, accusés d'un attentat, en février 1997, contre le centre culturel iranien de la ville de Multan (huit morts, dont un diplomate iranien) et six chiites, condamnés pour l'attaque d'une mosquée sunnite, en septembre 1996, qui avait fait vingt-deux morts.

Radicalisés par la guerre en Afghanistan, à laquelle aurait participé plus de 20 000 jeunes Pakistanais y ayant appris le maniement des armes – souvent gardées à la faveur du laxisme du gouvernement –, les groupuscules extrémistes se livrent une guerre ouverte mêlant politique, religion et banditisme. Malgré les mesures antiterroristes, qui donnent à la police presque tous les droits, la violence au Pendjab a fait plus de 1 100 morts en 1998, et rien ne permet de penser que les choses puissent s'améliorer.



Les musulmans pakistanais

● **LES SUNNITES** : majoritaires dans une population à 97 % musulmane, les sunnites sont traversés par plusieurs courants extrémistes, alimentés par des écoles religieuses (*madrassa*) dont certaines ont été financées par l'Arabie saoudite qui, au début des années 80, voulait faire pièce au regain d'influence de l'Iran sur les chiites.

● **LES CHIITES** : ils constituent environ 20 % des musulmans pakistanais. Ils ont relevé la tête, à la fois sous l'influence de l'Iran et pour contrer l'islamisation grandissante, au bénéfice des sunnites, instaurée par le général Zia-ul-Haq (1978-1988).

● **LES MOHAJIRS** : constituant environ 60 % des 12 millions d'habitants de Karachi, les mohajirs, ou réfugiés, sont des musulmans venus d'Inde lors de la partition, en 1947. Ils vivent surtout dans la province du Sind, dont Karachi est la capitale, et luttent pour la reconnaissance de leur spécificité et davantage de pouvoirs.

« SUSPECTS »

La situation n'est guère meilleure à Karachi, la capitale économique du pays, qui vit depuis décembre 1998 quasiment sous un régime de loi martiale, après que les violences y ont fait près de 1 000 morts en 1998. Depuis la dissolution de l'assemblée provinciale et les larges pouvoirs donnés par le gouvernement d'Islamabad à l'armée, des dizaines d'arrestations ont eu lieu. Plusieurs suspects, ou considérés comme tels, sont morts en détention, et les tribunaux militaires ont déjà envoyé à la mort deux « suspects ». Depuis le retour de la démocratie, en 1988, c'est la troisième fois que Karachi est soumis à ce régime, et nul ne croit qu'une solution soit en vue.

La lutte politique et mafieuse qui oppose, dans cette ville de tous les trafics, le MQM (parti des musulmans venus d'Inde, lors de la partition, en 1947) à l'une des formations qui en sont dissidentes, le MQM-Haqiqi, largement soutenu, sinon créé par le pouvoir, pour contenir les revendications des Mohadjirs (réfugiés), dépasse de loin de simples mesures de répression. C'est un problème politique qui ne trouvera de solution que politique.

Devant l'effondrement des institutions politiques, judiciaires et policières, la corruption généralisée et le mépris de la loi à tous les niveaux, beaucoup de Pakistanais en viendraient presque à regretter les régimes militaires qu'ils ont courageusement combattus. Triomphalement élu en février 1997, Nawaz Sharif n'a fait que renforcer ses pouvoirs, et il est sans aucun doute le premier ministre le plus puissant de l'histoire du Pakistan. Mais, paradoxalement, le pays n'a jamais été aussi mal.

Evitée de justesse grâce au soutien des Etats-Unis – inquiets de la possible dérive islamique radicale d'un pays aujourd'hui puissance nucléaire –, la banqueroute du Pakistan pourrait de nouveau se profiler si des mesures économiques sévères n'étaient pas prises. Mais on voit mal un gouvernement déconsidéré, et dont la seule préoccupation semble être de survivre, s'attaquer à des maux structurels.

Françoise Chipaux

Aung San Suu Kyi est de plus en plus isolée par la junte birmane

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Comme chaque semaine, ces derniers temps, Aung San Suu Kyi s'est rendue à Rangoun, lundi 4 janvier, date du 51e anniversaire de l'indépendance de la Birmanie, au siège de son mouvement, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), pour y distribuer du riz aux nécessiteux. La raison de ce geste : donner l'impression que la LND vit encore alors que, sous forte pression des militaires, elle se vide de son sang.

Certes, si des élections libres avaient lieu en Birmanie, le Prix Nobel de la paix 1991 l'emporterait haut la main, comme en 1990. Mais il en est moins question que jamais et la junte au pouvoir, le Conseil pour la paix et le développement (SPDC), démantèle avec succès la LND. Arrestations, placements en résidence surveillée et démissions forcées de centaines de membres ont défait le réseau de la Ligue. C'est la réponse des militaires à la campagne menée par Mme Suu Kyi, l'an dernier, en faveur d'une réunion des élus de 1990, membres de la LND dans leur immense majorité.

Cette entreprise s'accompagne de rassemblements contre l'opposante et d'attaques verbales de plus en plus vives à son égard. Le général Than Shwe, président du SPDC, a accusé, sans la nommer, la célèbre opposante de faire le jeu des « *néo-colonialistes* » et l'a assimilée à un « *traître* ». L'éventualité d'un dialogue entre les militaires et Mme Suu Kyi n'a donc jamais paru si éloignée. Même si leur pays est au bord de la banqueroute, les généraux ne manifestent pas le moindre signe de vouloir partager le pouvoir.

MINORITÉS ETHNIQUES

Les gouvernements occidentaux et asiatiques qui, avec l'aide de l'ONU et de la Banque mondiale, cherchent depuis octobre à rétablir le dialogue, peuvent en tirer quelques conclusions. La première est qu'il faudra du temps et beaucoup d'énergie pour convaincre la junte que sa politique actuelle ne la mène nulle part. En outre, aucune réunion ne peut avoir lieu sur le sol birman. La troisième est qu'il faut associer à toute initiative des minorités ethniques qui, pour l'essentiel, entretiennent une paix armée et bien précaire avec la junte de Rangoun. Depuis sa naissance, l'Union birmane, que les militaires ont rebaptisée Myanmar en 1989, est minée par les heurts entre Birmans du centre et minorités.

Le prochain test pourrait être, dans la deuxième quinzaine de janvier, une visite d'Alvaro de Soto, le représentant spécial de Kofi Annan, qui s'est déjà rendu à Rangoun fin octobre après une rencontre en Grande-Bretagne entre Britanniques, Thaïlandais, Japonais, Américains, Australiens et Philippins. Une autre occasion devrait être fournie par l'assemblée d'Interpol, prévue à Rangoun du 23 au 26 février.

Jean-Claude Pomonti

Des prêtres chinois seraient soumis à des tortures sexuelles

DES PROSTITUÉES auraient été recrutées dans des prisons chinoises pour tenter de compromettre des prêtres de l'Eglise catholique « clandestine » (8 millions à 10 millions de fidèles selon les estimations) qui se distingue de l'Association « patriotique » des catholiques de Chine contrôlée par le régime (4 millions), non reconnue par le Vatican. Cette information a été publiée, lundi 4 janvier, à Rome. Elle rejoint celle qui fait état, dans le *New York Times* du 5 janvier, de l'arrestation à Shanghaï d'un dissident, convaincu de proxénétisme après la découverte de deux « *prostituées* » dans sa chambre d'hôtel.

Selon Fides (agence de la Congrégation du Vatican pour l'évangélisation des peuples), plusieurs prêtres auraient été victimes de « *tortures sexuelles* », dans la province du Hebei, au sud de Pékin, où la répression antireligieuse serait l'une des plus sévères du pays. L'agence cite le cas de Li Qinghua, 31 ans, prêtre du district de Yixian, arrêté le 15 novembre et enfermé dans une prison du Xushui, près de Baoding. Selon l'agence vaticane, « *le personnel féminin de la prison, composé de prostituées, cherche par tous les moyens possibles à avoir des rapports sexuels avec lui* », sous le contrôle d'une caméra. Il s'agit de « *lui faire confesser par le chantage ses contacts avec d'autres prêtres de l'Eglise clandestine et à l'obliger à s'inscrire à l'Association des catholiques progouvernementale* ».

« UNITÉ SPÉCIALE »

L'agence Fides affirme que « *depuis quelques années, le gouvernement de la province d'Hebei a installé à Xushui une "unité spéciale" pour faire "changer leurs idées" aux prêtres* ». Elle rapporte des témoignages de prêtres emprisonnés, soumis à la « *pression des prostituées, qualifiées de personnel féminin de service, qui cherchent à avoir un rapport sexuel avec vous, en vous adressant des mots doux, accompagnés de gestes* ». Fides rapporte que « *même ceux qui résistent reçoivent constamment des visites de filles qui cherchent à embrasser le prisonnier* (...). *Si vous hésitez un instant*, affirme un témoin, *la photo prise par la caméra donne l'impression que vous avez couché avec* ».

Les autorités chinoises ont démenti ces informations, mardi 5 janvier. Un responsable des affaires religieuses de la préfecture de Baoding a affirmé qu'il était « *impossible de faire changer d'opinion des religieux dissidents avec des prostituées* ». Par ailleurs, des sources de Hongkong viennent de rapporter le cas du Père Wang Zhongfa, dans la province de Zhejiang, à qui on interdit de se rendre, avec ses fidèles, au cimetière où est enterré un prêtre mort en détention en 1955.

Avec l'Eglise catholique clandestine, les Eglises « *domestiques* » (obligées de se réunir dans des maisons privées), proches des milieux protestants évangéliques, sont devenues les « *cibles privilégiées* » de la répression, selon Eglises d'Asie, l'agence des Missions étrangères de Paris. Dans un document sans précédent, publié dans la province du Hunan en août 1998, leurs responsables ont lancé un appel au gouvernement pour lui demander de faire cesser toute violation des droits religieux.

Henri Tincq

Déportations et assassinats de dissidents en Irak

WASHINGTON. Le département d'Etat américain a fait état lundi « *d'arrestations massives et de centaines d'exécutions sommaires de dissidents* » chiites dans le sud de l'Irak et les banlieues chiites de Bagdad au cours des six semaines écoulées. Informé par des mouvements chiites d'opposition que Washington considère comme crédibles, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a précisé que « *des centaines de personnes ont été tuées dans des opérations conduites directement par Qoussaï Hussein* », un des fils du président irakien. Selon M. Rubin, cette répression « *a atteint son point culminant en novembre* » dernier. Il a aussi affirmé qu'avaient été déportés vers Bagdad plus de 2 000 civils habitant à la lisière des marais du sud de l'Irak, en particulier des femmes, des enfants et des vieillards. Sept villages auraient été détruits par les forces irakiennes dans cette région.

M. Rubin a réaffirmé la volonté des Etats-Unis de faire respecter les « zones d'exclusion aériennes » dans le nord et le sud de l'Irak. Une autre source militaire américaine, anonyme, a indiqué lundi que des avions de chasse irakiens se sont approchés des limites des zones d'exclusion et y ont même pénétré brièvement ces derniers jours. – *(AFP.)*

L'ONU « indignée » par les attentats contre deux de ses avions en Angola

NEW YORK. Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré « *indigné* », lundi 4 janvier, par le deuxième attentat perpétré contre un de ses avions en Angola (*Le Monde* du 4 janvier). Il a réclamé une « *coopération immédiate et entière* » du gouvernement angolais et de l'Unita, le mouvement d'opposition de Jonas Savimbi, pour la recherche d'éventuels survivants, Les deux appareils, emportant respectivement quatorze et huit personnes, ont été abattus, les 26 décembre 1998 et 2 janvier, dans le centre du pays.

En dépit des appels du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et d'une résolution votée jeudi par le Conseil, aucune équipe de secours n'a encore pu se rendre sur les lieux. 1 000 « casques bleus » sont chargés de surveiller l'application des accords de paix de Lusaka de 1994, aujourd'hui ouvertement violés par les deux parties. Des membres du Conseil ont proposé l'évacuation de cette mission de l'ONU. – *(AFP, Reuters.)*

Un ministre finlandais démissionne après une privatisation frauduleuse

STOCKHOLM. La plus grosse privatisation de l'histoire de la Finlande s'est soldée, lundi 4 janvier, par le renvoi du PDG de la société concernée et la démission du ministre des communications. Le conseil d'administration de Sonera, plus gros opérateur téléphonique du pays, a renvoyé son PDG Pekka Vennamo pour avoir acquis indirectement 25 000 actions de la firme, en plus des 20 000 qui lui avaient été accordées. Le ministre conservateur Matti Aura avait maintenu sa confiance au dirigeant controversé, jusqu'à ce qu'il reconnaisse, lundi, l'avoir « *mal jugé* ». L'affaire tombe mal pour le gouvernement de coalition gauche-droite, à deux mois des législatives. L'opposition centriste a accusé le ministre d'avoir « *bradé* » les 20 % des parts de l'Etat dans Sonera, dont la vente a rapporté plus de 7 milliards de markka (environ 1,2 milliard d'euros). – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **CONGO** : Le corps d'un expatrié français de 27 ans a été découvert lundi 4 janvier à N'Kayi, une ville du sud du Congo-Brazzaville, dans les locaux de l'entreprise dont il était le directeur financier, révèle *Le Dauphiné libéré* dans son édition de mardi. Thierry Teissedre, originaire des Avenières (Isère), a été retrouvé assassiné par une mission de reconnaissance dépêchée par sa firme, une filiale des Grands Moulins de Paris. Le pays est en proie depuis décembre à une recrudescence des combats meurtriers entre, d'un côté, l'armée et les miliciens Cobras du président Denis Sassou Nguesso, soutenus par des soldats angolais, et, de l'autre, les miliciens de l'ancien premier ministre Bernard Kolélas. – *(AFP)*

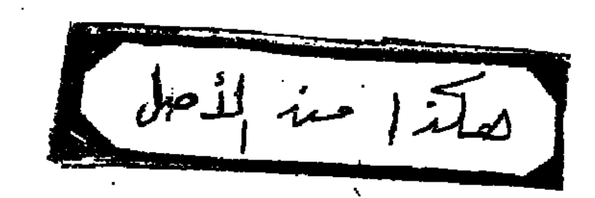
■ **ISRAËL : la Knesset a adopté,** lundi 4 janvier, la loi organisant des élections générales anticipées le 17 mai. Les députés ont voté la proposition en dernière lecture par 85 voix pour, 27 contre et 1 abstention. « *La quatorzième législature est dissoute* », a proclamé le président du Parlement, Dan Tikhon. Le scrutin aura lieu avec un an et demi d'avance sur la date normale de novembre 2000. – *(AFP.)*

■ **46 000 ressortissants de l'ex-URSS ont immigré en Israël** en 1998, contre 54 000 l'année précédente, a indiqué un rapport officiel publié mardi. Selon l'Agence juive, organisme paragouvernemental chargé de l'immigration, les nouveaux arrivants d'ex-URSS (surtout de Russie et d'Ukraine) ont représenté 80 % du total des immigrants arrivés en Israël en 1998. En tout, 769 000 ressortissants de l'ex-URSS sont arrivés en Israël depuis 1989. – *(AFP.)*

■ **CHINE : une centaine d'ouvriers en retraite** qui manifestaient lundi 4 janvier dans la province de Wuhan, dans le centre du pays, ont été arrêtés par la police et certains ont été passés à tabac, selon une organisation hongkongaise des droits de l'homme. Les retraités protestaient contre les retards dans le versement de leurs pensions mensuelles. – *(Reuters.)*

■ **BELGIQUE : des sans-papiers s'enduisent d'excréments** afin d'éviter leur expulsion de Belgique, ont reconnu, lundi 4 janvier, le parquet de Bruxelles et une source proche de la gendarmerie, à la suite d'une polémique soulevée par le journal *Het Laatste Nieuws*. Celui-ci a révélé qu'en décembre le parquet a visionné vingt vidéos de rapatriement forcé de personnes sans papiers ; certaines montrent des sans-papiers nus, douchés et savonnés de force. Selon le porte-parole du parquet, il arrive que des demandeurs d'asile déboutés s'enduisent de leurs excréments pour entraver leur expulsion, ce qui rend une douche nécessaire. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : Les mineurs en grève** depuis lundi ont menacé le gouvernement, qui refuse de négocier, de descendre sur Bucarest. Menés par Miron Cozma, le leader syndical qui avait dirigé les sanglantes manifestations dans la capitale en 1990 et 1991, les quelque 15 000 grévistes de la Vallée du Jiu (centre) demandent l'*abandon* du programme gouvernemental de fermeture des mines non rentables. – *(AFP.)*



SÉCURITÉ Le président de la République est revenu sur les problèmes liés à l'augmentation de l'insécurité, lundi 4 janvier, lors de la cérémonie traditionnelle de présentation des vœux du gouvernement. Trois jours après avoir évoqué le problème *lors de ses vœux du 31 décembre*, le chef de l'Etat a jugé la situation *« très préoccupante »*, tout en assurant que son inquiétude rejoint celle du premier ministre et de *son ministre de l'intérieur.* ● LA DÉLINQUANCE des mineurs a, à nouveau, fortement augmenté en 1998, selon les chiffres provisoires établis par les services de police et de la gendarmerie. Globalement, pour les onze premiers mois de l'année, les faits délictueux sont en hausse de 2,7 % par rapport à 1997. ● L'ÉLYSÉE a préparé, depuis plusieurs mois, cette offensive sur l'insécurité. De son côté, le gouvernement réfléchit au renforcement de sa politique en la matière.

M. Chirac et M. Jospin rivalisent face à la délinquance des mineurs

Le chef de l'Etat a fait part, lundi 4 janvier, de sa préoccupation devant l'augmentation du niveau de la délinquance et en particulier de celle des mineurs. Le premier ministre n'entend pas laisser au président de la République l'initiative sur ce terrain

LE CHIFFRE, confidentiel encore, nourrit toutes les inquiétudes. Durant les onze derniers mois de 1998, la délinquance enregistrée dans l'Hexagone *a augmenté de* 2,7 % *par* rapport à 1997. Une statistique alarmante, faite de voitures brûlées ou de chauffeurs de bus agressés, de violences quotidiennes aussi, et dont se saisissent déjà Jacques Chirac et Lionel Jospin pour alimenter l'une des luttes sourdes que sécrète la cohabitation au sommet de l'Etat.

Ces 2,7 %, le président les a en tête lorsqu'il reçoit le gouvernement, à l'Elysée, lundi matin 4 janvier, pour la traditionnelle cérémonie des voeux. Ce jour est aussi celui *du grand retour du ministre* de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, convalescent depuis le mois de septembre, à la suite d'un accident opératoire. Tout est réuni, donc, pour que la sécurité des Français devienne le principal sujet du débat politique. Dans son propos, le président de la République juge *« très préoccupante »* la montée de la violence en France. Elle ne touche plus uniquement, assure-t-il, les quartiers sensibles et leurs auteurs, ajoute-t-il, sont de plus en plus jeunes.

Sur ces deux points, M. Chirac est bien renseigné. Les chiffres ont été obtenus à partir des statistiques de la préfecture de police à Paris, la direction centrale de la sécurité publique en province et de la gendarmerie. Encore provisoires en l'absence des éléments du mois de décembre, ils marquent cependant la première hausse des crimes et délits enregistrée après trois années de baisse (1995, 1996, 1997) et ramènent *ainsi la statistique globale au niveau* des années du début de la décennie.

Cette hausse, qui mesure l'activité de quelque 7 000 services de police et de gendarmerie à partir des procès-verbaux de police judiciaire, est inégalement répartie sur le territoire. La préfecture de police, à Paris et en petite couronne, et la gendarmerie, en charge des zones rurales ou péri-urbaines, ont plus été touchées que la sécurité publique, compétente, elle, dans les villes de province. Ainsi, la hausse moyenne *mensuelle a varié entre* 1 % *et* 3 % *à* Paris et en zone de gendarmerie, alors qu'elle n'était que de 0 % à 1 % en sécurité publique. A l'exception notable, toutefois, de novembre : ce mois-là, la sécurité publique y a enregistré une hausse de plus de 7 % des faits constatés par rapport à 1997. La délinquance des mineurs poursuit l'explosion statistique commencée sous le gouvernement d'Edouard Balladur en 1994, et poursuivie en 1995, 1996 et 1997. Cette année encore, le chiffre devrait atteindre la moyenne enregistrée au cours de cette période de quatre ans, soit environ 20 %.

Bien sûr, des causes conjoncturelles peuvent expliquer ces mauvais résultats. Le ministre de l'intérieur explique qu'à Paris par exemple, l'afflux de touristes et d'étrangers attirés par la Coupe du monde de football a provoqué une explosion des vols à la tire. La grève du zèle observée par les officiers de police pour protester contre la fiscalisation de *leurs primes a pu en partie favoriser* un regain de délinquance. A l'inverse, la possibilité offerte aux Parisiens de déposer une plainte dans tous les commissariats de la capitale à toute heure du jour et de la nuit, ce qui n'était pas le cas auparavant, a sans doute entraîné un afflux supplémentaire de plaignants.



Malgré tout, la tendance est là, mauvaise, et le chef de l'Etat insiste. Il souhaite une *« réponse globale »*, qui *« implique que chaque membre du corps social assume sa part de responsabilités et que les pouvoirs publics, toujours mieux coordonnés, soient efficaces dans leur action »*. Puis, ayant dit ce qu'il avait à dire, M. Chirac se fait tout à coup plus conciliant : *« Je sais, Monsieur le premier ministre, que je rencontre vos propres préoccupations et celles du gouvernement en disant cela. Ce sont des domaines où la mobilisation de tous est nécessaire dans l'intérêt de la France et des Français. »*

En fait, M. Jospin n'est pas surpris de l'angle d'attaque choisi par le chef de l'Etat. Lui-même s'est alarmé, tout au long de l'automne, de cette délinquance quasi quotidienne. Les agressions répétées contre des chauffeurs de bus dans la banlieue parisienne à la fin septembre, puis la succession des voitures brûlées à Toulouse, début décembre, l'ont convaincu de la nécessité d'agir. Il s'en est entretenu régulièrement avec M. Chevènement qui, bien que convalescent, a été très actif. A la suite de ces discussions avec le premier ministre, le ministre de l'intérieur a régulièrement demandé des documents à son cabinet pour, finalement, rédiger une longue note à l'attention de M. Jospin, qu'il lui a remise à la fin de la semaine dernière.

Long d'une trentaine de pages, ce document constitue un véritable plan d'action que M. Chevènement se propose de mettre en œuvre pour tenter d'endiguer le fléau. Son *application permettrait de donner* corps au souhait exprimé par M. Jospin, le 24 octobre 1997, à l'occasion d'un colloque gouvernemental consacré à la lutte contre la délinquance. *« Après l'emploi,* assurait alors le premier ministre, *la sécurité est l'une des préoccupations essentielles des Français. Il faut le reconnaître : nos compatriotes sont trop souvent confrontés à l'insécurité dans leur vie quotidienne. C'est inacceptable. »*

Ainsi, l'action gouvernementale pourrait être placée en 1999 sous le double signe de la lutte contre le chômage et l'insécurité. Mais pour y parvenir, le premier ministre doit trancher un débat qui, pour l'instant, divise la gauche. Il s'agit du traitement à réserver aux jeunes délinquants qui, protégés par la loi, récidivent et contribuent à entretenir un mauvais climat dans les cités. En 1997, M. Chevènement proposait *« le retour au regroupement des mineurs délinquants dans des structures closes »* afin *« d'écarter les petits noyaux durs de multirécidivistes »*. A l'époque, confronté au refus d'autres membres de son gouvernement, le premier ministre n'avait pas voulu suivre les suggestions du ministre de l'intérieur. Celui-ci revient à la charge dans sa note. Et il sait que cette fois, il a toutes les chances d'être entendu. Ce qui, pour la gauche, représenterait sur ce dossier un changement culturel comparable à celui qu'elle a tant de mal à assumer dans le dossier sur l'immigration.

Mais M. Jospin semble décidé à passer aux actes. Et puis il sait que, depuis l'Elysée, M. Chirac veille.

Jean-Michel Aphatie et Pascal Ceaux

L'offensive soigneusement préparée de Jacques Chirac

AUDITIONS de professionnels, discussions avec des élus, lectures de rapports, relais parlementaires : les premières interventions du chef de l'Etat sur l'insécurité et la délinquance des mineurs, à l'occasion des voeux du 31 décembre 1998, puis lundi 4 janvier, devant le gouvernement, ont fait l'objet d'une préparation soignée. Elles en annoncent d'autres. Depuis le mois d'octobre 1998, la dernière recrue de l'Elysée, Valérie Pécresse, conseillère d'Etat, travaille sur ce sujet (*Le Monde* du 2 décembre 1998). Elle a notamment fait plancher le groupe des dix députés RPR coordonnés par Henri Cuq, à l'occasion d'un dîner à l'Elysée, fin octobre. Elle s'est également entretenue de ces questions avec plusieurs personnalités, dont l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré.

Alerté dès l'automne sur une hausse des chiffres de la délinquance, *M. Chirac entendait bien* faire de ce thème une des batailles de la cohabitation. Il a été encouragé dans cette voie par ses nombreux interlocuteurs politiques, très sensibles aux préoccupations de leur électorat. A Matignon, où l'on disposait des mêmes chiffres, le danger d'une offensive politique de M. Chirac sur cette question n'avait pas échappé à Lionel Jospin, fragilisé par l'absence de Jean-Pierre Chevènement. Invité de France 2, jeudi 8 octobre, en pleine grève des transports en commun, après l'agression de chauffeurs de bus par des mineurs, le premier ministre s'était montré très ferme à l'égard des auteurs, en dénonçant leur attitude *« autodestructrice »* : *« Ces actes seront sanctionnés, ils le sont. Il n'y a pas d'impunité »*, avait-il martelé avant d'en appeler à la *« responsabilité »* des parents (*Le Monde* du 10 octobre 1998).

A ses conseillers et à ses interlocuteurs politiques, le chef de l'Etat demandait alors de lui soumettre des propositions de réponses à la question particulière de la délinquance des mineurs. Parmi les pistes de réflexion qui lui ont été proposées figurent l'abaissement de la majorité pénale des mineurs ou la responsabilisation accrue des parents d'enfant délinquant.

Dans ses deux derniers numéros, le journal du groupe RPR de l'Assemblée nationale teste ses lecteurs sur le sujet. Dans sa livraison de décembre, le journal consacre un article aux mesures prises par le chef du gouvernement britannique, Tony Blair, en matière de lutte contre la délinquance des mineurs : modification du traitement pénal qui leur est applicable, rétablissement du couvre-feu pour les mineurs de moins de dix ans, responsabilisation des parents d'enfant délinquant récidiviste. Le journal oppose cette politique à celle du gouvernement de M. Jospin, qui, souligne-t-il, *« refuse toute modification de l'ordonnance de 1945 concernant les sanctions applicables aux mineurs »*, *« compare les maires qui ont pris des arrêtés similaires* [le couvre-feu] *à des pourfendeurs de la liberté individuelle »* et refuse la *« mise sous tutelle des allocations sociales »*. L'offensive est donc prête. *Il ne reste plus qu'à attendre une* nouvelle flambée de violence.

Pascale Robert-Diard

Les auteurs de violences dans le Bas-Rhin écopent de peines de détention ferme

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Tandis que les incidents continuent à Strasbourg et dans sa périphérie – quatre-vingts véhicules ont été incendiés, depuis la nuit de la Saint-Sylvestre, dans le Bas-Rhin –, huit jeunes gens ont comparu devant le tribunal correctionnel de la capitale alsacienne, lundi 4 janvier. Sur la cinquantaine de personnes interpellées depuis le 1er janvier, trente et une sont mineures, dont deux enfants de douze ans ; un seul adolescent, âgé de seize ans, a été maintenu en détention.

« C'est sévère pour une première condamnation, mais cela s'inscrit dans un contexte de violences urbaines », a répété, tout au long de l'audience, Pierre Wagner, substitut du procureur de la République. Frank, dix-huit ans, sans profession, et Michael, vingt et un ans, travailleur intérimaire, ont été les premiers à payer cher leur errance de la nuit du 31 décembre au 1er janvier : huit mois de prison, dont quatre fermes, pour avoir tenté d'incendier une camionnette à Schweighouse-sur-Moder, dans le nord du département. Ils ont expliqué qu'ils avaient été entraînés, qu'ils étaient sous l'effet de l'alcool, mais Frank a résumé : *« Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça, c'est comme ça. »*

Grégory, dix-neuf ans, sans emploi, vit chez ses parents. Interpellé pour avoir cassé la vitre d'un Abribus à Koenigshoffen, faubourg de l'ouest de Strasbourg, il a donné un coup de tête à un policier après que celui-ci, raconte-t-il, l'a *« provoqué »* en lui donnant des tapes sur la figure. Ce geste d'*« énervement »* explique la sévérité du tribunal, qui a prononcé une peine plus lourde – dix mois de prison, dont cinq fermes – que celle demandée par M. Wagner (six dont trois). Lui non plus, il ne sait pas pourquoi il s'est mis en tête de casser un Abribus. *« C'était n'importe quoi ! »*, dit-il. Et, surtout, il n'a pas su dire au tribunal ce qu'il comptait faire de ses journées s'il était remis en liberté.

Les cinq autres prévenus, qui s'en étaient pris, eux aussi, aux forces de l'ordre, ont demandé le renvoi de l'audience, comme le permet la procédure de comparution immédiate. Jacques, vingt ans, déjà condamné à six mois de prison pour vol, s'est attaqué, à Haguenau, à un fourgon de police à coups de pierre et de canettes de bière. Steve, vingt-deux ans, peintre en bâtiment et père d'un enfant, a déjà écopé de cinq mois de *prison avec sursis pour violence* ; cette fois, il a agressé, sous l'emprise de l'alcool, trois policiers d'une brigade anticriminelle en les traitant de *« fils de putes »* dans le quartier du Neuhof, au sud de l'agglomération strasbourgeoise.

Jonathan, vingt ans, n'était pas en état d'ébriété, mais il détenait 4 grammes de cannabis. Sous contrôle judiciaire après avoir purgé un an de prison, il a appelé sa bande à la rescousse lorsque la police l'a appréhendé à La Meinau, quartier sud de Strasbourg. Il va être jugé pour rébellion et détention de stupéfiants. Murat, vingt ans et déjà condamné à un an de prison pour vol, et son ami de dix-neuf ans, qui porte le même prénom, ont offert une *« résistance violente »*, en les menaçant d'un gourdin en bois taillé, aux deux policiers qui voulaient les verbaliser *parce qu'ils n'avaient pas attaché la* ceinture de sécurité de leur voiture. *« Vous ne faites pas la loi, ici on est au Neuhof »*, leur avait dit Murat.

Tous ont été maintenus en détention provisoire jusqu'aux comparutions, prévues dans les six semaines.

Marcel Scotto

Un an de prison pour l'agresseur d'un chauffeur de bus

Un homme de vingt et un ans a été condamné, lundi 4 janvier, à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour avoir frappé le conducteur d'un autobus avec une batte de base-ball, le 30 décembre, au Chambon-Feugerolles (Loire), dans la banlieue stéphanoise.

Le jeune homme était entré dans l'autobus et avait brisé une vitre avant d'assener un coup de batte au chauffeur, qui, souffrant d'un hématome, s'est vu prescrire un jour d'arrêt de travail. Le parquet avait requis deux ans fermes pour violences aggravées avec arme sur agent chargé d'une mission de service public. Jugé en comparution immédiate, le jeune homme a été écroué à l'issue de l'audience.

Vingt ans d'embrasements sporadiques

● **1981.** A Vénissieux (Rhone), la cité des Minguettes s'embrase, à l'occasion de *« rodéos »* en voiture. Les acteurs principaux sont de jeunes immigrés que la révolte pousse hors des tours bétonnées de cette ville construite à la va-vite dans les années 70. Dans les médias, on parle de l'*« été chaud des Minguettes »*, qui a marqué le début du mouvement des beurs.
● **Juillet 1988.** Une soixantaine de jeunes du quartier des « 4 000 », à la Courneuve (Seine-Saint-Denis), incendient des voitures, brisent des vitrines et s'en prennent aux policiers, auxquels ils attribuent la responsabilité de la mort d'un des leurs, après un accident de moto alors qu'il tentait d'échapper à une patrouille.
● **Octobre 1990.** A Vaulx-en-Velin (Rhône), des émeutes se produisent après la mort controversée d'un jeune motard poursuivi par la police. Des voitures sont incendiées et un supermarché est pillé. Plusieurs médias évoquent alors l'*« intifada des banlieues »*.
● **1991.** Le gouvernement d'Edith Cresson doit faire face à un phénomène de contagion. Des incidents, plus ou moins violents, ayant toujours pour acteurs des jeunes issus de l'immigration, se produisent, au printemps 1991, dans les cités HLM situées à la périphérie des grandes villes, notamment Sartrouville, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux (Yvelines), Toulouse, Saint-Etienne, Carpentras.
● **Novembre 1995 :** la violence touche des quartiers difficiles jusqu'alors restés calmes. A Laval (Mayenne), des incidents éclatent après la mort d'un jeune d'origine marocaine dans le commissariat de la ville.
● **1997.** La mort d'un jeune de seize ans, tué par la police, le 17 décembre 1997, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), alors qu'il tentait de forcer un barrage routier provoque plusieurs nuits d'émeute dans son quartier d'origine, la Plaine-du-Lys, à Dammarie-les-Lys. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, 53 voitures sont incendiées à Strasbourg.
● **1998.** En octobre, des scènes de pillage ont lieu place de la Nation, à Paris, d'où démarre le premier cortège du mouvement lycéen de l'automne. Après une série d'agressions contre les agents de la RATP et de la SNCF, une grève paralyse les bus et la ligne D du RER à Paris. En décembre, à Toulouse, le décès d'un jeune de dix-sept ans tué par un policer qui tentait de l'interpeller pour un vol de voiture donne lieu à de violents affrontements. A Strasbourg, en dépit d'une présence policière massive et d'une vaste opération de prévention, les affrontements de la Saint-Sylvestre, guettés par les médias, se renouvellent : une quarantaine de véhicules sont incendiés.

L'élection du président de la région Rhône-Alpes plonge la droite dans un imbroglio imprévisible

Les gaullistes soutiendront, au premier tour, l'UDF Anne-Marie Comparini

La droite RPR et UDF hostile à tout accord avec le Front national s'est mise d'accord, lundi 4 janvier, pour soutenir la candidature de Mme Comparini contre celle de Charles Millon, lors du premier tour de l'élection du prochain président de Rhône-Alpes, jeudi 7 janvier. Cet accord ne lève cependant aucune des incertitudes d'un scrutin qui sera placé sous la surveillance directe des états-majors nationaux.

FIXÉE au jeudi 7 janvier, l'issue de l'élection du prochain président du conseil régional de Rhône-Alpes demeure toujours incertaine. Face à Charles Millon, candidat à sa succession après que sa précédente élection a été annulée par le Conseil d'Etat, le RPR et l'UDF préparent l'événement chacun de son côté. Lundi 4 janvier, Philippe Langenieux-Villard, président du groupe RPR du conseil régional, a certes annoncé, dans un communiqué, que, *« dans un souci d'union »*, les huit membres de son groupe soutiendront *« au premier tour »* la candidature d'Anne-Marie Comparini. Proche de Raymond Barre et adjointe au maire de Lyon, Mme Comparini avait déjà été choisie par l'UDF, le 15 décembre, pour être sa candidate.

L'annonce du RPR constitue un changement de cap : jusqu'à présent, le parti gaulliste plaidait, comme Démocratie libérale, en faveur de la candidature du doyen d'âge de l'assemblée régionale, Pierre Gascon (DL), fidèle de M. Millon *(lire ci-dessous)*. Mais elle est tout sauf un ralliement à la stratégie proposée par l'UDF. Le porte-parole du groupe RPR, Emmanuel Hamelin, a pris soin de préciser que l'engagement de son parti aux côtés de Mme Comparini ne vaut que pour le premier tour, et ne préjuge en rien de sa position aux éventuels tours suivants. *« On se réserve le droit de choisir un autre candidat au deuxième »* ou au troisième, a-t-il indiqué.

La précision n'est pas de pure forme. D'abord, parce qu'un désaccord de fond sur la stratégie demeure entre le RPR et l'UDF. Alors que le parti de François Bayrou est disposé à accepter, le cas échéant, les voix de la gauche pour conserver à la droite la région tout en faisant battre M. Millon, le mouvement de Philippe Séguin recherche au contraire une solution excluant aussi bien l'appoint de l'extrême droite que l'entente, même tacite, avec la majorité. En outre, après neuf mois de crise, la géographie politique des élus régionaux, compliquée par les relations de personnes, ne permet d'exclure aucune hypothèse. Dans ce contexte, le désaccord de fond entre le RPR et l'UDF rend la situation imprévisible.

Au premier tour, le FN, divisé entre une majorité de mégrétistes et une minorité de lepénistes, devrait présenter la candidature de Denis de Bouteiller. Le durcissement des partisans de Bruno Mégret, qui ne veulent pas donner prise à l'accusation de complaisance à l'égard de la droite, rend peu probable, même s'il ne peut être totalement exclu, un vote du FN dès le premier tour pour M. Millon. Elu avec les voix de 58 des 61 élus de droite et du chasseur, et celles des 35 élus FN, en mars 1998, M. Millon table, en revanche, sur le soutien, au premier tour, de quelque 43 élus de droite. Mme Comparini, elle, peut espérer les voix des 10 élus du groupe UDF et des 8 RPR. A gauche, le socialiste Jean-Jack Queyranne s'est dit *« prêt à être candidat si la gauche se réunit »*. Dans cette hypothèse, qu'il a évoquée mardi sur France 2, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer devrait recueillir les voix des 60 élus de gauche, voire celle du savoisien.

Un tel paysage à l'issue du premier tour ouvre de multiples possibilités pour le second. D'abord, parce que nul ne sait quelle sera, alors, l'attitude du FN, même si chacun, à droite comme à gauche, est convaincu qu'il finira par soutenir M. Millon. En second lieu, moins le score initial de Mme Comparini sera élevée, plus le RPR sera tenté de trouver une solution alternative, le cas échéant en concertation avec M. Millon. Lundi soir, devant ses partisans rassemblés dans le groupe Oui à Rhône-Alpes (ORA) et dans celui, plus petit, des indépendants, et en présence de son lieutenant RPR Alain Mérieux, également proche de Jacques Chirac, l'ancien ministre de la défense a indiqué qu'il ne pratiquera pas *« la politique du pire »*.

Il a ajouté qu'il ferait *« tout pour que la région reste à droite, mais pas avec un candidat qui aura fait un tour de piste »*. L'hypothèse « Gascon » pourrait alors resurgir, bien que M. Millon l'ait qualifiée, mardi matin, sur RTL, de *« complètement ridicule »*. Le RPR pourrait aussi proposer la candidature de Gérard Ducarre, membre du RPR mais président du groupe ORA. Ni l'une ni l'autre ne devraient cependant être en mesure de réunir 79 voix, soit la majorité absolue nécessaire pour être élu au deux premiers tours. En effet, dans ces hypothèses, des voix UDF, mais aussi, au RPR, celle de Marie-Thérèse Geffroy – l'une des trois élus de droite à n'avoir pas voté pour M. Millon en 1998 – devraient faire défaut.

Un faible score de Mme Comparini rendrait également difficile un désistement, au second tour, du candidat de gauche, qui serait arrivé en tête. Bernard Soulage, président du groupe socialiste, précise en outre que la majorité ne pourrait accepter une solution alternative à droite que si celle-ci exclut M. Millon et les membres de son exécutif. Enfin, il sera sans doute difficile de convaincre M. Millon, s'il obtient plus du double des voix de Mme Comparini, de jeter l'éponge au milieu de la bataille. Le mois de mars 1998 a déjà prouvé à quel point il tient à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes.

Cécile Chambraud

Avertissement de longue date

Dans une note en date du 3 décembre 1997, intitulée « Réflexions sur les régionales », Marie-Thérèse Geffroy, maire (RPR) du 5e arrondissement de Lyon, avait attiré l'attention de la direction de son parti sur la façon dont Charles Millon préparait, en toute liberté et sans que le RPR n'ait la volonté de s'y impliquer, ces élections régionales. *« Charles Millon,* écrivait-elle à l'adresse de Philippe Séguin, *a décidé souverainement de conduire la liste de la majorité régionale. Même si l'on peut penser que, comme président sortant, il peut légitimement prétendre à cette charge, il est étonnant pour ses alliés qu'à aucun moment il ne fasse référence à un accord préalable que pourraient lui avoir apporté les autres composantes de sa majorité (...). Très habilement, Charles Millon désigne lui-même dans le Rhône la tête de liste du RPR* [Alain Mérieux], *donnant l'impression d'avoir carte blanche, ceci alors que le Rassemblement doit désigner ses têtes de liste départementales lors du conseil national du 13 décembre 1997. »*

Une prime au départ volontaire pour les agents hospitaliers

LES AGENTS hospitaliers qui souhaitent cesser leur activité avant la retraite bénéficieront d'une *« indemnité volontaire de départ »*. Prévu de longue date par le gouvernement (*Le Monde* du 29 juillet), ce projet s'est concrétisé avec la publication, au *Journal officiel* du 30 décembre, d'un décret et d'un arrêté précisant les modalités et le montant, qui ne pourra excéder 300 000 francs bruts (environ 45 731 euros). Les agents susceptibles de prendre leur retraite dans les deux ans suivant la date de leur démission n'y auront pas droit. Le montant de cette prime de départ est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire : douze mois de traitement brut indiciaire ou du salaire brut entre cinq et quinze ans de services publics effectifs ; seize mois entre quinze et vingt ans ; vingt mois entre vingt et vingt-cinq ans ; vingt-six mois entre vingt-cinq et moins de trente ans de services. Les agents intéressés doivent s'adresser à la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du fonds chargé de financer cette prime.

DÉPÊCHES

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages a légèrement baissé** en décembre, selon « l'indicateur résumé » publié, mardi 5 janvier, par l'Insee (qui prend en compte les opinions favorables et défavorables des ménages sur leur situation financière). Le solde des réponses est négatif de 11 points, contre – 10 points au cours de tous les mois précédents depuis juillet. En janvier 1998, le solde était négatif de 23 points.

■ **CGT : Bernard Thibault, futur sécrétaire général de la CGT et membre depuis décembre 1996 du comité national du Parti communiste, reconnaît** dans un entretien au mensuel *Liaisons sociales*, mardi 5 janvier, qu'une *« part non négligeable des responsables de la CGT ont un engagement au PCF »*, mais juge que le cordon ombilical avec le PCF est rompu, *« sans doute plus »* qu'on peut *« l'imaginer »*. M. Thibault signale aussi que les militants CGT *« sont capables de prendre le stylo »* pour signer des accords avec le patronat, mais *« tout dépend du rapport de force, de la réalité vécue par les salariés »*.

■ **CHÔMEURS : plusieurs dizaines de chômeurs ont occupé,** lundi 4 janvier, les locaux de la direction départementale du travail à Limoges (Haute-Vienne), avant d'être expulsé par les forces de police. Une cinquantaine de chômeurs et militants d'associations contre le chômage ont aussi envahi, lundi, le siège de la fédération du PS à Bordeaux. Ils réclamaient une prime de fin d'année de 3 000 francs (environ 457 euros) et le relèvement des minima sociaux au niveau du SMIC.

■ **TEMPS D'ANTENNE : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel, publiée par le *Journal officiel* (daté 4-5 janvier), précise** le temps d'antenne accordé en 1999 aux formations politiques représentées au Parlement (5 h 20, réparties comme suit : PCF : 25 min ; PS : 150 min ; RPR : 112,30 min ; UDF : 75 min ; DL : 37,30 min) ainsi qu'aux organisations syndicales et professionnelles nationales (huit heures, réparties comme suit : 50 min pour la CFDT, la CGC, la CFTC, la CGT, l'UNSA, FO et la FSU, la CGPME, la FNSEA, l'UNAPL, le Medef et l'UPA).

■ **BOURGOGNE : le préfet de la région Bourgogne et du département de Côte-d'Or, François Lépine, a déposé** devant le tribunal administratif de Dijon un recours pour vice de forme sur la légalité du budget adopté le 14 décembre par le conseil régional. La majorité de droite et le président Jean-Pierre Soisson s'étaient abstenus afin d'éviter que leur budget ne soit adopté avec des voix du Front national. Le vote négatif de la gauche avait permis à M. Soisson de mettre en œuvre la procédure dite du « 49-3 régional ».

Le RPR renonce provisoirement à la candidature « institutionnelle » du doyen d'âge, Pierre Gascon

LYON
de notre correspondant régional

En annonçant, lundi 4 janvier, le ralliement, *« au premier tour »*, des huit conseillers régionaux du groupe RPR de Rhône-Alpes à la candidature d'Anne-Marie Comparini (UDF-FD), Philippe Langenieux-Villard a surpris ses collègues de l'UDF. La réunion de l'intergroupe UDF-RPR du conseil régional n'était prévue que dans la soirée de mardi. Provisoirement du moins, cette annonce anticipée du président du groupe RPR, décidée, en liaison avec la direction nationale du mouvement gaulliste, comme un gage de bonne volonté, met fin au projet de « candidature institutionnelle » du doyen d'âge de l'Assemblée régionale, Pierre Gascon (DL).

Cette solution avait été retenue dans un premier temps par la direction du RPR, consciente que le rapport de forces entre la droite et la gauche – soixante et un sièges chacune – n'avait pas évolué depuis le 20 mars 1998 et qui s'attache à récuser dans un même mouvement toute compromission avec le Front national et toute forme de front républicain. L'UDF jugeait *« inacceptable »* cette initiative du RPR.

Agé de soixante-dix-sept ans, M. Gascon fut le premier adjoint d'Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble de 1983 à 1995. A ce titre, il épousa la politique conduite par ce dernier, condamné pour corruption par la cour d'appel de Lyon à cinq ans de prison dont quatre fermes. Aujourd'hui encore, M. Gascon figure parmi les soutiens actifs, à Grenoble, de l'ancien ministre des gouvernements de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur. Les récents démêlés judiciaires de M. Gascon, condamné en décembre 1998 par le tribunal correctionnel de Grenoble à 15 000 francs d'amende pour abus de confiance – le parquet a aussitôt fait appel *a minima* de cette peine – ont rendu problématique la candidature du doyen d'âge de l'assemblée. Il est reproché à M. Gascon d'avoir suscité auprès d'une association grenobloise la création d'un emploi fictif dont le bénéficiaire fut pendant six ans un adjoint de M. Carignon. Enfin, au cours des neuf derniers mois, cette personnalité, connue pour son passé de résistant, n'a, à aucun moment, émis la moindre critique à l'encontre de l'alliance de fait conclue par M. Millon avec le FN.

TRAVAIL DE PERSUASION

« La solution Gascon était sans issue. Elle était destinée à occuper le terrain », commente avec satisfaction le président du groupe UDF, Dominique Chambon. Elle aurait constitué, selon cet élu, *« une déclaration de guerre immédiate pour les élections européennes et pour L'Alliance »*, que préside Philippe Séguin. En fait, le RPR n'a pas renoncé à une candidature de M. Gascon aux deuxième ou troisième tours de scrutin. Cela sera fonction du résultat obtenu au premier par Mme Comparini.

A deux jours du scrutin, celle-ci ne dispose que d'un capital théorique de dix-huit voix. Il lui reste à vérifier que le travail de persuasion entrepris depuis plusieurs semaines par les état-majors nationaux du RPR et de l'UDF auprès des conseillers du groupe de M. Millon – Oui à Rhône-Alpes – a pu porter ses fruits.

Claude Francillon

COMMENTAIRE

INCONTRÔLABLES

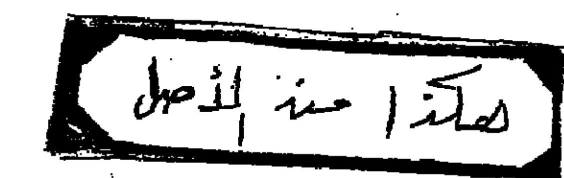
Opportunément servie par l'une des composantes de la gauche « plurielle » – les Verts – qu'elle raille le plus volontiers, la droite tarde à sortir de l'inextricable guêpier rhônalpin. C'est un écologiste opiniâtre, en effet, Etienne Tête, qui a obtenu, le 11 décembre 1998, l'annulation de l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes. Tout est donc à refaire et, jeudi 7 janvier, jour du scrutin, l'opposition nationale sera jugée sur sa capacité à se débarrasser de celui qui, pour sauver un siège de président, n'a pas hésité à pactiser avec le Front national.

L'embarras de la droite et, notamment du président de L'Alliance pour la France, Philippe Séguin, provient du fait qu'elle ne tient pas directement les manettes. Malgré les appels à l'aide de certains de ses représentants, elle n'a pu empêcher qu'à la fin de 1997, M. Millon compose lui-même l'essentiel des listes de droite dans les huit départements de Rhône-Alpes.

C'est ainsi qu'en guise de *« renouvellement »*, de parfaits inconnus, qui n'avaient de compte à rendre à aucun mandant, se sont retrouvés en bonne place sur les listes de « Oui à Rhône-Alpes ». Pourvus d'un titre de vice-président et des menus avantages – indemnités complémentaires, voiture avec chauffeur – qui accompagnent la fonction, ce sont ces incontrôlables qui contrôlent aujourd'hui la seconde région française.

Pour tenter d'en sortir, le RPR privilégie toujours, en dépit de son ralliement *« au premier tour »* à la candidature d'Anne-Marie Comparini, proche de Raymond Barre, la *« solution institutionnelle »* qui consiste à s'en remettre au doyen d'âge, Pierre Gascon. Le mouvement gaulliste veut ainsi éviter à tout prix l'élection d'un candidat de la droite républicaine avec tout ou partie des voix de la gauche, afin de ne pas offrir à M. Millon le prétexte qu'il attend pour apparaître comme le seul garant de la « vraie » droite. Au risque même de faire réélire le président invalidé.

Jean-Louis Saux



هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

LE MONDE / MERCREDI 6 JANVIER 1999

VILLE Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales analyse en termes très critiques l'efficacité des 44 « zones franches urbaines » créées à la fin de 1996 par le gouvernement Juppé. Quelque 8 900 emplois y auraient été créés en 1997, 31 000 bénéficieraient d'exonérations, pour un coût atteignant 1,5 milliard de francs (228 658 530 euros) en 1998. ● CETTE APPRÉCIATION, confirmée par un autre rapport de l'Inspection générale des finances, remet en cause l'une des pièces-maîtresses de la « géographie prioritaire » de la politique de la ville. ● MARTINE AUBRY et Claude Bartolone, ministres chargés de la ville, devraient en tenir compte pour la renégociation des avantages fiscaux, consentis pour cinq ans. ● A BORDEAUX, ville dont l'ancien premier ministre est le maire, la zone franche a bénéficié d'un traitement particulièrement bienveillant sans résultat probant pour l'emploi.

Un rapport officiel dénonce l'échec des « zones franches urbaines »

Les mesures fiscales dérogatoires décidées par le gouvernement Juppé en 1996 pour favoriser l'activité économique dans les quartiers difficiles n'ont créé que peu d'emplois, coûtent cher et profitent surtout aux entreprises existantes

C'ÉTAIT la grande innovation de la politique de la ville du gouvernement Juppé, celle qui devait faire pénétrer des entreprises – et donc des emplois – dans les cités-dortoirs. En décembre 1996, les « zones franches urbaines » avait introduit, pour la première fois, un mécanisme de discrimination positive à vocation économique dans les quartiers réputés difficiles. Deux années plus tard, un rapport que l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient de présenter au gouvernement pourrait remettre en cause l'une des réalisations les plus abouties de la *« géographie prioritaire »*, sur laquelle s'est construite la politique de la ville depuis quinze ans.

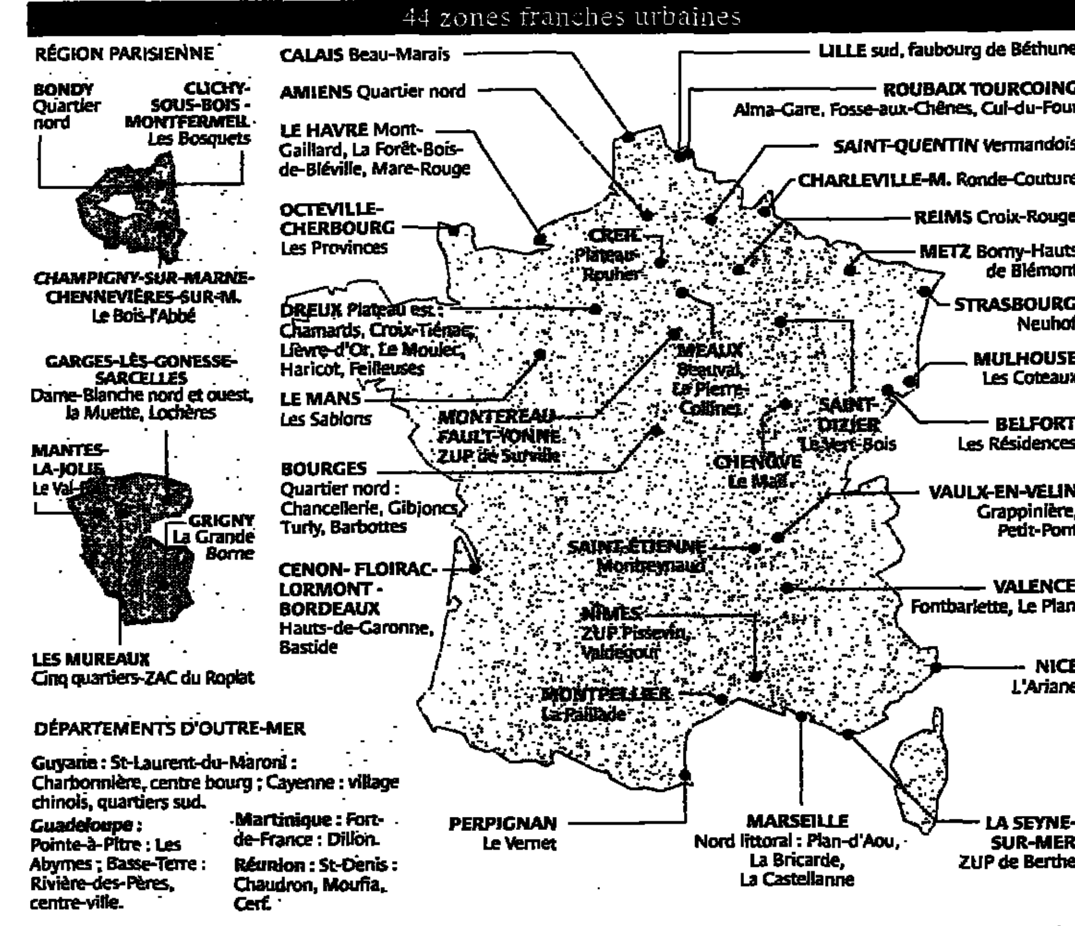
Dernier avatar en date du « ciblage » sur les quartiers en difficulté, les 44 *« zones franches urbaines »* sont, depuis le changement de gouvernement, placées sous haute surveillance. Martine Aubry, en charge de la ville, a exprimé dès juillet 1997 ses réticences à l'égard de cette *« politique-ghetto de subvention particulière »*. Une manière de signifier que la gauche, après avoir généralisé, à l'aube des années 1980, la politique de discrimination positive pour traiter les quartiers en difficulté, pourrait réviser sa conception et ses méthodes.

Les « zones franches urbaines » *(ZFU) lui offraient un terrain de* choix. En juillet 1998, mission était confiée aux deux inspections générales des affaires sociales et des finances d'évaluer les dix-huit premiers mois d'exercice des ZFU, d'en mesurer le coût et les effets sur l'emploi. *« Les premières données disponibles (...) donnent lieu à des appréciations contradictoires »*, soulignait la lettre de mission du gouvernement.

« DISPOSITIF ATTRACTIF »

Le rapport très documenté de l'IGAS confirme les appréhensions. Délimitations fantaisistes des périmètres concernés dictées par des impératifs politiques, effet d'aubaine fiscale pour les entreprises déjà existantes, faibles créations d'emplois et impact nul sur la *« mixité urbaine »* dans les quartiers visés : le constat est brutal.

« La conjonction d'une fiscalité très privilégiée et de l'exonération de l'essentiel des cotisations sociales rend le régime financier applicable dans les zones franches particulièrement attractif pour les entreprises », souligne l'IGAS, qui critique avec force un dispositif juridique insuffisamment contraignant, favorisant le cumul des exonérations et *la délocalisation de zone franche à* zone franche. Autre vice de forme : les exonérations bénéficiant aux entreprises nouvelles comme à celles qui préexistaient, qu'elles procèdent ou non à des embauches, les contreparties en termes d'emploi sont *« ténues, lacunaires et peu vérifiables »*. Quand il y a création d'emplois, la contrainte de 20 % d'embauches locales n'impose aucune condition de statut et de durée du travail. Plusieurs Urssaf ont ainsi signalé à la mission le cas d'employeurs *s'acquittant de cette contrainte en* employant une femme de ménage deux heures par semaine...



SEUILS CONTOURNABLES

Les seuils d'effectifs prévus pour certaines exonérations sont aussi aisément contournables. L'IGAS cite le cas d'hôtels du groupe Accor qui en ont bénéficié, celui d'un groupe hospitalier dans la zone franche de Garges-lès-Gonesse - Sarcelles, qui, ayant modifié opportunément sa structure juridique, profite d'un allègement des charges patronales de 4,5 millions de francs (68 5975,6 euros), ou encore le cas de cabinets de SOS-Médecins, implantés dans de nombreuses zones.

Occasion de nombreuses tractations et révisions politiques dès l'élaboration des textes, en 1996, la délimitation des sites n'a, souligne le rapport, fait l'objet *« d'aucune rationalité »*. Première aberration, les critères retenus – caractéristiques de la population, taux de chômage, potentiel fiscal des communes – l'ont été sur la base du recensement de 1990. En outre, les sites en zone franche ne correspondent pas aux 38 *« zones de revitalisation urbaine »* (ZRU) considérées comme les plus en difficulté et ne sont pas, non plus, systématiquement classées en *« zone urbaine sensible »* (ZUS). Résultat, des sites en grande difficulté comme le quartier de La Noé (7 879 habitants) à Chanteloup-les-Vignes ont été éliminés. En revanche, ont été inclus des ZAC, voire *« des quartiers d'habitat résidentiel »*.

« Si l'idée première était de retenir une délimitation incluant un peu de foncier libre autour des quartiers d'habitat social pour y accueillir des entreprises, souligne l'IGAS, *elle a en réalité permis d'inclure des quartiers où les entreprises ne faisaient nullement défaut »*, parfois *« pratiquement dépourvus d'habitants »*...

EMPLOIS NON PÉRENNES

Dans ces conditions, l'effet « emploi » en zones franches a surtout prolongé un dynamisme préexistant. Environ 8 900 emplois auraient été créés en 1997, mais 31 000 bénéficient des exonérations. *« Les données concernant la pérennité des emplois en zone franche sont particulièrement rares »*, regrette, par ailleurs, l'IGAS. Ainsi, à Grigny (Essonne), il s'agit majoritairement de *contrats à durée déterminée*, d'une durée moyenne d'un mois, *« parfois de deux jours »*, selon une étude réalisée par l'agence locale de l'emploi d'Evry sur l'ensemble des embauches des jeunes en difficulté suivis par la mission locale depuis la création de la zone franche.

Pour ces piètres résultats, le coût global des zones franches est *important* : 1,5 milliard en 1998 (228 658 530 euros). Il est surtout fortement inflationniste, puisqu'il a déjà doublé entre 1997 et 1998. Du fait de l'augmentation linéaire des exonérations de cotisations sociales, ils devraient *« largement »* dépasser, selon le rapport, deux milliards de francs dès 1999 (304 878 048 euros).

Un tel tableau risque de rendre difficile la préservation du statu quo. Martine Aubry avait assuré, en juillet 1997, qu'elle ne remettrait pas en cause les zones franches même s'il convenait *« d'éviter l'utilisation abusive de cet effort financier de l'Etat »*. L'IGAS propose un retour au droit, un renforcement des obligations des entreprises en matière de création d'emplois, la suppression d'exonérations aberrantes comme celles dont bénéficient les professions libérales (120 millions de francs en 1998, soit 18 292 682 euros). Les difficultés récentes du gouvernement à redéfinir la carte des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ne sont pas, toutefois, de bon présage. Et les élus concernés, dont une moitié environ sont à gauche, ne laisseront pas facilement s'envoler les avantages dont bénéficient des entreprises implantées dans certains de leurs quartiers.

Christine Garin

Deux constats conjoints

Pour se faire une doctrine sur le sort à réserver aux quarante-quatre zones franches urbaines, le gouvernement dispose de deux rapports : celui de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) dont *Le Monde* révèle le contenu et un autre, émanant des inspections générales des finances et de l'administration, dont *Le Canard enchaîné* a publié les grandes lignes dans son édition du 30 décembre. La date de remise des travaux, qui devaient être conjoints, était fixée au 30 novembre 1998.

L'inspection générale des finances a respecté ce délai et a remis, début décembre, au gouvernement un rapport plus succinct qui ne tient pas compte d'études émanant des préfectures, de l'Insee et de l'Unedic. La rapporteuse de l'inspection générale des affaires sociales, Béatrice Buguet, signale, dans l'introduction de son rapport, qu'elle n'a pas pu, pour cette raison, s'associer à la remise du document et qu'elle a poursuivi pendant quelques jours ses travaux. Pour l'instant, le gouvernement n'a rendu public aucun de ces deux rapports.

Les mauvais résultats de Bordeaux, la plus étendue des zones franches

LA ZONE franche de Bordeaux bénéficie, dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), d'une attention particulière. Il faut dire que la ville d'Alain Juppé, chef du gouvernement quand s'est opéré le découpage des zones franches en 1996, est à la fois la plus étendue de toutes, la moins crédible au regard des indicateurs censés mesurer difficultés économiques et pauvreté, et l'une des moins efficaces, enfin, en termes de résorption du chômage.

Elle s'étend sur quatre communes et couvre 800 hectares contre 189 en moyenne pour les 44 zones. Prévue au départ sur 586 hectares, elle avait, au fil des tractations, gagné quelque 230 hectares. Avec celles de Strasbourg et de Chennevières-sur-Marne, elle compte aussi parmi les plus favorisées au regard de deux indicateurs : le revenu et le produit fiscal par habitant. Mais en cumulant deux autres indicateurs – le taux de logements sociaux et le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) –, elle devient la championne des dix plus favorisées de l'ensemble.

Ce cadeau offert, à l'époque, au premier ministre par le maire de Bordeaux a-t-il été payant ? En réalité non. Le taux d'activité sur la zone franche de Bordeaux, qui couvre aussi les communes de Cenon, Lormont et Floirac – trois communes socialistes –, est sensiblement plus élevé que dans l'ensemble de la communauté urbaine (60,2 % contre 55,3 %). Mais le chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 35 % dans certains quartiers et le chômage de longue durée y est plus élevé qu'ailleurs. Or, malgré *« un nombre élevé d'implantations d'établissements dans la zone franche en 1997 »*, souligne l'IGAS, le chômage des jeunes y a moins diminué que dans le reste de la communauté urbaine. Quant au chômage de longue durée, il s'est accru, depuis janvier 1997, dans la zone franche.

Ch. G.

Sept ans de « géographie prioritaire »

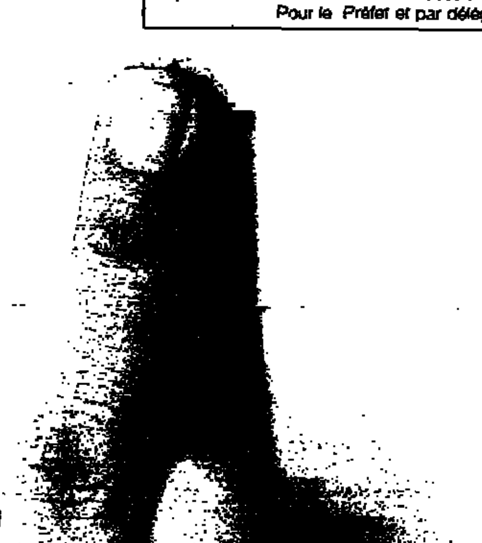
● **Alain Juppé,** alors premier ministre, annonce, le 18 janvier 1996, la création d'une *trentaine* de « zones franches » à fiscalité dérogatoire. Il donne ainsi suite à un projet du candidat Chirac à l'élection présidentielle.

● **Pièces maîtresses du pacte de relance pour la ville,** *mis en* œuvre par Jean-Claude Gaudin alors ministre (UDF) de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, les zones franches doivent beaucoup au modèle anglais des *enterprise zones*, créées par Margaret Thatcher en 1981. Cette politique a toutefois été abandonnée outre-Manche dès 1991 en raison de son coût élevé et de sa faible efficacité.

● **Si la droite l'a mise en œuvre,** l'idée de soutenir la création d'*activités par des mesures fiscales* dérogatoires a été préparée par la gauche avec la loi d'orientation sur la ville (LOV), adoptée en 1991 : 546 « zones urbaines sensibles » prévues par la LOV sont créées en 1993. *Les entreprises y sont* exonérées de taxe professionnelle.

● **La loi Pasqua** sur l'aménagement du territoire franchit une nouvelle étape en 1995 en créant les « zones de redynamisation urbaines » (ZRU). Dans les 350 quartiers sélectionnés, l'exonération de la taxe professionnelle est compensée par l'Etat. Les entreprises sont, en outre, dispensées de l'impôt sur les sociétés et, pendant un an, d'une partie des charges sociales patronales.

● **Les 44 zones franches** (38 en *métropole, 8 dans les DOM) sont* officiellement désignées le 26 décembre 1996. Les entreprises de moins de 50 salariés y bénéficient de plusieurs types d'exonération accordée pendant *cinq ans : dispense d'impôt* sur les sociétés (dans la limite de 400 000 francs de bénéfice par an), de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), allègement des charges sociales patronales (de 43 % à 11 % du salaire brut) pour tous les salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée. Un cinquième des embauches doivent concerner les habitants du *quartier*.



Suspect principal de l'affaire Elf, Alfred Sirven n'est pour l'heure recherché qu'en Suisse

La demande d'arrestation doit être diffusée bientôt dans le monde entier

Après la mise en évidence, par *Le Monde*, de retards inexplicables dans l'engagement des poursuites contre le principal suspect de l'affaire Elf, les réponses des autorités policières et judiciaires attestent qu'à ce jour, M. Sirven, en fuite depuis 1996, n'est réellement recherché qu'en Suisse. Sa photographie doit être diffusée prochainement, en France et à l'étranger *(lire aussi notre éditorial page 14).*

L'INTROUVABLE Alfred Sirven, considéré comme le personnage central de l'affaire Elf, a-t-il bénéficié d'une série de négligences procédurales pour échapper, depuis l'été 1996, aux recherches annoncées ? Après l'évocation, par *Le Monde*, des retards subis par la diffusion des mandats d'arrêt visant l'ancien directeur des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine (*Le Monde* du 5 janvier), les autorités judiciaires et policières ont dénié toute responsabilité fautive dans l'enchaînement de circonstances qui a perturbé et ralenti l'engagement effectif des poursuites contre M. Sirven. Chargé d'ordonner la diffusion des mandats d'arrêt, le parquet de Paris a assuré avoir pleinement rempli sa mission en ordonnant la diffusion des deux mandats délivrés par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky – le premier au mois de mai 1997, le second au mois de mars 1998 – à l'encontre d'Alfred Sirven. Les autorités policières, auxquelles incombe l'exécution de cette diffusion, affirment elles aussi avoir fait diligence. Il reste à comprendre où, quand et sous quelle forme lesdits mandats ont effectivement été diffusés.

Au terme de vingt-quatre heures de polémique feutrée, une constatation s'impose : soupçonné d'avoir œuvré au détournement d'au moins un milliard de francs (152,5 millions d'euros), au travers d'un réseau de comptes bancaires en Suisse, l'ex-bras droit de Loïk Le Floch-Prigent n'est l'objet de recherches hors des frontières françaises que dans ce seul pays. Les autorités françaises ont certes diffusé une fiche au nom de M. Sirven dans les pays liés par les accords de coopération de Schengen – soit dans une partie de l'Union européenne –, mais la sémantique est trompeuse : cette *« diffusion »* n'a nullement provoqué la mise en œuvre de réelles investigations en vue d'interpeller le fuyard de l'affaire Elf. *« Si la personne visée ne commet aucune infraction dans ces pays, ou n'est pas l'objet, par hasard, d'une vérification d'identité, il n'y a aucune chance qu'elle soit interpellée »*, a expliqué au *Monde* un responsable policier. Seule la diffusion internationale, *via* Interpol, d'une *« demande d'arrestation »* du suspect aurait pu déclencher les recherches requises. A ce jour, aucune directive de ce type n'a en réalité été adressée à l'organisation policière internationale – pas même sous la forme d'une *« notice rouge »*, à l'inverse de ce que nous indiquions hier.

Pour des motifs justifiés par les premiers éléments de l'enquête, les juges français avaient, dans un premier temps, privilégié la piste helvétique pour retrouver Alfred Sirven. Mme Joly avait ainsi émis, le 5 mai 1997, un premier mandat d'arrêt à son encontre, dans le texte duquel elle relevait que, selon diverses sources, *« l'intéressé se trouverait toujours en Suisse »*. M. Sirven résidait en effet à Genève depuis 1992, disposant d'un titre de résident, en sa qualité de dirigeant de la filiale Elf-Aquitaine International (EAI), et possédait un domicile dans la station huppée de Crans. Diffusé dans l'Espace Schengen – avec les réserves précédemment exposées –, ce mandat avait en outre été transmis à l'Office fédéral de la police suisse, puisque la Confédération helvétique n'appartient pas à l'Espace Schengen. Mais la rédaction de ce mandat – étrangement libellé *« mandat d'arrêt international »*, acte inexistant dans la procédure française – était entachée de plusieurs irrégularités. La magistrate en rédigea donc une nouvelle version, datée du 13 juin 1997.

Mais cette deuxième mouture ne satisfaisait pas les autorités suisses. M. Sirven y était visé pour des faits de *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »* : or, la justice helvétique ignore cette qualification pénale. Un complément d'information fut donc réclamé aux juges français, afin de déterminer si le suspect pouvait être poursuivi au regard du droit suisse. Force est de constater que ces précisions, auxquelles était pourtant suspendue l'exécution de la *« demande d'arrestation »*, furent longues à venir : le juge Eva Joly ne les communiqua que le 16 mars 1998.

« PERMIS D'ÉTABLISSEMENT »

Dans l'intervalle, M. Sirven avait profité de ce répit providentiel pour se faire attribuer un *« permis d'établissement »* à Genève, au mois de juillet 1997. Lorsqu'un journal suisse, *Le Nouveau Quotidien*, en fit la découverte, quelques mois plus tard, l'Office cantonal de la population répondit, fort logiquement, que M. Sirven avait répondu aux conditions exigées et qu'au moment de sa demande, son *« dossier de police [était] vide »*. Il ne se remplit donc qu'au printemps suivant : le nom de l'ancien homme fort d'Elf fut alors inscrit au fichier suisse des personnes recherchées au mois de mai 1998.

Dans l'intervalle, les juges parisiens avaient ajouté un second mandat d'arrêt au précédent : daté du 30 mars, il était cette fois relatif à l'enquête consacrée à Roland Dumas et à son ancienne compagne, Christine Deviers-Joncour. Le parquet de Paris et la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), correspondant français d'Interpol, en ont assuré la diffusion dans les mêmes conditions qu'auparavant : la fiche au nom de M. Sirven ne fut adressée qu'à la Suisse et aux pays de l'Espace Schengen. Si bien que seules la justice et la police helvétique ont entrepris, à ce jour, de réelles recherches pour localiser M. Sirven. Ces efforts sont restés vains. La Suisse a, depuis, informé les juges Joly et Vichnievsky que le suspect avait vraisemblablement quitté son territoire pour une destination inconnue. En France, M. Sirven avait été convoqué par la brigade financière le 6 août 1996, mais il avait prétexté un déplacement professionnel pour se soustraire à ce rendez-vous (*Le Monde* du 10 août 1996). Seules quelques vagues vérifications avaient été entreprises par la suite, à une époque où M. Sirven fréquentait pourtant encore le territoire français. Inexplicablement, il fallut attendre le mois de mai 1997 pour que son interpellation apparaisse comme une priorité.

Les services de police manquaient toutefois d'éléments concrets pour rendre ces investigations efficaces. Dans un rapport du 9 décembre 1998 remis à la DCPJ, le chef de la brigade financière a communiqué, pour la première fois, certains détails précis et des photographies récentes du suspect de l'affaire Elf, assortis d'une *« demande de diffusion générale nationale »* des deux mandats d'arrêt. Cette date marque le point de départ de véritables recherches réclamant l'assistance des autres services de police et de gendarmerie pour retrouver M. Sirven. Plusieurs sources policières et judiciaires ont indiqué au *Monde* qu'en toute logique, les mandats d'arrêt seraient *« très prochainement »* diffusés dans les 177 pays affiliés à Interpol, afin de résoudre cette contradiction flagrante : alors que diverses sources le signalent depuis des mois tantôt en Asie du Sud-Est, tantôt en Afrique ou aux Etats-Unis, M. Sirven n'est aujourd'hui recherché dans aucune de ces trois régions du monde.

Hervé Gattegno

Sécurité routière : selon M. Gayssot, on ne pourra plus « faire sauter » les PV

INTERROGÉ après que quatre-vingt-onze personnes (dont la moitié étaient âgées de moins de vingt-cinq ans) ont trouvé la mort dans des accidents de la route durant le week-end du Nouvel An, le ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot, a indiqué lundi 4 janvier sur Europe 1 qu'il faut *« obtenir »* de nouveaux comportements des auteurs d'infractions au code de la route, mais aussi *« des autorités »*. Evoquant la pratique consistant à « faire sauter » des procès-verbaux, le ministre a affirmé qu'*« il faut considérer que c'est fini et bien fini »*.

M. Gayssot, qui fera une communication sur la sécurité routière mercredi au conseil des ministres, a annoncé la tenue en février d'un comité interministériel consacré à ce sujet. Il a rappelé que son projet de loi destiné à lutter contre les grands excès de vitesse prévoit un renforcement des sanctions. *« Si l'on est pris deux fois dans l'année à plus de 50 km/h au-dessus de la vitesse prescrite »*, la contravention pourra être transformée en *« délit »* avec *« possibilité d'emprisonnement »*, a-t-il précisé. En 1998, le gouvernement s'était fixé pour objectif de diviser par deux, en cinq ans, le nombre de morts sur les routes.

Les épreuves du baccalauréat 1999 débuteront le 14 juin

POUR LES SÉRIES générales, les épreuves du baccalauréat 1999 commenceront dans la matinée du lundi 14 juin avec la philosophie et se poursuivront jusqu'au 21 juin, selon le Bulletin officiel du 24 décembre. Pour les séries technologiques, elles auront lieu du 14 juin après-midi au 22 juin. Les écrits du baccalauréat professionnel auront lieu du 22 au 25 juin.

Les résultats du premier groupe d'épreuves seront connus à partir du 2 juillet pour le bac technologique, et à partir du 5 juillet pour le bac général. Dans toutes les académies, le second groupe d'épreuves devra être terminé le 9 juillet. L'épreuve anticipée de français, que passent les élèves de première et qui comptera pour le bac 2000, est fixée au 15 juin. Le brevet des collèges aura lieu, lui, à partir du 28 juin.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : des enseignants du collège Jean-Monnet de Flers (Orne) ont protesté**, lundi 4 janvier lors d'une assemblée générale, contre l'accueil dans leur établissement d'une élève portant le voile islamique. La collégienne, âgée de douze ans, a été inscrite en sixième à dater de la rentrée des vacances de Noël, après avoir essuyé un refus d'inscription dans le même établissement en septembre. Depuis, elle avait suivi des cours par correspondance jusqu'à ce que le rectorat de Caen demande à la direction du collège d'inscrire l'élève, conformément à la loi.

■ **POLICE : un gardien de la paix du commissariat de Bourg-en-Bresse (Ain)** est décédé après s'être tiré une balle dans la tête avec son arme de service, dimanche 3 janvier, à deux pas de l'hôtel de police. Agé de trente-huit ans, marié, il était affecté à la brigade anti-criminalité (BAC). Fonctionnaire particulièrement bien noté par ses supérieurs et très apprécié de ses camarades, il n'avait jamais laissé entrevoir de signes de dépression, selon ses proches. Tout juste avait-il, récemment, confié à ses collègues avoir l'intention de demander un changement de service. – *(Corresp.)*

Ancien maire (PS) de Vitrolles, Jean-Jacques Anglade comparaît devant le tribunal de Paris

PROCÈS

ONZE PERSONNES, soupçonnées d'avoir participé à un système présumé de fausse facturation à la mairie de Vitrolles entre 1990 et 1995, comparaissent depuis le lundi 4 janvier devant la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Parmi les prévenus figure Jean-Jacques Anglade, ancien maire (PS) de cette ville nouvelle des Bouches-du-Rhône aujourd'hui dirigée par le Front national, poursuivi pour *« trafic d'influence »* et pour *« faux et usage de faux »*.

L'affaire a été mise au jour incidemment au cours d'une commission rogatoire visant, en 1995, la gestion de l'office HLM des Hauts-de-Seine, dans le cadre de l'affaire Didier Schuller. En perquisitionnant les locaux de la SARL CPA et de la société Expo Publicité, dirigées par Jean-Claude Alcaraz, les enquêteurs mettent la main sur des factures douteuses portant sur un marché de panneaux d'affichage publicitaire concédé par la mairie de Vitrolles.

Chacun des panneaux concédés devait être facturé 4 500 francs (686,25 euros) par an aux sociétés de M. Alcaraz. Un montant normal pour une commune de trente mille habitants. Lors de la signature de la convention, en mars 1990, et d'un avenant en septembre 1993, la somme est finalement ramenée à 1 500 francs (228,75 euros). *« On m'a fait comprendre que, pour obtenir le marché, je devais reverser la différence à des associations paramunicipales »*, explique aujourd'hui Jean-Claude Alcaraz, poursuivi pour *« corruption active »*. *« A chaque fois je me suis insurgé, mais finalement j'ai accepté. »*

Pendant trois années, l'entrepreneur consent ainsi à payer pour près de 1,5 million de francs (228 000 euros environ) de fausses factures. Soit trois fois la somme reçue par le percepteur de Vitrolles en paiement des concessions de panneaux publicitaires. Parmi les principaux bénéficiaires de cette manne figurent le club de handball OM-Vitrolles, qui perçoit à deux reprises la somme de 118 600 francs (18 079 euros) ; l'Association d'études économiques des industries du livre, du papier et de la communication (AEEILPAC) créée par la puissante Fédération des industries du livre (FILPAC), pour un total de 400 000 francs (60 970 euros) ; l'Association pour la majorité présidentielle (APMP) et l'Association pour la démocratie socialiste en Europe (ADSE), qui reçoivent respectivement 11 860 francs (1 807,92 euros) et 231 790 francs (35333,84 euros). Les 600 000 francs (91 463,44 euros) restants correspondent à des surfacturations pour l'achat fictif de matériel informatique et au paiement d'honoraires aux sociétés qui auraient servi d'intermédiaire entre Jean-Claude Alcaraz et la mairie.

« APPORTEUR D'AFFAIRE »

Tout ce beau monde se retrouve aujourd'hui sur le banc des prévenus aux côtés de Jean-Jacques Anglade et d'anciens responsables de la mairie de Vitrolles, pour répondre du délit de *« faux et usage de faux »*, seuls les faits antérieurs au 11 juillet 1992 étant couverts par la prescription.

Jean-Claude Tapie, ancien président de l'OM-Vitrolles, ne se sent en rien concerné par cette affaire. *« Je n'ai aucune idée des tractations entre la mairie et Expo-Publicité*, indique-t-il. *Dans mon esprit, cette société intervenait dans le cadre du Club-Entreprises qui participe à notre financement. »* Daniel Préveaux, gérant de la société Daniel Préveaux consultant (DPC), ne comprend pas plus ce qu'il fait devant un tribunal. A l'en croire, il aurait simplement servi d'*« apporteur d'affaire »* en mettant en relation Jean-Claude Alcaraz et la mairie de Vitrolles.

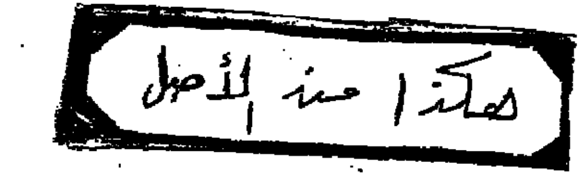
A raison de 1 000 francs (152,43 euros) par panneau concédé, cette intervention, dont un collaborateur de M. Alcaraz conteste la réalité, rapporte tout de même à Daniel Préveaux, une commission de 66 000 francs (10 061 euros) par an, pendant cinq ans. Qui plus est, pour mener à bien son affaire, il s'est associé à la société Méditerranée Consultant, dirigée par Guy-Noël Abraham, ancien directeur de cabinet de Jean-Jacques Anglade et conseiller technique à la mairie de Vitrolles au moment de la signature de la convention avec Expo-Publicité. Par le biais de factures fictives, il reverse à cette société la moitié de sa commission.

Pour justifier les 400 000 francs (60 975,60 euros) perçus par l'antenne vitrollaise de l'AEEILPAC dont il était le responsable, Dominique Ceran fait état de la fourniture à la société Expo-Publicité de quatre études. Or, les deux premières avaient été commandées par des comités d'entreprises, l'AEEILPAC se contentant de les revendre à la société de M. Alcaraz. Surtout, les enquêteurs n'ont pas retrouvé les deux dernières études prétendument menées (« La Presse écrite à l'aube du XXIe siècle » et « Les Autoroutes de l'information »), ni même le double des factures. *« Notre association a été victime d'un vol sans effraction »*, justifie Dominique Ceran.

Pourtant, Jean-Claude Alcaraz lui-même nie avoir jamais commandé des études à l'AEEILPAC. *« Je me suis contenté d'honorer les factures présentées par les associations envoyées par la mairie de Vitrolles »*, dit-il. Jean-Jacques Anglade devait avoir l'occasion, mardi 5 janvier, de donner sa version des faits.

Acacio Pereira





AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Paris, 31 décembre 1998.

Mai NGUYEN
et Maximiliano COLOMA
ont réuni le Chili, la France et le Vietnam pour donner vie à

Enzo, Salvador, Xuân.

André, Barbara, Djamila et Dror, ses parrains et marraines, lui ouvriront d'autres portes sur le monde.

5, rue Burq,
75018 Paris.

– Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 1998.

Alléluia, Alléluia !

Oriane

est née.

Merci.

De mamanbelle Germanangue,
heureuse grand-mère,
Et de toute ta famille.

à tes parents,
Philippe et Elodie
GUERIN-LAVIGNOTTE.

Le docteur Olivier MONOD,
Me Jean GALLOT,
Mme Jean DUCAMP,
M. et Mme Jérôme MONOD,
Me Michel DUCAMP
et Mme DUCAMP,
M. et Mme Guillaume MONOD
ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils, petit-fils et fils,

Yvan,

le 9 décembre 1998, à Paris.

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire à tous les deux pour vos trois quarts de siècle.

Papa et Maman

d'Agnès et Michel,
Grand-pa et Grand-ma,
d'Hélène, Elisabeth, Vincent, Laura, Marc, Judith,
Jo et Colette,
de Lucien, Danica, Pierre, Lucienne, Paul, Thérèse, Claude, Janine, Claudette, Marie, Yves, Anne, Chantal, Joëlle, Cécile, Cathou, Gilles, Jean-Pierre, Gilles, Thierry, Olivier, Maurice.

Rendez-vous le 23 mai 1999.

Décès

– Mme veuve Pierre Andréani,
sa mère,
Mme Régina Hrynkowski,
sa compagne,
M. et Mme Séraphin Istria,
M. et Mme Michel Coullomb,
Mme Lydie Andréani
et M. Raymond Dollo,
ses sœurs et beaux-frères,
Florence, Philippe, Emmanuelle, Jean-Christophe, Anne, Sophie, Béryl et Andréa,
ses neveux et nièces,
Tous les membres de sa famille,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Guy ANDRÉANI,
journaliste
à la radio-télévision allemande,
chevalier des Arts et Lettres,

survenu le 2 janvier 1999, à Marseille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 janvier, à 14 heures, en l'église de Sari di Porto-Vecchio, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme veuve Pierre Andréani,
1, rue Papety,
13007 Marseille.
Mme Régina Hrynkowski,
Balgerhauptstr. 19,
76532 Baden-Baden.

– M. et Mme H.-P. Bazin
et leurs filles,
M. et Mme J.-L. Borloo
et leurs enfants,
Mme L. Bazin
et son fils,
font part du rappel à Dieu de leur tante et grand-tante,

Mlle Suzanne BAZIN,
directeur de recherche honoraire
au CNRS,

le 3 janvier 1999, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie aura lieu le mercredi 6 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, et *sera suivie de l'inhumation dans le caveau* de famille au cimetière des Batignolles.

Ni fleurs ni couronnes.

– Sa famille et ses amis,
Sa gouvernante,
font part du décès du

docteur Georges BENYAMINE,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

– *Mme Georges Dethan,*
née Françoise Ogliastro,
son épouse,
Mlles Béatrice et Colette Dethan,
ses sœurs,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges DETHAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
conservateur en chef honoraire
des archives du ministère
des affaires étrangères,
membre correspondant de l'Institut,

survenu le 1er janvier 1999, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 janvier, à 14 heures, en l'*église Saint-Eustache, Paris-1er.*

142, rue de Courcelles,
75017 Paris.

– Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication,
François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine,
L'ensemble du personnel de la direction de l'architecture et du patrimoine,
rendent hommage à la mémoire de

Pierre DUSSAULE,
sous-directeur des Bâtiments civils
et des palais nationaux,
puis sous-directeur
des Monuments historiques
et des palais nationaux, de 1962 à 1982,

décédé le 2 janvier 1999, et s'associent à la tristesse de sa famille et de ses proches.

– Patrick et Anne-Marie Hald-Garnier,
son fils et sa belle-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gabriel GARNIER,

le 27 décembre 1998, à Château-Thierry,
dans sa quatre-vingt-unième année.

Les près Bordez,
02 Nesles Nouveau,
9, place Sainte-Cécile,
81000 Albi.

– Les présidents,
Les administrateurs,
Les membres de la commission sociale,
Les cadres de direction,
Le personnel des institutions de retraite et de prévoyance Carcept, Carcept-Prévoyance, Association Alexandre-Dumas,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude GOUENARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président de la Carcept,

survenu dans sa soixante-deuxième année, le jeudi 31 décembre 1998, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

– Le conseil d'administration,
Et les membres de la Société française d'étude du Seizième Siècle
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Jean JACQUART,
professeur émérite à l'université
Paris-I - Panthéon-Sorbonne,
vice-président de la SFDES,

survenu le 24 décembre 1998.

Le service religieux aura lieu le mercredi 6 janvier 1999, à 10 h 30, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

– Mme René Larre,
son épouse,
Marjorie Larre Gullett,
Bénédicte Larre,
Virginia Larre,
ses enfants,
Christopher Dubais,
son beau-fils,
Kieran, Zoé, Romain, Hector,
ses petits-enfants,
La famille Larre,
Ses parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René LARRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
inspecteur général des finances,
ancien directeur du Trésor,
ancien directeur général
de la Banque
des règlements internationaux,

survenu à Monaco, le 1er janvier 1999.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 8 janvier, à 15 heures, en l'église Notre-Dame, à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques).

Un avis ultérieur annoncera une messe *en sa mémoire, qui sera célébrée en* l'église de Neuilly-sur-Seine.

– Mme Rolf Liebermann,
son épouse,
M. Franz Liebermann,
son fils,
M. Marc Piollet,
son beau-fils,
ont la tristesse d'annoncer le décès survenu le 2 janvier 1999, à Paris, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

Rolf LIEBERMANN,
commandeur de la *Légion d'honneur.*

Une cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

39, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur,
Et les personnels de l'Opéra national de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Paris, le 2 janvier 1999, de

Rolf LIEBERMANN,
administrateur du Théâtre national
de l'Opéra de Paris
de 1973 à 1980.

8, rue Scribe,
75008 Paris.

– Le Comité artistique,
Henry Racamier, et le conseil d'administration de l'Association **Orcofi pour l'opéra, la musique et les arts,**
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 2 janvier 1999, de

Rolf LIEBERMANN,
président du comité artistique.

Par sa profonde connaissance de l'art musical et par le rayonnement de sa personnalité, Rolf Liebermann a été à l'origine de nombreuses commandes d'opéras et de la création en France et en Europe d'œuvres musicales contemporaines majeures sous l'égide de l'Association Orcofi pour l'opéra, la musique et les arts, depuis 1986. Elle lui est infiniment reconnaissante de l'action déterminante qu'il a ainsi menée.

48 *bis,* avenue Montaigne,
75008 Paris.

(*Le Monde* du 5 janvier.)

– Mme André Ménard,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

général André MÉNARD,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées le 4 janvier 1999, *dans l'intimité familiale* la plus stricte.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jacques Migozzi,
son fils,
Sa belle-fille,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Carmen MIGOZZI,

survenu le 25 décembre 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 30 décembre, en l'église de Bry-sur-Marne.

1 *bis,* villa Florian,
94160 Le Perreux-sur-Marne.
Ambassade de France en Tanzanie.

– Caroline Corre,
Julie et Sébastien,
Alexandre et Catherine Nabokov,
Saskia, Constantin et Pierre,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Hugues Dumond,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Roland Dachy,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Brot-Moisset et leur fils,
ainsi que sa famille et tous ses amis,
ont le chagrin d'annoncer la mort de

Marie-Claire NABOKOV,
née BROT-MOISSET,

le 3 janvier 1999, à Verderonne.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Verderonne (Oise), le mercredi 6 janvier, à 13 h 30 et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Verderonne.

« Le Boulanc », 2, rue du Château,
60140 Verderonne.

– Paris, Grenoble.

Anne Brenier,
Jean Bardin,
Ariel et Philippe Tibi,
leurs enfants, Simon et Adrien,
Elsa Texier-Solal,
Irène Dalban,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Adrienne NAQUET,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Une messe sera dite en la salle de cérémonie du centre funéraire intercommunal, à la Tronche, le jeudi 7 janvier, à 10 h 15, suivie de l'incinération dans l'intimité.

L'urne sera inhumée au cimetière de Saint-Sulpice-les-Rivoires.

– Isère.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. André PAQUET,

qui a été maire de sa commune (Proveyzieux) pendant dix-huit ans.

– Mme René Grégoire,
Marie-Antoinette et Pierre Partensky,
Dominique et Jacques Barnaud,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Bonnard, Peissel, Viallon, Magnard,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean PEISSEL,
née Thérèse BONNARD,

à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 janvier 1999, à 9 h 30, en l'église Sainte-Elisabeth, à Lyon-4e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Jallieu, à Bourgoin.

– Les professeurs Patrice Queneau et *Hervé Decousus,*
Les docteurs Guillaume Clavreul, Dominique Mille, Patrick Michaud, Patrick Mismetti et Daphné Juillard-Delsart,
L'ensemble de l'équipe soignante du service de médecine interne et thérapeutique et de l'unité d'oncologie du CHU de Saint-Etienne,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Bruno PERPOINT,
médecin des Hôpitaux
et professeur de thérapeutique
à la faculté de médecine de Saint-Etienne,

survenu le dimanche 3 janvier 1999, dans sa quarante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 janvier, à 10 h 30, en l'église *Saint-Charles, à Saint-Etienne.*

– Le président,
Et l'ensemble de la communauté *universitaire de l'université Paris*-IV-Sorbonne,
ont eu la tristesse d'apprendre le décès de

M. Gilbert PICARD,
professeur honoraire
de l'UFR d'art et d'archéologie,

survenu le 21 décembre 1998.

– Gisèle Coupat,
Christiane Pinquier,
Jérôme et Frédérique Pinquier et Adrien,
Clément Pinquier et Zélig Bourgeau,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Maurice PINQUIER,

survenu à Paris, le 27 décembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

« La vie est un long travail entre le hasard et soi. »

– Mme Geneviève Thiebaut,
M. et Mme Alain et Nicole De Brus,
M. et Mme Jean-Louis Thiebaut et Gisèle Peyon,
M. André Thiebaut,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Albert THIEBAUT,
née Marie-Louise MOREAU,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le dimanche 3 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 7 janvier, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine.

– Granges-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

M. et Mme Salah Ourabah,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Bonnal,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Tosquelles
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Tosquelles
et leurs enfants,
Les familles Alvarez, parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène TOSQUELLES,
née ALVAREZ,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu, lundi 4 janvier 1999, à Granges-sur-Lot.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– La famille Moch
remercie tous ceux qui ont témoigné soutien et affection durant ces deux années marquées par la disparition de

Nuje,

le 4 janvier 1997,

Lila,

le 17 mars 1997,

et

Bernard,

le 21 décembre 1998.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 5 janvier 1998,

Michèle

disparaissait tragiquement dans la vallée des Fonds-de-Cervières, près de Briançon.

Sa maman n'oublie pas.

– Le 5 janvier 1989, il y a dix ans,

Denis SAINSAULIEU

nous quittait.

Ceux qui l'aiment pensent à lui.

– Pour le onzième anniversaire du décès de

Me Georges SCEBAT,
avocat à la Cour,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite sportif,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Conférences

– Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne organise, dans le cadre de l'université permanente, des cycles de conférences en histoire de l'art et archéologie.

Par exemple : **« Architecture et modernité en France du XIXe siècle », « Céramiques et sociétés en Grèce ancienne »,** etc.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter :
Sylvie Sourmail, téléphone : *01-40-46-28-57. Fax : 01-43-54-66-91.*
Centre d'éducation permanente, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e.

– A l'occasion du quatre-vingt-douzième anniversaire de Pierre Mendès France, M. Jean Lacouture tiendra une conférence sur le thème **« Mendès France, le négociateur »,** lundi 11 janvier 1999, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, Paris-5e. Tél. : 01-44-27-18-81.

Colloques

– Un colloque sur « deux grands maîtres spirituels du XXe siècle » est organisé par l'Association des amis de *Pierre Teilhard de Chardin et par* l'Association des amis de Maurice Zundel, le samedi 16 janvier, de 10 heures à 18 heures, à l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas. Avec la participation de Mgr André Dupleix, du Père Bernard de Boissière, du docteur J.-P. Dumoulin, de René Habachi, Claire Lucques et Remo Vescia.

Inscriptions : 01-43-31-18-55.

Communications diverses

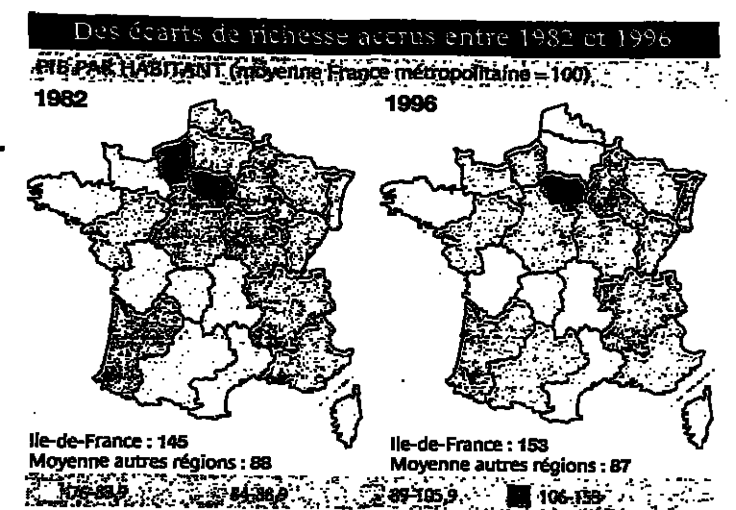
– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 7 janvier, à 20 h 30 : Michèle *Tauber chante pour « Le Monde Yddish »* (éditions L'Harmattan), de C. Dobzynski. Tél. : 01-42-71-68-19.

L'Etat veut aider l'Ile-de-France à « tenir son rang » international

Dans un entretien au « Monde », le préfet de région, Jean-Pierre Duport, définit les orientations de l'Etat pour le prochain contrat de plan. Il estime que, dans sa fonction d'entraînement économique, la métropole « ne peut pas avoir des îlots de richesse et de pauvreté qui s'ignoreraient »

« Vous avez transmis, lundi 4 janvier, à Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, le document sur la "stratégie de l'Etat en Ile-de-France" qui va servir de base aux négociations du contrat de plan 2000-2006. Vous y décrivez *"une région affaiblie par ses contradictions"* : le gouvernement vous a-t-il suivi sur ce diagnostic ?

– J'ai été entendu, parce qu'il est vrai qu'à côté des atouts de la région – puissance économique, rayonnement politique et culturel, pôles de développement à fort potentiel comme la Défense, Roissy et Saclay... – il existe des difficultés importantes, qui se traduisent par une forte ségrégation sociale et une qualité de vie dégradée. La désindustrialisation a entraîné depuis 1975 une diminution de 40 % des effectifs de ce secteur.



– L'Ile-de-France n'en demeure pas moins la région la plus riche de France. A-t-elle besoin d'être aidée par l'Etat dans le cadre du prochain contrat de plan, à la même hauteur que les autres régions ?

– Aucune région, même si celle-ci dispose du PIB le plus élevé, n'est exempte de difficultés. L'Ile-de-France devra donc bénéficier des aides de l'Etat dans les domaines où le gouvernement, en accord avec le conseil régional, considère qu'il y a nécessité d'agir. Le gouvernement n'a pas encore fixé d'enveloppe financière pour l'ensemble des contrats de plan, et encore moins la part qui reviendra à l'Ile-de-France. Tout cela ne sera rendu public qu'en juin, au plus tard. C'est alors que pourra s'engager la préparation du contrat de plan lui-même, qui permettra de déterminer de manière partenariale, parmi les actions prioritaires, celles qui pourront faire l'objet d'un financement, qu'elles soient proposées par la région, par le représentant de l'Etat, ou, le plus souvent je pense, par les deux.

– Le président de la région a cité le chiffre de 42 milliards de francs (6,40 milliards d'euros), simplement pour le volet transports du contrat de plan. Où trouver ces ressources nouvelles ?

– Plusieurs solutions ont été évoquées : vignettes pour l'usage des voies rapides, péage urbain, nouvelle taxe sur l'essence... J'exprime le souhait qu'elles soient toutes étudiées, au même titre que l'obtention des fonds européens.

– Votre idée de renforcer Paris et l'Ile-de-France dans leur fonction d'entraînement économique n'est-elle pas surprenante de la part d'un ancien patron de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) ?

– Il est faux de penser que la politique d'aménagement du territoire se trouverait d'autant mieux que l'Ile-de-France se porterait mal. Au contraire, j'ai toujours pensé que ce qui arrive de bon à l'Ile-de-France peut – et doit – être bon pour la France. Paris est une métropole, c'est d'ailleurs un des atouts de la situation de sa région en Europe : cette vérité sera mieux admise si les habitants d'Ile-de-France reconnaissent que cette "métropolisation" doit être raisonnée ; c'est-à-dire que l'objectif n'est pas un développement quantitatif, mais qualitatif.

» L'Ile-de-France doit tenir son rang dans la compétition internationale face à Tokyo, Londres et New York, voire Francfort. C'est pour cela que, dans la stratégie de l'Etat en région, nous n'oublions pas le rôle de la place financière de Paris : nous devons y être particulièrement attentifs (*Le Monde* du 1er janvier).

» Les esprits ont considérablement évolué dans les dernières années. Nous sommes loin du temps où Parisiens et provinciaux se complaisaient dans la discussion sur "Paris et le désert français". La très large majorité de nos concitoyens acceptent ce rôle de métropole, car ils savent qu'elle n'empêche pas le rayonnement des capitales régionales. La politique de décentralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche a été un succès. Le pourcentage des chercheurs en Ile-de-France est passé en quelques années de plus de 50 % à 40 %. Le rééquilibrage est significatif, mais il faut être attentif au phénomène de vieillissement, pour préserver le dynamisme des équipes de recherche franciliennes.

– Dans le contrat de plan qui s'achève, les priorités accordées à certaines opérations, comme les deux lignes souterraines construites dans Paris intra-muros, ont été très contestées. Quelle leçon en tirez-vous ?

– Nous souhaitons dorénavant donner une priorité encore plus grande aux transports collectifs. Il y aura un véritable effort pour les liaisons entre banlieues, avec la réalisation de tangentielles en grande couronne et du réseau Orbitale autour de Paris. Le financement de la modernisation des universités sera un autre élément important de la négociation, mais il y aura également le soutien aux petites et moyennes entreprises, la politique de la ville, le financement du logement social et de la culture...

– Comment allez-vous intégrer, dans votre négociation avec les élus, la meilleure répartition territoriale des activités souhaitée par le gouvernement ?

– Nous réfléchissons à une approche raisonnée et cohérente des équilibres territoriaux à l'intérieur de l'Ile-de-France. Les conseils généraux souhaitent participer à ce débat, nous trouverons les moyens de faire place à cette revendication. Il faut savoir que le contrat de plan Etat-région précède toutes les autres démarches : c'est lui qui peut ensuite être décliné en contrats d'agglomération et de pays, et non le contraire.

– Comment allez-vous faire admettre à tous les élus d'Ile-de-France, de l'ouest en particulier, cette réaffirmation d'une priorité au rééquilibrage de la région, vers l'est et le nord ?

– Je reste très préoccupé des déséquilibres dans les localisations d'activités entre l'est et l'ouest de la région. Le fait d'être attentif aux difficultés de l'est de l'Ile-de-France ne veut pas dire que l'on ne fera rien pour l'ouest. Mais la priorité reste bien la lutte contre la fracture sociale et territoriale. Si on veut valoriser les atouts de l'Ile-de-France, il ne faut pas que des clivages internes mettent en péril sa cohésion. Des réactions violentes de certains quartiers nuiraient à l'image internationale de l'Ile-de-France. On ne peut pas avoir des îlots de richesse et de pauvreté qui s'ignoreraient.

– Dans la négociation qui va s'engager, pour tenter de dégager une position commune, les élus ont-ils l'assurance d'être entendus par l'Etat ?

– L'objectif fixé par le gouvernement est d'essayer d'aboutir en avril, avec le conseil régional, à un document d'orientation commun. Celui-ci constituerait la base sur laquelle sera élaboré le contrat de plan. Je réunirai prochainement la conférence régionale d'aménagement du territoire, qui devra faire la synthèse des réactions. Il n'est pas question que l'Etat impose ses orientations aux élus. Pour autant, le contrat de plan, ce n'est pas, non plus, l'Etat qui vient financer les seules priorités régionales : un bon contrat, c'est la rencontre de deux volontés, l'expression d'un projet partagé. »

Propos recueillis par Christophe de Chenay et Béatrice Jérôme

Un volet sécurité

Le gouvernement a donné un avis favorable à l'inscription d'un volet sécurité dans le futur contrat de plan Etat-région. L'Ile-de-France est la première région à avoir mis en œuvre, dès 1998, un *« plan régional pour la sécurité »*. Le document contractuel pour la période 2000-2006 devrait donc pérenniser les actions engagées dans les lycées et dans les transports, avec un renforcement de la présence humaine, en particulier dans les gares. Du personnel de sécurité et des gardiens pourront également être embauchés par les offices d'HLM. Sans attendre le nouveau contrat de plan, le projet de budget de la région pour 1999 prévoit de consacrer 300 millions de francs (45,7 millions d'euros) à ces actions. Le préfet de région, Jean-Pierre Duport, précise toutefois que la sécurité reste de la *« responsabilité de l'Etat »*.

Les préfets engagent avec les exécutifs régionaux une intense période de concertation

LE GOUVERNEMENT entend dissiper les craintes des présidents de région, exprimées cet automne, de ne pas être suffisamment entendus par l'Etat dans la préparation des contrats de Plan Etat-régions. Contrairement à ce qui avait été prévu cet été, Lionel Jospin n'a pas donné de mandat impératif aux préfets lors du comité interministériel d'aménagement du territoire, le 15 décembre 1998, pour qu'ils adressent les propositions de l'Etat aux vingt-six exécutifs régionaux. De façon plus discrète, le 23 décembre, une lettre signée de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a validé les « projets de mandat de négociation » des préfets. Les représentants de l'Etat ont été autorisés à adresser leur copie aux exécutifs régionaux, ouvrant ainsi une période de concertation qui durera jusqu'en juin.

Mme Voynet n'a pas, pour autant, donné un feu vert total aux documents préfectoraux. Ses services ont privilégié les projets de financement de l'Etat en région, *« créateurs d'emplois effectifs »*, conformes à l'exigence d'un développement durable. Certains préfets qui faisaient droit aux revendications des élus consultés favorables à *« toujours plus de routes »* ont été priés de revoir à la baisse la liste des priorités.

L'Etat pourrait ne pas dégager davantage de moyens que pour les contrats précédents, alors que les besoins de financement seront sans doute plus importants. Le gouvernement précisera, courant février, le montant de l'enveloppe allouée aux contrats. La fourchette se situera vraisemblablement entre 80 et 100 milliards de francs (12,2 et 15,2 milliards d'euros). Le 14 janvier, Lionel Jospin recevra les vingt-six préfets de région et leur exposera la *« méthode »*, qui devra être empreinte du souci de la *« plus large concertation possible »*, selon Matignon. Fin avril, une première synthèse des besoins exprimés par les élus locaux sera remise aux services de Mme Voynet.

Les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat dans les régions entament parallèlement la discussion sur les nouveaux schémas de services collectifs, prévus par le projet de loi, dont la discussion commencera le 19 janvier à l'Assemblée nationale. Sur les sept schémas, celui qui concerne les nouvelles technologies de l'information et, surtout, celui de la santé connaissent des retards importants – dus aux difficultés liées à leur élaboration – qui inquiètent plus d'un responsable. Enfin, début février, Mme Voynet rencontrera les présidents de région membres de l'Association des régions de France, toutes étiquettes politiques confondues, à l'exclusion de ceux élus avec les voix du Front national. Pour leur témoigner de son attention et de son écoute...

B. J.

Lille se dote d'un nouveau boulevard périphérique

APRÈS cinq années de travaux, le nouveau boulevard périphérique est de Lille s'ouvre à la circulation, mercredi 6 janvier. Sa mise en service s'effectuera en trois phases successives, jusqu'à fin mars. Deux milliards de francs (305 millions d'euros) ont été investis (27,5 % Etat, 27,5 % conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 27 % département du Nord et 18 % communauté urbaine de Lille), pour cet ouvrage long de 3,3 kilomètres et de deux fois cinq voies sur sa section principale. Il permettra d'absorber les cent vingt mille véhicules qui, chaque jour, empruntent le sud de Lille, provoquant de nombreux bouchons. Cet équipement relie directement les autoroutes A 1 (Paris) et A 25 (Dunkerque) à la voie rapide urbaine qui mène jusqu'à Roubaix et Tourcoing. Cette réalisation permettra d'importants projets d'aménagement à l'est de l'agglomération, zone jusqu'ici coupée de la ville par l'ancien périphérique. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

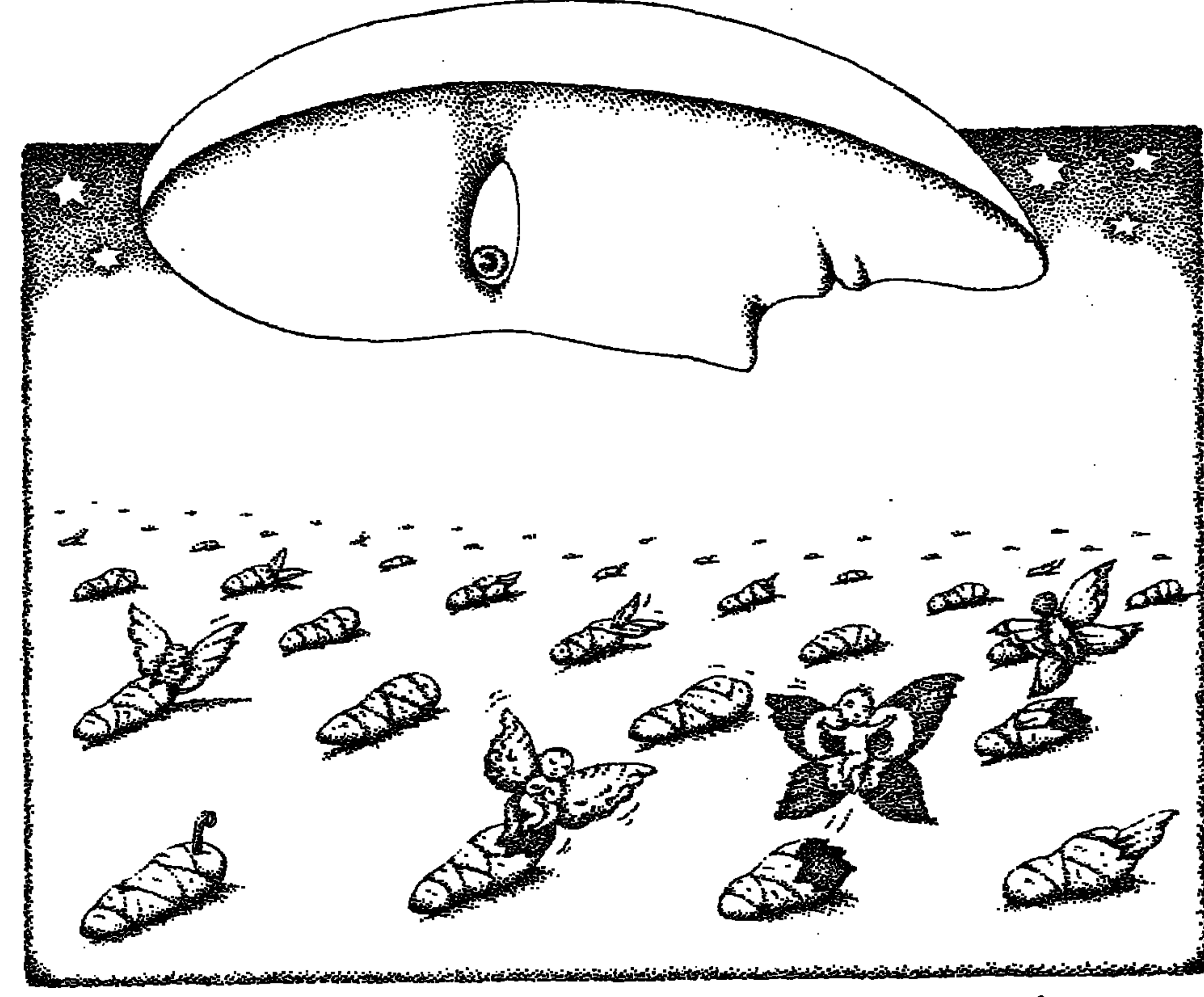
■ **INTERCOMMUNALITÉ : le Conseil national des villes (CNV)** a rendu un avis prudent sur les orientations des futurs contrats de ville (2000-2006) et sur les communautés d'agglomération. Le CNV, qui comprend vingt-cinq élus sur quarante membres, dont les vice-présidents sont Laurent Cathala, député (PS) et maire de Créteil (Val-de-Marne), et Gilles de Robien, député (UDF) et maire d'Amiens (Somme), met notamment le gouvernement en garde contre *« toute précipitation »* dans ses projets, estimant que *« l'intercommunalité fonctionne déjà bien dans certains cas et ne se décrète pas d'en haut »*.

■ **NORD : le projet SOLEIL d'un nouvel accélérateur de particules, gelé depuis plus d'un an par le gouvernement, *« reste d'actualité »*,** a déclaré, lundi 4 janvier, Michel Delebarre, président (PS) du conseil régional Nord-Pas-de-Calais. Citant un courrier du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, annonçant avoir demandé à ses services *« un complément d'études »*, M. Delebarre a réaffirmé la candidature de Villeneuve-d'Ascq (Nord) pour l'implantation de ce synchrotron.

■ **LOIRE-ATLANTIQUE : le conseil municipal des Sorinières a décidé,** mercredi 30 décembre 1998, de reporter d'une année la facturation de la collecte des déchets ménagers en fonction de leur volume qui devait entrer en vigueur le 1er janvier (*Le Monde* du 3 décembre 1998). Ce nouveau mode de facturation a suscité une vive opposition d'une partie de la population.

HORIZONS

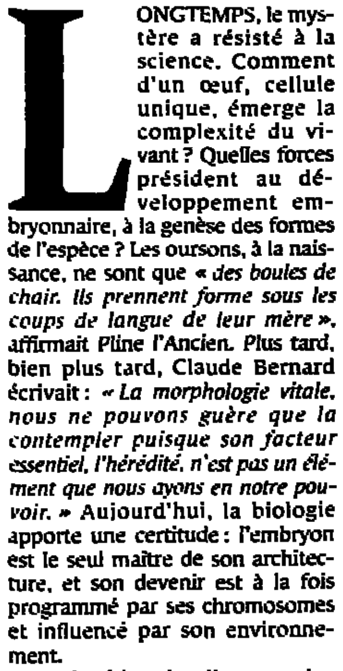
ENQUÊTE



Les chemins de l'espèce

L'AVENTURE DE L'EMBRYON

A vingt jours, l'embryon mesure 2 millimètres. Il ressemble à une cacahuète brûlée au sommet boursouflé qui annonce le cerveau. Une semaine plus tard, il pèse 35 grammes, avec sa tête démesurée, quatre bourgeons de membres et une longue queue de vertèbres. Au vingt-cinquième jour, le cœur se met à battre...



LONGTEMPS, le mystère a résisté à la science. Comment d'un œuf, cellule unique, émerge la complexité du vivant ? Quelles forces président au développement embryonnaire, à la genèse des formes de l'espèce ? Les oursons, à la naissance, ne sont que *« des boules de chair. Ils prennent forme sous les coups de langue de leur mère »*, affirmait Pline l'Ancien. Plus tard, bien plus tard, Claude Bernard écrivait : *« La morphologie vitale, nous ne pouvons guère que la contempler puisque son facteur essentiel, l'hérédité, n'est pas un élément que nous ayons en notre pouvoir. »* Aujourd'hui, la biologie apporte une certitude : l'embryon est le seul maître de son architecture, et son devenir est à la fois programmé par ses chromosomes et influencé par son environnement.

Paroi utérine, deuxième semaine de gestation. L'hôte, solidement implanté dans la matrice nourricière, n'est encore qu'un amas de cellules. Dans deux mois à peine, mêlant dans un subtil agencement d'organes et de matière plus de deux cents types cellulaires différents, il aura réalisé sa destinée biologique. Il aura forme humaine.

A vingt jours, l'embryon mesure 2 millimètres de long. A ce stade, c'est sûr, il ressemble plus à une cacahuète brûlée qu'à son papa. Mais patience ! Au sommet de la cacahuète, le tube neural se boursoufle déjà pour former le cerveau. Une semaine plus tard, 35 grammes tout compris, tête démesurée et longue queue de vertèbres, quatre bourgeons de membres... Le doute n'est plus permis : il y a de l'animal dans cette ébauche-là. Au vingt-cinquième jour, le cœur se met à battre.

Sixième semaine (8 millimètres de long) : les yeux sont bien visibles, des trous latéraux annoncent les oreilles. Septième semaine (15 millimètres de long) : la colonne vertébrale est formée, le cœur a ses quatre cavités, l'appareil urinaire est en place. L'embryon fabrique environ 100 000 cellules par minute. Neuvième semaine (30 millimètres de long) : ses doigts et ses orteils se mettent en éventail. S'il est mâle, ses organes génitaux commencent à apparaître. Quelques jours de plus, et l'embryon devient fœtus. Tous les organes sont présents (mais non fonctionnels, à l'exception du cœur). Le squelette, encore cartilagineux, est au complet. Les traits du visage se modèlent. Dès lors, le petit corps blotti dans le ventre maternel ne connaîtra plus de grandes transformations. Grandir, découvrir le monde *in utero*, telle sera désormais sa principale occupation.

Tous les manuels résument aujourd'hui ces étapes, immuables, de l'embryologie. Pourtant – on l'oublierait presque –, pour parvenir à cette connaissance, il aura d'abord fallu inventer une discipline : la tératologie, science des monstres biologiques, dont Geoffroy Saint-Hilaire et son fils Isodore entreprirent au XIXe siècle la description systématique. En mettant en lumière les « ratés » du développement, ces précurseurs firent apparaître en creux les règles normales de l'embryogénèse. D'autres savants, non contents d'observer, se mirent ensuite à fabriquer leurs propres créatures. Pour découvrir enfin, en ligaturant des œufs de grenouille, en sectionnant des ébauches de triton ou d'oursin, en observant ensuite le devenir des fragments, la première loi de l'embryogénèse : la « totipotence » cellulaire, pouvoir qu'ont les cellules, lorsqu'elles sont séparées les unes des autres durant les stades les plus précoces du développement, d'engendrer chacune un organisme complet. C'est le cas pour les cellules humaines dans les trois jours suivant la fécondation, période durant laquelle se forment les vrais jumeaux.

Singulière puissance, absolue et si fugitive ! Car, très vite, comme ne tardèrent pas à le découvrir les explorateurs du vivant, la partie ne reproduit plus le tout. L'embryon devient alors incapable de régénérer un territoire perdu, de résorber un membre présomptif surnuméraire. Bien qu'aucun organe n'apparaisse encore, le destin des cellules qui le composent est scellé. Elles ont trouvé leur vocation, et sont désormais « déterminées ».

Commence alors un prodigieux ballet, dont les étapes – gastrulation, neurulation, organogenèse – se succèdent, étonnamment semblables, chez le têtard, le poulet et le petit d'homme. Pour ce dernier, c'est dès la deuxième semaine que les cellules se répartissent en trois couches superposées. Très vite, ces « feuillets primordiaux » se courbent, se plissent, s'enroulent les uns sur les autres. Du feuillet externe (l'ectoderme) naîtront la peau, le cerveau et l'ensemble du système nerveux, du feuillet interne (l'endoderme), les systèmes digestif et respiratoire. Du feuillet intermédiaire (le mésoderme) émergeront les muscles, les os et l'appareil circulatoire.

Dans le même temps, les cellules amorcent leur différenciation. Toutes contiennent toujours l'intégralité du programme génétique du petit être à venir, mais chacune se met à jouer sa propre partition, à n'exprimer qu'une partie de ses gènes, fabriquant ici de l'hémoglobine, là des protéines de la peau. Chacune, hier encore semblable aux autres, initie son histoire individuelle. Les unes s'allongent, se ramifient, et acquièrent soudain le pouvoir de propager un influx nerveux, les autres se chargent de filaments élastiques et deviennent des fibres musculaires. Certaines restent prudemment accolées, d'autres amorcent d'audacieuses migrations. Il en est qui se multiplient furieusement, il en est qui se divisent à peine. Il en est même, et non des moindres, qui se suicident en masse. La « mort cellulaire programmée » (apoptose) est en effet indispensable au développement embryonnaire, tant pour faire disparaître les tissus ancestraux qui n'ont plus de fonction dans l'espèce (la queue chez l'embryon humain) que pour sculpter les détails morphologiques (les doigts de la main).

> Quel chef d'orchestre veille-t-il à ce que nous ayons le nez au milieu de la figure et non l'omoplate soudée au tibia ? Il y a vingt ans à peine, les biologistes n'en savaient rien encore

C'est ainsi que se sont affirmées, depuis le début du siècle, les avancées de l'embryologie. Mais les plus fines observations, les théories les plus élaborées, ne parvenaient pas à résoudre le grand mystère. Quelle instance préside au destin des cellules embryonnaires ? Pourquoi, à la même espèce, la même forme est-elle toujours attribuée ? Quel chef d'orchestre veille-t-il à ce qu'une cellule du tube neural devienne un neurone et non un cheveu, à ce que nous ayons le nez au milieu de la figure et non l'omoplate soudée au tibia ? Il y a vingt ans à peine, les biologistes n'en savaient rien encore.

La réponse est venue d'une simple mouche du vinaigre, la désormais célèbre drosophile. Et, avec elle, la fin d'une controverse qui avait opposé pendant deux siècles les « préformationnistes » et les « épigénéticiens ». Si le développement embryonnaire, qui, d'une masse gélatineuse, fait émerger des formes raffinées, procède bien par différenciation successive de parties nouvelles, il implique également un message de préformation inscrit dans le programme génétique. Le facteur métaphysique qu'Aristote évoquait déjà, cette *« cause finale »* grâce à laquelle l'œuf de grenouille donne invariablement une grenouille et non un poisson ou une poule, existe donc. Et il est désormais strictement explicable en termes physico-chimiques.

Autour des années 60, dans son laboratoire californien, le généticien Edward Lewis s'absorbe dans la contemplation des mouches. Il les cultive par milliers. Et certaines, observe-t-il, présentent vraiment d'étranges mutations. Celle-ci possède une paire d'ailes ou de pattes supplémentaire, celle-là a des pattes à la place des antennes, cette autre encore des yeux à la place des ailes... Point commun à toutes ces monstruosités : les organes en surnombre sont toujours parfaitement normaux. Simplement, ils ne sont pas à la bonne place. Comme si certains groupes de cellules, pendant que l'embryon prenait forme, s'étaient mises à fabriquer un organe qui ne leur était pas destiné. Comme si une erreur d'aiguillage avait bouleversé les chemins bien-tracés de l'organogenèse. Eurêka pour le chercheur : les gènes mutés, qu'il baptisa « gènes du développement », devaient en temps normal contrôler l'anatomie des différents territoires embryonnaires de la drosophile – ordonnant à d'autres gènes de fabriquer ici une patte, là une antenne. Lewis venait de trouver le sésame de la fabrication du vivant. Mais il fallut attendre trente ans, et les formidables progrès de la biologie moléculaire, pour vraiment s'en convaincre.

« Nous n'avons pas encore décodé le scénario complet du développement de la drosophile, mais je pense que nous en avons éclairci plusieurs aspects essentiels », commente aujourd'hui Christiane Nüsslein-Volhard (Institut Max-Planck de Tübingen, Allemagne), qui a partagé le prix Nobel de médecine 1995 avec Edward Lewis et E. Wieschaus pour ses travaux sur les gènes du développement. Un Nobel pour une mouche ? Oui. Car les gènes du développement, la science ne cesse de le confirmer depuis dix ans, commandent sensiblement de la même manière l'élaboration de l'insecte, de la grenouille ou de l'homme. Ils déterminent les axes antéro-postérieur et dorso-ventral du jeune embryon, puis ses segments successifs. Lorsque ses membres se développent, ils guident les cellules à leur emplacement définitif. Lorsque se précise le contour des formes, ce sont eux, encore, qui dictent aux tissus le moment où ils doivent arrêter de se multiplier.

DE cette famille d'architectes, les plus universels sont les « homéogènes », qui gouvernent l'emplacement des organes. A quelques différences près, ils ont même été retrouvés chez les végétaux. Et ils vont jusqu'à fonctionner chez une espèce qui n'est pas la leur ! Walter Gehring, bricoleur de génie génétique à l'université de Bâle (Suisse), en a fait récemment *l'expérience* : il a introduit dans un embryon de drosophile, à l'emplacement présomptif d'une patte, un gène de souris indispensable au développement de l'œil. Le résultat fut un œil surnuméraire sur la patte de la mouche. Un œil de mouche, pas de souris, mais dont le maître d'œuvre génétique provenait d'un rongeur. C'est dire que les sculpteurs morphologiques des insectes et des mammifères parlent la même langue. Et que le bestiaire peint par Jérôme Bosch, étranges amalgames de poisson et de rat, de chien et d'oiseau, ne peut exister que dans un monde i...ginaire.

Car la vie, une fois pour toutes, semble avoir inventé un seul système pour organiser la complexité. Mêmes briques de départ, même schéma général d'organisation... D'où viennent alors les différences, qui ont produit au cours de l'évolution l'immense diversité des formes animales ? De quelle voie improbable, après quels détours, a émergé la spécificité morphologique de l'homme ? Affaire de rouages biochimiques, mais aussi d'espace-temps. *« Il semble que jouer sur le temps du développement soit une des stratégies les plus efficaces pour créer des formes nouvelles »*, estime Alain Prochiantz, directeur du laboratoire de développement et évolution du système nerveux (CNRS, Ecole normale supérieure).

AFFAIRE de hasard, également. Dans la boîte à outils du vivant, les gènes du développement sont certes rangés selon une hiérarchie bien précise. Mais à chaque niveau de ce grand Meccano subsiste un degré de liberté. Selon les espèces, les gènes interagissent différemment entre eux, changent de fonctions, s'associent pour donner d'autres combinaisons. Bref : pour retrouver l'expression chère au biologiste François Jacob, l'évolution *« bricole »*, et réoriente sans cesse l'embryogenèse vers des solutions nouvelles. Voilà comment, peut-être, les petits os de la mâchoire des reptiles, devenus inutiles chez les mammifères, ont été réemployés à la confection d'une oreille. Ou comment une nageoire latérale de poisson est devenue une patte de souris.

A la lumière de ces récentes découvertes, le pouvoir de la génétique paraît désormais sans conteste. C'est à un gène unique, dit-on, que l'on doit d'avoir le cœur à gauche et le foie à droite. C'est à une poignée d'entre eux que serait liée la taille de nos excroissances – doigts, orteils, et *tutti quanti*. Mais que les antiréductionnistes se rassurent : les gènes du développement n'expliquent pas, à eux seuls, la logique des formes du vivant.

Comme un individu dépend de sa nature et de sa culture (de l'inné et de l'acquis), la morphologie qu'adoptent les organismes au cours de leur développement résulte d'interactions entre les gènes et l'environnement des cellules. Ainsi plumes, écailles, glandes et dents proviennent toutes du même tissu épithélial, dépendent toutes du même répertoire génétique. Leur destinée, distincte selon l'espèce et la région embryonnaire, n'est réalisée que grâce à l'« induction » exercée par les tissus voisins. Jeux de l'espace, du temps, du hasard, du milieu... Et s'il existait, encore, d'autres pistes ? Si une loi physique s'exprimant par vagues, dont on soupçonne le rôle dans la formation des tourbillons ou des cristaux de neige, avait ici aussi son mot à dire ? De récents travaux menés en France, au laboratoire de génétique et physiologie du développement (CNRS-université Aix-Marseille-II), vont timidement dans ce sens. En étudiant la segmentation de l'embryon de poulet, les chercheurs ont montré que celle-ci impliquait un gène particulier, s'exprimant par vagues successives. Avec une périodicité d'exactement quatre-vingt-dix minutes, calquée sur le temps de formation des segments.

Vague après vague, ainsi se segmente peut-être le futur petit d'homme... Ainsi s'approche-t-on, peut-être, de la théorie suggérée par le zoologiste écossais D'Arcy Thompson, l'un des esprits scientifiques les plus étonnants – et les plus méconnus – de ce siècle, dont l'œuvre maîtresse, *Forme et croissance* (1917), employait à plaisir la spirale logarithmique, la série de Fibonacci et le nombre d'or. Mais *le mystère demeure quand*, de temps à autre, la morphogenèse produit la fulgurante beauté d'un visage ou d'un corps.

Catherine Vincent
Dessin : Peter Sís

PROCHAIN ARTICLE :
Les chemins de la perfection

La prochaine utopie

par Jacques Attali

PRÈS de la moitié des enfants qui naîtront en France cette année seront encore vivants quand commencera le XXII[e] siècle. Aucun de leurs enfants ne sera plus au travail ; plus de la moitié de leurs petits-enfants et de leurs arrière-petits-enfants seront encore à l'école ou à l'université. Telle est l'extraordinaire prédiction qu'on peut faire au vu des tendances les mieux établies : notre société sera durablement dominée par l'épargne des grands-parents et la consommation des petits-enfants.

Cela devrait nous conduire à remettre en cause toutes les fausses évidences dont se nourrit aujourd'hui le débat public. Et d'abord celles concernant la prétendue limite à imposer à la croissance des prétendus prélèvements obligatoires, dont les deux premières composantes seront demain l'éducation et la santé.

Il est au cœur de la pensée unique que de considérer ces dépenses comme une engeance, une catastrophe ; leur nom même fonctionne comme un repoussoir : *« prélèvements »* renvoie à Shylock et *« obligatoires »* à quelque extorsion dictatoriale. En réalité, ces dépenses ne sont pas toujours financées par l'impôt, mais souvent par l'assurance volontaire. Quand elles le sont par l'impôt, il est le résultat d'un vote démocratique. Un nom plus exact serait : *« services démocratiques »* ou encore : *« dépenses vitales »*. Si on retenait l'un ou l'autre, le débat sur leur part dans le revenu national changerait de nature.

Car – il faut s'y faire – dans nos sociétés, ces dépenses ne peuvent qu'augmenter, en valeur absolue et en pourcentage, pour de bonnes raisons : on vit plus vieux et les savoirs deviennent plus riches. Et, comme on ne peut automatiser les soins et l'éducation au rythme où on automatise les autres services, il est tout à fait normal qu'augmente leur part dans le revenu national. Cette croissance est même un signe de bonne santé économique, car il est sain de consacrer de moins en moins d'argent à des ordinateurs, des téléviseurs, des réfrigérateurs, dont la production est de plus en plus performante, et d'en consacrer de plus en plus à d'autres services, plus vitaux.

Tant que la médecine sera efficace, c'est-à-dire tant que l'espérance de vie augmentera et que la douleur en fin de vie diminuera, la croissance des dépenses de santé sera une bonne nouvelle. De même, tant que le niveau culturel et professionnel d'un pays s'améliorera avec la croissance du budget de l'enseignement, la croissance des dépenses d'éducation restera justifiée.

Dans quelques pays, les dépenses de santé et d'éducation augmentent de 10 % par an sans que cela soit nécessairement ressenti comme une tragédie. Dans la plupart des autres, dont la France, tout semble aller à l'envers : on se réjouit de voir augmenter de 50 % les dépenses de téléphones portables et on se plaint quand les dépenses de santé augmentent de 3 %. On freine la croissance des dépenses de santé en imposant des quotas globaux et on refuse de combattre les gaspillages individuels des médecins, alors qu'il faudrait faire exactement l'inverse : interdire aux médecins, individuellement, de gaspiller mais leur permettre, collectivement, d'utiliser tous les progrès qu'ils génèrent.

Cela s'explique par la nature

Augmenter les dépenses d'éducation et de santé, c'est réduire la rentabilité du capital. Les réduire, c'est condamner la société à n'être plus qu'un rassemblement inégal

profonde du pouvoir dans nos sociétés, dominées par les vieux riches, ce qui s'exprime par la priorité donnée à la lutte contre l'inflation sur celle contre le chômage et par la prééminence des fonds de pension. Or la rentabilité du capital que gèrent ces fonds pour le compte des plus riches est grevée par les dépenses de santé et d'éducation. On les verra donc s'efforcer de plus en plus de limiter ces dépenses. Naturellement, lorsqu'elles sont faites par les autres. Car les plus riches n'accepteront évidemment pas qu'on limite leur droit de se soigner en fin de vie. Ni qu'on réduise le droit aux études de leurs propres petits-enfants. Ils se soigneront et paieront le prix qu'il faut pour envoyer leur progéniture dans les meilleures écoles ; les autres seront contraints de ne pas utiliser tous les progrès disponibles. On ne distribuera pas à tout le monde certains médicaments ; on ne permettra pas à tous d'avoir accès aux études les plus sophistiquées.

On présentera ainsi le principal dilemme de demain : augmenter les dépenses d'éducation et de santé, c'est réduire la rentabilité du capital. Les réduire, c'est condamner la société à n'être plus qu'un rassemblement inégal.

Telle est la vraie pensée unique : celle qui sert à imposer aux pauvres des contraintes que les riches refusent de s'appliquer à eux-mêmes. Elle conduira à l'euthanasie implicite de presque tous, au nom du respect de grands équilibres que les plus riches n'auront pas à maintenir.

Sortir de la pensée unique, ce n'est donc pas, comme le croient certains en mal de combats anachroniques, se battre contre le traité d'Amsterdam, ni contre l'équilibre budgétaire ; c'est refuser toute contrainte imposée sans raison sur la part des soins et de l'éducation dans le revenu national.

On pourrait très bien imaginer une société qui accepterait consciemment que cette part augmente, en valeur absolue et en valeur relative, au rythme du progrès thérapeutique et du savoir, sans que cela soit une catastrophe. Se soigner et se former seraient même alors vécus comme des activités socialement utiles, qu'il conviendrait de rémunérer. Qui se soigne ou se forme ne serait donc pas compté comme chômeur ou invalide mais comme accomplissant une tâche utile à la collectivité : quand un citoyen est en bonne santé, c'est toute la collectivité qui s'en trouve mieux ; de même, quand il se forme, c'est toute la collectivité qui s'améliore.

Une telle société, où le progrès technique aura radicalement transformé le commerce, la banque, l'industrie, pourrait consacrer la moitié de sa richesse nationale à permettre à ses membres de vivre un siècle entier sans douleur, en actualisant sans cesse ses connaissances. La part du revenu national consacrée aux *« dépenses vitales »* anciennement nommées *« prélèvements obligatoires »* y deviendrait alors un critère de progrès de la civilisation. De plus, cela orienterait le progrès technique et l'industrie vers les deux domaines déterminants de l'avenir, où se jouera la compétitivité des nations.

Telle sera demain la principale distinction, radicale, profonde, entre la gauche et la droite. Elle suppose de considérer, à droite, la vie comme une propriété privée, qu'il appartient à chacun d'entretenir et de valoriser. Et à gauche, comme la finalité même de toute activité sociale.

Aux Etats-Unis, où le pire côtoie toujours le meilleur, on a bien compris que l'éducation et la santé sont les deux gisements majeurs de progrès scientifique, économique et social du siècle prochain. On y accepte (sans le financer pour autant par l'impôt) que l'économie s'y oriente, pour le plus grand bien de l'industrie et des consommateurs solvables.

En Europe, l'unification monétaire obligera vite à harmoniser les services publics et conduira, si l'on n'y prend garde, à réduire massivement les dépenses de santé et d'éducation pour contrôler le coût du travail. L'Europe aura ainsi, sans le décider, choisi la voie du pire. Il serait pourtant conforme à son génie de privilégier ces services vitaux en créant les conditions d'une réelle égalité dans leur accès.

Cela sera peut-être, sous le nom de Fraternité, la prochaine utopie.

***Jacques Attali,** conseiller d'Etat en disponibilité, est président d'une société de conseil.*

Retraités, il faut changer de logique

par Jean Tsuk

A terme, il est inévitable que le taux d'imposition des revenus progresse en fonction de l'âge du contribuable. Aucune autre solution n'évitera l'explosion des régimes de retraite.

Tous les trois ou quatre ans (1991, 1995 et 1998), les experts révisent fortement à la hausse leurs prévisions sur les déficits futurs des régimes de retraite. Les gouvernements Rocard, Balladur et Jospin ont été ou sont face à des constatations identiques : les hypothèses servant de base aux calculs antérieurs se sont révélées trop optimistes ; il faut revoir la copie – en l'occurrence, augmenter les cotisations des actifs et redéfinir à la baisse les prestations des retraités – pour rétablir par un savant dosage les conditions d'un équilibre futur.

Difficile de croire que tant d'experts éminents œuvrant sous les auspices du commissariat du Plan se soient trompés avec tant de régularité... La vérité est que, à aucune époque, il n'est politiquement acceptable de regarder les chiffres en face, car ils signifient la faillite programmée de l'ensemble du système français des retraites. Alors, les rapports sont basés sur des hypothèses que chacun sait d'avance entachées d'un excès d'optimisme, pour justifier le tour de vis supplémentaire que l'on considère situé à la limite du supportable – en attendant la prochaine révision des prévisions...

Les rapports se sont fondés tour à tour sur la supposition que l'allongement de la durée de vie allait se ralentir ou que le nombre de chômeurs allait tomber à 5 % de la population active, ou encore à 9 % à partir de 2005, comme prévu dans les calculs qui viennent d'être publiés. On préfère ignorer qu'aucun des plans contre le chômage échafaudés au cours des trente dernières années n'a eu le succès escompté.

Il y a, en revanche, peu de raisons de douter des dernières projections qui chiffrent le seul déficit des régimes de retraite publics à 280 milliards de francs (42,68 milliards d'euros) à l'horizon 2040 – soit à un chiffre comparable au total du produit de l'impôt sur le revenu. A ce chiffre himalayen devrait s'ajouter le déficit prévisible des autres régimes de retraite.

La réalité est que l'on s'achemine vers une société où le nombre de personnes qui créent des richesses sera sensiblement égal à celui des allocataires des régimes de retraite. Chaque actif devra partager les richesses qu'il crée avec un inactif, et c'est la moitié de ses revenus qu'il devra consacrer à ce partage, si ces deux catégories de personnes jouissent d'un niveau de vie égal, comme c'est le cas actuellement. Difficile d'imaginer un scénario d'explosion sociale programmé avec plus d'inéluctabilité.

Rien ne sert de fantasmer sur les vertus des fonds de pension par capitalisation, dont l'appréciation dans le temps suivrait celle des marchés financiers : le choc démographique aura lieu, déjà, à partir de 2005, quand les actifs nés pendant le baby-boom de l'après-guerre de 1945 commenceront à prendre leur retraite. A partir de cette date, et aussi longtemps que les projections démographiques permettent de prévoir l'avenir, le nombre de sortants du marché du travail dépassera celui des nouveaux entrants.

Dans toute l'Europe vieillissante, la première moitié du XXI[e] siècle sera caractérisée par un double fardeau posé sur les épaules des jeunes : celui des pensions de retraite de leurs aînés, qui s'ajoutera au coût de préparation de leur propre retraite. Et comme les *« droits acquis »* par les anciens cotisants sont censés absorber la moitié des richesses produites par les actifs, les cotisations servant à préparer les retraites des jeunes ne seront ni capitalisées ni réparties. Car le système est programmé pour exploser par la logique d'une arithmétique démographique que les responsables publics n'ont pas eu le courage d'affronter à temps.

L'imposition à un taux progressif en fonction de l'importance des revenus avait constitué une révolution. La progressivité en fonction de l'âge s'imposera en vertu de la même logique de justice sociale

On peut aussi fantasmer sur un renversement de la pyramide des âges grâce à un recours massif à l'immigration : l'Europe devrait accepter de devenir un nouveau melting-pot pour les arrivants de tous horizons. Mais il faudrait que le niveau d'éducation des nouveaux venus soit adapté aux exigences de nos économies, de plus en plus dominées par la technologie : en réalité, l'afflux des Albanais, Kurdes, Sri Lankais chassés par les conflits dans leur propre pays risque de contribuer plus aux problèmes qu'à leur solution. On peut aussi imaginer que l'activité professionnelle se prolongera jusqu'à 65 ou 70 ans : en France, une telle politique irait à l'encontre de toutes les tendances récentes observées au niveau des employeurs aussi bien que des intéressés et augmenterait sans doute le taux du chômage.

Ce conflit entre générations concerne des individus jouissant d'une grande variété de situations économiques. Il y a des retraités totalement démunis et ceux qui cumulent les pensions de retraite avec des patrimoines personnels. Dans ces conditions, une seule solution s'impose à l'horizon. Il faudra à l'avenir moduler l'imposition des revenus et des fortunes en fonction de l'âge et de la situation de famille des contribuables. Les personnes âgées, sans dépendant à leur charge, seront mises à contribution plus lourdement que les titulaires des mêmes revenus et les propriétaires des mêmes patrimoines qui appartiendraient aux catégories d'âge où l'on cumule les activités productrices de richesses et les besoins familiaux.

L'imposition à un taux progressif en fonction de l'importance des revenus avait en son temps constitué une révolution. La progressivité en fonction de l'âge s'imposera en vertu de la même logique de justice sociale.

***Jean Tsuk est** ancien chef d'entreprise.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Réponse à Robert Pirot

Dans le numéro du 16 décembre 1998, *Le Monde* a publié la réaction d'un lecteur, Robert Pirot, aux propos récents de Claude Allègre, dont vous vous faisiez l'écho dans votre numéro du 4 décembre (le ministre disait : *« Des cours sur la drogue, la violence : la situation dans les quartiers difficiles et la morale civique sont plus importants que la philosophie »*).

La lettre de M. Pirot, avec toutes ses excellentes intentions, me paraît ressembler au pavé de l'ours. Passe encore qu'il attribue à Socrate, plutôt qu'à la « petite servante thrace » dont parle Platon, les railleries que valut à Thalès sa chute dans un puits ; passe encore qu'il applique à Thalès ce que Platon dit en général du philosophe, *« chantre de la vraie vie des dieux et des hommes heureux »*, mais croit-il vraiment venir au secours de l'enseignement de la philosophie dans les lycées en disant que c'est *« à l'âge des grands rêves, des spéculations folles, des ébranlements de l'âme que la philosophie est le plus ardemment attendue »* ? Il ne fait ainsi, on peut le craindre, que renforcer l'image de la philosophie comme discipline « de luxe » qui sous-tend le discours du ministre.

S'agissant de Thalès, il aurait été plus pertinent, je pense, de rappeler que celui-ci savait montrer, « quand il le voulait », qu'il ne manquait pas de sens pratique (Aristote, *Politique I*, chap. 11). S'agissant de Claude Allègre, on préférerait inviter notre ministre à se rendre compte que la philosophie pourrait avoir son mot à dire à propos de la drogue, de la violence, de la morale civique, et même de la situation dans les quartiers difficiles.

Claude Allègre peut bien s'écrier maintenant, avec des trémolos dans la voix : *« Enseignants, je suis des vôtres ! »* (*Le Monde* du 15 décembre 1998). Les enseignants de philosophie, jeunes et moins jeunes, qui travaillent souvent dans la révolte ou dans le désespoir, n'en seront en tout cas guère touchés. Ainsi voit-on, avec désolation, se laisser aller à des dérapages de moins en moins contrôlés un ministre, dont les premières initiatives avaient pourtant pu éveiller beaucoup de sympathie.

Jacques Brunschwig
Antony (Hauts-de-Seine)

Mécène généreux

Je m'étonne que le président de la République n'ait pas soufflé à son ami François Pinault une idée géniale : reverser aux Restos du cœur le montant économisé en échappant à l'ISF. (...) Quelle plus belle manière de façonner une image de mécène généreux et sensible à toutes les misères... Comment ne pas y avoir pensé ?

Paul Wagret
Saint-Raphaël (Var)

Constitution : un article de trop

par Carmenza Charrier

« *La République peut conclure des accords avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations* » (article 88 de la Constitution du 4 octobre 1958).

La révision de la Constitution exigée pour la ratification du traité d'Amsterdam devrait être l'occasion de s'interroger sur la pertinence dudit article 88. Il y a de quoi s'étonner : le dernier *« toilettage »* de la loi fondamentale, lors de l'adoption de la loi constitutionnelle du 4 août 1995, qui fit disparaître les articles 76 à 87 (relatifs à la communauté française) et les articles 90 à 93 (qui servirent à la mise en place des institutions), ne s'est pas intéressé à cette formulation.

Le libellé de cet article est pourtant surprenant et à même de choquer ceux qui voudraient se donner la peine de le lire. Cette disposition est un reliquat de notre histoire coloniale. Elle avait pour objet de régler la question du Laos et du Cambodge pour leur permettre de maintenir avec la France des liens qui se situeraient dans le cadre du droit international.

Le projet de Constitution fut examiné par la commission constitutionnelle du Conseil d'Etat les 25 et 26 août 1958. Le texte préparé par le rapporteur était alors ainsi formulé : *« Il peut être formé entre la République et les Etats qui manifestent la volonté de s'unir à elle une association d'Etats libres en vue de développer leurs civilisations »* (art. 73). La commission d'étude du Conseil d'Etat ne s'y montra pas favorable pour des questions de politique générale liée au statut de certaines colonies sur le point de cesser de l'être. Dans tous les cas, la discussion portait sur le contenu de la disposition, l'accord n'étant pas fait sur la création d'une communauté ou d'une association d'Etats libres.

L'avant-projet diffusé en vue du conseil des ministres du 3 septembre 1958 prévoyait à l'article 88 : *« La République ou la communauté peuvent conclure avec des Etats des accords comportant la mise en commun de certaines compétences pour développer leurs civilisations. »* A l'issue de la réunion, le gouvernement avait effacé le caractère égalitaire du texte en adoptant le libellé qui devait figurer dans la Constitution du 4 octobre 1958 : *« La République ou la communauté peuvent conclure des accords avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations. »*

Ainsi rédigé, l'article 88 postulait, chez les Etats intéressés, un stade de civilisation inférieur à celui de la République, postulat qui pouvait surprendre de la part d'un peuple qui a fait de l'égalité plus qu'un principe, un dogme.

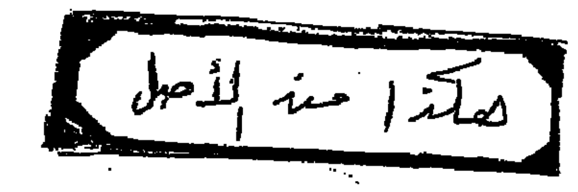
En admettant que la formulation malheureuse fût dépourvue de mépris et simplement chargée de paternalisme, la référence à *« la communauté »* pouvait renvoyer au contexte bien précis de 1958 et à la décolonisation. A partir du moment où, en 1995, tout rappel de la situation d'alors était effacé, le texte prenait une autre dimension. La formule lapidaire – isolée sous le titre XIV portant sur *« les accords d'association »* – claironna alors, impudente, la prétention d'ériger la France en parangon de civilisation.

Même si la doctrine n'a pas relevé l'incongruité de l'article 88, il convient, par pudeur, de le supprimer

Toutefois, si cela ne suffisait pas à condamner cette disposition jamais utilisée, sa localisation dans la Constitution le ferait, elle, sans appel. Tenu d'insérer dans la loi fondamentale les dispositions relatives aux Communautés européennes en préalable à la ratification du traité de Maastricht, le constituant fixa, en 1992, la place qu'il attribuait à l'Europe aux articles 88-1, 88-2, 88-3 et 88-4, qui *« dérivent »* ainsi de l'article 88. Le passage du titre XIV de l'article 88 au titre XV pour les articles relatifs aux Communautés européennes et à l'Union européenne ne parvient pas à atténuer l'ambiguïté créée par la filiation numérique.

Même si la doctrine n'a pas relevé l'incongruité de l'article 88, même si les partenaires de la France et ceux qui concluent des accords avec elle veulent bien l'ignorer, il convient, par pudeur, par bienséance, de le supprimer. Le conserver serait donner raison et une arme à ceux qui, à l'étranger, brocardent une supposée arrogance française.

***Carmenza Charrier** est maître de conférences de droit public à l'université René-Descartes-Paris-V.*



هكذا من الأصل

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une ténébreuse affaire

C'EST un fait incroyable, mais c'est pourtant un fait désormais établi et reconnu par les administrations concernées depuis que *Le Monde* du 5 janvier s'en est inquiété. La France, sa justice et sa police ne se sont toujours pas donné les moyens de rechercher, de trouver et d'interpeller l'homme-clé de l'affaire Elf, Alfred Sirven.

Cela fera bientôt quatre ans et demi qu'a été ouvert, le 18 août 1994, le premier volet judiciaire d'un dossier gigogne qui, au fil de ses développements, a mis au *jour le plus énorme scandale* politico-financier hexagonal, tant par les sommes détournées, les réseaux partisans impliqués, les pratiques de corruption généralisées et les enjeux géopolitiques où s'emmêlent diplomatie occulte et manne pétrolière. Et cela fait quatre ans et demi que M. Sirven, homme d'argent et d'influence, a pu tranquillement organiser sa fuite, utiliser ses protections, effacer ses traces.

Des réactions du parquet de *Paris et de la police judiciaire* à nos informations, il ressort donc que, aujourd'hui encore, alors que son rôle central dans l'affaire Elf est bien établi, M. Sirven n'a aucun souci à se faire. Il n'est actuellement officiellement recherché à des fins d'interpellation, hors de France, que dans un seul pays, la Suisse, dont il est pourtant avéré qu'il l'a quitté depuis plus d'un an. La justice française s'est seulement contentée de le signaler aux pays européens appartenant à l'espace Schengen, ce qui, concrètement, signifie qu'il ne risque rien s'il n'y commet pas d'imprudence, ne s'y fait remarquer par aucune activité délictuelle et prend garde à éviter les contrôles d'identité. Enfin aucune *« demande d'arrestation »* n'a, pour l'heure, été internationalement diffusée *via* Interpol, seule procédure qui pourrait déclencher, à l'échelle planétaire, les recherches nécessaires en vue de son interpellation.

M. Sirven coule donc des jours tranquilles en Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie du Sud-Est, à l'abri des sommes vertigineuses dont on lui attribue le détournement vers des paradis fiscaux. *En effet, dans ces trois* continents évoqués par diverses sources comme ses refuges possibles, les justices et polices locales ne sont aujourd'hui saisies d'aucune requête française. Evidemment, maintenant que la nouvelle de cette impunité de fait est publique, cet oubli sidérant va être réparé. Mais, entre-temps, le mal est fait.

Dans une chaîne de responsabilités dans laquelle il nous faut bien inclure aussi bien les juges *d'instruction chargés du dossier* judiciaire que les policiers chargés de l'enquête de terrain, le résultat est là, stupéfiant : cette incompréhensible absence de zèle dans la recherche du principal suspect jette un discrédit sur les investigations menées dans l'affaire Elf, atteint leur rigueur et mine leur cohérence. La légitimité du combat contre la corruption, dont nous avons toujours écrit dans ces colonnes qu'elle était plus ample et plus profonde *que ce qu'admettent* à demi-mot les dirigeants du pays, ne saurait souffrir de tels manquements.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna *Presse*, *Le Monde Prévoyance*, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Hausse de l'indice des prix de détail

L'INDICE des prix de détail des 34 articles à Paris a continué à monter en décembre. Il est passé de 1 870 à 1 928, soit une hausse de 3,1 % en un mois. L'indice du chauffage et de l'éclairage est resté *stationnaire à 1 423. La hausse* est imputable à celle des denrées alimentaires dont l'indice est passé de 1 873 à 1 924 et à celle du savon. Parmi les denrées alimentaires, la viande de porc et les œufs ont baissé, mais le sucre, l'huile et le chocolat ont monté.

De décembre 1947 à décembre 1948, l'indice des prix de détail est passé de 1 354 à 1 928, soit une hausse de 42 %, alors que de décembre 1946 à décembre 1947, elle avait été de 56 %, de décembre 1945 à décembre 1946 de 74 % et de décembre 1944 à décembre 1945 de 62 %. Depuis décembre 1944, elle est de 526 %.

Il importe de remarquer que cet indice des prix de détail n'est pas un indice du coût de la vie. En dehors du chauffage, de l'éclairage et du savon, il ne tient compte que des denrées alimentaires. Et encore laisse-t-il de côté les légumes. *Or, on sait que les prix de ceux-ci* non seulement n'ont pas monté, mais même ont fortement baissé depuis la fin de 1947.

L'indice d'autre part ne reflète pas le mouvement des prix réels. Il est calculé d'après les prix taxés lorsque ceux-ci sont encore en vigueur. On le voit donc monter lorsque tel ou tel prix taxé, qui avait été maintenu très bas, est relevé, ou lorsque telle ou telle denrée est libérée et passe d'un prix fictif au prix du marché. Mais cela ne veut pas dire que les prix véritables ont monté.

Marcel Tardy
(6 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Toc du top *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

COMMÉMORATION et compétition sont les deux mamelles de la modernité. Dès que se calme la célébration des anniversaires et des millésimes, c'est la course aux palmarès, aux records. La bataille pour le classement masque la lutte des classes. Hommes poli*tiques et artistes ne rêvent* plus que de coller aux commentaires sportifs en se « hissant en haut du tableau », en « caracolant en tête » des sondages et des parades.

L'avant-dîner télévisuel n'offre de choix qu'entre des finales en tout genre. *Marignan*, quelle date ? Qui sera président ? Qui deviendra Miss Mise-en-plis ? Les chiffres pleuvent, les cadrans s'agitent, les enveloppes se décollent, les candidats transpirent, embrassent les gosses, pleurent sur le quart-monde… jusqu'à ce que le verdict tombe : l'élu est…, *the winner is*… Le monde est enfin en ordre, puisqu'il paraît rangé selon les mérites, devant huissiers et politologues. On peut passer à table !

Hélas ! à l'heure des nouvelles, les statistiques reprennent leur ronde, lugubre cette fois : cinquante tués sur les routes en une nuit *de réveillon ; des dizaines* d'accidents sur les pistes de ski ; nombre doublé des automobiles en feu. Une pensée unique quadrille aussitôt les esprits : ces records négatifs tiendraient à la nature humaine, intrinsèquement violente, donc justiciable d'une répression renforcée.

Rien ne prouve que le progrès des morts au volant ne découle pas davantage de la course aux *scores*, réputée positive et partout vantée au nom de l'émulation planétaire. A-t-on analysé l'influence sur les fautes de conduite meurtrières, des publicités en faveur de vitesses par ailleurs interdites, et des prouesses de « Formules 1 » ?

L'obsession de la gagne et la manipulation des performances sont passées du sport à l'économie, puis à la politique. Le retour de *Jean-Pierre Chevènement* place Beauvau est apprécié en heures d'arrêt cardiaque, en jours de coma, en hausse de popularité. Les *leaders* consultent leur pourcentage de notoriété avec la même fébrilité que, naguère, leur rang de sortie à l'ENA, tout en sachant que l'habileté à séduire les médias a vicié la sélection par les concours. Une bonne vingtaine d'énarques pensent avoir raté leur carrière parce qu'ils ne sont pas devenus président de la République. Les ambitions de servir l'Etat se sont dégradées en minauderies de starlettes, maquillées à l'année.

Paradoxalement, le monde du théâtre résiste mieux à la hantise d'un vedettariat toujours plus artificiel. Sans doute parce qu'on y connaît depuis plus longtemps, en vérité depuis toujours, les faux semblants de la rampe. On y sait qu'il n'y a pas de petits rôles, seulement de piètres interprètes. *Sans Guildenstern et Rosencrantz, Hamlet* cahoterait. Sans Sganarelle, pas de Dom Juan. Sans la tirade de Flambeau sur les « petits », *les « obscurs »*, que vaudrait *L'Aiglon* ?

Avec leurs jardiniers bien-disants et leurs hallebardiers bourrus, Giraudoux et Anouilh ont réhabilité le chœur antique dans sa compassion versatile. Le lampiste qui agite son fanal bicolore au bout du quai, le sort du spectacle et celui du monde sont suspendus à son balancement plus qu'aux cocufiages du chef de gare.

Dans l'euphorie de l'après-guerre, et jusqu'il y a encore peu de temps, la scène savait fêter ses champions de la discrétion, loin des hiérarchies clinquantes et des autocélébrations. *Deux de ces serviteurs nous ont quittés* la semaine dernière, à quelques heures d'intervalle, et ont illuminé de leur effacement une fin d'année vouée à la frime. L'un, Paul Puaux, avait mis sa fierté à seconder son maître Jean Vilar, à l'ombre des murailles d'Avignon. L'autre, Hubert Deschamps, honorait la tradition des seconds rôles dont on se souvient mieux que des premiers parce qu'ils y font passer, en quelques répliques, tout un univers intime, en l'occurrence la poésie cocasse d'une fraternité blessée.

A l'heure des *hits* et des *tops* en toc, ces retours en coulisse sur la pointe des pieds, quel *souffle d'air pur ! Quelle leçon de noblesse !*

Projet de célébration de l'an 2000 *par Jean-Pierre Cagnat*



1989, l'année qui a changé le monde

Suite de la première page

Elle s'interroge sur ses limites, une question incongrue « avant » *puisque la frontière de la Communauté* européenne était fixée par le *« rideau de fer »*.

Au début de 1989, c'est d'Union soviétique que partent les premiers signaux laissant entrevoir un ébranlement de l'ordre de Yalta. A Moscou, on lance la campagne pour les élections au Congrès où, pour la première fois, il y aura des candidats libres, extérieurs au traditionnel « bloc des communistes et des sans-parti ». C'est aussi en URSS, à Kiev, qui n'était pas encore la capitale d'une Ukraine indépendante, que, douze mois après, l'ordre de Yalta agonise. Le 6 décembre, François Mitterrand y rend visite à Mikhaïl Gorbatchev, moins sans doute pour s'assurer du soutien du président soviétique contre la réunification de l'Allemagne que pour se convaincre qu'il ne faut plus compter sur l'URSS pour s'y opposer.

Entre-temps, il s'est passé des événements inouïs. Les Polonais, qui se battent depuis près de dix ans pour imposer un syndicat libre, ont montré la voie : dès février, ils ont organisé une « table ronde » entre le parti unique et l'opposition – formule qui fera école dans d'autres pays du camp socialiste – pour préparer le passage au multipartisme et à la démocratie. En août, Tadeusz Mazowiecki devient le premier chef de gouvernement de l'Europe de l'Est qui n'appartienne pas au Parti communiste. Partout, le carcan imposé par Staline commence à craquer. La Hongrie opte pour des élections libres et ouvre sa frontière avec l'Autriche. C'est un lieu de passage idéal pour *les Allemands de l'Est qui, selon* l'expression de Willy Brandt, *« votent avec leurs pieds »*. Des dizaines de milliers d'entre eux essaient de rejoindre la République fédérale en se réfugiant dans les ambassades ouest-allemandes de Prague, de Varsovie ou à la représentation permanente de Bonn à Berlin-Est. Alors que le régime est-allemand s'apprête à fêter, en octobre, en présence de M. Gorbatchev le 40e anniversaire du « premier Etat des ouvriers et des paysans sur le sol allemand », l'exode massif de ses citoyens est un désaveu cinglant.

Débordés par les manifestations pacifiques, les dirigeants communistes est-allemands n'ont le choix qu'entre la répression et la capitulation. Quelques années plus tôt, ils n'auraient pas hésité, ils auraient noyé la révolte dans le sang, comme en 1953 à Berlin-Est, comme en 1956 à Budapest ou en 1968 à Prague… Comme les dirigeants chinois qui, quelques mois auparavant, ont envoyé la troupe et les chars contre les étudiants de la place Tiananmen, sous la réprobation internationale unanime, à l'exception… de Berlin-Est. En Europe de l'Est, pour employer la manière forte, il faut avoir l'appui de l'URSS. Or celui-ci fait défaut. M. Gorbatchev a d'autres ambitions que de maintenir par la violence des satrapes impopulaires. En juin, il s'est engagé avec Helmut Kohl à *« contribuer à surmonter la division de l'Europe »* et il a besoin du soutien financier du chancelier pour réformer l'économie de son pays. Les chars soviétiques restent dans leurs casernes. *Le 9 novembre, le* mur de Berlin est ouvert. Des millions d'Allemands de l'Est passent à l'Ouest pour contempler ce qu'ils n'ont jamais vu qu'à la télévision puis rentrent chez eux. *« Nous sommes le peuple »*, scandaient les manifestants de Berlin-Est, Dresde, Leipzig. Désormais, ils crient : *« Nous sommes un peuple. »* L'unification allemande est en marche et rien ne l'arrêtera, ni la colère de Margaret Thatcher, ni les marchandages soviétiques, ni les manœuvres de M. Mitterrand.

RÉVEIL DES NATIONALISMES

Le président de la République se méfie de ce qu'il appellera à propos de la Yougoslavie *« les bonheurs dangereux »*. Car la fin de la guerre froide, la chute du dernier empire du XXe siècle, la disparition d'un principe de coercition dans la vie internationale ont ouvert la boîte de Pandore des nationalismes. L'abcès de fixation reste purulent dans les Balkans. A côté des manifestations de liberté, 1989 en a montré les prémices. Fin juin, à l'occasion du 600e anniversaire de la défaite du Champ des Merles contre les Ottomans, Slobodan Milosevic a rassemblé plus d'un million de personnes pour chanter le nationalisme serbe au cœur du Kosovo, peuplé à 90 % d'Albanais dont il avait supprimé le statut d'autonomie quelques mois avant. C'était le signal de la dissolution de la Yougo*slavie et d'une nouvelle guerre* balkanique qui dure encore au Kosovo.

La guerre en Yougoslavie a été une épreuve de vérité que l'Europe unie, celle qui se construit patiemment depuis une quarantaine d'années, n'a pas passé avec succès, moins par faiblesse que par immaturité. Mais elle n'a pas détruit l'acquis ; elle n'a pas replongé l'Europe dans ses vieux démons. Elle peut même contribuer à la prise de conscience, trop lente sans doute, que les Européens ne sauraient s'en remettre constamment à Washington pour assurer la sécurité du continent et régler des problèmes surgissant à leur porte.

En 1991, le président américain George Bush avait promis un *« nouvel ordre mondial »* que les Etats-Unis, surtout parce qu'ils restent la seule superpuissance, ont tendance à vouloir définir seuls. Malgré la fin de la division de l'Europe, la Communauté a continué depuis 1989 à s'occuper d'abord d'elle-même. Elle s'était fixé un grand objectif, la création de la monnaie unique, *dont le projet* avait été relancé juste au moment où l'Allemagne se réunifiait. Elle l'a atteint. Pour réussir dans ses ambitions, elle doit regarder au-delà de ses *propres limites*.

Daniel Vernet

LE MONDE / MERCREDI 6 JANVIER 1999

SOCIAL La mise en place de la réduction du temps de travail modifie de nombreux pans du code du travail. Les accords de branche ou d'entreprise donnent lieu à des contentieux juridiques qui font passer au second plan la compétitivité de l'entreprise ou l'emploi. ● DANS LES BANQUES AFB, un seul syndicat, le SNB-CGC, a signé lundi 4 janvier l'accord de branche sur les 35 heures. Les autres syndicats refusent la remise en question d'un nombre important de jours de congés. Cette signature relancera le débat sur la représentativité syndicale, car le SNB-CGC devra démontrer qu'il n'est pas qu'un syndicat catégoriel. ● CHEZ THOMSON CSF, le PDG d'une filiale comparaîtra devant le tribunal de grande instance de Versailles pour *« travail clandestin »*. C'est, semble-t-il, la première fois en France que des magistrats assimilent la pratique des heures supplémentaires à du travail clandestin.

La réduction du temps de travail se heurte à plusieurs obstacles juridiques

Un dirigeant de Thomson CSF est poursuivi pour « travail clandestin » pour ne pas avoir déclaré d'heures supplémentaires. Dans les banques, la signature d'un accord par une seule organisation relance le débat sur la représentativité syndicale



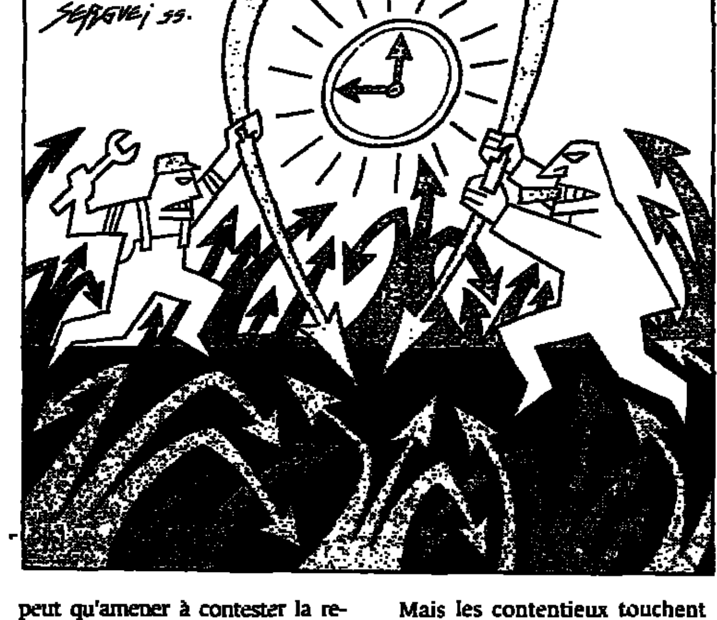
COMMENT calculer les horaires des cadres ? Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif ? Quel est le rôle du comité d'entreprise ? Un salarié qui refuse une diminution de son temps de travail accompagné d'une baisse de salaire peut-il être licencié ?... Parce qu'elle concerne des pans entiers du code du travail et relance la négociation collective dans les branches et les entreprises, la mise en place des 35 heures soulève de nombreuses questions juridiques. Officiellement, le gouvernement reste serein. Il estime que les problèmes sont quantitativement marginaux et seront en partie résolus par la seconde loi prévue pour la fin de 1999. Mais, sur le terrain, ces problèmes relèguent au second plan les questions *a priori* plus importantes de l'emploi ou de la compétitivité de l'entreprise.

35 HEURES

A EDF-GDF, il a fallu la publication d'un décret paru au *Journal officiel* le 31 décembre 1998 pour modifier le statut des agents et permettre à ceux-ci de travailler à temps partiel comme le prévoyait l'accord sur l'emploi du 31 janvier 1997 contesté devant la justice par la CGT (*Le Monde* du 24 septembre 1998). Chez Vivendi, le tribunal de grande instance, puis la cour d'appel de Rennes ont donné raison à FO, qui contestait la mise en place locale d'un accord-cadre au motif que le comité d'établissement n'avait pas été suffisamment informé sur les conséquences de l'application de l'accord (*Le Monde* du 15 décembre 1998).

L'accord signé lundi 4 janvier entre l'Association française des banques (AFB) et un seul syndicat, qui plus est, catégoriel, le Syndicat national de la banque-CGC (SNB-CGC) va ouvrir la porte à de nouveaux débats *(lire ci-dessous)*. Pour ête applicable à toute la profession, un accord de branche doit être étendu par le ministère du travail. Martine Aubry, qui a refusé d'étendre l'accord signé par trois syndicats (FO, CFTC, CGC) dans la métallurgie, peut-elle étendre un accord contesté par quatre syndicats sur cinq ? L'affaire est d'autant plus complexe que la représentativité de ce syndicat de cadres dans les autres catégories de personnel n'est pas évidente. Présent dans les grandes banques, le SNB-CGC l'est-il suffisamment dans l'ensemble de la profession pour que sa seule signature engage l'ensemble des 200 000 salariés ?

Si les autres syndicats demandent au ministère du travail une enquête sur la représentativité du SNB, celle-ci prendra au moins dix-huit à vingt-quatre mois. La polémique pourrait relancer le débat sur la représentativité syndicale. Martine Aubry, ministre de l'emploi, veut absolument éviter d'ouvrir cette boîte de Pandore. La raison est évidente : environ 40 % des accords sur les 35 heures sont signés grâce au mandatement, cette technique qui permet à un salarié de signer au nom d'une organisation syndicale, même s'il n'en est pas le représentant dans l'entreprise. Remettre en question la représentativité effective d'une des cinq confédérations syndicales ne peut qu'amener à contester la représentativité de ces nouveaux délégués sans lesquels la mise en place des 35 heures serait encore plus laborieuse.



Mais les contentieux touchent l'ensemble des aspects liés au temps de travail. Le cas le plus spectaculaire concerne Thomson CSF. Depuis mars 1996, une inspectrice du travail traque les dépassements d'horaires des cadres de Thomson-Radars et contre-mesures (RCM) qui travaillent dans l'établissement d'Elancourt (Yvelines). Malgré un accord survenu entre temps (*Le Monde* du 10 octobre 1996 et du 31 janvier 1998), la plainte a suivi son cours.

Comme le procureur de la République du tribunal de grande instance de Versailles n'a pas classé l'affaire, Bernard Rocquemont, qui était à l'époque PDG de Thomson-RCM, comparaîtra le 1er février devant le tribunal pour répondre de plusieurs infractions dont, l'*« exécution d'un travail clandestin »*, conformément à l'article L324-10 du code du travail. C'est, semble-t-il, la première fois que cet article sur le travail dissimulé – nouvelle dénomination du traval clandestin depuis la loi du 11 mars 1997 – est utilisé dans ce contexte. Cet article stipule que *« la mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué constitue (...) une dissimulation d'emploi salarié »*.

Cet article était destiné à lutter contre le travail non déclaré, mais certains inspecteurs du travail et apparemment certains magistrats l'étendent aux heures supplémentaires. *« La portée de cet article n'a pas encore été bien perçue. On s'aperçoit qu'elle est très considérable »*, analyse Maître Henri, avocat spécialisé dans le droit du travail. *« La question est de savoir quelle type de justice on veut. Est-il vraiment raisonnable d'assimiler des cadres de Thomson-CSF payés plusieurs centaines de milliers de francs à des travailleurs turcs du Sentier »*, s'interroge son confrère Gille Bélier. M. Rocquemont risque jusqu'à 200 000 francs d'amende, voire une peine de prison avec sursis. Si la peine infligée n'est pas uniquement symbolique, nul doute qu'elle suscitera de très vives réactions dans les milieux patronaux.

Chez Thomson-CSF, une autre affaire illustre les difficultés de la réduction du temps de travail. Chez Thomson Airsys, malgré un accord Robien, les dépassements d'horaires restaient fréquents. Par *« souci d'apaisement »*, la direction a accordé en décembre aux 2 700 salariés une prime de 2 000 francs. Dans un tract, la CFDT s'est félicitée fin novembre d'avoir obtenu cette prime en échange de l'arrêt des procédures juridiques qu'elle avait lancées. Un donnant-donnant qui ne devrait pas laisser l'administration du travail indifférente.

F. Le

Un seul syndicat bancaire a accepté de signer l'accord sur les 35 heures

L'ASSOCIATION française des banques (AFB) s'était promis d'avoir un accord de branche sur les 35 heures avant la fin de l'année 1998. Elle n'a que quelques jours de retard sur son calendrier : le SNB-CGC, deuxième syndicat de la branche, a signé le projet patronal lundi 4 janvier. Le patronat bancaire devra se contenter d'un accord paraphé par ce seul syndicat, alors qu'il souhaitait avoir deux, voire trois signataires.

Ce texte constituera le cadre dans lequel les banques AFB appliqueront la réduction du temps de travail à partir du 1er janvier 2000. Chaque entreprise doit ouvrir une négociation dans les six mois qui viennent. *« L'accord repose sur un équilibre des positions ; il constitue un cadre favorable aux salariés et un dispositif adapté aux entreprises »*, revendique l'AFB, qui a eu bien du mal à faire accepter par tous ses membres les dernières concessions nécessaires pour obtenir la signature du SNB. Celle-ci a également fait l'objet d'un débat serré au sein du SNB.

Jean-Claude Létang, président du syndicat, estime finalement que l'accord garantit *« un minimum convenable pour les petits établissements bancaires »*, qui n'ont pas de représentants syndicaux et dont les dirigeants étaient les plus opposés à l'accord. Il consolide certains avantages de la convention collective, dénoncée par l'AFB en février 1998. En particulier, M. Létang constate que 17 jours de congés supplémentaires (s'ajoutant aux 25 jours légaux et au 1er mai) seront assurés par la branche. Ces 17 jours comprennent 8 jours fériés et 9 jours à la disposition du salarié (dont 8 existaient déjà dans la branche). Le SNB regrette que les jours fériés entrent dans le calcul des contreparties à la réduction du temps de travail.

SALAIRE MAINTENU

Mais il rappelle que les salariés sont assurés de voir le niveau de leur salaire maintenu. Surtout, *« nous avons voulu limiter les pertes d'emplois quitte à avoir moins de jours de congés que ne l'auraient laissé espérer les 35 heures »*, explique M. Létang. Il se félicite en outre de la généralisation du compte épargne-temps à toutes les banques.

L'accord prévoit aussi que les entreprises ouvrent des négociations sur une réduction du temps de travail supplémentaire correspondant à 12 jours de repos (contre 11 jours avant les dernières concessions de l'AFB). Il limite enfin le contingent d'heures supplémentaires à 120 heures en 2000 (+30 heures par accord d'entreprise). Pour les salariés au forfait, la branche accorde automatiquement trois jours de repos supplémentaires. Au final, l'AFB et le SNB affirment que la durée annuelle de référence du travail (1 610 heures), celle au-delà de laquelle sont calculées les heures supplémentaires, est moins importante que dans les accords signés dans le textile, la métallurgie ou le bâtiment.

Les quatre syndicats non signataires (CFDT, CFTC, CGT, FO) défendent eux que *« cet accord n'est pas équilibré »*. Il permet *« d'instaurer une grande flexibilité dans l'organisation du temps du travail (annualisation du décompte), en particulier sur le calcul des heures supplémentaires, sans accorder une réelle diminution du temps de travail au niveau de la branche et sans aucun effet sur l'emploi »*. Ils veulent étudier *« l'utilisation du droit d'opposition »*, qui permet à des syndicats de faire annuler un accord signé par une organisation minoritaire, mais fait l'objet d'un débat juridique dans ce cas précis.

Les non-signataires veulent également tenter de convaincre le ministère du travail des déséquilibres de l'accord. Sur ce plan, l'AFB et le SNB ne doutent pas que leur accord puisse être étendu à toute la profession par le ministre, même si le SNB n'est pas majoritaire. Pour au moins deux raisons. La première est la représentativité de ce syndicat. Avec 26 % des suffrages, il talonne la première organisation, la CFDT. Le SNB est certes affilié à la Confédération générale des cadres, mais il est représenté dans tous les collèges de salariés : il est devant la CFTC parmi les employés (moins de 10 % de la profession) et numéro deux parmi les gradés (plus de 75 % de la profession). La deuxième raison est que la branche va plus loin que d'autres dans les avantages accordés aux salariés. Même si pour les employés de banque, habitués à une convention collective très favorable – en vigueur jusqu'à fin 1999 – l'accord paraît peu progressiste.

Sophie Fay

Nouvelle jurisprudence pour absences exceptionnelles

La Cour de cassation a modifié sa jurisprudence concernant l'absence exceptionnelle d'un salarié pour un événement familial tel que le décès d'un proche, le mariage ou la naissance d'un enfant. Selon l'article L226-1 du code du travail, *« tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence »*. Le nombre de jours accordés est de quatre pour le mariage du salarié, de trois pour la naissance de son enfant, d'un jour pour le décès de son père ou de sa mère...

La Cour déclare que désormais ces journées d'absence n'ont pas à être nécessairement prises le jour de l'événement. Cette décision a été rendue le 16 décembre 1998 sur un conflit entre un salarié de Michelin et sa direction concernant le mariage d'un enfant. Le 19 mars 1997, la Cour avait rendu un jugement inverse dans une affaire similaire.

TROIS QUESTIONS À
JEAN-EMMANUEL RAY

1 Vous êtes professeur de droit du travail à l'université Paris-I. A quelles conditions des syndicats peuvent-ils s'opposer à un accord signé par d'autres organisations au niveau d'une branche professionnelle ?

La loi du 31 décembre 1992 a indiqué qu'un accord, même signé par un seul syndicat, qui plus est minoritaire, est valable. Pour s'y opposer, il faut qu'une majorité arithmétique des syndicats signataires de l'accord que le nouveau texte remplace s'y oppose. Au niveau d'une branche, trois syndicats signataires peuvent, par exemple, s'opposer à un accord signé par un syndicat représentant 80 % des salariés, ce qui n'est pas le cas dans les entreprises. Autre condition pour s'opposer au texte : il faut que le nouvel avenant réduise ou supprime un ou plusieurs avantages individuels ou collectifs.

2 L'accord signé par l'Association française des banques et le SNB-CGC peut-il être contesté ?

Si c'est un avenant à un texte antérieur, oui, puisqu'il réduit des jours de congés qui sont des avantages incontestables. Mais il s'agit vraisemblablement d'un texte qui se substitue à l'ancien, en l'occurrence la convention collective, en cours de dénonciation. Dans ce cas, l'accord peut être moins favorable que le précédent. Il restera toujours plus favorable que le code du travail qui aurait été appliqué aux salariés à partir du moment où la dénonciation de la convention collective devient effective, en l'occurrence le 1er janvier 2000. Mais l'affaire est nouvelle et complexe.

3 Le SNB-CGC est-il représentatif ?

Pour les cadres, oui. Pour les autres catégories de personnel, un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation a précisé au printemps 1998 que le SNB-CGC devait faire la preuve de sa représentativité, basé sur son audience, le nombre de ses adhérents... Si les autres syndicats la contestent, le ministère du travail peut diligenter une enquête.

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

Renault, grand gagnant de la reprise du marché automobile

APRÈS une forte baisse en 1997 (– 19,7 %), les immatriculations de voitures particulières ont connu une progression de 13,5 % pour l'année 1998, avec 1 943 601 véhicules immatriculés. Selon le Comité français des constructeurs d'automobiles (CCFA), cette amélioration s'explique par *« la croissance, bonne et régulière du marché qui témoigne en cela de la restauration de conditions saine »*. C'est le premier redressement « naturel » des ventes depuis l'abandon des primes gouvernementales ("balladurettes" puis "juppettes"), qui avaient gonflé artificiellement les ventes jusqu'en septembre 1997.

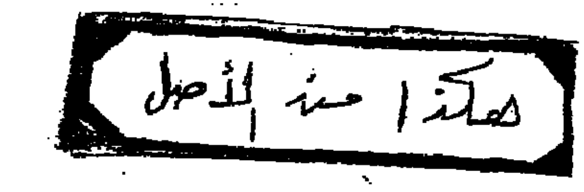
Le lancement de nouveaux modèles chez tous les grands constructeurs, le renouvellement du parc de voitures achetées au début des années 1990 ainsi que la baisse des prix de vente ont contribué à dépasser sensiblement les prévisions. Cette reprise devrait néanmoins se ralentir puisque le CCFA prévoit un peu moins de deux millions d'immatriculations pour 1999.

Les grands gagnants de cette embellie sont les marques françaises, qui détiennent 57,2 % du marché national à fin 1998, contre 55,9 % à fin 1997. Renault a ainsi accru ses immatriculations de 20,6 %, une croissance supérieure à celle du groupe PSA Peugeot-Citroën (+ 11,9 %). Les succès de la Clio II, voiture la plus vendue en France, du monospace Mégane Scénic (ventes en hausse de 25 %), et de la Kangoo expliquent cette performance. Peugeot, avec sa 206, finit l'année en force (+ 24,9 % en décembre, + 14 % sur l'année) tandis que Citroën, avec 9 % de croissance en 1998, s'essouffle en décembre (– 8,4 %) dans l'attente de nouveaux modèles.

Nissan, quant à lui, affirme être en tête des constructeurs nippons, avec 27 879 véhicules particuliers vendus (+ 10,5 %). Le constructeur japonais, qui dément tout projet de fusion ou d'alliance avec Renault (*Le Monde* du 5 janvier), devancerait ainsi Toyota, qui mise cependant à long terme en construisant une usine dans le nord de la France.

Même si, en chiffres absolus, les ventes de Mercedes (groupe DaimlerChrysler) restent modestes, à 37 021 unités pour l'année, le constructeur allemand enregistre la plus forte hausse du marché, avec des ventes en augmentation de 40.9 %. Les excellents résultats de la Mercedes classe A expliquent ce boom, malgré la déception causée par la Smart. Seulement 713 exemplaires de cette petite voiture urbaine construite en Lorraine ont été immatriculés depuis son lancement en octobre 1998 et 1 805 commandes ont été reçues.

Emmanuel Paquette



La Dresdner Bank filialise ses participations industrielles

LA TROISIÈME banque privée allemande filialise une partie de son portefeuille de participations, pour 25 milliards de marks (12,7 milliards d'euros, 83,7 milliards de francs). Elle imite ainsi la Deutsche Bank, première banque mondiale depuis le rachat de l'américain Bankers Trust. Dresdner détient des participations dans le constructeur automobile BMW, l'assureur Allianz et le réassureur Munich Ré. Par ailleurs, Bernhard Walter, président du directoire de la Dresdner Bank, a estimé, dans un entretien au quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du lundi 4 janvier, que *« rien ne pouvait le mettre sous pression »* pour conclure d'éventuelles alliances.

Bouygues réorganise le capital de la Saur

LA RÉORGANISATION de la Saur a commencé. La filiale de Bouygues a lancé une augmentation de capital de 1 milliard de francs (154,8 millions d'euros), qui a été souscrite, *« dans l'attente du choix définitif d'un partenaire industriel »*, par un fond d'investissement qui souhaite garder l'anonymat. Il détiendra 13 % du capital. En parallèle, Bougyues et EDF ont remis à plat leurs relations.

EDF international a échangé ses 22,7 % détenus dans Saur international, filiale chargée du développement à l'étranger, pour 14 % de Saur, ce qui lui permettra d'avoir une participation plus liquide et enfin rémunératrice.

Cette réorganisation est le prélude à l'entrée d'un partenaire de *« long terme »* dans la Saur. EDF, les américains Enron et GPU, et le britannique Anglian Water sont sur les rangs.

Le succès de la monnaie unique dope les Bourses de l'Euroland

Les investisseurs anglo-saxons ont commencé à réquilibrer leurs portefeuilles, essentiellement constitués de titres américains, vers les actions et les obligations du Vieux Continent

Même si les Bourses européennes semblaient marquer une pause, mardi 5 janvier, après l'euphorie de la veille, la journée du lundi 4 janvier ***restera dans les mémoires.*** **Les marchés d'actions ont salué l'arrivée de l'euro en s'offrant des hausses spectaculaires dans des volumes de transactions bien supérieurs aux attentes. L'absence de problèmes techniques lors de la phase de basculement et la force de la monnaie européenne face au dollar ont fait s'évanouir les derniers doutes sur la monnaie unique. L'indice EuroStoxx 50 affichait, lundi en fin de journée, un gain de 6 %. Les marchés de l'Europe du Sud se sont plus particulièrement distingués avec des progressions de 6,39 % à Milan et de 6,21 % à Madrid. A Francfort, l'indice DAX a gagné 5,67 %. La plupart des autres marchés de la zone euro étaient bien orientés : Amsterdam progressant de 3,82 %, Bruxelles de 3,74 % et Helsinki de 4,86 %. A Paris, le CAC 40 a terminé sur une hausse de 5,20 %, la plus forte enregistrée en une journée depuis le 12 octobre 1998 (+ 5,51 %).**

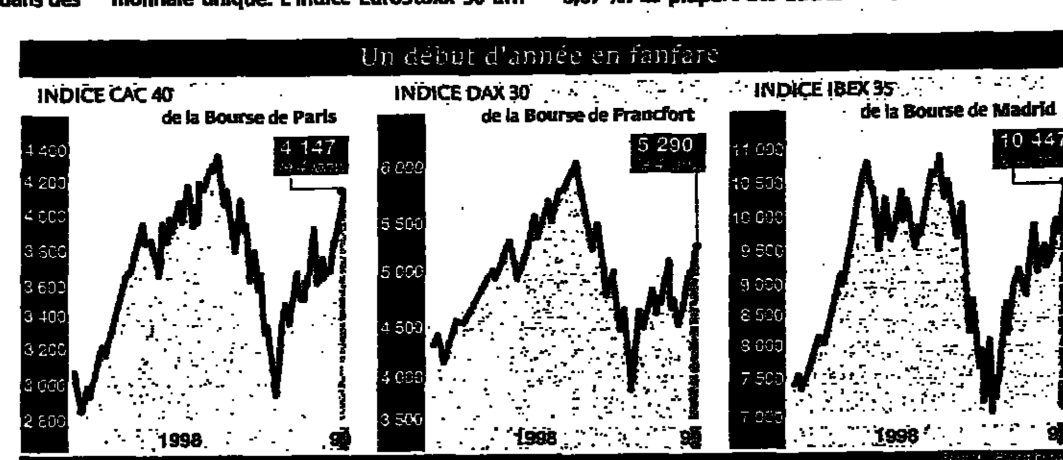
LES BOURSES de la zone euro marquaient une pause, mardi matin 5 janvier, après le vent d'euphorie qui avait soufflé la veille. La Bourse de Francfort a ouvert sur un recul de 0,44 %. Pour leur première journée de cotations en euro, les places boursières de l'Euroland ont fait preuve d'une éclatante vigueur alors que la Bourse de Londres clôturait sur un léger recul de 0,05 %, affectée par la non-participation du Royaume-Uni à l'Union monétaire.



Les marchés de l'Europe du Sud se sont particulièrement distingués. L'indice des valeurs vedettes italiennes a bondi de 6,39 %, tandis que celui de la Bourse de Madrid grimpait de 6,21 %, le marché de Lisbonne se contentant d'une hausse de 4 %. A Francfort, l'indice DAX a gagné 5,67 %. Les autres Bourses de la zone euro ont été bien orientés, celle d'Amsterdam progressant de 3,82 %, Bruxelles s'appréciant de 3,74 %, Helsinki de 4,86 %. Seul le petit marché du Luxembourg a terminé sur un recul de 1,6 %.

A la Bourse de Paris, l'indice CAC 40 a terminé la séance de lundi sur une hausse de 5,20 %, à 4 147,50 points. Cette hausse est la plus forte enregistrée en une journée depuis le 12 octobre 1998 (+ 5,51 %). L'envolée des cours s'est faite dans un volume d'échanges important. Plus de 1,9 milliards d'euros (12,53 milliards de francs) ont été échangés. *« Ce volume est trois supérieur à celui enregistré lors de la première séance de l'année 1998 »* s'est félicité la Société des Bourses Françaises (SBF).

Les marchés obligataires de l'Euroland ont été également à la fête, notamment grâce à la bonne tenue de l'euro, même si le volume des transactions est resté modeste. La monnaie européenne a terminé la journée à 1,1812 dollar, soit une hausse de près de 1,25 % par rapport à son cours fixé jeudi. Les rendements des emprunts d'Etat émis à dix ans en France et en Allemagne, qui évoluent en sens inverse des prix des obligations, ont atteint, lundi, des niveaux planchers à 3,76 %. Ceux des obligations à dix ans italiennes et espagnoles se sont situés également à leurs plus bas, respectivement à 3,93 % et 3,89 %. Témoin de l'intérêt des investisseurs internationaux pour les obligations de la zone euro, l'écart de rémunérations entre les titres européens et les titres américains s'est élargi, passant de 0,84 % à 0,99 % pour les échéances à dix ans.



Les Bourses de Madrid et de Paris ne sont plus très loin de leur plus haut niveau historique, alors que la Bourse de Francfort n'a pas complètement effacé les effets de la tourmente boursière de cet été.

Les raisons ne manquent pas pour expliquer cette euphorie sur les marchés financiers. Traditionnellement, le mois de janvier est propice aux Bourses. *« Au debut de l'année, les investisseurs font généralement preuve de plus d'audace et d'optimisme »*, note un gérant. L'arrivée de l'euro amplifie ce phénomène. D'abord, pour les opérateurs qui devaient s'habituer à traiter en euros, *« il est plus facile de prendre ses repères à l'achat qu'à la vente »*, note le responsable informatique d'une banque de marché. Ensuite, les investisseurs anglo-saxons ont commencé à réquilibrer leurs portefeuilles, jusqu'à présent essentiellement investis en titres américains, vers les actions et les obligations de l'Euroland attiré par la persective de pouvoir travailler sur une zone protégée des turbulences monétaires.

Enfin, les investisseurs qui ne s'étaient guère montrés actifs au cours des deux dernières semaines de décembre, afin de faciliter la transition informatique, ont pu réaliser leurs opérations, le basculement à l'euro s'étant parfaitement réussi.

A Paris, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie a trouvé le temps, lundi, de visiter le centre de contrôle de la Bourse de Paris pour féliciter les équipes de la SBF. La nuit de lundi à mardi a permis de dissiper les dernières inquiétudes qui concernaient la mise en place de nouveaux circuits de règlements interbancaires en Europe. Le chevauchement des anciens et des nouveaux circuits (dont le système Target) faisaient craindre le pire : un mauvais acheminement des sommes laissant des trous dans la trésorerie des banques. Mais tout s'est finalement bien déroulé. Si les banques raisonnent désormais en euro, ce n'est pas encore le cas de leurs clients : les trésoriers des entreprises. Sur le marché des changes, ces derniers voulaient encore traiter la parité du dollar contre le franc, ne pouvant pas encore s'habituer à la nouvelle parité euro contre dollar, qui inverse le sens de l'opération, constate Bernard Paget, de la banque du CIC Paris.

L'autre souci des intervenants financiers était le changement de dimension du marché monétaire. Jusqu'à présent, ce marché était régi par un indice au jour le jour, le TMP (taux moyen pondéré) étroitement encadré par la Banque de France. Désormais, il sera conditionné par un indice fixé par les banques commerciales des onze pays de la zone euro, l'Eonia. Un changement qui pourrait modifier les conditions de financement à court terme des établissements, estime Daniel Gautrot, responsable de la trésorerie au Crédit lyonnais.

Joël Morio et Enguérand Renault

« Le dollar européen » n'émeut pas Wall Street

WASHINGTON
de notre correspondant

La naissance du « dollar européen » n'a pas fait sauter l'applaudimètre à Wall Street. C'était *« Business as usual »*, selon Webb Hays, vice-président de la United Bank. L'impact de l'arrivée de l'euro avait déjà été anticipé. *« On n'attendait rien de spectaculaire. Les choses se sont passées en douceur »*, a ajouté Wayne Angell, de Bear Sterns. Tous deux sont d'ex-gouverneurs de la « Fed », la Banque de réserve fédérale. Wall Street a terminé la séance pratiquement inchangée (+ 0,03 % de hausse).

« Nous saluons le lancement de l'euro, mesure historique qu'ont prise onze nations européennes en marche vers une union économique et monétaire plus aboutie », a déclaré le président Bill Clinton, qui a accepté deux euros tout neufs. *« Les Etats-Unis sont depuis longtemps partisans de l'intégration européenne, et nous admirons les progrès soutenus que l'Europe a faits dans la prise de décisions budgétaires souvent difficiles, qui ont rendu possible cette union. »* L'opinion publique américaine, en revanche, s'est profondément désintéressée de ce que les Européens qualifient de révolution tranquille. Cela ne fait que quelques jours que les journaux en parlent et, pendant trop longtemps, les Etats-Unis ont vécu à l'écoute d'un point de vue britannique dont le scepticisme ne cadrait guère avec ce qui se préparait sur le Vieux Continent. N'empêche, industriels, hommes d'affaires et financiers qui traitent avec le marché européen ont tourné la page et ne peuvent que se réjouir de ce qui est, pour eux, une simplification bienvenue. Même si le quasi-monopole international du dollar est battu en brèche, comme l'explique Wayne Angell : *« Quand tant de banques centrales à travers le monde ont leurs réserves en dollars, il est normal qu'une tendance à la diversification se développe. C'est ce qui se passe depuis juillet. »*

« UNE MONNAIE COMME LES AUTRES »

L'administration américaine s'est voulue rassurante : *« L'euro sera une monnaie comme les autres. Comme nous l'avons souvent dit, ce qui est bon pour l'Europe est bon pour les Etats-Unis, et une Europe forte, c'est bon pour nous »*, a déclaré lundi au *Monde* le secrétaire au Trésor Robert Rubin. Et si l'euro a pris un bon départ, il ne faut pas s'emballer : *« Ce n'est pas sur cela que nous devons mettre l'accent. Notre priorité doit être de remettre notre maison en ordre. »* Et le porte-parole de la Maison Blanche d'affirmer que l'euro ne saurait menacer la suprématie du dollar dans les transactions internationales.

Ce n'est pas l'avis de Fred Bergsten, de l'Institut international d'économie, pour lequel *« l'euro commencera à faire concurrence au dollar comme principale monnaie de référence aussitôt que la Banque centrale européenne (BCE) et la nouvelle monnaie auront fait la preuve de leur crédibilité, ce qui devrait se produire assez rapidement »*. Ancien patron de la Fed, Paul Volcker s'attend à ce que cela se produise bien plus tard. Et, dans un éditorial publié le jour de la Saint-Sylvestre, le *New York Times* a prudemment fait la liste *« des promesses et des périls de l'euro »*.

Pour Webb Hays, l'euro apportera une valeur ajoutée, ce qui explique qu'il se renforce par rapport au dollar, *« déjà légèrement surévalué »* : *« Auparavant, il fallait traiter avec tant de monnaies, d'économies. »* L'ancien secrétaire au travail Robert Reich pense que *« l'euro rendra l'économie européenne plus efficace, permettant plus de fusions et la création de plus de grandes sociétés globales. La BCE aura plus de liberté de faire baisser les taux, moins de comptes à fournir aux gouvernements et sera plus préoccupée par le contrôle de l'inflation que par la création d'emplois »*.

L'emploi, c'est la faiblesse de l'économie européenne. Pour des raisons différentes du professeur Reich – qui craint que *« la nouvelle efficacité de l'euro se manifeste plus en termes de politique fiscale stricte que de garantie de l'emploi »* –, Steve Slicer, de Lehmann Brothers, critique une Europe *« qui n'a pas créé le moindre emploi dans le secteur privé depuis les années 70 ! Si vous n'y parvenez pas, vous ne pourrez pas créer de revenu, vos dépenses exploseront, vos revenus chuteront et vos déficits dépasseront vite les 3 % de votre PIB. Si vous n'êtes pas capables de faire les réformes de structure qui s'imposent, en particulier en ce qui concerne la flexibilité du marché du travail, l'Europe deviendra, avec ses problèmes, le boulet de l'économie mondiale »*.

Vu des Etats-Unis, la naissance de l'euro rend un peu plus modeste. Le ralentissement de la croissance, la baisse pour le septième mois consécutif de l'indice de la production industrielle, les méga-fusions en cours ou même l'impact de ces sociétés virtuelles apparues grâces à Internet comme Amazon. com, paraissent au moins aussi importantes aux économistes et financiers américains qui, dans leur grande majorité, ne se préoccupent guère de ce qui se passe en dehors de leur grand et beau pays.

Patrice de Beer

Le billet vert conserve de nombreux atouts

ANALYSE

Malgré les débuts prometteurs de l'euro, il serait prématuré d'enterrer le dollar

LES MESSAGES de félicitations adressés par la Maison Blanche aux gouvernements européens pour le succès du lancement de l'euro ne doivent *pas faire illusion*. L'inquiétude était perceptible, lundi 4 janvier, à Washington. Tandis que le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a jugé que *« l'avènement de l'euro souligne le besoin d'une politique économique saine aux Etats-Unis »*, son adjoint Lawrence Summers s'est empressé d'affirmer que le statut de monnaie de réserve du dollar n'est pas menacé. Les Etats-Unis vivent au-dessus de leurs moyens : leur balance courante enregistre des déficits croissants (4,4 milliards de dollars en 1991, 230 milliards de dollars en 1998), dont le financement ne posait jusqu'à présent aucun problème en raison de l'attrait sans égal du billet vert sur la scène financière mondiale. La Maison Blanche sait que l'euro menace cette facilité de paiement. Les Japonais, gros acheteurs de bons du Trésor américain, ont désormais la possibilité de les troquer contre des emprunts d'Etat européens d'aussi grande qualité. Un tel mouvement de bascule – qui a commencé à se produire lundi – provoquerait une remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et une baisse des rendements en Europe : un mauvais coup pour l'économie américaine, une excellente nouvelle pour celle du Vieux Continent.

Il serait toutefois prématuré d'enterrer le dollar. Pour au moins quatre raisons. La première est que l'économie des Etats-Unis, en dépit de ses déficits commerciaux, apparaît globalement en bien meilleure santé que son homologue européenne : après huit ans de croissance forte, son dynamisme reste grand et son taux de chômage plus de deux fois inférieur à celui observé sur le Vieux Continent. Sans compter l'envergure de ses entreprises : treize des quinze premières capitalisations boursières mondiales sont aujourd'hui américaines. La deuxième est que Washington, grâce à une politique de réduction des dépenses, a renoué avec les excédents budgétaires : elle dispose ainsi d'un outil de relance économique dont sont privés les gouvernements européens. Ces derniers continuent tant bien que mal à assainir leurs finances publiques : mais la France, par exemple, dans le meilleur des scénarios de croissance (+3 % par an pendant trois ans), enregistera encore un déficit budgétaire de 0,7 % en 2002.

La troisième est qu'aux yeux des investisseurs internationaux, les Etats-Unis ne forment pas seulement une zone monétaire unifiée mais aussi un bloc économique homogène : même politique fiscale, même réglementation du marché du travail, taux de chômage et niveaux de vie semblables d'un Etat à un autre. Il n'en va pas de même dans l'Euroland, où les conflits de politique économique risquent fort de ressurgir dès que l'euphorie du lancement de l'euro sera retombée. Une étude récente de l'Insee rappelle l'importance des disparités européennes : le taux de chômage s'établit à 4 % aux Pays-Bas mais frôle les 20 % en Espagne ; la richesse par habitant se situe à 33 038 euros au Luxembourg, mais à 8 998 euros au Portugal. En dernier lieu, en cas de conflit monétaire avec les Etats-Unis, il n'est pas sûr que les Européens prennent aisément le dessus. Les Américains disposent en la matière d'une expérience et d'un savoir-faire inégalés. Surtout, il reste à démontrer qu'en cas de crise aiguë sur le change, les Européens parviendraient à s'entendre et à exprimer une position commune : au vu du compromis laborieux et bancal trouvé pour doter l'euro d'un porte-parole, il est permis d'en douter. Les petites phrases de M. Rubin risquent, longtemps encore, de peser davantage sur les marchés financiers que celles des dirigeants européens. La grandeur d'une monnaie se mesure moins à l'aune de ses performances financières qu'à celle de la puissance politique de l'Etat qui l'utilise. A cet égard, l'Europe a encore de gros progrès à accomplir.

Pierre-Antoine Delhommais

Total veut renforcer ses positions dans le pétrole iranien

De nouveaux appels d'offres sont en cours



GOLFE PERSIQUE
de notre envoyé spécial

« Nous étudions toutes les possibilités de développement en Iran, tant sur des gisements maritimes que terrestres, et nous avons deux nouveaux projets dans ce pays », annonçait à la mi-décembre Christophe de Margerie, directeur de Total Moyen-Orient. A l'occasion d'une présentation du site de Siri, une île au milieu du golfe Persique sur laquelle est traitée l'huile extraite des fonds iraniens, ce dirigeant a indiqué que la compagnie française est intéressée par deux autres champs sur ce site. Appelés C et D, ils s'ajouteraient à ceux nommés A et E dont Total s'est vu confier la mise en production en 1995. La firme est aussi candidate au développement d'une partie du champ géant d'Ahwaz, au nord d'Abadan, dont les réserves sont estimées à 4 milliards de barils de pétrole.

Depuis trois ans, dans la perspective d'augmenter sa production, limitée à 3,6 millions de barils/jour par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) alors qu'elle était double il y a vingt ans, Téhéran tente d'attirer les firmes pétrolières. Il leur est proposé de participer au développement de champs existants pour améliorer leur production et parfois d'exploiter de nouveaux gisements. L'Iran interdisant que des compagnies étrangères s'approprient les réserves de son sous-sol, qui recèle 10 % des hydrocarbures de la planète, la formule en vigueur est celle du *« buy back »* : la compagnie retenue finance les travaux et remet ensuite les installations à la compagnie nationale iranienne, qui en assure l'exploitation. Elle est directement rémunérée sous forme d'huile ou de gaz.

En novembre 1995, quelques mois après l'entrée de Total sur le champ de Siri, onze projets étaient proposés par le gouvernement iranien. Seuls deux d'entre eux ont été conclus, en raison de l'embargo imposé par la loi américaine D'Amato, qui interdit depuis 1996 tout investissement supérieur à 20 millions de dollars (16,9 millions d'euros, 111 millions de francs) dans le pétrole et le gaz iraniens, en raison du soutien apporté par Téhéran à des groupes terroristes : le premier par un groupe canadien, le deuxième par Total, aujourd'hui cinquième compagnie mondiale, allié au russe Gazprom et au malaisien Petronas pour l'exploitation de gaz à South Pars. L'investissement s'élève à 2 milliards de dollars.

En juillet 1998, les autorités iraniennes ont exposé à Londres quarante-trois autres projets aux compagnies internationales. Une vingtaine de candidats seraient en lice, sur une centaine de firmes ayant demandé des dossiers. Le recul des prix du pétrole à moins de dix dollars pousse les compagnies à rechercher les zones les moins chères. *« La réponse la plus évidente, c'est le Moyen-Orient »*, affirme M. de Margerie : *« Les coûts techniques sont de 2 à 4 dollars par barils, comparés aux 5 à 13 dollars hors de cette zone. »* Malgré la baisse de ses recettes due à la chute des prix, l'Iran ne compte pas renoncer à ses projets, affirmait à Téhéran, le 17 décembre, le ministre du pétrole, Bijan Zanganeh. *« Nous avons besoin d'investir pour développer nos gisements. Nous allons recevoir des propositions de compagnies internationales. »* Les premiers contrats devraient être signés en 1999.

Néanmoins, selon les experts, le nombre de projets retenus pourrait ne pas être très élevé, notamment en raison de la loi D'Amato, valable jusqu'en 2001. Total et ses partenaires à South Pars ont finalement été exemptés de sanctions, grâce au soutien actif des autorités européennes. Mais, si la firme française obtient un nouveau gisement, elle sera à nouveau exposée à des sanctions. Le rachat du belge Petrofina (*Le Monde* du 2 décembre 1998), qui possède des actifs pétrochimiques aux Etats-Unis, pourrait rendre le groupe plus sensible aux rétorsions. *« La nouvelle configuration ne modifie par notre politique en Iran »*, assurent toutefois les responsables des projets, précisant que la loi D'Amato ne s'applique qu'aux maisons mères, et pas à leurs filiales. Pour limiter les risques, Total envisagerait, comme pour ses projets précédents, de s'allier à des partenaires d'origines différentes, peut-être des Japonais. Total reste néanmoins la seule compagnie occidentale à opérer dans le pays. *« Nous ouvrons la voie, c'est passionnant, mais nous aimerions bien ne plus être seul »*, confie Dominique Barthe, directeur de Total Sirri.

« Nous ouvrons la voie, c'est passionnant, mais nous aimerions bien ne plus être seul », confie Dominique Barthe, directeur de Total Sirri

Dans le sillage du groupe français se profile son concurrent Elf, associé à l'italien Agip, qui attend toujours de signer un contrat pour améliorer l'exploitation du gisement de Dorud. En raison de leur forte présence aux Etats-Unis, les compagnies anglo-saxonnes se montrent plus timorées, redoutant des boycotts. Ainsi l'anglo-néerlandais Shell et le britannique Lasmo ont-ils annoncé à la mi-décembre un accord pour explorer les eaux iraniennes de la mer Caspienne. Le montant des investissements a été fixé à 19,8 millions de dollars, juste sous la barre des 20 millions de dollars, pour éviter les sanctions. Et pourtant, l'intérêt de Shell pour l'Iran est certain. La firme, qui ne dispose pour l'instant d'aucun gisement, a plusieurs dizaines de représentants dans ce pays.

Chacun sait cependant que, malgré les besoins du pays et les déclarations officielles, l'ouverture sera plus longue que prévu. *« Vous avez la montre, nous avons le temps »*, rappellent parfois les Iraniens en réponse aux signes d'impatience des négociateurs occidentaux.

Dominique Gallois

En permettant à EDF de se diversifier, le gouvernement facilite une éventuelle ouverture du capital

Juridiquement, l'établissement public pourrait être transformée en société anonyme

Le projet de loi sur la modernisation du service public de l'électricité permet à EDF d'offrir des prestations globales, dès l'instant que l'électricité en représente l'essentiel. Si l'on délivre l'entreprise du principe de spécialité, on remet en cause à terme son statut d'établissement public et on la conduit d'une façon sûre à une structure de droit privé. La possibilité de se diversifier débouchera donc peut-être pour EDF sur une ouverture de capital.

DANS L'ANALYSE du projet de loi sur la modernisation du service public de l'électricité, qui ouvre le secteur à des concurrents d'Electricité de France, on évoque fréquemment l'analyse économique pour savoir s'il est justifié ou non de permettre à l'entreprise publique, jusqu'ici monopolistique, de faire pleinement concurrence aux nombreux entrants. Après avoir, dans un premier temps, défini assez strictement l'activité d'EDF, le projet de loi présenté le 9 décembre au conseil des ministres permet à l'entreprise d'offrir des prestations globales, dès l'instant où l'électricité en représente l'essentiel.

EXPERTISE

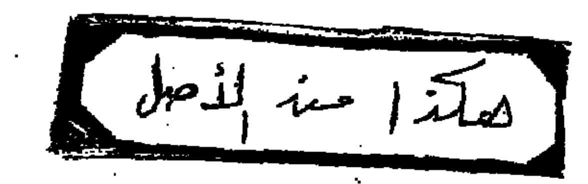
Il ne s'agit pas seulement d'analyse économique ou de choix politique. Au contraire, la contrainte juridique est première. Une personne juridique est dotée d'une capacité, c'est-à-dire du pouvoir de s'engager juridiquement et d'être responsable. Pour une personne physique, cette capacité est générale. Mais lorsqu'il s'agit d'une personne morale – comme une société –, s'impose le principe de spécialité. Il signifie que la personne morale n'est dotée de la capacité que pour réaliser l'objet social que les statuts ont fixé. Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, le principe de spécialité prend une tout autre ampleur. Les notions d'établissement public et d'entreprise publique ne se recouvrent pas nécessairement. Le terme d'entreprise publique évoque simplement que l'Etat contrôle celle-ci, mais cela peut s'opérer par exemple par la maîtrise du capital social dans une structure de société anonyme de droit privé. Le terme d'établissement public désigne plus précisément un organisme intégré dans l'organisation administrative. C'est à lui que s'impose strictement le principe de spécialité. Son objet social encadre l'activité pour laquelle des pouvoirs ont été dévolus, lui interdisant d'utiliser sa puissance dérogatoire à autre chose que ce pourquoi il a été constitué.

PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ

Le principe de spécialité est donc une règle juridique automatiquement attachée au statut juridique de l'établissement public. L'idée qui la justifie est que le monopole dont il peut jouir ne doit développer ses effets que pour un objet très précis. Si l'entreprise publique en sort, elle pourrait être tentée d'utiliser alors des pouvoirs à d'autres fins que celles qui avaient justifié leur attribution. C'est pourquoi le phénomène de diversification des activités d'EDF et de GDF a été apprécié sévèrement par les avis du Conseil de la concurrence du 10 mai 1994 et du Conseil d'Etat du 7 juillet 1994, en ce qu'il donne un avantage concurrentiel injustifié aux établissements publics.

Mais aujourd'hui les perspectives s'inversent. La perte du monopole prive le principe de spécialité de sa justification économique essentielle et, au contraire, ampute l'établissement public de perspectives de développement, comme celles des télécommunications pour EDF, alors même que des entreprises privées viennent les concurrencer. Il faut pourtant garder à l'esprit que le principe de spécialité demeure un effet juridique mécaniquement attaché à la forme même de l'établissement public. Dès lors, si l'on en délivre l'entreprise, on remet en cause à terme son statut d'établissement public et on la conduit d'une façon sûre à une structure de droit privé. Ainsi, l'amenuisement du principe de spécialité d'EDF conduit en germe à la transformer en une simple entreprise publique, par exemple une société anonyme contrôlée par l'Etat. Le cas de France Télécom montre qu'après ce premier mouvement, et pour de toutes autres raisons, l'ouverture du capital devient plus facilement envisageable.

Marie-Anne Frison-Roche (professeur à l'université Paris-Dauphine)



هكذا من الأصل

Les producteurs audiovisuels s'estiment bloqués dans leur développement

Hormis les animateurs-producteurs, dont la situation est florissante, la profession est confrontée à des difficultés économiques dues à la captation des droits, à l'absence de réglementation du câble et du satellite ou encore à la renégociation du statut des intermittents

« *IL EXISTE trois cent cinquante fournisseurs et deux gros clients, TF 1 et France Télévision* », résume Jacques Peskine, délégué général de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), en guise de présentation du secteur. « *Les chaînes profitent largement de ce rapport de position dominante pour imposer leurs conditions aux producteurs* », renchérit Fabienne Servan-Schreiber, PDG de Cinétévé. « *Les diffuseurs imposent des prix très bas aux producteurs, qui sont bien moins payés qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Leur faible marge en France n'a pas qu'une incidence économique, cela réduit aussi leur capacité de développement* », affirme Jacques Peskine. Il fustige aussi une certaine « *frilosité* » des chaînes. La grande ambiguïté des diffuseurs tient au fait qu'ils ne veulent surtout pas passer à côté d'une nouvelle mode, tout en étant très tentés d'imiter le voisin. C'est particulièrement vrai pour TF 1 et France 2, qui visent toutes deux un public généraliste.

Si les producteurs de programmes télévisés se sont massivement élevés contre le projet de loi sur l'audiovisuel, son report à une date inconnue ne les satisfait pas non plus. Sachant utiliser avec brio les armes du lobbying, les producteurs audiovisuels ont déjà réussi, par le passé, l'exploit d'être promus au rang de créanciers prioritaires dans la faillite de La Cinq en 1992.

Leur image a toutefois sérieusement pâli, voici deux ans et demi, avec l'affaire des animateurs-producteurs embauchés à prix d'or pour concurrencer TF 1, par Jean-Pierre Elkabbach alors président de France 2 et France 3. Selon *L'Argent et la télévision*, un ouvrage de l'ex-député Alain Griotteray, présenté comme le « *tombeur d'Elkabbach* », le chiffre d'affaires des contrats passés par France 2 avec six animateurs (Nagui, Jean-Luc Delarue, Arthur, Michel Drucker, Jacques Martin et Mireille Dumas) s'est élevé à 640 millions de francs pour la saison septembre 1995-juin 1996. Soit près d'un quart du coût de la grille.

Mais hormis le cas des animateurs-producteurs, la profession vit plutôt mal. Les rachats des indépendants, dans la fiction, le documentaire ou l'animation, ont été légion ces dernières années.

RÉFORME FIGÉE DU FINANCEMENT

Le secteur a du mal à faire entendre sa voix, essentiellement parce que les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs sont très techniques. D'importantes difficultés ne sont pas résolues, comme l'épineuse question de la « *fluidité* » des droits. « *Aujourd'hui, les grandes chaînes hertziennes bloquent le marché. En contrepartie de leur cofinancement, elles obligent les producteurs à céder, pour de longues périodes, leurs droits de diffusion. De plus, elles achètent les droits pour le satellite et le câble, ce qui barre aux producteurs l'accès à un autre marché* », explique Fabienne Servan-Schreiber.

La durée des droits hertziens est généralement de trois ans pour France 2, quatre pour TF 1 et cinq ans pour France 3 et M 6. « *Nous nous battons pour raccourcir ces durées* », souligne Diane de Saint-Mathieu, déléguée générale de l'autre important syndicat du secteur, le Syndicat de la production indépendante (SPI). « *Ce problème est d'autant plus important qu'il existe depuis peu des clauses de rétrocessions de droits entre Arte et La Cinquième ou France 2 et France 3. Les œuvres peuvent circuler entre ces chaînes et les chaînes thématiques de TPS sans que les producteurs en soient avertis* », affirme-t-elle.

L'USPA souhaite une plus grande « *distinction entre les rôles de diffuseurs et de producteurs* ». Ce qui passerait par une interdiction, faite aux chaînes hertziennes, de cumuler les droits (pour la vidéo, l'exploitation câble ou satellite, la revente à un tiers, etc.).

L'absence totale de réglementation des chaînes thématiques reste aussi un handicap réel pour les producteurs. Ces nouvelles chaînes, en plein développement, sont certes soumises à un quota de diffusion d'œuvres françaises et européennes, mais rien ne les oblige à respecter un seuil minimum de production hexagonale ou européenne. « *Il est fondamental d'asseoir le système de quotas de production à la partie du secteur audiovisuel qui croît le plus vite* », souligne Jacques Peskine.

Quant au financement de la production, le report de la loi Trautmann a figé une éventuelle réforme du compte de soutien à l'industrie des programmes (Cosip). Cette aide indirecte, gérée par le Centre national du cinéma, sert à bouder le budget des programmes télévisés. L'USPA et le SPI souhaitent que les chaînes soient davantage taxées pour alimenter ce fonds. Par ailleurs, les négociations pour augmenter les obligations de production directes des diffuseurs sont au point mort. Actuellement, différentes formules sont choisies par les chaînes en fonction de la diffusion, en contrepartie de 120 heures par an d'œuvres inédites aux heures de grande écoute. TF 1 consacre 15 % de son chiffre d'affaires à la production, seuil qui passe à 16 % pour France 2, 16,5 % pour France 3 et 20 % pour M 6.

Enfin, Diane de Saint-Mathieu souligne le fait que les sociétés de production travaillent presque toutes avec des intermittents du spectacle. « *La Fédération nationale des syndicats du spectacle et de l'action culturelle a été reçue par le Medef* (Mouvement des entreprises de France), *qui réclame une réduction de 50 % de nos dépenses avec les intermittents d'ici à trois ans* », indique-t-elle. De ces négociations paritaires, qui démarreront le 26 janvier et pourraient remettre en cause l'accord d'avril 1997, dépendra, très concrètement le renforcement ou non de la tendance à la délocalisation des tournages.

Nicole Vulser

La production française défavorisée

Mieux vaut des moyens financiers qu'une réglementation sophistiquée pour soutenir la production. La récente étude du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur « La télévision publique en Europe » (*Le Monde* du 19 décembre 1998) montre que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui subventionnent fortement leurs chaînes publiques, sont plus efficaces dans leur soutien aux industries de programmes que la France.

En 1997, le secteur public britannique a diffusé 608 heures de fiction nationale inédite et investi 2,3 milliards de francs ; les chaînes publiques allemandes, 988 heures ; et on estime que l'ARD et la ZDF investissent 4,2 milliards de francs. La même année, la télévision française a diffusé seulement 231 heures ; France 2 et France 3 ont investi 825 millions de francs. *Toutes chaînes confondues*, la diffusion de fictions s'est élevée à 1 815 heures en Allemagne, 1 225 au Royaume-Uni, 759 en Espagne, 576 en France et 397 en Italie.

Six animateurs-producteurs sous contrat avec France 2

PATRICK SÉBASTIEN, Jean-Luc Delarue, Michel Drucker, Pascal Sevran, Nagui et Mireille Dumas, tout à la fois animateurs et producteurs d'émissions télévisées, sont sous contrat avec France 2. Patrice Duhamel, directeur de l'antenne de la chaîne, affirme que ces six contrats représentent, pour la saison de septembre 1998 à juin 1999, 211 millions de francs (32,16 millions d'euros), soit trois fois moins qu'en 1995-1996, année au cours de laquelle Jean-Pierre Elkabbach a perdu son poste de président de France 2 et de France 3 pour avoir offert des ponts d'or aux animateurs-producteurs.

Le renouvellement du contrat de Jean-Luc Delarue, soumis aux membres du conseil d'administration de France 2 le 10 décembre 1998, a suscité une récente polémique (*Le Monde* « Télévision Radio Multimédia » daté 3-4 janvier 1999). Cet accord englobe le programme hebdomadaire « Ça se discute » ainsi que quatre ou cinq émissions « Ça se discute au jour le jour », aux heures de grande écoute. Soit un total de 61 millions de francs (9,29 millions d'euros) pour la saison 1998-1999. « *C'est deux fois moins que le chiffre d'affaires de 118 millions de francs effectué en 1997-1998 avec la société de production de Jean-Luc Delarue* », dit Patrice Duhamel. Toutefois, il faut ajouter à ce contrat un divertissement, baptisé « Le monde est petit », qui sera produit par Jean-Luc Delarue, mais animé par Valérie Payet. Ce programme, dont le concept vient de la BBC, coûterait environ 8 millions de francs (1,21 million d'euros).

LARGESSES ET DISCRÉTION

Pour l'heure, seuls deux contrats d'animateurs-producteurs ont été renégociés avec France 2 : celui de Michel Drucker l'a été au printemps 1998 – il porte sur deux ans, renouvelable pour un an – et celui de Jean-Luc Delarue est quasiment signé. Il est conclu sur 1999-2000 et renouvelable deux fois. A l'exception du contrat de Nagui prorogé jusqu'en décembre 1999, les autres accords, qui portent sur une seule saison télévisée, seront revus avant fin juin. France 2 pourrait également faire appel à Christophe Dechavanne la saison prochaine.

Nagui, Jean-Luc Delarue, Arthur, Michel Drucker, Jacques Martin et Mireille Dumas, qui avaient bénéficié, sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach, des largesses de France 2 restent discrets sur leurs comptes. Cinq n'ont pas déposé de bilans récents aux greffes des tribunaux de commerce. Seul Michel Drucker a déclaré la bonne santé financière de sa société DMD, avec un chiffre d'affaires de 120 millions de francs (18,29 millions d'euros) en 1997 pour un bénéfice de 21,3 millions (3,24 millions d'euros).

N. V.

Médiamétrie et Secodip sont condamnés pour l'opacité de leur politique commerciale

UNE BRÈCHE a été ouverte dans le monopole établi de la mesure d'audience de la télévision et de la radio. Le champion français de la catégorie, l'institut Médiamétrie, gourou du minutage de nos habitudes d'écoute, et Secodip, qui mesure toutes les campagnes publicitaires, viennent d'être condamnés par le Conseil de la concurrence, selon une décision publiée le 31 décembre 1998 dans le *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*. Les sociétés Médiamétrie et Secodip (une filiale de la Sofres), qui n'auraient pas fait appel de la décision, devront payer, chacune, 500 000 francs (76 225 euros) à l'Etat.

La procédure administrative, qui a duré cinq ans, a démarré le 25 février 1994, à la suite d'une plainte déposée par une petite société, Vérimédia, qui traque pour le compte d'annonceurs d'éventuelles surfacturations lors de l'achat d'espaces publicitaires. Vérimédia, dont la création remonte à 1991 – année d'entrée en application de la loi Sapin –, s'est plainte de ne pas pouvoir effectuer ses vérifications parce que, dit son PDG, Françoise Guillemont, « *tout a été fait pour que nous n'obtenions pas les éléments dont nous avions besoin* ». Médiamétrie n'aurait pas, par ailleurs, respecté la confidentialité de ses dossiers. Après deux ans d'enquête, les services de la direction générale des fraudes (DGCCRF) ont constaté, sans le dénoncer, le monopole.

Celui-ci n'est pas une exception française : « *Dans tous les pays dont les marchés sont libres, la mesure d'audience est réalisée par une seule société*, affirme-t-on chez Médiamétrie. *Le marché a besoin d'une référence unique.* » Le service des fraudes a en revanche établi que « *les sociétés Médiamétrie et Secodip (...) ont développé à l'égard des entreprises* [d'expertise média] *une politique commerciale dépourvue de transparence et marquée par l'utilisation de procédés dilatoires* ».

JUGE ET PARTIE

La bataille engagée par la petite entreprise de contrôle Vérimédia lève le voile sur l'opacité, déjà maintes fois soupçonnée, des systèmes mis en place dès 1985 par Médiamétrie. « *Nous ne savons pas dans quelles villes de France ils recueillent leur information, ni le profil de ceux qu'ils étudient, ni même combien coûte, au total, une étude* », critique l'un des gros clients de l'organisme.

En 1994, la Sofres avait jeté un premier discrédit sur les chiffres de l'audience télévisée : son étude affichait une forte différence avec les données audimétriques en réduisant notamment la part de marché de TF 1 à 28,4 %, contre 34,1 % d'après Médiamétrie. Mais une fois ce constat effectué, la Sofres a battu en retrait devant les protestations des dirigeants de La Une (*Le Monde* du 7 juillet 1994). Plus récemment, Médiamétrie a opéré une acrobatie méthodologique en réussissant à *transformer illico presto* 1,3 million de téléspectateurs censé avoir fui le petit écran au premier trimestre 1997 en excédent de 1,697 million de téléspectateurs (*Le Monde* du 10 mai 1997). Médiamétrie étant majoritairement détenu par les chaînes de télévision (TF 1, France 2 et France 3, Canal Plus et récemment M 6) et les stations de radio, personne n'y a trouvé à redire.

Dans le domaine de la radio enfin, le tribunal de commerce de Paris a mandaté un expert, à la demande de Voltage FM, afin de tirer au clair « *l'incohérence soupçonnée de l'une des enquêtes réalisées par l'institut* » (*Le Monde* du 11 novembre 1998).

Les médias se battent pour avoir la main sur cet institut, dont la particularité, pour le coup strictement française, est d'être à la fois juge et partie. Médiamétrie est devenu « *un organisme-clé, éminemment politique, qui joue les arbitres en décidant de la répartition des recettes publicitaires entre les chaînes de télévision et les stations de radio* », explique, sous couvert d'anonymat, l'un de ses administrateurs. Selon lui, en ce moment, « *ce sont les télés qui le tiennent* ».

Alors, évidemment, Médiamétrie, et dans une moindre mesure Secodip, veillent jalousement sur les données qu'ils fournissent *via* des circuits qu'ils contrôlent. Ils sont peu tentés de faciliter la tâche de Vérimédia, un contrôleur tatillon qui se targue de pouvoir faire économiser entre 5 % et 20 % aux annonceurs.

Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le groupe allemand de Leo Kirch** a annoncé, lundi 4 janvier, la répartition de ses activités dans trois holdings. TaurusFilm regroupe la télévision en clair, le négoce de licences et les adaptations cinématographiques. La télévision payante est placée dans PayCo Holding, tandis que les participations dans Axel Springer Verlag AG, la location de films et les décodeurs sont situés dans TaurusBeteiligungs. – *(AFP.)*

■ **TF 1 a réalisé 95 des 100 meilleures audiences** de l'année 1998, affirme la chaîne qui s'appuie sur Médiamétrie. La finale de la Coupe du monde France-Brésil a rassemblé le chiffre record de 20,57 millions de téléspectateurs. En 1998, TF 1 a réalisé 35,3 % de parts d'audience (+ 0,3 point). France 3 est restée stable à 17 %, France 2 a reculé de 1,2 point à 22,5 %, tandis que M 6 a gagné 0,2 point à 12,9 % de parts de marché.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **TOTAL : le pétrolier français a** annoncé le 4 janvier la cession à Gaz de France d'une participation de 11,5 % dans le gisement gazier de Murdoch en mer du Nord britannique, exploité par l'américain Conoco. L'opération fait suite à l'accord signé entre les deux groupes en décembre 1997.

● **BAE/DASA : une éventuelle fusion entre le groupe de défense allemand DaimlerChrysler Aerospace (Dasa) et British Aerospace** n'aboutira pas avant *« plusieurs mois »*, a déclaré le coprésident de DaimlerChrysler, Jürgen Schrempp, lundi 4 janvier à Detroit. Il y a *« plusieurs sujets »* sur lesquels les deux sociétés n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente, a-t-il ajouté.

● **AUTOMOBILE : Robert Eaton, coprésident de DaimlerChysler,** a annoncé à l'ouverture du Salon de l'automobile de Detroit, le 4 janvier, qu'un accord important entre deux constructeurs européens serait annoncé *« dans les 90 jours »*.

● **SOLVAY : le groupe belge** a annoncé le 4 janvier avoir réalisé la cession de ses activités papiers peints au groupe allemand Langbein Pfanhauser Werke AG (LPW). Cette cession concerne notamment la société française Abelia Decors, ainsi que les sociétés britannique et belge Venilia.

● **LAFARGE : le groupe cimentier** a acquis la société allemande Basalt Feurerfest, selon un communiqué du 4 janvier. Spécialisée dans les matériaux réfractaires, cette société réalise 41 millions d'euros de chiffre d'affaires (270 millions de francs) et emploie 160 personnes.

● **BOUYGUES : Stim Batir et France Construction, les deux** filiales immobilières de Bouygues, sont regroupées sous l'unique enseigne Bouygues Immobilier depuis le 1er janvier. La société devient l'un des tout premiers acteurs dans la promotion immobilière en France avec un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de francs (792 millions d'euros) en 1998.

● **IRIDIUM : environ 7,5 millions d'actions** du réseau de satellites Iridium World Communications seront mises en Bourse, selon un communiqué publié lundi 4 janvier, afin de financer le développement du réseau de 66 satellites, dont les premiers ont été lancés en novembre, qui permettra aux abonnés de téléphoner dans le monde entier.

● **BOEING :** Boeing a livré au total 559 avions de ligne en 1998, clôturant sur une note positive une année par ailleurs désastreuse sur le plan financier.

SERVICES

● **CARREFOUR : le premier groupe de distribution français** a annoncé, lundi 4 janvier, avoir réalisé un chiffre d'affaires consolidé (TTC) de 31,18 milliards d'euros (204,5 milliards de francs) en 1998, en hausse de +6,3 % sur 1997.

● **CEGETEL : le deuxième opérateur téléphonique français** affirme avoir accru de 500 000 le nombre d'abonnés à son service de téléphonie mobile SFR pendant la période des fêtes de la fin de l'année 1998, portant ainsi à 4,2 millions le nombre d'utilisateurs du réseau SFR.

● **INTERNET : Les abonnés d'America Online** (AOL) ont dépensé 1,2 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros, 6,8 milliards de francs) sur Internet, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

FINANCE

● **NISSAN LIFE : le distributeur** Carrefour, après Artémis, la holding personnelle de François Pinault, a à son tour démenti la reprise du japonais Aoba Life, qui regroupe les actifs sains de l'assureur en faillite Nissan Mutual Life.

● **AON : AON France, filiale française du deuxième courtier en assurances mondial,** a annoncé lundi 4 janvier le rachat de l'un des principaux courtiers français, la Société générale d'assurance et de prévoyance (SGAP). AON France, qui a racheté Le Blanc de Nicolay en avril 1998, atteindra, grâce à cette acquisition, un chiffre d'affaires avoisinant le milliard de francs.

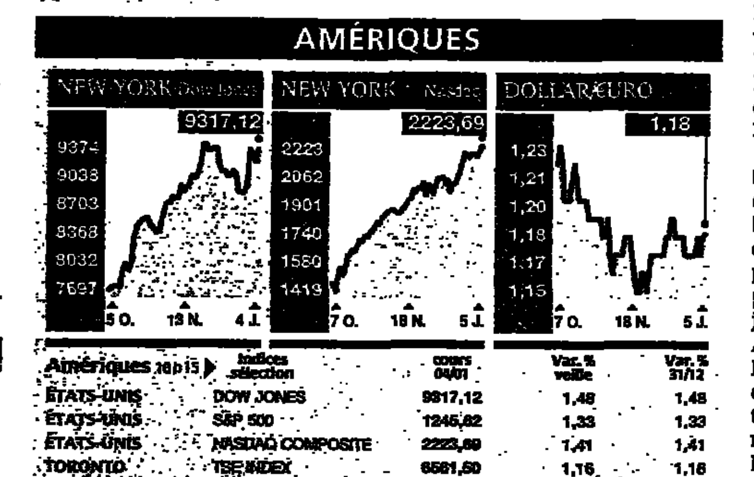
● **LIFFE : le marché dérivé londonien traverse une crise** comparable à celle de la chute de la Banque Barings en 1995. Les pertes (6,2 millions de livres, 9,1 millions d'euros) d'un jeune spéculateur ont entraîné la mise en liquidation de deux membres du Liffe (Griffin Trading Company et GLH Derivatives Ltd).

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 5239,15 — LONDRES FT 100 : 5922,70 — PARIS CAC 40 : 4151,08

Europe 12h12 ▶	Indices sélection	cours 05/01	Var. % 04/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3559,72	0,47	6,50
EUROPE	STOXX 50	3483,58	0,27	4,92
EUROPE	EURO STOXX 324	313,74	−0,04	5,15
EUROPE	STOXX 653	288,12	0,11	3,19
PARIS	CAC 40	4151,08	0,09	5,29
PARIS	MIDCAC	1662,75	0,33	0,91
PARIS	SBF 120	2781,12	0,01	4,70
PARIS	SBF 250	2621,45	0,39	4,88
PARIS	SECOND MARCHÉ	2032,76	0,42	1,61
AMSTERDAM	AEX	562,41	0,62	4,47
BRUXELLES	BEL 20	3668,20	0,56	4,32
FRANCFORT	DAX 30	5239,15	−0,25	4,73
LONDRES	FTSE 100	5922,70	0,74	0,68
MADRID	STOCK EXCHANGE	10512,90	0,62	6,88
MILAN	MIBTEL 30	36967,00	−1,20	5,16
ZURICH	SPI	7447,30	0,07	4

AMÉRIQUES



Amériques 18h15 ▶	Indices sélection	cours 04/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9317,12	1,48	1,48
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1245,82	1,33	1,33
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2223,69	1,41	1,41
TORONTO	TSE INDEX	6581,60	1,16	1,16
SAO PAULO	BOVESPA	7021,90	3,49	3,49
MEXICO	BOLSA	232,31	−0,07	−0,07
BUENOS AIRES	MERVAL	434,57	1,04	1,05
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,85	0,85	30,87
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4803,30	0,31	0,31

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 13415,89 — HONGKONG Hang Seng : 9809,17 — YEN(100)/EURO : 131,37

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 05/01	Var. % 04/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13415,89	−3,08	−3,08
HONGKONG	HANG SENG	9809,17	−2,38	−2,33
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1400,11	0,53	0,53
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	67,91	4,67	4,57
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2832,60	0,68	0,68
BANGKOK	SET	25,80	0,47	0,47
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3122,04	2,02	2,18
WELLINGTON	NZSE-40	2085,28	−1,90	−10,78

ÉCONOMIE

DIW prévoit une croissance de 1,4 % en Allemagne en 1999

L'INSTITUT de conjoncture DIW a annoncé, mardi 5 janvier, avoir révisé à 1,4 %, au lieu de 2,1 %, sa prévision de croissance pour l'année 1999, après une croissance attendue de 2,7 % en 1998. Dans son rapport annuel, l'institut berlinois impute cette forte révision à la dégradation de la situation économique internationale. Il prévoit une baisse de 1 % des exportations allemandes cette année et n'attend pas de décrue significative du chômage dans le pays. Dans leur traditionnel rapport d'automne, les six instituts tablaient encore sur une croissance du PIB de 2,3 % cette année, contre 2,8 % environ en 1998.

L'institut de Munich, IFO, a déjà révisé sa prévision de croissance à 1,7 % pour 1999. Début décembre, le gouvernement allemand avait indiqué tabler sur une croissance de 2 % en 1999.

■ **Le chancelier social-démocrate, Gerhard Schröder,** a souhaité inclure la politique salariale dans les discussions sur le Pacte pour l'emploi, dans un entretien publié dans la dernière édition du journal des salariés de Volkswagen, *Autogramm*, paru mardi 5 janvier. L'interview a été réalisée le 17 décembre, avant la controverse suscitée par les appels réitérés du ministre de l'économie, Werner Müller, à une politique de modération salariale, alors que les syndicats réclament d'importantes hausses de salaires pour 1999.

■ **EURO : le vice-ministre japonais des finances, Eisuke Sakakibara, s'est dit préoccupé** par une appréciation trop rapide de l'euro face au yen et au dollar, qui serait négative pour l'économie mondiale. *« Il existe des inquiétudes sur une forte progression de l'euro face au dollar et au yen »*, a indiqué M. Sakakibara, dans un entretien publié mardi par le quotidien économique japonais *Nihon Keizai Shimbun* *(lire aussi pages 2 et 3)*.

■ **Le ministre japonais du commerce, Kaoru Yosano,** a indiqué mardi qu'il craignait que le lancement de l'euro ne réduise le yen à un rôle de *« monnaie locale »*.

■ **La Banque centrale européenne (BCE) tiendra compte** d'une éventuelle *« pression haussière sur l'euro »* pour la conduite de sa politique monétaire, a indiqué son vice-président, le Français Christian Noyer, dans un entretien paru mardi 5 janvier dans *Le Figaro*.

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton s'est félicité**, lundi 4 janvier, du lancement de la monnaie unique européenne en la qualifiant d'*« étape historique »*. *« Une Europe forte et stable est un facteur positif pour l'Amérique »*, a indiqué M. Clinton *(lire page 16)*.

■ **Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin,** a déclaré lundi que le lancement de l'euro ne constituerait pas une menace pour le dollar si le gouvernement américain poursuivait une politique budgétaire qui maintienne le billet vert attractif pour les investisseurs étrangers.

■ **L'économie américaine restera bien orientée** en 1999, à moins d'une plus grande faiblesse de l'économie japonaise et que le ralentissement en Asie ne se propage à l'Amérique latine, a indiqué lundi Jack Guynn, président de la Banque de réserve fédérale d'Atlanta. La croissance américaine devrait être de 2,5 % cette année, après 3,5 % en 1998, a-t-il indiqué.

■ **FRANCE : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn,** a affirmé lundi qu'*« il faut sans doute conduire des politiques budgétaires suffisamment serrées, appuyées sur des politiques monétaires suffisamment accompagnantes »*. M. Strauss-Kahn a souligné que le gouvernement devait *« faire en sorte »* que la période actuelle *« ne soit que le début d'un cycle »* de croissance.

■ **BOURSES : les places de Londres et de Francfort ont donné lundi le coup d'envoi** à leur alliance, annoncée en juillet, qui vise à créer à terme un marché unique pour les principales valeurs européennes. Dans l'immédiat, l'alliance consiste à offrir un accès automatique aux opérateurs d'une Bourse au système de cotation de l'autre et à rapatrier à Francfort les échanges de valeurs allemandes qui étaient jusqu'à présent réalisés à Londres, et vice versa.

■ **GOLFE : un institut saoudien a appelé lundi** les pays du Golfe à créer des conditions susceptibles d'encourager le retour des capitaux privés expatriés, pour pallier la débâcle de leurs Bourses. L'institut Bakheet Financial Advisors a estimé *« dangereux »* que les économies de la région restent dépendantes des prix du pétrole, dont la chute en 1998 a occasionné des lourdes pertes sur les marchés boursiers de la région. La Bourse de Riyad, la plus capitalisée des pays arabes, a enregistré en 1998 des pertes de 27,8 %. Koweït, deuxième Bourse arabe, a reculé de 40 %, alors que la baisse de la Bourse d'Oman a atteint 52 %.

VALEUR DU JOUR

ICI révise en baisse ses prévisions de profits

ALORS que la plupart des places européennes ont salué la naissance de l'euro par de fortes hausses, la Bourse de Londres a terminé sur une note quasi stable (−0,05 %). La séance a été marquée par l'annonce du chimiste ICI d'une révision en baisse de son bénéfice pour 1998 après l'annulation de la cession prévue de 1 milliard de dollars d'actifs aux groupes américains Du Pont de Nemours et NL Industries. L'action a perdu 5,6 % à 492 pence.

Le groupe a annoncé qu'il allait supprimer mille emplois dans le monde, la moitié dans la division peintures en Amérique du Nord et l'autre moitié aux Etats-Unis. Dans ce contexte, ICI table sur un bénéfice annuel de 315 millions de livres (441 millions d'euros, 2,9 milliard de francs) en retrait de 18 % par rapport à celui de 1997, qui lui-même avait chuté de 37 % comparé à 1996.

N'ayant pu obtenir l'accord de la Commission fédérale américaine pour le commerce (FTC), *« les accords avec Du Pont de Nemours and Co et NL Industries Inc, aux termes desquels Du Pont aurait dû acquérir les activités de la filiale d'ICI Tioxide, hors Etats-Unis, tandis que NL aurait racheté celles en Amérique du Nord, sont annulés »*, indique le groupe.

« L'impact en termes de bénéfices pour 1999 devrait être neutre selon les estimations actuelles », a affirmé dans un communiqué le président du groupe, Sir Ronald Hampel. De plus, malgré l'annulation de cette cession, l'endettement du groupe sera réduit par rapport aux 4,4 milliards de livres annoncés à la fin du troisième trimestre.

Depuis la reprise de la chimie d'Unilever en mai 1997 pour 8 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros, 44 milliards de francs), ICI se concentre sur la chimie de spécialités et se désengage des produits de base à faible marge. La cession des pigments blancs pour les peintures, le papier et les plastiques à Du Pont annoncée en juillet 1997 entrait dans cette stratégie et devait contribuer au financement de l'acquisition des activités d'Unilever. Désormais, cette filiale Tioxide pourrait être vendue ou introduite en Bourse.

Dominique Gallois

Action ICI — en pence à Londres — 492

SUR LES MARCHÉS

PARIS

POURSUIVANT sa progression, à un rythme toutefois moins soutenu que la veille, l'indice CAC 40 était en hausse de 0,68 %, à 4 175,67 points à la mi-séance, mardi 5 janvier. La tendance restait portée par la vague d'optimisme consécutive à la mise en place de l'euro, ainsi que par les multiples rumeurs de restructuration, notamment dans l'automobile.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort a débuté la séance du mardi 5 janvier en baisse de 2,24 %, l'indice DAX-Xetra se reprenait ensuite et cédait 0,74 % à la mi-séance à 5 252,66 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres est restée en retrait de la vague d'euphorie qui s'est emparée des pays de l'Euroland, lundi 4 janvier. Dans un climat morose et hésitant, l'indice FT 100 a cédé 0,05 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo est restée orientée à la baisse mardi, affectée par la vive hausse du yen qui est synonyme de bénéfices moindres pour les exportateurs nippons. Le compartiment bancaire, Sakura Bank et Bank of Tokyo-Mitsubishi en tête, a de son côté pâti de la crainte d'un nouveau recul du marché obligataire. L'indice Nikkei, qui avait chuté de 3,08 % lundi pour sa première séance de 1999, a fini en baisse de 183,15 points (1,37 %) à 13 232,74.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones, principal indicateur de la Bourse des valeurs de New York, a réussi in extremis à terminer sur une note positive lundi 4 janvier, gagnant 2,84 points (0,03 %) à 9 184,26 points après avoir surmonté un accès de faiblesse dans la dernière demi-heure d'échanges. La Bourse américaine a été longtemps en forte hausse, gagnant près de 170 points, avant de retomber dans les deux dernières heures des transactions.

TAUX

POURSUIVANT leur nette progression entamée la veille, les marchés obligataires européens ont à nouveau gagné du terrain à l'ouverture, mardi 5 janvier. Le contrat notionnel, qui traduit l'évolution des obligations d'Etat à 10 ans, gagnait 29 centièmes à 112,61 points.

MONNAIES

POUR sa première journée de cotation, l'euro a été salué comme une monnaie forte et s'est placé en rival direct du dollar. Dans les premiers échanges entre banques européennes, mardi 5 janvier, la monnaie unique s'échangeait à 1,1820 dollar, soit 5,5495 francs pour 1 dollar. Mardi matin, le billet vert s'échangeait à 111,58 yens, après avoir atteint un plancher à 110,70 yens, son niveau le plus bas en deux ans, plus tôt dans la matinée. La forte progression des rendements obligataires japonais, qui ont presque doublé en deux mois, s'est traduit par des transferts de capitaux des Etats-Unis vers le Japon.

Taux de change fixe des pays €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
€URO/FRANC	6,55957	FRANC/€URO	0,15245
€URO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
€URO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
€URO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
€URO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
€URO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FR	4,76703
€URO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
€URO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660
€URO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
€URO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

05/01 12h12 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,89960	1,18175	0,18017	1,65550	0,73220
YEN (100)	111,16000	....	131,37000	20,02500	184,03000	81,89500
EURO	0,84620	0,76121	....	0.15245	1,40115	0,61970
FRANC	5,55030	4,99305	6,55957	....	9,18850	4,06395
LIVRE	0,60405	0,54340	0,71370	0,10885	....	0,44225
FRANC SUISSE	1,36575	1,22865	1,61370	0,24605	2,26100	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 04/01 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	3,04	3,75	4,64
ALLEMAGNE	3,60	3,10	3,76	4,65
GDE-BRETAG.	6,06	5,95	4,28	4,23
ITALIE	3,88	3,18	3,98	4,82
JAPON	0,31	0,35	2,29	....
ÉTATS-UNIS	5,13	4,54	4,67	5,12
SUISSE	0,88	1,29	2,29	3,75
PAYS-BAS	2,50	3,20	3,84	4,67

Matières premières

En dollars ▶	Cours 04/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1460	−0,14
ALUMINIUM 3 MOIS	1231	−0,88
PLOMB 3 MOIS	469	....
ÉTAIN 3 MOIS	5130	−0,10
ZINC 3 MOIS	825	0,33
NICKEL 3 MOIS	4038	0,07
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,92	−2,67
PLATINE A TERME	75100	0,94
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	280	0,36
MAÏS (CHICAGO)	215,25	0,23
SOJA TOURTEAU (CHG.)	143,2	....
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1373	−0,44
CAFÉ (LONDRES)	1875	....
SUCRE BLANC (PARIS)	244	....

Matif

Cours 12h12 ▶	Volume 05/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	11317	112,61	112,45
Pibor 3 mois			
MARS 99	....	3,22	....

Pétrole

En dollars ▶	Cours 04/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,98	....
WTI (NEW YORK)	12,34	....
LIGHT SWEET CRUDE	12,42	1,14

Or

En €uros ▶	Cours 04/01	Var % 30/12
OR FIN KILO BARRE	7880	−0,38
OR FIN LINGOT	7950	−0,75
ONCE D'OR (LO) $	287,15	+0,07
PIÈCE FRANCE 20 F	45,30	−2,79
PIÈCE SUISSE 20 F	46,60	+0,87
PIÈCE UNION LAT. 20 F	46,60	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	251,75	+1,82
PIÈCE 20 DOLLARS US	421	−8,08
PIÈCE 50 PESOS MEX	295,75	−1,25

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

هكذا من الأصل

VALEURS EUROPÉENNES

● Devenu première valeur de la cote avec une capitalisation de 85 milliards de livres (119 milliards d'euros et 780 milliards de francs), le groupe pétrolier britannique **BP Amoco** a vu son titre progresser de 3 % pour sa première journée de cotation à Londres, lundi 4 janvier.

● Globalement, les valeurs chimiques ont été bien orientées, puisque ***Hoechst*** (+ 8 %), ***Bayer*** (+ 6,2 %) et **Novartis** (+ 4,6 %) ont nettement progressé.

● Grâce à leurs bons résultats en 1998, les valeurs automobiles étaient particulièrement bien orientées à Francfort. Le titre **Volkswagen** s'est littéralement envolé de 10,6 %, après l'annonce d'une progression de 11 % de ses ventes au cours des douze derniers mois. Après avoir fait état d'une hausse record de 39,2 % des ventes aux Etats-Unis de sa marque Mercedes-Benz, le titre **Daimler Chrysler** a gagné 4,7 %.

● Porté par l'euro et les multiples rumeurs de restructuration, le secteur financier était bien orienté sur l'ensemble des places européennes. Les titres **CS Holding** (+ 9 %), **Allianz** (+ 8,2 %), **ING** (+ 7,1 %), **Deutsche Bank** (+ 6,3 %), **Banco Santander** (+ 6,1 %), **Fortis** (+ 5,4 %), **Munich Re** (+ 5,3 %), **UBS** (+ 4,1 %) et **ABN Amro** (+ 4 %) ont été particulièrement entourés.

STOXX 653 — sur un an: 288,12 (212 – 315; 15 JANV. – 8 JUIL. – 5 JANV.) — sur 5 jours: L 279,46 – M 280,68 – M 279,20 – L 287,18 – M 288,12

EURO STOXX 50 — sur un an: 3559,72 (2419 – 3670; 5 JANV. – 3 JUIL. – 5 JANV.) — sur 5 jours: L 3331,61 – M 3354,71 – M 3342,32 – L 3510,33 – M 3559,72

05/01 12 h 36 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SOMMER ALLIBER/	FR •	24	-4,50
MICHELIN-B- /RM	FR •	36,04	-2,33
PEUGEOT /RM	FR •	143,3	+5,29
LABINAL /RM	FR •	187	-0,53
VALEO /RM	FR •	63,6	-5,64
RENAULT	FR •	43,25	+3,25
BMW	DE •	710	+2,90
CONTINENTAL AG	DE •	25	+2,04
DAIMLER-BENZ AG	DE •	78,99	....
FIAT	IT •	3,25	+2,85
FIAT PRIV.	IT •	1,8	+2,86
MAGNETI MARELLI	IT •	1,5	-1,32
LUCAS VARITY	GB	3,01	+2,88
AUTOLIV SDR	SE	32,84	+2,47
PIRELLI	IT •	2,92	+1,39
VOLVO -A-	SE	22,33	+9,30
VOLVO -B-	SE	22,86	+8,52
VOLKSWAGEN	DE •	76,2	+2,83
BASF AG	BE •	32,95	+0,15
▶ DJ E STOXX AUTO P		276,16	+0,67

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
NATEXIS	FR •	55	-0,72
CCF /RM	FR •	81,25	-0,91
DEXIA FCE RM	FR •	137,1	+0,44
STE GENERAL-A-/	FR •	153,7	+2,47
BNP /RM	FR •	74,6	-0,53
ALLIED IRISH BA	GB	16,19	+1,86
BCA ROMA	IT •	1,49	....
ALPHA CREDIT BA	GR	98,48	....
S-E-BANKEN -A-	SE	9,45	+2,29
DEN NORSKE BANK	NO	3,25	+2,49
LLOYDS TSB	GB	12,15	-0,35
BCO POPULAR ESP	ES •	68,6	-0,45
BCO SANTANDER N	ES •	....	....
MERITA	FI •	5,58	-0,53
BANK OF IRELAND	GB	19,93	+4,27
SV HANDBK -A-	SE	36,80	-0,99
BARCLAYS PLC	GB	18,18	+0,15
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	67,7	+0,74
CHRISTIANIA BK	NO	3,25	+2,13
IMI	IT •	13,01	....
BCP REC	PT •	26,9	....
IONIAN BK REG.S	GR	48,60	....
ERGO BANK	GR	106,96	....
COMM.BANK OF GR	GR	90,92	....
COMMERZBANK	DE •	27,4	-2,49
I.B.S.PAOLO TO	IT •	12,46	....
UNICREDITO ITAL	IT •	5,67	+1,61
DEN DANSKE BK	DK	118,12	....
DEUTSCHE BANK A	DE •	54	+2,27
DRESDNER BK AG	DE •	37,8	+2,72
SPAREBANKEN NOR	NL •	148,5	+1,02
FOERENINGSSB A	SE	22,60	+0,23
FOKUS BK	NO	6,58	-1,30
ABBEY NATIONAL	GB	17,63	+0,56
BCO CENTRAL HIS	ES •	10,46	-1,78
ROLO BANCA 1473	IT •	24,5	+0,82
NAT BANK GREECE	GR	207,98	....
DEXIA CC	BE •	146	+0,07
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18,95	+1,61
HALIFAX	GB	11,45	-1,21
JYSKE BANK REG	DK	81,88	....
BCO BILBAO VIZC	ES •	....	....
KBC BANCASSURAN	BE •	66,3	-1,01
BANK OF PIRAEUS	GR	28,34	....
BES OVERSEAS LT	PT •	....	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,60	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	49,42	-91,41
BANKINTER	ES •	32,86	-1,63
ARGENTARIA RS	ES •	24,1	-0,74
KAPITAL HOLDING	DK	44,87	+4,04
NATL WESTM BK	GB	16,13	-1,55
ROYAL BK SCOTL	GB	13,61	+0,52
UNIDANMARK -A-	DK	62,87	+0,15
OBERBANK	AT •	69,1	+0,08
COMIT	IT •	6,05	-1,31
BANK AUSTRIA AG	AT •	43,65	+0,09
UBS N	CH	282,97	+4,10
COMIT	IT •	6,05	-1,31
UNICREDITO ITAL	IT •	5,67	+1,61
BCA INTESA	IT •	5,27	+0,76
▶ DJ E STOXX BANK P		261,91	+0,97

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
USINOR	FR •	9,75	+2,09
PECHINEY-A-	FR •	28,56	+1,90
SIDENOR	GR	21	....
ACERINOX REG	ES •	....	....
BRITISH STEEL	GB	1,32	+1,08
SOPORCEL	PT •	....	....
TRELLEBORG B	SE	7,13	-1,46
SSAB SW ST A FR	SE	8,24	+0,65
ELKEM ASA, OSLO	NO	10,95	+1,57
ARJO WIGGINS AP	GB	1,55	....
BEKAERT	BE •	427,9	-0,49
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,28	....
AVESTA	SE	2,57	+1,67
METSAE-SERLA A	FI •	7,05	-0,14
BUNZL PLC	GB	3,32	+0,43
ASSIDOMAEN AB	SE	13,83	-1,13
CART.BURGO	IT •	5,55	-3,48
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41,8	+1,16
RAUTARUUKKI K	FI •	5,86	+0,86
DEGUSSA	DE •	49,4	+0,41
THYSSEN	DE •	167	+0,42
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	40,98	-1,01
PORTUCEL INDUST	PT •	5,78	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	23,27	-2,78
UPM-KYMMENE COR	FI •	23,4	-1,68
STORA ENSO -R-	FI •	7,7	-1,28
STORA ENSO -A-	FI •	7,7	-1,28
SILVER & BARYTE	GR	32,40	....
INPARSA	PT •	19,96	....
ALUMINIUM GREEC	GR	63,19	....
ELVAL	GR	10,93	....
JOHNSON MATTHEY	GB	5,55	-1
VIOHALCO	GR	27,75	....
UNION MINIERE	BE •	31,15	-3,98
BUHRMANN NV	NL •	14,5	-2,03
MODO B FR	SE	17,90	-2,59
RIO TINTO	GB	9,84	+0,57
NORSKE SKOGIND-	NO	25,97	+0,44
SMURFIT JEFFERS	GB	1,67	+11,21
STORA KOPPARB -	SE	9,50	-2,17
SVENSKA CELLULO	SE	18,80	-1,11
OUTOKUMPU OY -A	FI •	8,45	....
▶ DJ E STOXX BASI P		151,25	-0,33

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AIR LIQUIDE /RM	FR •	156,4	-2,25
AGA -B-	SE	11,51	-0,91
EMS-CHEM HOLD A	CH	5226,37	+0,86
BASF AG	DE •	32,95	+0,15
BAYER AG	DE •	37,75	+0,67
BOC GROUP PLC	GB	11,93	+0,59
AKZO NOBEL	NL •	....	....
KEMIRA	FI •	6,7	+2,45
DYNO INDUSTRIER	NO	14,23	+0,80
UNITOR	NO	8,58	+4,11
CLARIANT N	CH	423,66	+2,39
CIBA SPEC CHEM	CH	73,29	-1,25
HOECHST AG	DE •	38,7	+0,82
HENKEL KGAA VZ	DE •	77,5	-1,59
LENZING AG	AT •	53	....
ICI	GB	6,88	+1,87
LAPORTE	GB	6,33	-3,43
SNIA BPD	IT •	1,38	-2,13
AGA -A-	SE	11,62	....
PERSTORP -B-	SE	8,55	+1,25
SOLVAY	BE •	65	-3,56
TESSENDERLO CHE	BE •	47,35	-3,86
UCB	BE •	5255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		303,43	-1,71

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
CGIP /RM	FR •	47,19	-2,70
GAZ ET EAUX /RM	FR •	43,99	-3,32
CIR	IT •	0,94	-3,09
KVAERNER -A-	NO	18,75	+5,73
AKER RGI -A-	NO	9,60	+1,19
KVAERNER -B-	NO	15,61	+8,53
GBL	BE •	173,2	-0,12
BTR	GB	1,73	+0,82
SONAE INVESTIME	PT •	43,16	....
ORKLA -A-	NO	13,10	-0,85
GENL ELECTR CO	GB	7,57	+0,75
D'IETEREN SA	BE •	450,1	-2,87
INCHCAPE PLC	GB	1,81	....
INVESTOR -A-	SE	38,60	....
INVESTOR -B-	SE	40,08	-0,39
GEVAERT	BE •	62,4	-0,79
NORSK HYDRO	NO	30,89	+1,67
OERLIKON-BUEHRL	CH	101,13	+1,55
ORKLA -B-	NO	11,46	-1,46
VEBA AG	DE •	54,2	+1,88
▶ DJ E STOXX CONG P		229,79	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
FRANCE TELECOM	FR •	73,65	+0,48
CABLE & WIRELES	GB	10,74	+2,89
BRITISH TELECOM	GB	13,53	+2,56
TELE DANMARK	DK	118,25	+0,69
EUROPOLITAN HLD	SE	91,87	+7,41
PORTUGAL TELECO	PT •	40,8	....
TIM	IT •	6,73	-0,59
VODAFONE GROUP	GB	15,05	+4,49
HELLENIC TELE (	GR	24,12	....
DEUTSCHE TELEKO	DE •	32,1	+0,94
TELECEL	PT •	189,4	....
TELECOM ITALIA	IT •	7,67	-2,29
TELECOM ITALIA	IT •	5,65	-2,08
TELEFONICA	ES •	42,2	+3,38
KONINKLIJKE KPN	NL •	49,3	+2,18
▶ DJ E STOXX TCOM P		627,06	+0,26

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BOUYGUES /RM	FR •	183	+2,81
LAFARGE /RM	FR •	82,45	-0,42
GROUPE GTM	FR •	89	-1,11
IMETAL /RM	FR •	89,5	+0,56
COLAS /RM	FR •	192	-3,03
SAINT GOBAIN /R	FR •	131,8	+3,05
TECHNIP /RM	FR •	79,7	-1,24
POTAGUA -B-	DK	17,45	-1,52
AUMAR	ES •	24,02	+0,71
AUTOSTRADE PRIV	IT •	....	....
CHARTER	GB	4,63	-2,37
ASKO OY	FI •	15,6	+1,30
BICC PLC	GB	1	-2,74
BILFINGER & BER	DE •	19,5	+1,04
BLUE CIRCLE IND	GB	4,28	-0,98
BPB	GB	3	-5,33
ACESA REG	ES •	15,15	-0,39
CRH PLC	GB	14,78	+1,55
SKANSKA -B-	SE	25,13	+1,28
BCA INTESA	IT •	5,27	+0,76
CIMPOR SGPS R	PT •	27,36	....
CRISTALERIA ESP	ES •	60,5	....
ACCIONA	ES •	....	....
DRAGADOS CONSTR	ES •	32,68	-2,10
TITAN CEMENT RE	GR	70,96	....
HERACLES GENL R	GR	24,91	....
SEMAPA	PT •	17,65	....
HOLDERBANK FINA	CH	215,86	-0,29
CBR	BE •	80	-5,83
AKTOR SA	GR	9,08	....
MICHANIKI REG.	GR	5,18	....
HELL.TECHNODO.R	GR	6,74	....
HEIDELBERGER ZE	DE •	69,75	+1,82
HOCHTIEF ESSEN	DE •	33,5	....
PHILIPP HOLZMAN	DE •	128,5	-2,69
CARADON	GB	1,42	+2,02
FOM CON CONTRAT	ES •	89	-1,18
PARTEK	FI •	8,55	+5,56
HOLDERBANK FINA	CH	1013,73	-0,97
AALBORG PORTLAN	DK	14,76	-4,59
UNICEM	IT •	8,65	-0,23
WILLIAMS	GB	4,61	-0,61
PILKINGTON PLC	GB	0,87	+1,64
RMC GROUP PLC	GB	11,33	-0,49
ITALCEMENTI	IT •	9,52	-2,56
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,41	-4,13
RUGBY GRP	GB	1,38	+4,26
TARMAC	GB	1,59	-1,74
TAYLOR WOODROW	GB	2,15	+0,66
URALITA SA	ES •	9,7	-2,22
VALENCIANA CEM	ES •	11,7	+2,18
SUPERFOS	DK	13,42	+3,09
WIENERB BAUSTOF	AT •	171,51	-0,11
▶ DJ E STOXX CNST P		185,34	-0,33

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
HERMES INTL	FR •	68,85	+0,51
ACCOR /RM	FR •	190,9	+1,01
MOULINEX /RM	FR •	12,85	-1,91
CLUB MED. /RM	FR •	78,7	-1,60
SEB /RM	FR •	71,5	+0,63
EURO DISNEY /RM	FR •	1,15	+3,60
PATHE /RM	FR •	240	+0,59
CHARGEURS RM	FR •	45,5	+0,82
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	....	....
WILSON BOWDEN	GB	6,95	-1,79
WILLIAM BAIRD	GB	1,42	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,16	-1,75
BERKELEY GROUP	GB	5,72	-3,33
BRITISH AIRWAYS	GB	5,68	+1,01
BRYANT GROUP PL	GB	1,18	+1,20
BEAZER GROUP	GB	2,11	-1,96
NCL HLDG	NO	1,99	+1,15
FINNAIR	FI •	5,1	-1,35
WWWW UK UNITS	GB	0,75	-1,65
WOLFORD AG	AT •	50,5	-0,39
ELECTROLUX -B-	SE	15,26	+1,76
BANG & OLUFSEN	DK	54,76	-0,39
ADIDAS-SALOMON	DE •	95	-2,06
COMPASS GRP	GB	9,68	-0,72
SAS DANMARK A/S	DK	10	....
GRANADA GROUP P	GB	14,40	-3,03
RANK GROUP	GB	3,02	....
HPI	IT •	0,64	-4,48
EMI GROUP	GB	5,61	+1,79
HUNTER DOUGLAS	NL •	27,45	+0,37
DT.LUFTHANSA N	DE •	19,4	-1,27
KLM	NL •	25,25	-2,70
LADBROKE GRP	GB	3,25	+0,87
SAIRGROUP N	CH	214	-0,57
BENETTON GROUP	IT •	1,78	....
AMER GROUP A	FI •	9,47	+2,83
THE SWATCH GRP	CH	128,34	-1,43
THE SWATCH GRP	CH	535,63	-2,25
PERSIMMON PLC	GB	2,33	....
PENTLAND GRP	GB	1,38	+1,04
COURTAULDS TEXT	GB	2,36	+2,44
COATS VIYELLA	GB	0,42	....
G WIMPEY PLC	GB	1,53	+0,33
▶ DJ E STOXX CCYC P		159,51	-0,55

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SANOFI /RM	FR •	153,5	+1,66
RHONE POUL/RM	FR •	44,56	-0,98
ZENECA GROUP	GB	39,01	+3,90
ASTRA -B-	SE	17,95	-0,87
ASTRA -A-	SE	18	-0,87
ELAN CORP	GB	59,06	+10,53
ORION B	FI •	22	+0,92
ORION A	FI •	22	+2,33
GLAXO WELLCOME	GB	30,50	+2,70
ROCHE HOLDING	CH	15369,87	-0,40
ROCHE HOLDING G	CH	10679,54	-0,03
NOVO NORDISK B	DK	117,46	-0,91
NOVARTIS N	CH	1734,91	-0,71
SMITHKLINE BEEC	GB	12,28	+2,71
SCHERING AG	DE •	112,25	+2,23
▶ DJ E STOXX PHAR P		393,91	+1,53

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BONGRAIN /RM	FR •	375	-1,57
DANONE /RM	FR •	247,5	-1,59
PERNOD RICARD /	FR •	58,45	-5,60
ERID.BEGH.SAY /	FR •	151,9	-1,24
LVMH / RM	FR •	181	+1,40
ALLIED DOMECQ	GB	7,82	-1,07
RIEBER & SON -B	NO	6,44	-1,72
BRAU-UNION	AT •	50,95	+0,39
HELLENIC SUGAR	GR	8,10	....
CARLSBERG AS -A	DK	51,68	+1,32
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,04	....
PARMALAT	IT •	1,65	-1,79
HELLENIC BOTTLI	GR	27,82	....
CADBURY SCHWEPP	GB	14,29	-2,31
UNICER REG	PT •	20,4	....
CARLSBERG -B-	DK	51,68	+1,32
ASSOCIATE BRIT	GB	7,88	+0,56
DANISCO	DK	46,31	-1,43
CHR. HANSEN HLD	DK	123,46	+1,66
RAISIO GRP V	FI •	10,65	+5,45
GREENCORE GROUP	GB	4,06	+0,35
MONTEDISON	IT •	1,17	-1,68
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	33,9	-0,29
BASS	GB	11,53	-8,89
UNILEVER	NL •	71,65	-0,07
UNILEVER	GB	9,28	-1,79
DIAGEO	GB	9,28	-1,49
RAISIO GRP K	FI •	10,6	+8,16
BBAG OE BRAU-BE	AT •	50	+1,83
NESTLE N	CH	1606,85	+0,26
KERRY GRP-A-	GB	11,29	-3,83
DELTA DAIRY	GR	12,98	....
CULTOR -1-	FI •	9,5	+4,40
TATE & LYLE	GB	4,58	+0,63
UNIGATE PLC	GB	6,08	+0,47
HEINEKEN	NL •	85,2	+1,85
▶ DJ E STOXX F & BV P		238,07	-0,33

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALSTOM	FR •	20,8	+3,74
LEGRAND /RM	FR •	231,5	+0,22
SCHNEIDER /RM	FR •	52,45	-5,50
REXEL /RM	FR •	82	+2,50
SITA /RM	FR •	223,8	-0,09
SIDEL /RM	FR •	76	-0,59
HALKOR	GR	7,96	....
ALUSUISSE LON G	CH	965,16	-1,35
BAA	GB	9,83	-0,58
SKF -A-	SE	10,51	....
SVENDBORG -A-	DK	8322,04	+2,48
ABB AB -A-	SE	9,40	+1,14
ABB AB -B-	SE	9,40	+0,56
ASSOC BR PORTS	GB	3,96	....
ISS INTL SERV-B	DK	59,06	....
BONHEUR	NO	18,07	+5,96
ATLAS COPCO -A-	SE	18,96	+0,84
ATLAS COPCO -B-	SE	18,80	+0,56
SVEDALA	SE	12,36	-0,85
RHI AG	AT •	23,7	+1,72
BBA GROUP PLC	GB	5,20	....
DAMPSKIBS -A-	DK	5637,51	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	110,74	+2,32
SAURER ARBON N	CH	525,73	-1,73
FINNLINES	FI •	35,8	-1,92
SECURITAS -B-	SE	13,41	-1,93
METRA A	FI •	16,1	+5,23
VA TECHNOLOGIE	AT •	74,75	-0,86
COOKSON GROUP P	GB	1,81	....
HAYS	GB	6,83	-1,82
DELTA PLC	GB	1,60	....
HELLAS CAN SA P	GR	19,07	....
RAUMA OY	FI •	12,2	....
RIETER HLDG N	CH	533,77	+1,53
ELECTROCOMPONEN	GB	6,27	-4,58
ATTICA ENTR SA	GR	8,01	....
PREMIER FARNELL	GB	2,21	-1,88
FKI	GB	1,89	-1,44
ADECCO CHESEREX	CH	406,98	+0,92
SCANIA AB -A-	SE	16,74	+2,59
SCANIA AB -B-	SE	16,95	+1,90
SULZER FRAT.SA1	CH	626,11	-0,47
RAILTRACK	GB	21,61	+0,85
SECURICOR	GB	7,88	+9,37
GLYNWED INTL PL	GB	2,28	+0,62
MAN AG	DE •	252	+2,02
KON.NEDLLOYD	NL •	12	+1,89
NFC	GB	1,63	-0,85
HANSON PLC	GB	6,48	-3,78
IFIL	IT •	3,78	-0,79
IMI PLC	GB	3,38	+0,42
LAHMEYER	DE •	40	....
RENTOKIL INITIA	GB	6,31	+0,45
RANDSTAD HOLDIN	NL •	48,65	+0,52
FLS IND.B	DK	17,45	+1,56
ABB BADEN	CH	1057,03	-0,52
SOPHUS BEREND -	DK	29,66	-0,90
KONE B	FI •	99	....
RATIN -B-	DK	179,88	-0,74
RATIN -A-	DK	174,49	-0,76
SOPHUS BERENDS	DK	28,19	-6,67
DET SONDENFJ NO	NO	7,85	+8,11
ULSTEIN HOLDING	NO	18,52	-0,61
LINDE AG	DE •	505	-4,54
DAMSKIBS SVEND	DK	8667,60	-0,77
DAMPSKIBS -B-	DK	5973,07	+1,14
REXAM	GB	2,35	+0,60
CMB	BE •	35,25	-3,64
METALLGESELLSCH	DE •	13,95	....
GKN	GB	10,38	-1,86
SEAT-PAGINE GIA	IT •	0,86	+4,88
SGS GENEVA BR	CH	813,33	-1,87
FLUGHAFEN WIEN	AT •	43,9	+2,09
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,80	....
NKT HOLDING	DK	56,38	+1,94
OCEAN GROUP	GB	....	....
PENINS.ORIENT.S	GB	9,39	-1,62
PREUSSAG AG	DE •	426,5	+0,35
BERGESEN	NO	11,52	+3,08
BERGESEN	NO	11,29	+5,26
LEIF HOEGH	NO	10,16	....
SANDVIK -A-	SE	15	-2,74
SANDVIK -B-	SE	15	-2,41
MANNESMANN AG	DE •	113	+2,73
STORK NV	NL •	18,9	-2,07
SCHINDLER HOLD	CH	1447,30	....
SCHINDLER HOLD	CH	1397,82	+1,03
SIEBE PLC	GB	3,33	....
SKF -B-	SE	10,87	-0,49
SHANKS & MCEWAN	GB	3,01	....
T.I.GROUP PLC	GB	4,39	-2,19
TOMRA SYSTEMS	NO	30,38	-0,37
EQUANT NV	DE •	55,5	-0,89
VALMET	FI •	11,77	+2,35
HEIDELBERGER DR	DE •	65	+0,93
RHI AG	AT •	23,7	+1,72
▶ DJ E STOXX IND P		332,54	+0,98



ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
TOTAL /RM	FR •	89	+1,14
ELF AQUITAINE /	FR •	101	....
PRIMAGAZ /RM	FR •	79,5	+2,58
REPSOL	ES •	49,75	+2,58
OMV AG	AT •	78,5	+0,65
BP AMOCO	GB	12,85	-2,25
BURMAH CASTROL	GB	12,40	+0,92
PETROLEUM GEO-S	NO	12,65	+3,70
SAGA PETROLEUM	NO	8,41	+3,47
ENTERPRISE OIL	GB	4,22	+0,67
CESPA	ES •	31,99	-0,34
ENI	IT •	5,69	-1,73
AKER MARITIME	NO	7,45	+11,86
OCEAN RIG	NO	0,27	+5,26
ROYAL DUTCH CO	NL •	41,5	-1,31
F.OLSEN ENERGY	NO	5,87	+8,33
BG	GB	5,26	+1,08
PROSAFE	NO	9,94	+57,14
LASMO	GB	1,39	....
SMEDVIG -A-	NO	8,47	+1,35
PETROFINA SA BR	BE •	399	+0,61
SAIPEM	IT •	3,57	-1,65
SHELL TRANSP &	GB	5,13	-0,54
ELECTRAFINA	BE •	110	+0,92
▶ DJ E STOXX ENGY P		235,11	-0,53

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
FONCIERE LYONNA	FR •	138	-0,37
PARIBAS	FR •	83,75	+1,89
BAIL INVEST /RM	FR •	123,1	+0,08
CPR /RM	FR •	40,15	-4,20
EURAFRANCE /RM	FR •	566	-5,04
SIMCO N /RM	FR •	80,5	+1,39
SEFIMEG N /RM	FR •	60,5	-0,25
UNIBAIL /RM	FR •	126,3	-0,56
SOPHIA /RM	FR •	38,3	+0,25
IMM FRANCE /RM	FR •	71,98	....
GFC /RM	FR •	99,5	-1,49
CORP FIN ALBA -	ES •	148	-2,01
FORTIS AG	BE •	308,63	....
AMVESCAP	GB	6,68	-2,46
BRITISH LAND CO	GB	6,68	+5,56
CS GROUP N	CH	146,04	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,75	-0,29
LIBERTY INT.HDG	GB	6,38	+0,89
3I	GB	8,13	+0,87
BPI-SGPS N	PT •	30,96	....
ING GROEP	NL •	56,55	+1,62
MEDIOLANUM	IT •	....	....
HAMMERSON	GB	5,20	+5,71
ALPHA FINANCE	GR	39,06	....
METROVACESA	ES •	26,3	+0,77
ALMANIJ	BE •	75	+0,94
WOOLWICH PLC	GB	4,87	+0,29
LAND SECURITIES	GB	11,21	+4,18
MEPC PLC	GB	5,93	+4,46
MEDIOBANCA	IT •	12,1	-3,59
PROVIDENT FIN	GB	12,16	-0,80
RODAMCO NV	NL •	21,8	+0,46
SCHRODERS PLC	GB	14,84	+2,13
SLOUGH ESTATES	GB	4,08	+5,84
VALLEHERMOSO	ES •	....	....
KAPITAL HOLDING	DK	44,97	+4,04
UNIM	IT •	0,46	-2,13
▶ DJ E STOXX FINS P		269,57	+2,37

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AXA-UAP /RM	FR •	131,3	+2,18
AGF /RM	FR •	51,9	-0,10
ASPIS PRONIA GE	GR	12,26	....
ALLEANZA ASS	IT •	12,8	....
ALLIANZ AG	DE •	334,5	-1,47
GENERALI ASS.	IT •	37,56	-0,66
TOPDANMARK AS	DK	169,13	-1,56
POHJOLA GRP.B	FI •	47,5	-1,76
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,30	+2,98
SCHWEIZ RUECK N	CH	2291,56	-0,30
ALLIED ZURICH	GB	13,32	+0,42
CGU	GB	13,08	+1,20
ETHNIKI GEN INS	GR	30,01	....
INA	IT •	2,31	-1,28
AEGON NV	NL •	....	....
SEGUROS MUNDIAL	PT •	28,15	....
FORSIKRING CODA	DK	104,70	....
IRISH LIFE	GB	8,16	+2,29
FONDIARIA ASS	IT •	5,5	-1,79
ZURICH ALLIED N	CH	653,76	-0,09
FORTIS AMEV NV	NL •	78,95	+3,36
TRYG-BALTICA	DK	22,82	....
LEGAL & GENERAL	GB	10,65	-0,92
NORWICH UNION	GB	6,03	....
RENTENANSTALT	CH	646,96	-1,32
ERGO VERSICHERU	DE •	144	-1,71
CORP.MAPFRE REG	ES •	23,8	-0,42
MUENCH RUECKVER	DE •	441	+1,85
STOREBRAND	NO	7	....
PRUDENTIAL CORP	GB	12,84	+0,33
RAS	IT •	12,85	-1,15
GENERALI HLD VI	AT •	225,1	+2,79
SKANDIA FOERSAE	SE	13,41	-0,39
SAMPO -A-	FI •	34,7	+5,15
▶ DJ E STOXX INSU P		337,14	+0,37

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
TF1	FR •	165,4	+4,88
HAVAS ADVERTISI	FR •	150	+2,74
CANAL PLUS /RM	FR •	237,5	+0,38
LAGARDERE SCA N	FR •	38,2	-0,13
WPP GROUP	GB	5,18	+1,94
CARLTON COMMUNI	GB	7,37	-2,78
ELSEVIER	NL •	12,35	+0,82
B SKY B GROUP	GB	6,28	+0,45
SCHIBSTED	NO	11,18	-0,50
MEDIASET	IT •	7,3	-2,01
REED INTERNATIO	GB	6,98	+3,55
INDEPENDENT NEW	IR •	3,6	+4,96
PEARSON	GB	16,38	-1,27
REUTERS GROUP	GB	9,24	-2,23
UNITED NEWS & M	GB	7,23	-0,39
WOLTERS KLUWER	NL •	187	-3,03
▶ DJ E STOXX MEDIA P		299,36	-0,25

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
L'OREAL /RM	FR •	676,5	+0,82
BIC /RM	FR •	47,71	-1,83
PROMODES /RM	FR •	667	+1,83
CPT MODERNES /R	FR •	533,5	-2,79
ESSILOR INTL /R	FR •	851	-2,28
CASINO GP /RM	FR •	89,75	-0,72
SEITA /RM	FR •	54,8	-0,73
SAFEWAY	GB	3,84	-4,88
STAGECOACH HLDG	GB	....	....
ASDA GROUP PLC	GB	2,28	-1,23
BEIERSDORF AG	DE •	60	-4
KESKO OY	FI •	12,92	+0,54
CIB	BE •	44	-6,58
BRIT AMER TOBAC	GB	7,24	-1,90
MODELO CONTINEN	PT •	21,31	....
ETS COLRUYT	BE •	720,5	+0,70
TAMRO	FI •	3,96	+1,54
GOODYS	GR	23,67	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,45	....
FYFFES	GB	1,76	+4,17
IMPERIAL TOBACC	GB	8,35	-1,66
RECKITT & COLMA	GB	10,83	-1,66
CFR UNITS -A-	CH	1234,64	-0,10
AHOLD	NL •	32	+0,46
AUSTRIA TABAK A	AT •	67,5	+0,75
DELHAIZE.	BE •	79,3	+1,15
TABACALERA REG	ES •	22,44	+1,26
ATHENS MEDICAL	GR	17,48	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,34	-1,86
SMITH & NEPHEW	GB	2,55	-1,89
TESCO PLC	GB	2,24	-1,85
TNT POST GROEP	NL •	31,9	+3,24
▶ DJ E STOXX CNCY P		622,79	-0,98

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
CARREFOUR /RM	FR •	654	+0,62
PINAULT PRINT./	FR •	169	-0,76
CASTO.DUBOIS /R	FR •	....	....
GUILBERT /RM	FR •	114,3	+1,47
VALORA HLDG N	CH	231,63	-1,19
BOOTS CO PLC	GB	13,39	-2,86
DIXONS GROUP PL	GB	11,66	-2,70
STOCKMANN A	FI •	20,3	-0,98
GEHE AG	DE •	57,5	-1,71
METRO	DE •	73,7	+2,50
GREAT UNIV STOR	GB	8,47	-2,43
NEXT PLC	GB	7,13	+3,05
JERONIMO MARTIN	PT •	49,75	....
HENNES & MAURIT	SE	76,66	+4,02
KARSTADT AG	DE •	465	-0,66
ARCADIA GRP	GB	2,24	-6,47
MARKS & SPENCER	GB	5,64	-2,20
W.H SMITH GRP	GB	6,79	+0,63
RINASCENTE	IT •	6,72	-2,02
CENTROS COMER P	ES •	22,22	-13,94
WOLSELEY PLC	GB	5,32	+0,80
KINGFISHER	GB	9,17	+1,40
▶ DJ E STOXX RETL P		377,79	-0,44

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
THOMSON CSF /RM	FR •	35,18	-3,86
SAGEM	FR •	590	-0,84
CAP GEMINI /RM	FR •	146	-1,68
ZODIAC /RM	FR •	190,5	+0,79
STMICROELEC SIC	FR •	70,25	+1,37
ALCATEL /RM	FR •	118,2	+1,98
DASSAULT SYST./	FR •	37,7	-5,75
ALTEC SA REG.	GR	23,63	....
NERA ASA	NO	1,90	+9,52
BRITISH AEROSPA	GB	7,10	-0,39
BARCO	BE •	236,9	-4,86
MERKANTILDATA	NO	8,81	-1,83
TANDBERG DATA A	NO	3,39	+1,69
BOWTHORPE	GB	4,84	-0,86
SEMA GROUP	GB	8,25	-1,34
GAMBRO -B-	SE	9,35	....
COLOPLAST B	DK	102,01	....
KON. PHILIPS EL	NL •	58,75	-0,08
SAP AG	DE •	295	-14,49
SAP VZ	DE •	327	-16,15
INSTRUMENTARIUM	FI •	38	-3,80
NETCOM ASA	NO	24,62	+5,31
GETRONICS	NL •	44,5	-0,79
INTRACOM N	GR	42,09	....
ASK	NO	5,65	-0,98
FRESENIUS MED C	DE •	82	-1,53
GAMBRO -A-	SE	9,45	+0,56
RACAL ELECT CON	GB	4,89	-0,57
WILLIAM DEMANT	DK	55,03	+2,50
OLIVETTI	IT •	3,27	+0,31
ROLLS ROYCE	GB	3,45	-1,61
GN GREAT NORDIC	DK	31,81	+0,42
BAAN COMPANY	NL •	9,75	-2,33
OCE	NL •	30,8	-2,99
NYCOMED AMERSHA	GB	5,82	+0,93
MISYS	GB	6,36	-2,16
BRITISH BIOTECH	GB	0,42	-9,09
NOKIA -K-	FI •	114,2	+2,66
NOKIA -A-	FI •	114,7	+3,13
RADIOMETER -B-	DK	44,29	....
SIEMENS AG	DE •	57,8	+3,21
SIRTI	IT •	5,22	-1,51
SMITHS IND PLC	GB	11,70	-2,23
ERICSSON A	SE	23,23	+0,63
▶ DJ E STOXX TECH P		361,43	-1,59

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SUEZ LYON EAUX/	FR •	183,6	+0,38
VIVENDI/RM	FR •	229,4	-1,08
VIAG	DE •	512	+0,20
UNITED UTILITIE	GB	11,22	+1,01
OESTERR ELEKTR	AT •	132,9	-2,07
SCOT POWER	GB	8,85	+0,33
ELECTRABEL	BE •	414	+4,39
SYDKRAFT -C-	SE	17	....
TRACTEBEL	BE •	177,4	+1,90
HAFSLUND -A-	NO	5,42	....
CENTRICA	GB	1,82	....
IBERDROLA	ES •	17,2	-0,41
ELECTRIC PORTUG	PT •	19,21	....
ENDESA	ES •	24,25	....
GAS NATURAL SDG	ES •	95	-1,76
SEVERN TRENT	GB	13,87	-0,40
NATIONAL GRID G	GB	8,93	+2,49
ANGLIAN WATER	GB	11,67	+0,24
HAFSLUND -B-	NO	3,60	-3,3
EVN	AT •	117,2	-1,57
ITALGAS	IT •	4,95	-2,56
THAMES WATER	GB	15,86	-0,79
RWE	DE •	50,2	+1,21
EDISON	IT •	11,5	+0,89
SYDKRAFT -A-	SE	23,76	....
NATIONAL POWER	GB	7,14	+0,79
POWERGEN	GB	....	....
▶ DJ E STOXX UTIL P		349,51	+0,47

EURO NOUVEAU MARCHÉ

05/01 12 h 36 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. veille
ANTONOV	1,03	-0,96
CARDIO CONTROL	8,5	-1,16
RING ROSA	11,25	-1,32
CSS	20,3	-1,93
NEDGRAPHICS HOLD	13	-0,76
POLYDOC	2,1	-2,33
PROLION HOLDING	82,9	-0,84
UCC HOLDING NV	13,15	+1,15
AIRSPRAY NV	24,2	-1,22
C/TAC	17,2	-4,97
HITT NV	9,4	+2,17
INNOCONCEPTS NV	19	....
RING ROSA WT	2,8	+1,82

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. veille
INTERNOC HLD	4,29	....
INTL BRACHYTHER B	14,98	....
SYNERGIA	8,05	....
PAYTON PLANAR	2,35	....
ENVIPCO HLD CT	2	+5,26
FARDEM BELGIUM ABC	16,11	+5,29
LINK SOFTWARE B	8,06	....
PAYTON PLANAR	2,35	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. veille
AIXTRON	173,3	+3,15
BERTRANDT AG	64	+2,56
EUROMICRON	28,5	-0,34
HUNZINGER INFORMAT	99,8	....
HOEFT & WESSEL	88	....
INFOMATEC	205	+3,54
INTERSHOP COMMUNIC	126,5	-2,69
MUEHLBAUER HOLDING	67,8	+2,71
PLENUM	100	+5,06
BETA SYSTEMS SOFTW	19	-2,31
CE COMPUTER EQUIPM	145	-1,77
DRILLISCH	118	+1,72
EM.TV & MERCHANDI	515	-2,83
LHS GROUP	43	-3,48
LOESCH UMWELTSCHUT	9,8	-7,55
MENSCH UND MASCHIN	71,5	-3,25
MOBILCOM	304	....
MUEHL PRODUCT & SE.	17,3	-3,89
PFEIFFER VACU TECH	33,8	-0,59
QIAGEN NV	61	+7,02
REFUGIUM HOLDING A	27,6	-2,30
SACHSENRING AUTO	18	+0,56
SERO ENTSORGUNG	10	-0,99
SOFTM SOFTWARE BER	54	+5,88
TDS	88,4	+2,79
TELDAFAX	31,2	+0,65
TELES AG	159	-1,24
TIPTEL	10,7	-2,19
TRANSTEC	47	+4,44
SALTUS TECHNOLOGY	30,5	-1,61
SCM MICROSYSTEMS	63,8	-1,24
SER SYSTEME	377,2	-6,71
SINGULUS TECHNOLOG	111	+0,91
TECHNOTRANS	64	....
W.E.T. AUTOMOTIVE	46,2	....
I-D & J AG & CO.KGAA	86	+1,76
AUGUSTA BETEILIGUN	82,6	+2,29
CE CONSUMER ELECTR	173	+10,19
CENIT SYSTEMHAUS	136	+0,74
GRAPHISOFT NV	14,2	-0,35
ELSA	58	....
KINOWELT MEDIEN	149	+4,20
BB BIOTECH ZT-D	30,3	-2,26
BB MEDTECH ZT-D	18,5	+1,65
EDEL MUSIC E 98	248	+1,22
LINTEC COMPUTER	68	-7,48
PSI	74,5	+10,21

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Dopés par les rumeurs multiples de fusions à venir dans le secteur automobile, les titres **Peugeot** (+6,5 %) et **Renault** (+6 %) étaient en forte hausse mardi 5 janvier.

● Après trois séances consécutives à la hausse, l'action **Rhône-Poulenc** est restée stable. Sa filiale américaine, Rhône-Poulenc Rorer, a obtenu une prolongation de la vente de son produit-phare outre-atlantique, la Lovenox.

● Les valeurs pétrolières, notamment **Elf Aquitaine** (+2,17 %) et **Total** (+1,47 %), gagnaient du terrain grâce à l'envolée de 4 % des cours du pétrole brut liée aux tempêtes de neige dans le Midwest américain.

● Les valeurs financières, dopées par la mise en place de l'euro et les rumeurs de restructuration en Europe, ont continué à s'apprécier. Les titres **Société générale** (+2,7 %), **Crédit lyonnais** (+2,6 %), **Axa** (+1,8 %) et **BNP** (+1 %) étaient bien orientés.

● L'action **Rhodia** restait inchangée après que la société pétrolière Isis eut annoncé le rachat des 50 % du capital de la société Procatalyse détenus par Rhodia.

● Le titre **Vivendi** perdait plus de 2 % affecté par l'annonce d'une émission de 1,3 milliard d'euros d'obligations convertibles.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 5 JANVIER — Cours relevés à 12 h 12

Liquidation : 22 janvier

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	152,45	[illegible]	—	—	6,39
CR.LYONNAIS(TP)	139,48	[illegible]	911,78	− 1,95	6,10
RENAULT (T.P.)	417,10	[illegible]	2853,41	+ 0,46	15,15
SAINT GOBAIN(T.P	183,70	[illegible]	1206,04	+ 1,77	9,77
THOMSON S.A (T.P	143,30	[illegible]	—	—	8,11
ACCOR	184,50	[illegible]	1258,78	+ 1,53	3,51
AGF	50,90	[illegible]	341,10	+ 0,09	0,76
AIR LIQUIDE	156,30	[illegible]	1039,69	− 0,93	2,38
ALCATEL	104,30	[illegible]	734,02	+ 0,81	1,75
ALSTOM	19,97	[illegible]	134,73	+ 2,44	—
ALTRAN TECHNO. #	205,50	[illegible]	1416,21	+ 1,83	0,53
ATOS CA	208,70	[illegible]	1416,21	− 2,74	....
AXA	128,50	[illegible]	853,40	+ 1,24	1,37
BAIL INVESTIS	124,10	[illegible]	806,83	—	9,80
BAZAR HOT. VILLE	118,90	[illegible]	790,48	—	2,58
BERTRAND FAURE	57,95	[illegible]	387,01	—	0,61
BIC	47,26	[illegible]	321,35	+ 0,80	0,46
BIS	79,25	—	—	—	1,22
B.N.P.	70,15	74,70	490	− 0,40	1,07
BOLLORE	173,90	172	1128,25	+ 0,58	2,06
BONGRAIN	381,10	381	2499,20	—	9,76
BOUYGUES	175,80	181,10	1187,94	+ 1,74	2,59
BOUYGUES OFFS	19,65	19,06	125,03	− 0,46	0,56
BULL#	6,39	6,43	42,18	+ 0,31	....
CANAL +	232,50	238,80	1566,43	+ 0,92	3,05
CAP GEMINI	136,70	142,50	934,74	− 4,04	0,53
CARBONE LORRAINE	40,40	42,07	275,96	+ 1,10	3,81
CARREFOUR	643	642	4211,24	− 1,23	4,57
CASINO GUICHARD	88,75	89	583,80	− 1,54	1,19
CASINO GUICH.ADP	54,75	56,10	367,99	− 2,09	1,23
CASTORAMA DUB(L	194,40	197	1292,24	+ 2,07	1,68
C.C.F.	78,10	81,15	532,31	− 1,03	1,02
CEGID (LY)	155,30	161,40	1058,71	+ 0,43	3,81
CERUS EUROP.REUN	6,75	6,76	44,34	—	0,15
CGIP	48,95	48	314,86	− 1,03	8,40
CHARGEURS	47,11	45,12	295,97	− 0,02	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	69,80	69,20	453,92	− 1,14	0,76
CHRISTIAN DIOR	94,20	97,60	640,21	+ 0,61	0,86
CIC -ACTIONS A	71,05	71,50	469,01	− 1,10	—
CIMENTS FRANCAIS	47,56	[illegible]	318,99	− 1,15	0,76
CLARINS	61,05	62,60	410,63	+ 1,29	0,99
CLUB MEDITERRANE	76,55	73,30	480,82	− 2,13	0,69
CNP ASSURANCES	25,89	26	170,55	− 4,97	—
COFLEXIP	57,80	56,60	371,27	− 0,17	1,14
COLAS	179,90	198	1298,79	....	4,27
COMPTOIR ENTREP.	1,94	1,90	12,46	—	1,14
CPR	39,33	41,91	274,91	—	3,35
CRED.FON.FRANCE	12,90	13,30	87,24	+ 3,50	4,27
CFF.(FERRAILLES)	36,21	31,40	205,97	− 4,86	1,14
CREDIT LYONNAIS	32,17	35,80	234,83	+ 4,98	1,52
CS SIGNAUX(CSEE)	62,50	63	413,25	+ 0,15	0,84
DAMART	73	73	478,85	—	24,39
DANONE	243,90	[illegible]	1642,52	− 0,43	2,82
DASSAULT-AVIATIO	173,80	180	1180,72	− 1,63	5,03
DASSAULT SYSTEME	40,05	38,50	252,54	− 3,75	0,18
DE DIETRICH	44,97	45,74	300,03	+ 3,48	0,96
DEVEAUX(LY)#	118,30	121,80	798,96	− 0,16	4,57
DEV.R.N-P.CAL LI	10,37	—	....	....	....
DEXIA FRANCE	131,30	137,20	899,97	+ 0,51	2,84
DMC (DOLLFUS MI)	9,92	9,65	62,84	− 1,54	0,61
DYNACTION	24,36	25,75	168,91	+ 2,71	0,46
ECIA	114,20	111	728,11	....	1,98
EIFFAGE	66	65,30	428,34	+ 0,15	1,52
ELF AQUITAINE	96,50	102,60	673,01	+ 1,58	2,29
ERAMET	25,60	25,80	169,24	+ 0,15	1,14
ERIDANIA BEGHIN	147,40	153,40	1006,24	− 0,26	5,34
ESSILOR INTL	335,40	357	2341,77	− 0,56	2,59
ESSILOR INTL.ADP	297,30	315,30	2068,23	—	2,71
ESSO	72,25	70,25	460,81	− 5,70	2,29
EURAFRANCE	584	570	3738,95	− 4,20	8,54
EURO DISNEY	1,10	1,14	7,48	+ 2,70	0,10
EUROPE 1	198,90	200	1311,91	+ 0,90	2,90
EUROTUNNEL	1,08	1,10	7,22	+ 1,85	—
FIMALAC SA	101,50	100,60	659,89	− 0,88	2,59
FINEXTEL	17,84	—	—	—	0,60
FIVES-LILLE	69,95	70,80	464,42	− 0,28	1,07
FRANCE TELECOM	67,70	73,40	481,47	+ 0,13	0,99
FROMAGERIES BEL	684,50	690	4526,10	+ 0,29	8,38
GALERIES LAFAYET	914,50	935	6133,20	+ 0,21	1,83
GASCOGNE	71,05	70,25	460,81	− 2,43	2,44
GAUMONT #	57,96	[illegible]	383,73	—	0,38
GAZ ET EAUX	45,28	44,90	294,52	− 1,31	8,38
GEOPHYSIQUE	49,65	51,40	337,16	+ 6,68	1,22
G.F.C.	101,40	99,10	650,05	− 1,88	2,97
GRANDVISION	21,34	21,51	141,10	− 0,41	0,20
GROUPE ANDRE S.A	105,20	105	688,75	—	0,91
GPE VALFOND ACT.	49,24	47,11	309,02	− 2,76	0,38
GR.ZANNIER (LY)	20,73	21,35	140,05	− 1,15	0,38
GROUPE GTM	88,40	[illegible]	574,95	− 2,61	1,30
GROUPE PARTOUCHE	65,85	[illegible]	466,39	+ 0,99	1,37
GUILBERT	114,30	114,50	751,07	− 1,29	2,06
GUYENNE GASCOGNE	382	384,50	2522,15	− 0,90	5,18
HACHETTE FILLME	201,20	208	1364,39	+ 0,48	2,28
HAVAS ADVERTISIN	142,50	152	997,05	+ 4,10	2,29
IMETAL	85,35	89,70	588,39	+ 0,78	2,67
IMM.FONC.MADELEI	19,04	19,50	127,91	− 2,01	....
INFOGRAMES ENTER	58,40	58,86	386,09	+ 0,59	...
INGENICO	24,71	25,10	164,65	− 0,19	0,46
INTERBAIL	22,20	22,40	146,93	− 0,70	2,61
INTERTECHNIQUE	272,70	252,30	1654,96	− 3,70	3,61
ISIS	60,85	61,20	401,45	+ 0,32	2,16
JEAN LEFEBVRE	79,90	—	—	—	1,83
KLEPIERRE	88,90	89,10	584,46	− 0,22	4,27
LABINAL	181,90	190,50	1249,60	+ 1,32	4,12
LAFARGE	80,95	83	544,44	+ 0,24	1,68
LAGARDERE	36,21	38,21	250,64	− 0,10	0,67
LAPEYRE	60,85	61,90	406,04	+ 1,47	0,85
LEBON (CIE)	37,33	38	249,26	+ 0,13	1,07
LEGRAND	225,80	235,20	1542,81	+ 1,61	0,75
LEGRAND ADP	135,70	138,70	909,81	—	1,20
LEGRIS INDUST.	41,76	39,72	260,55	− 2,71	0,91
LOCINDUS	122,70	125,10	820,60	....	9,24
L'OREAL	616	665	4362,11	− 0,74	2,44
LVMH MOET HEN.	168,60	179,80	1179,41	+ 0,72	0,96
MARINE WENDEL	167,70	168	1102,01	− 5,06	2,90
METALEUROP	3,52	3,70	24,27	+ 1,36	0,61
MICHELIN	34,07	36,58	239,95	− 0,86	0,58
MONTUPET SA	35,06	34,35	225,32	− 0,43	2,29
MOULINEX	13,11	13,10	85,93	....	0,61
NATEXIS	54,90	55,50	364,06	+ 0,18	1,52
NORBERT DENTRES.	30,18	30,76	201,77	+ 0,03	1,30
NORD-EST	22,87	21,85	143,33	− 2,45	0,84
NORDON (NY)	73,20	—	—	—	....
NRJ #	152,40	158	1036,41	− 0,62	1,14
OLIPAR	7,45	7,70	50,51	+ 2,25	....
PARIBAS	74,05	81	531,33	− 1,45	....
PATHE	237,80	238	1561,18	− 0,25	1,52
PECHINEY ACT ORD	27,82	28,81	188,98	− 0,65	0,61
PERNOD-RICARD	55,35	58,10	381,11	− 2,84	0,81
PEUGEOT	131,90	145	951,14	+ 6,53	0,46
PINAULT-PRINT.RE	162,80	170,50	1118,41	+ 0,11	5,95
PLASTIC OMN.(LY)	81,55	83	544,44	—	1,52
PRIMAGAZ	80,80	78,50	514,93	+ 1,29	1,31
PROMODES	619,50	661,50	4339,16	+ 0,99	2,59
PUBLICIS #	152,40	154,10	1010,83	+ 0,45	0,03
REMY COINTREAU	16,85	16,50	108,23	− 0,60	0,70
RENAULT	38,26	44,57	292,36	+ 6,39	0,53
REXEL	80,95	81,50	534,60	+ 1,87	3,58
RHODIA	12,96	12,80	83,96	− 0,07	....
RHONE POULENC A	43,94	45,15	296,18	+ 0,33	0,57
ROCHEFORTAISE CO	104,40	107,50	705,15	+ 0,09	0,73
ROCHETTE (LA)	2,48	2,50	16,40	− 1,18	0,18
ROYAL CANIN	53,35	54,50	357,50	+ 1,86	0,46
RUE IMPERIALE (L	953,50	990	6493,97	+ 2,48	19,51
SADE (NY)	34,91	34	223,03	....	1,91
SAGEM SA	564	600	3935,74	+ 0,84	4,19
SAINT-GOBAIN	120,30	129	846,18	+ 0,86	2,82
SALVEPAR (NY)	71,20	75,50	495,25	+ 1,61	2,82
SANOFI	140,30	150,30	985,90	− 0,46	1,07
SAUPIQUET (NS)	58,30	60,50	396,85	− 0,81	1,52
SCHNEIDER SA	51,70	53,95	353,89	− 2,79	0,99
SCOR	58,35	58,60	384,39	− 0,34	1,52
S.E.B.	70,90	72	472,29	+ 1,33	1,89
SEFIMEG CA	60,20	60,10	394,23	− 0,90	2,30
SEITA	53,35	57	373,90	+ 3,63	1,11
SELECTIBANQUE	10,98	11,13	73,01	+ 0,27	0,91
SFIM	74,40	80	524,77	+ 0,12	4,57
SGE	39,94	40,60	266,32	+ 0,24	0,81
SIDEL	72,25	76,25	500,17	− 0,26	0,76
SILIC CA	158,40	—	—	—	5,69
SIMCO	77,30	79,40	520,83	....	2,29
S.I.T.A	223,30	220	1443,11	− 1,78	2,06
SKIS ROSSIGNOL	12,35	12,60	82,65	+ 0,96	0,23
SOCIETE GENERALE	138	155,30	1018,70	+ 3,53	3,20
SOC.FONC.LYON.#	133,90	135,50	888,82	− 0,73	2,93
SODEXHO ALLIANCE	190,60	193,90	1271,90	− 1,07	5,34
SOGEPARC (FIN)	73,75	75,85	497,54	− 0,19	2,44
SOMMER-ALLIBERT	23,04	24,75	162,35	− 1,51	0,69
SOPHIA	36,21	36,20	237,46	− 0,02	2,18
SPIR COMMUNIC. #	50,85	48	314,86	− 1,03	2,29
STRAFOR FACOM	61,75	64,60	423,75	+ 0,65	1,30
SUEZ LYON.DES EA	175	183,70	1204,99	+ 0,43	2,29
SYNTHELABO	180,30	193	1266	− 0,10	0,94
TECHNIP	80,20	80,70	529,36	—	2,21
THOMSON-CSF	36,59	36,50	239,42	− 0,24	0,55
TOTAL	88,30	89,35	586,10	+ 1,53	1,98
UNIBAIL	124,20	125,50	823,23	− 0,39	4,57
UNION ASSUR.FDAL	113,10	113,40	743,86	− 0,06	3,05
USINOR	9,46	9,60	62,97	+ 0,52	0,50
VALEO	67,15	66,90	438,84	+ 1,36	0,99
VALLOUREC	33,23	33,38	218,96	+ 0,39	1,14
VIA BANQUE	29,30	30	196,79	+ 0,40	1,83
VIVENDI	221,10	227,20	1490,33	− 2,02	2,29
WORMS (EX.SOMEAL	13,42	—	—	—	—
ZODIAC EX.DT DIV	182,60	189	1239,76	....	2,13

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	86,90	86,40	566,75	− 0,57	0,16
A.T.T. #	65,70	65,85	431,95	− 3,16	0,24
BARRICK GOLD #	16,65	16,30	106,92	− 0,18	0,06
CROWN CORK ORD.#	28,22	—	....	....	0,18
DE BEERS #	11,13	10,85	71,17	− 1,09	0,10
DU PONT NEMOURS	48,80	46,36	304,10	− 2,76	0,25
EASTMAN KODAK #	61,20	—	—	—	0,32
FORD MOTOR #	51,45	49,15	322,40	− 1,70	0,33
GENERAL ELECT. #	87,55	85,05	557,89	− 2,24	0,25
GENERAL MOTORS #	61,30	—	—	—	0,36
HITACHI #	5,11	5,19	34,04	+ 2,16	0,03
I.B.M #	158,20	154,50	1013,45	− 1,46	0,16
ITO YOKADO #	55,85	57,20	375,21	+ 2,60	0,09
MATSUSHITA #	14,41	14,48	94,98	+ 1,90	0,03
MC DONALD'S #	65,05	65,15	427,36	—	0,07
MERCK AND CO #	127,30	126,50	829,79	− 0,39	0,40
MITSUBISHI CORP.	4,76	4,77	31,29	− 0,83	0,02
MOBIL CORPORAT.#	78	—	—	....	0,41
MORGAN J.P. #	91,45	—	—	....	0,71
NIPP. MEATPACKER	13,23	—	—	....	0,09
PHILIP MORRIS #	45,64	44,42	291,38	− 1,22	0,32
PROCTER GAMBLE	79,45	75,50	495,25	− 1,94	0,20
SEGA ENTERPRISES	18,20	17,44	114,40	− 0,05	0,08
SCHLUMBERGER #	39,58	40,52	265,79	− 1,53	0,16

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 5 JANVIER — Cours relevés à 12 h 12

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	[illegible]	—	—
AB SOFT	[illegible]	—	—
ALPHAMEDIA	[illegible]	—	—
ALPHA MOS	[illegible]	—	—
ALTAMIR & CI	[illegible]	—	—
ALDETA	[illegible]	—	—
APPLIGENE ON	[illegible]	—	—
ASTRA	[illegible]	—	—
ATN	[illegible]	—	—
AVENIR TELEC	[illegible]	—	—
BARBARA BUI	[illegible]	—	—
BELVEDERE	[illegible]	—	—
BIODOME #	[illegible]	—	—
BVRP	[illegible]	—	—
CAC SYSTEMES	[illegible]	—	—
CEREP	[illegible]	—	—
CHEMUNEX #	[illegible]	—	—
COIL	[illegible]	—	—
CRYO INTERAC	[illegible]	—	—
CYBER PRESS	[illegible]	—	—
CYRANO #	[illegible]	—	—
DESK #	[illegible]	—	—
DESK BS 98	[illegible]	—	—
DMS #	[illegible]	—	—
DURAND ALLIZ	[illegible]	—	—
DURAN DUBOI	[illegible]	—	—
ESKER	[illegible]	—	—
EUROFINS SCI	[illegible]	—	—
EURO.CARGO S	[illegible]	—	—
EUROPSTAT	[illegible]	—	—
FABMASTER #	[illegible]	—	—
FI SYSTEM	[illegible]	—	—
FLOREANE MED	[illegible]	—	—
GENERIX #	[illegible]	—	—
GENESYS #	[illegible]	—	—
GENSET	[illegible]	—	—
GUILLEMOT	[illegible]	—	—
GUYANOR ACTI	[illegible]	—	—
HF COMPANY	[illegible]	—	—
HIGH CO.	[illegible]	—	—
HOLOGRAM IND	[illegible]	—	—
IDP	[illegible]	—	—
IDP BS 98 (2	[illegible]	—	—
IGE + XAO	[illegible]	—	—
ILOG	[illegible]	—	—
IMECOM GROUP	[illegible]	—	—
INFONIE	[illegible]	—	—
LEXIBOOK	[illegible]	—	—
JOLIEZ-REGOL	[illegible]	—	—
JOLIEZ-REGOL	[illegible]	—	—
LACIE GROUP	[illegible]	—	—
MEDIDEP #	[illegible]	—	—
MILLE AMIS #	[illegible]	—	—
MONDIAL PECH	[illegible]	—	—
NATUREX	[illegible]	—	—
OLITEC	[illegible]	—	—
OMNICOM	[illegible]	—	—
OXIS INTL RG	[illegible]	—	—
PERFECT TECH	[illegible]	—	—
PHONE SYS.NE	[illegible]	—	—
PICOGIGA	[illegible]	—	—
PROSODIE	[illegible]	—	—
PROLOGUE SOF	[illegible]	—	—
PROXIDIS	[illegible]	—	—
QUANTEL	[illegible]	—	—
R2I SANTE	[illegible]	—	—
RADOUX INTL	[illegible]	—	—
RECIF #	[illegible]	—	—
REPONSE #	[illegible]	—	—
REGINA RUBEN	[illegible]	—	—
SAVEURS DE F	[illegible]	—	—
SILICOMP #	[illegible]	—	—
SERP RECYCLA	[illegible]	—	—
STACI	[illegible]	—	—
STELAX	[illegible]	—	—
SYNELEC #	[illegible]	—	—
LA TETE D.L	[illegible]	—	—
THERMATECH I	[illegible]	—	—
TITUS INTERA	[illegible]	—	—
TITUS INTER.	[illegible]	—	—
TRANSGENE #	[illegible]	—	—
UNION TECHNO	[illegible]	—	—
VALORUM #	[illegible]	—	—
V CON TELECO	[illegible]	—	—
WESTERN TELE	[illegible]	—	—

SECOND MARCHÉ

MARDI 5 JANVIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 12

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ACIAL (NS) #	[illegible]	—	—
ADA	70,20	460,48	—
AES LABO. GR	—	—	—
AFE #	121,80	798,99	− 1,21
AFFICHE EURO	[illegible]	—	—
AFIBEL	[illegible]	—	—
AIGLE #	[illegible]	531	− 0,06
AIRFEU(NS)	[illegible]	242,70	− 2,63
ALAIN MANOUK	[illegible]	—	—
ALBERT SA (	[illegible]	—	—
ALGECO #	[illegible]	477,86	− 0,13
ANDRE TRIGAN	[illegible]	—	—
APEM #	[illegible]	—	—
APRIL S.A.#(	73	478,85	+ 1,38
ARKOPHARMA #	66,85	438,51	− 0,07
ASSUR.BQ.POP	97	636,28	—
ASSYSTEM #	20	131,19	—
PARC ASTERIX	20,60	135,13	− 1,90
AUDIKA	[illegible]	—	—
AUGROS CP.	[illegible]	—	—
APS #	[illegible]	—	—
BAIL SAINT H	[illegible]	—	—
BQUE PICARDI	[illegible]	—	—
BQUE TARNEAU	[illegible]	—	—
BQUE VERNES	[illegible]	—	—
BASTIDE CONF	[illegible]	—	—
BATICAL SICO	[illegible]	—	—
BD LEASE #	[illegible]	—	—
BELLE JARDIN	[illegible]	—	—
BENETEAU CB#	128	839,62	—
BERNARD LOIS	[illegible]	—	—
BERTHET BOND	[illegible]	—	—
BIJOUX ALTES	[illegible]	—	—
BILLON #	[illegible]	—	—
BIOBLOCK SCT	[illegible]	—	—
BIOPAT	[illegible]	—	—
BISC. GARDEI	[illegible]	—	—
BOIRON (LY)#	67	439,49	....
BOISSET (LY)	[illegible]	—	—
BOIZEL CHANO	[illegible]	—	—
BONDUELLE	20,25	132,83	+ 0,64
BOULANGERIE	[illegible]	—	—
BOURGEOIS (L	[illegible]	—	—
BRICE	46,61	305,74	− 2,20
BRICODEAL FA	[illegible]	—	—
BRICORAMA #	51	334,54	− 1,92
BRIOCHE PASQ	105,10	689,41	+ 0,57
BRIT AIR	[illegible]	—	—
BUT S.A.	45,73	299,97	....
CASCADES #	[illegible]	—	—
SOLERI	[illegible]	—	—
CATER.INTL.S	[illegible]	—	—
THERMOCOMPAC	[illegible]	—	—
CDA-CIE DES	31,15	204,33	+ 2,13
VIKING	[illegible]	—	—
GRAINES VOLT	[illegible]	—	—
C.E.E #	31	203,35	+ 2,41
CEGEDIM #	42	275,50	+ 3,96
CERG-FINANCE	112	734,67	+ 9,69
CF2M	[illegible]	—	—
CGBI	[illegible]	—	—
CGF GALLET #	[illegible]	—	—
CHAINE ET TR	10,14	66,51	− 4,96
CHANGE BOURS	29	190,23	+ 0,10
CHABERT DUVA	17,80	116,76	....
CHARLATTE #	[illegible]	—	—
CHAUSSERIA (	[illegible]	—	—
CIDER SANTE	61,75	405,05	− 1,98
CITEL	[illegible]	—	—
CLAYEUX (LY)	[illegible]	—	—
CMM INDUSTRI	[illegible]	—	—
CNIM CA#	35,99	236,08	− 0,02
COBRA (LY) #	[illegible]	—	—
CODETOUR	[illegible]	—	—
COFIDUR #	[illegible]	—	—
COFITEM-COFI	[illegible]	—	—
COM 1(B)#	[illegible]	—	—
CIE FIN.ST-H	[illegible]	—	—
CONFLANDEY #	[illegible]	—	—
CORA INDUSTR	[illegible]	—	—
CORNEAL LABO	[illegible]	—	—
CREATIFS EXP	[illegible]	—	—
CRCAM ALP.PR	[illegible]	—	—
C.A. DE LA B	60,20	394,89	—
CRCAM CEN.LO	[illegible]	—	—
C.A.GIRONDE	[illegible]	—	—
C.A. HTE NOR	54	354,22	+ 1,88
C.A. PARIS I	141,60	928,84	—
C.A.ILLE & V	48,05	315,19	+ 0,06
C.A.LOIRE AT	[illegible]	—	—
C.A.LOIRE/H	[illegible]	—	—
CRCAM CCI NV	[illegible]	—	—
C.A. MIDI CC	[illegible]	—	—
C.A.MORBIHAN	49,55	325,03	—
C.A.DU NORD#	76,10	499,18	− 3,67
C.A. OISE CC	[illegible]	—	—
C.A.PAS DE C	86	564,12	− 1,03
C.A. SOMME C	52,60	345,03	—
CR.AG.SUD RH	[illegible]	—	—
C.A.TOULOUSE	[illegible]	—	—
CRCAM TOUR.P	[illegible]	—	—
CROMETAL	[illegible]	—	—
CYBERNETIX #	[illegible]	—	—
DAKAR SAINT	[illegible]	—	—
DAL'ALU #	[illegible]	—	—
DANE-ELEC ME	[illegible]	—	—
DAPTA-MALLIN	[illegible]	—	—
GROUPE J.C.D	59	387,01	− 3,19
DAUPHIN OTA	[illegible]	—	—
DECAN GPE NO	167	1095,45	− 0,41
DELACHAUX S.	[illegible]	—	—
DELMON INDUS	[illegible]	—	—
DESQUENNE GI	[illegible]	—	—
DEVERNOIS (L	[illegible]	—	—
DEVILLE	[illegible]	—	—
DIGIGRAM #	23,95	157,10	....
DISTRIBORG G	56,05	367,66	+ 0,08
GROUPE DUART	[illegible]	—	—
DUC #	36,29	238,05	− 2,63
DUCROS SERV.	[illegible]	—	—
DU PAREIL AU	70,50	462,45	+ 1,43
EMIN-LEYDIER	39,94	261,99	− 0,15

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 4 janvier

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires* euros	Valeurs unitaires* francs**	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	[illegible]	156,90	04/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	[illegible]	146,34	04/01
BNP — 3615 BNP			
ANTICONE TRÉSORIE	[illegible]	928070,19	04/01
NATIO COURT TERME	[illegible]	14850,74	04/01
NATIO COURT TERME 2	[illegible]	403317,85	04/01
NATIO EPARGNE	[illegible]	2266	04/01
NATIO EP. CROISSANCE	[illegible]	3981,39	04/01
NATIO EP. PATRIMOINE	[illegible]	168,58	04/01
NATIO EPARG. RETRAITE	[illegible]	196,85	04/01
NATIO EPARGNE TRÉSOR	[illegible]	12065,31	04/01
NATIO EURO VALEURS	[illegible]	1367,21	04/01
NATIO EURO OBLIG.	[illegible]	1137,56	04/01
NATIO EURO OPPORT.	[illegible]	1240,28	04/01
NATIO EURO PERSPECT.	[illegible]	2128,02	04/01
NATIO IMMOBILIER	[illegible]	1683,05	04/01
NATIO INTER	[illegible]	1148,78	04/01
NATIO MONÉTAIRE C	[illegible]	5659,27	30/12
NATIO MONÉTAIRE D	[illegible]	5209,15	30/12
NATIO OBLIG. LT	[illegible]	241,28	04/01
NATIO OBLIG. MT C	[illegible]	938,74	30/12
NATIO OBLIG. MT D	[illegible]	907,32	30/12
NATIO OPPORTUNITÉS	[illegible]	224,07	04/01
NATIO PLACEMENT C	[illegible]	82000,92	30/12
NATIO PLACEMENT D	[illegible]	77049,56	30/12
NATIO REVENUS	[illegible]	1144,91	04/01
NATIO SÉCURITÉ	[illegible]	11520,38	04/01
NATIO VALEURS	[illegible]	1761,83	04/01
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
MONEDEN	[illegible]	96945,43	04/01
OBLIG. TTES CATÉ.	[illegible]	302,07	04/01
CDC Asset Management			
LIVRET B. INV.D PEA	[illegible]	1061,86	03/01
NORD SUD DÉVELOP. C	[illegible]	2657,81	03/01
NORD SUD DÉVELOP. D	[illegible]	2380,40	03/01
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	[illegible]	326,86	30/12
PATRIMOINE RETRAITE D	[illegible]	309,48	30/12
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	[illegible]	20696,85	03/01
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	[illegible]	20488,88	03/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	[illegible]	377,90	04/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	[illegible]	275,63	03/01
ÉCUR. EXPANSION C	[illegible]	87330,97	03/01
ÉCUR. GÉOVALEURS C	[illegible]	4250,34	03/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	[illegible]	300,23	04/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	[illegible]	1352,91	03/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	[illegible]	1220,54	03/01
ÉCUR. TRÉSORERIE C	[illegible]	331,91	03/01
ÉCUR. TRÉSORERIE D	[illegible]	311,25	03/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	[illegible]	2146,49	03/01
ÉPARCOURT-SICAV D	[illegible]	198,89	03/01
GÉOPTIM C	[illegible]	14460,97	03/01
GÉOPTIM D	[illegible]	12946,16	03/01
HORIZON C	[illegible]	2829,34	03/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	[illegible]	107,97	03/01
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	[illegible]	819837,16	05/01
ATOUT AMÉRIQUE	[illegible]	224,93	04/01
ATOUT ASIE	[illegible]	80,55	04/01
ATOUT FRANCE EUROPE	[illegible]	1109,82	04/01
ATOUT FRANCE MONDE	[illegible]	273,93	04/01
ATOUT FUTUR C	[illegible]	1085,28	04/01
ATOUT FUTUR D	[illegible]	1006,43	04/01
COEXIS	[illegible]	2122,87	04/01
DIÈZE	[illegible]	2660,23	04/01
ELICASH	[illegible]	6525425,34	05/01
EURODYN	[illegible]	3330,10	04/01
INDICIA	[illegible]	2223,83	29/12
INDOCAM CONVERT. C	[illegible]	15784,75	04/01
INDOCAM CONVERT. D	[illegible]	14449,49	04/01
INDOCAM EUR. NOUV.	[illegible]	10682,85	29/12
INDOCAM HOR. EUR. C	[illegible]	1240,68	04/01
INDOCAM HOR. EUR. D	[illegible]	1170,82	04/01
INDOCAM MULTI OBLIG.	[illegible]	966,29	04/01
INDOCAM ORIENT C	[illegible]	165,30	30/12
INDOCAM ORIENT D	[illegible]	148,51	30/12
INDOCAM UNIJAPON	[illegible]	880,42	04/01
INDOCAM STR. 5-7 C	[illegible]	2126,09	04/01
INDOCAM STR. 5-7 D	[illegible]	1520,97	04/01
MONÉ.J C	[illegible]	81386,02	05/01
MONÉ.J D	11480,74	75308,72	05/01
OBLIFUTUR C	94,52	620,01	04/01
OBLIFUTUR D	87,12	571,47	04/01
ORACTION	175,04	1148,19	04/01
REVENU-VERT	183,95	1206,63	04/01
SÉVÉA	18,16	119,12	29/12
SYNTHÉSIS	3267,67	21434,51	04/01
UNIVERS ACTIONS	45,60	299,12	04/01
UNI ASSOCIATIONS	119,81	785,90	05/01
UNI-FONCIER	281,50	1846,52	04/01
UNI-RÉGIONS	293,80	1927,86	04/01
UNIVAR C	323,50	2108,90	05/01
UNIVAR D	301,48	1977,25	05/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,26	270,65	04/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M.	16527,77	108415,06	30/12
INDOCAM VAL. RESTR.	2635,90	17290,37	29/12
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,02	118,20	29/12
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,84	117,02	29/12
OPTALIS ÉQUILIB. C	17,62	115,58	29/12
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,17	112,63	29/12
OPTALIS EXPANSION C	16,59	108,43	29/12
OPTALIS EXPANSION D	16,59	108,43	29/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	16,64	109,15	29/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,90	104,30	29/12
PACTE SOL. LOGEM.	79,56	521,88	29/12
PACTE VERT T. MONDE	81,50	534,60	29/12
CIC BANQUES			
FRANCIC	28,82	189,05	04/01
FRANCIC PIERRE	26,93	176,65	04/01
EUROPE RÉGIONS	39,69	260,15	04/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	175,33	1150,09	04/01
CICAMONDE	26,90	176,45	04/01
CONVERTICIC	75,58	495,64	04/01
ECOCIC	295,96	1941,37	30/12
MENSUELCIC	1521,70	9981,70	04/01
OBLICIC MONDIAL	641,36	4207,05	30/12
OBLICIC RÉGIONS	190,98	1252,75	30/12
RENTACIC	25,36	166,35	30/12
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	222,69	1460,75	30/12
LION 20000 C	2714,10	17803,38	04/01
LION 20000 D	2475,56	16238,61	04/01
LION-ASSOCIATIONS C	1803,27	11828,68	04/01
LION-ASSOCIATIONS D	1708,98	11210,04	04/01
LION COURT TERME C	4213,37	27637,90	04/01
LION COURT TERME D	3602,49	23630,19	04/01
LIONPLUS C	268,78	1763,08	04/01
LIONPLUS D	246,21	1615,03	04/01
LION TRÉSOR	408,43	2679,13	04/01
OBLILION	368,64	2418,12	30/12
SICAV 5000	142,72	936,18	30/12
SLIVAFRANCE	240,68	1578,78	30/12
SLIVAM	101,72	667,24	30/12
SLIVARENTE	41,62	273,01	04/01
SLIVINTER	141,86	930,54	30/12
TRILION	789,86	5181,14	30/12
Crédit Mutuel FINANCE			
AVENIR ALIZÉS	435,52	2856,82	04/01
CM OPTION DYNAM.	26,61	174,55	04/01
CM OPTION EQUIL.	49,05	321,75	04/01
CM MID. ACT. FR.	25,19	165,24	04/01
CM OBLIG. COUR.T.	146,95	963,61	04/01
CM FRANCE ACTIONS	28,35	185,87	04/01
CRÉD. MUT. JOUR	3638,70	23868,31	04/01
CM MONDE ACTIONS	287,21	1884,63	04/01
CM EPARGNE OBLIG.	313,68	2056,95	04/01
CM OBLIG. QUATRE	168,56	1105,66	04/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRAT.	17,57	115,25	04/01
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	59,98	393,44	30/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3384,89	22203,42	30/12
ST-HONORÉ MAR. EMER.	50,52	331,39	30/12
ST-HONORÉ PACIFIQUE	73,54	482,19	30/12
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	323,42	2121,50	30/12
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	289,67	1900,11	03/01
STRATÉGIE ACTIONS	182	1193,84	30/12
STRATÉGIE RENDEMENT	329,30	2160,07	30/12
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉR. C	21	137,75	03/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	20,94	137,36	03/01
AMPLITUDE EUROPE C	32,16	210,96	03/01
AMPLITUDE EUROPE D	31,54	206,89	03/01
AMPLITUDE MONDE C	183,57	1204,14	03/01
AMPLITUDE MONDE D	171,66	1126,02	03/01
AMPLITUDE PACIF. C	12,52	82,13	03/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	12,42	81,47	03/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	38,80	254,51	04/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	96,81	635,68	03/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	27,42	179,86	03/01
GÉOBILYS C	111,21	729,49	03/01
GÉOBILYS D	104,07	682,65	03/01
INTENSYS C	19,01	124,70	03/01
INTENSYS D	17,49	114,73	03/01
KALEIS DYNAMISME C	200,74	1316,77	03/01
KALEIS ÉQUILIBRE C	184,46	1209,91	03/01
KALEIS SÉRÉNITÉ C	174,04	1141,63	03/01
LATITUDE C	23,55	154,48	03/01
LATITUDE D	20,91	137,16	03/01
OBLITYS D	104,80	687,44	03/01
PLÉNITUDE D PEA	39,91	261,79	04/01
POSTE GESTION D	2281,04	14962,64	03/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38609,97	253264,80	03/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8314,31	54538,30	03/01
REVENUS TRIMESTR. D	814,82	5339,62	03/01
THÉSORA C	167,98	1101,88	03/01
THÉSORA D	146,97	964,06	03/01
TRÉSORYS C	42706,38	280134,83	03/01
SOLSTICE D	365,14	2395,16	03/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONÉTAIRE C	6033,03	39574,08	04/01
ACTIMONÉTAIRE D	4653,09	30522,07	04/01
CADENCE 1 D	165,88	1088,86	04/01
CADENCE 2 D	163,75	1074,13	04/01
CADENCE 3 D	161,98	1062,52	04/01
CAPIMONÉTAIRE C	64,78	424,99	04/01
CAPIMONÉTAIRE D	57,04	374,16	04/01
SOGEOBLIG C/D	104,47	685,28	04/01
INTEROBLIG C	50,59	331,85	04/01
INTERSÉLECTION FR. D	69,39	455,17	04/01
SÉLECT DÉFENSIF C	178,22	1169,05	04/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	205,97	1351,07	04/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	150,73	988,72	04/01
SÉLECT PEA 3	142,06	931,85	04/01
SOGEPEA EUROPE	66,11	433,65	04/01
S.G. FRANCE OPPORT. C	386,41	2534,68	04/01
S.G. FRANCE OPPORT. D	365,79	2399,36	04/01
SOGENFRANCE C	418,71	2746,56	04/01
SOGENFRANCE D	380,14	2493,55	04/01
SOGÉPARGNE D	46,58	305,22	04/01
SOGINTER C	54,37	356,64	04/01

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPORTS **Le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Sepp Blatter, a proposé, lundi 4 janvier, que la Coupe du monde ait lieu *tous les deux ans, au lieu de* quatre actuellement, à partir de 2008. ● CE PROJET a provoqué une onde de choc dans le milieu du sport, le calendrier sportif étant largement pourvu de grandes manifestations, au premier rang desquelles les Jeux olympiques. ● IL DÉSTABILISE l'Union européenne de football (UEFA), qui projetait de fixer à deux *ans la périodicité de son épreuve-*phare, le championnat d'Europe des nations. ● SI LES DEUX INSTITUTIONS s'entendent, *« un grand tournoi pourrait avoir lieu tous les ans »*, *indique au Monde* le secrétaire général de l'UEFA, Gerhard Aigner. ● JOUEURS ET ANCIENS JOUEURS sont partagés : *« C'est une idée fantastique »*, dit Pelé, alors que Lilian Thuram la trouve *« absurde »*.**

Avec le projet d'un Mondial bisannuel, la FIFA veut imposer son pouvoir

Par cette proposition, envisagée pour 2008, le président de la Fédération internationale de football, Sepp Blatter, a rappelé à tous les autres acteurs du monde sportif qu'il était le seul maître du jeu le plus populaire et que les domaines économique et politique n'échapperaient pas à son autorité

LA COUPE DU MONDE de l'an 2004 n'aura existé qu'une poignée d'heures. Annoncée par Sepp Blatter, président de la Fédération internationale de football (FIFA), sur les ondes d'une radio helvétique dans la matinée du lundi 4 janvier, l'idée fut finalement repoussée dans l'après-midi, par le biais d'un communiqué. Il indiquait que le projet consistant à réduire de quatre à deux ans la périodicité de la Coupe du monde ne pouvait pas s'appliquer avant l'année 2008. Dix ans pour se retourner : la projection « révolutionnaire » de Sepp Blatter va donc nécessiter plus de temps que prévu pour naître au grand jour.

A croire que le nouveau président de la FIFA, élu à ce poste en juin 1998, avait oublié que la date de 2004 était déjà prise. D'une part, par les Jeux olympiques d'Athènes. D'autre part, par le football : un championnat d'Europe des nations est prévu pour cette année-là ; l'Union européenne de football (UEFA) doit annoncer au cours de l'année 1999 le nom du pays organisateur.

RIVALITÉ PERSONNELLE

Alors que Sepp Blatter rêvait d'une Coupe du monde l'année du centenaire de la FIFA – elle fut créée le 21 mai 1904 à Paris – son homologue européen, Lennart Johansson, s'est empressé de rappeler, lundi, qu'en 2004 l'UEFA fêtera, elle, son 50e anniversaire. *« Je trouve inacceptable l'idée d'une Coupe du monde la même année »*, a-t-il déclaré, furieux d'avoir appris par les médias les projets du grand patron du foot mondial.

Quelle mouche a pu piquer Sepp Blatter ? Son inimitié avec le président de l'UEFA est notoire. Depuis la farouche bataille livrée par les deux hommes pour la conquête de la FIFA, le fossé entre les deux institutions n'a eu de cesse de s'élargir. La raison n'est pas seulement là. Sans doute faut-il remonter aux événements du début de saison dans le football européen pour comprendre comment est née cette idée de Coupe du monde bisannuelle.

Tout commence vraiment lorsqu'une société italienne de marketing sportif, Media Partners, dessine les contours d'une nouvelle compétition, entièrement privée, appelée Superligue et destinée aux grands clubs du continent, lesquels seraient invités à y participer en dehors de tout critère sportif. Un vent de folie s'empare alors de l'UEFA. Celle-ci finit néanmoins par trouver la parade : son épreuve phare, la Ligue des champions, est repensée ; plus de matches, plus de retransmissions télévisées et plus d'argent sont promis pour la prochaine édition de l'épreuve (saison 1999-2000). Les Milan AC, Bayern Munich et autres Manchester United ont fait céder l'UEFA.

De son bureau zurichois, Sepp Blatter observe tout cela sans broncher, mais avec dépit. La montée en puissance des grands clubs européens est un sujet qui le fâche. Tout concourt à en faire de redoutables entreprises de spectacle : l'explosion du marché des transferts, conséquence de l'arrêt Bosman, est à son paroxysme ; la négociation en direct des droits télévisés, sans passer par un organisme centralisé (de type fédération), se généralise, sous la bénédiction de la Commission européenne ; l'introduction en Bourse est désormais possible dans de nombreux pays, etc.

La FIFA ne pouvait pas rester sans réagir, elle dont le « fonds de commerce » – les équipes nationales – s'accommode moins facilement au libéralisme en vigueur. En 1996, lorsqu'il était secrétaire général de la fédération mondiale, Sepp Blatter avait déjà émis l'idée d'une Coupe du monde bisannuelle. A l'époque, aucune suite n'avait été donnée. Relancer le projet aujourd'hui n'est pas le fait du hasard.

UN ÉVÉNEMENT PAR AN ?

Le président de la FIFA fait d'une pierre plusieurs coups : il rappelle aux clubs qu'il est bien le seul patron sur la planète football, et devance qui projetait, en secret, de faire disputer le championnat d'Europe des nations tous les deux ans. A condition qu'elles s'entendent, FIFA et UEFA pourraient garantir un grand événement chaque année.

Au passage, Sepp Blatter envoie un sérieux avertissement au Comité international olympique (CIO), dont les JO doivent se dérouler à l'été 2008 (Paris est candidate à leur organisation). Rien d'innocent à cette collision sportive. La FIFA fait partie des trois fédérations internationales (avec le tennis et le volley-ball) qui refusent de s'aligner sur la proposition de Juan-Antonio Samaranch de fixer à deux ans la suspension minimale pour les cas de dopage. A un mois de la Conférence internationale du CIO sur le dopage (du 2 au 4 février), c'est une façon de rappeler que la FIFA ne cédera pas aux injonctions extérieures, fussent-elles olympiques.

Reste à savoir ce que les principaux intéressés pensent du projet. *« C'est une idée fantastique »*, s'est enflammé Pelé, pourtant ancien partisan de Lennart Johansson dans la course à la FIFA. *« La proposition de Blatter est bonne »*, a commenté Franz Beckenbauer qui, en tant que « patron » de la candidature allemande à la Coupe du monde 2006, ne manquera pas de lorgner sur 2008 ou 2010 dans l'hypothèse d'un échec.

Les clubs, eux, sont bien évidemment opposés à l'idée de laisser partir leurs internationaux. Quant aux joueurs, ils sont partagés. *« C'est une proposition absurde. Le charme du Mondial, c'est sa cadence quadriennale »*, a commenté un des champions du monde français, Lilian Thuram. *« Je dirais qu'il vaut mieux jouer tout de suite dans deux ans, ce qui me permettra de gagner un autre Mondial, car dans quatre ans je ne sais pas si je serai de la partie »*, a confié son coéquipier Youri Djorkaeff, en plaisantant à demi-mot.

F. P.

TROIS QUESTIONS À...

GERHARD AIGNER

1 ***Comment le secrétaire général de*** **l'Union européenne de football réagit-il à la proposition de Sepp Blatter d'organiser la Coupe du monde de football tous les deux ans ?**

Je trouve qu'il manque un certain nombre de détails et de questions d'ordre pratique à cette proposition. Du coup, nous voilà en pleine turbulence face à une idée qui a été lancée de manière impromptue et sans que nous ayons été préalablement consultés. L'UEFA et la FIFA doivent œuvrer pour servir l'intérêt général du football ; notre vocation n'est pas de lancer des concours d'organisation de compétitions. J'espère que, sur le fond, cette histoire ne cache pas une idée populiste.

2 **Dans un premier temps, Sepp Blatter a promis une Coupe du monde pour 2004, ce qui mettait sérieusement en péril le Championnat d'Europe des nations, que vous avez prévu d'organiser pour la même année...**

Nous avons déjà lancé des candidatures pour le Championnat d'Europe des nations de 2004. L'Espagne, le Portugal et une association entre l'Autriche et la Hongrie ont déjà renvoyé leurs dossiers. Nous sommes actuellement dans la deuxième phase du concours, qui consiste à visiter les sites. Des échéances ont été établies et nous devons désigner le lauréat cet été, au plus tard à l'automne. Cela lui laissera quatre années pleines pour mener à bien son projet et construire les installations manquantes. La FIFA détermine le pays organisateur d'une Coupe du monde six ans avant que celle-ci ne se déroule. Nous aussi, nous avons des exigences en termes de calendrier.

3 **On prête également à l'UEFA de vouloir organiser son Championnat d'Europe des nations tous les deux ans. Le football ne vit-il pas dans une logique de surenchère inquiétante ?**

Il est question effectivement que les équipes nationales jouent plus régulièrement. Si on ajoute la proposition de la FIFA à celle que nous pourrions faire, cela reviendrait à proposer un grand tournoi de football tous les ans. Cette surenchère est liée aux lois du marché, nous n'avons rien inventé en la matière. Il faudra toutefois attendre de voir de que pensent les clubs et les ligues professionnelles de tout cela. Eux aussi ont leur mot à dire. Avant de lancer un projet, on doit toujours examiner les effets que cela peut avoir sur le football en général. Ce n'est qu'après qu'il faut prendre les décisions.

Propos recueillis par Frédéric Potet

L'affaire Bouras est devenue une « bataille de Diafoirus »

À DÉFAUT de fréquenter les dojos internationaux, Djamel Bouras court les prétoires. Mercredi 6 janvier, à Genève (Suisse), le Tribunal arbitral du sport, institution indépendante mais proche du Comité international olympique (CIO), devra statuer sur l'appel déposé par le judoka français suite à la décision, le 10 octobre 1998, de la Fédération internationale de judo (FIJ) de le suspendre de toute activité dans l'attente de la prochaine réunion de son comité directeur d'avril 1999.

Tout a débuté le 2 octobre 1997, dans les locaux de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep) du bois de Vincennes, à Paris. Ce jour-là, moins d'une semaine avant le début des championnats du monde de Paris, six ou sept judokas français sont choisis par le médecin-contrôleur pour un test antidopage. Parmi eux, David Douillet et Djamel Bouras, champions olympiques. Quinze mois plus tard, le second se trouve toujours au centre de l'une des affaires de dopage les plus dérangeantes de ces dernières années.

Djamel Bouras nie s'être dopé, interdisant à son avocate de s'appuyer sur d'éventuels vices de forme pour obtenir l'annulation des procédures – comme certains des footballeurs pris dans la vague de contrôles positifs à la nandrolone (stéroïdes anabolisants) l'ont fait –, même si elle a saisi le tribunal administratif de Paris d'un recours pouvant déboucher sur une demande de dommages et intérêts. Le judoka a été suspendu pour deux ans, dont un ferme, par le ministère de la jeunesse et des sports, une suspension qu'il a fini de purger le 14 octobre 1998. Le Tribunal arbitral de Genève doit décider si la FIJ avait le droit de prolonger cette sanction.

PLAINTE CONTRE X...

L'affaire est devenue un vaste champ de bataille juridique et scientifique. Récupérée bien involontairement par le ministère après la décision de la commission d'appel de la Fédération française de judo et disciplines associées (FFJDA) de se déclarer incompétente, elle fait également l'objet d'une plainte contre X... pour violation du secret professionnel et administration de substances nuisibles et dopantes, déposée auprès du Tribunal de grande instance de Versailles, dont l'instruction a conduit à un pré-rapport d'expert qui semble écarter l'hypothèse d'un dopage planifié mais pas celle d'une prise isolée de produits dopants. Le cas en est venu à diviser la communauté scientifique, qui considérait jusqu'à présent qu'il n'existait pas de production par l'organisme humain de nandrolone, sauf chez la femme enceinte. Une directive officieuse émanant du CIO, et datant de 1996, avait pourtant poussé à établir à 2 nanogrammes par millilitre le seuil au-delà duquel le dopage est avéré. Pour Djamel Bouras, les taux sont situés entre 4 et 15 nanogrammes.

Tout cela est remis en cause par le professeur François André, directeur du laboratoire de l'Ecole vétérinaire de Nantes, cité comme témoin par le champion devant le Tribunal arbitral du sport. *« Nous avons procédé à des tests auprès d'un certain nombre d'individus dans les urines desquels nous avons trouvé des traces de métabolites de nandrolone à un taux certes inférieur à celui de Djamel Bouras mais néanmoins significatif*, affirme-t-il. *Des métabolites de nandrolone peuvent être présents dans les urines d'individus dont on peut penser qu'ils ne sont pas dopés. »*

Cet avis est loin de faire l'unanimité. Dans un texte rédigé en juin 1998, le professeur Claude-Louis Gallien, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, estimait qu'*« il n'existe sans doute pas de preuves directes d'une synthèse de nandrolone par l'organisme mâle humain »* et que, *« dans le cas étudié* [celui de Djamel Bouras], *il est raisonnable d'exclure que les métabolites mis en évidence proviennent de la dégradation d'une nandrolone endogène »*.

« C'est une véritable bataille de Diafoirus », estime le professeur Michel Rieu, directeur du département de physiologie de l'hôpital parisien Cochin et président de la Société française de médecine du sport, chargé au printemps 1998 par le ministère de la jeunesse et des sports de trancher le débat en constituant un groupe de travail. Ce dernier ne rendra probablement pas ses conclusions avant 2000. L'affaire Bouras est loin d'être close.

G. v. K.

Djamel Bouras, champion olympique de judo

« C'est une histoire à la "Omar m'a tuer" »

« Qu'allez-vous dire devant le tribunal arbitral du sport, qui doit examiner votre appel concernant la suspension *sine die* que vous a infligée la Fédération internationale de judo ?

– Je dirai la vérité. Je n'ai rien à cacher. Pour moi, il existe deux solutions : soit il y a un problème scientifique – une erreur du laboratoire ou une production de nandrolone par certains individus dont je fais partie que l'on ne soupçonnait pas jusqu'à maintenant –, soit j'ai été dopé à mon insu. Ce qui me révolte, c'est qu'à partir du moment où il y a un doute dans une affaire, on n'a pas le droit de sanctionner. Et dans mon histoire, il y a des millions de doutes, les scientifiques le reconnaissent eux-mêmes. Toutes proportions gardées, c'est une histoire à la "Omar m'a tuer".

– Avez-vous l'impression d'avoir été sanctionné pour l'exemple ?

– Pour moi, trop de choses font ressembler cette affaire à un coup monté. Au sein de la Fédération française de judo, je sais qu'une personne, qui occupe également des fonctions importantes à la Fédération internationale, m'a fait beaucoup de mal. Il y a aussi ce médecin, Mme Kutten, membre de la commission d'experts réunie par la fédération, qui m'accueille pour effectuer des analyses à l'hôpital en m'expliquant avec un grand sourire qu'elle m'a inscrite sous un pseudonyme. Nom : Jean. Prénom : Marie. Jean Marie... Par ailleurs, comment le professeur Gallien, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, peut-il affirmer que j'étais dopé à la nandrolone, puis venir me dire quelques mois plus tard que j'ai dû être dopé à mon insu ou que j'ai dû prendre un autre produit qui n'était pas interdit à l'époque des faits et admettre que je sois sanctionné ? On me dit de ne pas être "parano", mais le seul qui a pris deux ans, dont un ferme, de suspension, c'est moi ! En juillet 1998, je voulais tout arrêter. Je n'en dormais plus.

– Pensez-vous que l'on a voulu vous faire payer certaines choses, comme votre appartenance revendiquée à l'islam ou le fait d'avoir dédié votre titre olympique aux "*musulmans qui souffrent*" ?

– Il y a peut-être des choses que j'ai dites haut et fort et qui n'ont pas plu. On a parfois l'impression qu'être musulman en France, c'est quelque chose de grave. La France est le pays que j'aime, où je suis né, mais il arrive souvent que l'on s'y trompe de cible. J'ai l'impression parfois d'être un bouc émissaire. Moi qui suis contre le dopage, qui me prête à toutes les analyses que l'on veut et qui passe des nuits entières à l'hôpital pour cela, qui ne boit pas, qui ne fume pas, voilà que l'on me rejette dans l'autre camp, celui des dopés.

– Après avoir porté le poids de cette affaire, *pensez-vous être capable de renouer les fils de* votre carrière sportive ?

– Je ne suis pas effondré. Je ne regrette pas ce qui m'est arrivé, au contraire : cela va me permettre de grandir, de m'améliorer, de progresser dans la vie. Bien sûr, j'ai une bataille à mener, aussi longtemps qu'il le faudra pour que l'on connaisse la vérité, mais j'ai toujours autant envie de faire du judo. Je suis peut-être un peu gourmand, mais je voudrais redevenir champion olympique en 2000, à Sydney. »

Propos recueillis par Gilles van Kote

Tous les quatre ans, comme les Jeux olympiques...

***Si la Coupe du monde de football a lieu, depuis son origine, tout* les quatre ans, c'est uniquement parce que son principe a été copié sur les Jeux olympiques. En 1928, quand est prise la décision de créer cette épreuve, le milieu du sport, et celui du football en particulier, est secoué par une crise larvée opposant tenants de l'amateurisme et partisans du professionnalisme. Déjà, en 1924, le tournoi de football des JO de Paris avait été marqué par la désaffection d'un certain nombre d'équipes pratiquant ouvertement la rémunération des joueurs et par la naissance de soupçons d'amateurisme marron. Il en sera de même lors des JO d'Amsterdam, en 1928.**

Le président de la Fédération internationale de football (FIFA), *le Français Jules Rimet, qui avait déjà suggéré d'organiser une* Coupe du monde en 1904, prend les devants au mois de mai 1928 : la nouvelle compétition sera ouverte à tous les acteurs de la discipline, professionnels et amateurs. Elle sera organisée tous les quatre ans, comme les JO, ce qui, à l'époque, relève encore du défi *logistique et sportif*.

هكذا من الأصل

Des chercheurs réinterprètent certains mécanismes du sida

Trois études américaines ouvrent de nouvelles voies pour traiter la maladie. La création d'un « cheval de Troie » moléculaire et la stimulation de la production de cellules immunitaires sont envisagées, en complément des thérapies actuelles, pour lutter contre le VIH

Comment le virus du sida, le VIH, agit-il sur l'organisme ? Comment en retour ce dernier se défend-il ? Dans la longue lutte qui, depuis près de vingt ans, oppose les chercheurs à la maladie, les médecins commencent à relever la tête, lentement. Les premiers médicaments, de type AZT ou DDI, leur ont donné courage ; les trithérapies, de bonnes raisons d'espérer. Chaque jour, le virus dévoile un peu plus ses secrets pour le plus grand bonheur des biologistes qui trouvent dans ces recherches des voies pour le contrer plus efficacement. En ce début d'année, trois nouvelles études américaines viennent d'éclairer d'un jour nouveau certains des mécanismes utilisés par le virus et d'autres déclenchés en retour par le système immunitaire de l'homme. A la base de ces travaux, de toutes récentes découvertes sur le comportement de certaines cellules – les lymphocytes CD4 et les CD8 cytotoxiques – essentielles pour combattre le virus et l'utilisation détournée de l'une des activités enzymatiques du VIH pour mieux le détruire.

LE PROCHAIN NUMÉRO, daté de janvier, du mensuel *Nature Medicine*, publie les résultats de trois études scientifiques menées aux Etats-Unis qui permettent de mieux saisir la cascade des événements biologiques survenant au sein des organismes infectés par le VIH. Ces travaux ouvrent de nouveaux espoirs dans la prise en charge thérapeutique des personnes infectées dans la mesure où ils ont *« pour caractéristique commune*, selon le professeur Luc Perrin (division des maladies infectieuses, laboratoire central de virologie, hôpital cantonal de Genève), *de renouveler et d'approfondir les concepts de la physiopathologie de l'infection par le VIH. Ils autorisent ainsi une nouvelle approche dans le contrôle de cette infection qui dépasse la simple thérapeutique fondée sur les associations de médicaments antirétroviraux »*.

La première de ces trois études permet de clore l'un des débats qui agitaient depuis près de quatre ans la communauté médicale et scientifique spécialisée dans la recherche sur le sida. En effet, une hypothèse, soutenue notamment par le docteur David Ho (Aaron Diamond Aids Research Center, New York), et, depuis très largement partagée, avance que l'infection de l'organisme par le VIH entraîne *une surproduction massive* de certaines cellules du système immunitaire (les lymphocytes CD4) suivie de leur destruction *tout aussi importante* (*Le Monde* du 13 janvier 1995). Un phénomène qui conduit à un épuisement progressif de la production de ces cellules. A terme, ce combat inégal entre le virus et le système de défense immunitaire humain expliquerait le principal symptôme biologique du sida (la chute des taux sanguins de concentration en lymphocytes CD4) et ses conséquences cliniques (la survenue d'une série de maladies infectieuses dites opportunistes).

Le travail d'une équipe californienne dirigée par Marc Hellerstein (hôpital général de San Francisco, université de Californie) remet en question cette hypothèse. Ces chercheurs ont réussi à introduire un marqueur non radioactif (un métabolite du glucose) au sein des lymphocytes CD4 prélevés chez des personnes infectées par le VIH, traitées ou non. La demi-vie de ces CD4 était d'environ quatre-vingt-dix jours chez les personnes non infectées alors qu'elle n'était que de moins de trente jours pour les personnes infectées non traitées.

PRODUCTION DÉFICITAIRE

Cela se traduit par des taux de CD4 circulants beaucoup plus faibles (environ un tiers de la norme) chez les malades infectés. On aurait pu s'attendre à une production de CD4 augmentée chez les personnes infectées pour amener un retour à des taux normaux. Ce n'est pas le cas, car, chez les personnes infectées, il n'y a pas d'augmentation de production des CD4. De là le concept d'un déficit important de cette production plutôt qu'une destruction accélérée chez les personnes infectées par le VIH.

De plus, selon les auteurs de cette étude, on observe chez les malades placés sous trithérapie antirétrovirale une augmentation très *importante du nombre de ces cellules. « Tout ceci plaide en faveur d'une inhibition de la production des lymphocytes CD4 induite par la présence du VIH plutôt que d'une destruction massive de ces cellules expliquant la chute progressive de leur concentration sanguine »*, explique le professeur Perrin. Une telle conclusion pourrait avoir de rapides prolongements thérapeutiques *via* la stimulation de la production de ces cellules immunitaires.

La seconde des trois études est signée par un groupe de l'université de Washington et du centre Fred Hutchinson de recherche sur le cancer de Seattle dirigé par Scott J. Bradie. On sait qu'un groupe particulier de cellules du système immunitaire (les lymphocytes CD8 cytotoxiques) joue un rôle prépondérant dans l'élimination des cellules infectées par différents virus comme ceux de la grippe ou de l'hépatite B. On pense qu'il en va de même avec le VIH. Toutefois, alors que les taux sanguins de ces cellules sont d'autant plus élevés que la concentration sanguine du virus est basse chez la majorité des personnes infectées, l'infection progresse de manière inexorable *chez* les malades non traités. On pouvait, dès lors, se poser la question de l'efficacité réelle, *in vivo*, de ces cellules.

Pour comprendre, les chercheurs de Seattle ont isolé ces cellules CD8 spécifiques à partir du sang de malades. Ils les ont ensuite multipliées *in vitro* puis les ont réinjectées après les avoir génétiquement manipulées de manière à pouvoir les « tracer » dans l'organisme. Au terme de ce travail, les chercheurs ont démontré que ces cellules migrent effectivement vers les régions du système lymphatique où se trouvent les cellules infectées par le VIH. Mais alors même que les lymphocytes CD8 semblent détruire les cellules infectées – car leurs concentrations sanguines diminuent –, ils n'observent qu'une faible baisse de la charge virale dans le sang des malades.

CRÉATION D'UN LEURRE

« Il n'en demeure pas moins que ces données laissent clairement supposer que les lymphocytes CD8 cytotoxiques jouent in vivo *un rôle majeur dans le contrôle de l'infection par le VIH »*, commente le professeur Perrin. On peut là encore envisager différentes stratégies immunitaires qui permettraient d'obtenir une augmentation de la production, chez les personnes infectées, de ces cellules cytotoxiques, ce qui pourrait utilement constituer un complément thérapeutique aux actuelles associations antirétrovirales. La dernière des trois études de *Nature Medicine* est signée d'un groupe de l'université Washington et de l'Institut médical Howard Hughes de Saint Louis (Missouri) dirigé par Steven F. Dowdy.

Elle explore, elle aussi, d'autres voies thérapeutiques en cherchant à tirer avantage des propriétés mêmes du VIH. Les chercheurs ont réussi à construire un outil moléculaire – une sorte de cheval de Troie – utilisant l'une des activités enzymatiques du VIH pour mieux le détruire. L'une des familles des médicaments antirétroviraux actuellement utilisés (les antiprotéases) inhibe en effet l'une des protéines-clés (une protéase) dans les processus de réplication du VIH.

A partir des données biologiques disponibles dans ce domaine, l'équipe américaine a créé une forme de leurre qui peut être introduite dans certaines cellules du système immunitaire et qui conduit à leur destruction – par apoptose – dès lors que ces dernières sont infectées par le VIH. De l'avis des observateurs, il s'agit là d'un travail fort élégant qui pourrait être élargi à d'autres modèles infectieux (hépatite virale de type C, infection à cytomégalovirus) mais dont l'application clinique pourrait, demain, se heurter à quelques problèmes d'ordre technique.

Jean-Yves Nau

Dans l'attente de la conférence de Chicago

Coïncidence ou non, les publications du mensuel *Nature Medicine* précèdent de peu la sixième conférence internationale sur les rétrovirus et les infections opportunistes qui s'ouvrira, le 31 janvier prochain, à Chicago. Cette conférence est devenue, en quelques années, l'une des rencontres phares de la lutte contre le sida. Depuis l'émergence et le développement des trithérapies antirétrovirales, la conférence de Chicago rythme les progrès, les espoirs et les échecs de l'avancée dans la prise en charge des personnes infectées par le VIH. Elle est également devenue une rencontre essentielle dans l'analyse des avancées de la physiopathologie de cette maladie virale hors du commun. La prochaine conférence sera à l'évidence marquée par la remise en cause de l'hypothèse physiopathologique dominante défendue depuis 1995 par le docteur David Ho, chercheur qui, depuis, a acquis une aura de « star scientifique » dans les médias d'outre-Atlantique. Cette rencontre sera également marquée par les multiples problématiques scientifiques et éthiques soulevées par le développement et les impasses des polythérapies antirétrovirales.

Une seconde de plus pour finir l'année 1998

L'ANNÉE 1999 a sonné avec une seconde de retard. La dernière minute de la Saint-Sylvestre a duré *une seconde de plus et les horloges utilisées sur* notre planète pour « la diffusion du temps » ont enregistré cette modification au même moment. Cette décision ne résulte pas de festivités trop arrosées, *ou de l'énervement procuré* par le passage à l'euro. Elle est le fait du très sérieux International Earth Rotation Service (IERS) qui « tient boutique » à l'Observatoire de Paris et a la charge « de *mettre en phase » le temps universel donné par les* horloges atomiques mondiales et celui obtenu à partir de la vitesse de rotation de la Terre.

Depuis près de trente ans, la rotation terrestre ne *sert plus de référence unique pour définir* le temps universel. Celui qui donne la mesure, c'est le temps atomique international des horloges au césium, précis au milliardième de seconde. Développés à *partir de 1955, ces appareils établissent* le temps à partir du rayonnement électromagnétique induit par une modification interne des atomes de césium. Les données recueillies sont coordonnées par le Bureau international des poids et mesures. Ainsi, la seconde est, depuis 1967, définie par la *« durée de 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'atome de césium 133 »*.

Une telle précision est devenue nécessaire à notre société technicienne qui y recourt pour ses activités spatiales, informatiques, et bien sûr militaires. Or, les données fournies par *« l'horloge Terre »* sont insuffisantes. La vitesse de rotation de notre planète est certes mesurée en permanence par les systèmes de navigation spatiaux et par les antennes des observatoires radioastronomiques, qui prennent pour repères les astres les plus lointains de notre Univers, les quasars. Mais un problème demeure. La Terre ralentit inexorablement car notre planète est un astre vivant. *« Les marées océaniques dissipent de l'énergie. Ce qui a pour effet de ralentir la rotation de notre planète au fil des siècles. C'est ce phénomène, pourtant plus ténu que tous les autres, qui, par sa permanence, conduit à cet effet »*, explique Martine Feissel, astronome à l'Observatoire de Paris. Si bien que la durée du jour qui, il y a 400 millions d'années, était d'un peu moins de 22 heures, est aujourd'hui de 24 heures.

Une autre perturbation, d'ordre décennal, joue aussi. Celle causée par les courants de convection qui agitent le noyau liquide de la Terre. S'ajoute à cela le rôle des courants océaniques et des vents à la surface du Globe. *« Le phénomène climatique El Niño de 1983, un cru exceptionnel, avait ralenti la rotation terrestre d'une manière spectaculaire. Celui de 1997-1998, pourtant ravageur, n'a pas eu les mêmes effets, et s'est manifesté essentiellement par un avancement du cycle saisonnier »*, précise Mme Feissel.

Autant de raisons pour qu'on corrige le temps afin de ne pas perdre le nôtre. Il y a vingt-huit ans, les instances internationales ont décidé que ces corrections ne devraient pas excéder la seconde et être effectuées à la dernière minute de décembre ou à la dernière minute de juin. Si jamais notre planète ralentissait ou accélérait sa vitesse de manière inconsidérée, il reste deux dates de secours, fin mars et fin septembre, qui n'ont encore jamais été utilisées.

Christiane Galus

La sonde NEAR repart à la poursuite de l'astéroïde 433 Eros

LE RENDEZ-VOUS devait avoir lieu le 10 janvier. Mais, il y a quelques jours, les pères de la sonde américaine Near Earth Asteroid Rendez-vous (NEAR) ont bien cru que cette mission, entamée il y a trois ans, était prématurément terminée en raison d'un moteur réticent. Toutefois, le 3 janvier, les responsables du programme ont pu relancer l'engin vers sa cible, qu'il atteindra dans un an.

L'opération de préparation, prévue à Noël, consistait à mettre NEAR sur une trajectoire lui permettant de se placer en orbite autour de 433 Eros, un astéroïde qui circule à plus de 170 millions de kilomètres du Soleil. Il y a un an, NEAR avait déjà frôlé l'astéroïde Mathilde (*Le Monde* du 8 janvier 1998). Mais le terme véritable de cette odyssée était cette « patate cosmique », longue de 40 kilomètres et large de 14 kilomètres, découverte il y a tout juste un siècle par l'Allemand Witt et par le Français Chalois.

Quelques secondes après l'allumage du moteur qui, le 20 décembre, devait propulser les 800 kilos de NEAR à proximité d'Eros, le Jet Propulsion Laboratory de Pasadena (Californie), chargé de contrôler le vol, avait perdu tout contact avec son protégé. Vingt-sept heures furent nécessaires aux « grandes oreilles » du Deep Space Network de la NASA pour retrouver sa trace et reprendre les commandes. *« Le moteur s'était semble-t-il éteint lui-même, par mesure de protection, et l'incident est probablement dû à une erreur de programmation de l'ordinateur de bord »*, explique Jean-Pierre Barriot, du Centre national d'études spatiales à Toulouse, associé au projet.

« CONTRETEMPS »

La rencontre, manquée, fut donc remise au début de l'an 2000. *« Nous avons l'habitude de tels contretemps*, convient Jean-Pierre Barillot. *Mars Global Surveyor a vu la circularisation de son orbite retardée de plus de dix-huit mois par un problème de panneaux solaires. Dans le "spatial", il faut être persévérant et philosophe »*, conclut-il.

« Cet incident nous fait perdre du temps, reconnaît Thomas Coughlin, directeur du projet au laboratoire de physique appliquée de la John Hopkins University de Laurel (Maryland). *Mais le vol de reconnaissance nous a donné des indications supplémentaires sur la forme et la masse de l'astéroïde, qui seront précieuses durant la phase orbitale, dans un peu plus d'un an. »* Les caméras de NEAR ont pu être mises en batterie la veille de Noël pour mitrailler l'insaisissable astéroïde à la surface grêlée, afin d'engranger des informations supplémentaires pour une future approche.

Si tout se passe comme prévu, après cette deuxième tentative d'allumage du moteur de NEAR, la sonde rattrapera progressivement son retard sur sa cible (actuellement distante de 900 000 kilomètres environ) tout en suivant une trajectoire légèrement plus proche du Soleil. En janvier 2000, elle sera à nouveau en position pour plonger sur Eros, autour de laquelle elle devrait rester en orbite pendant un an environ, le temps de l'étudier sous toutes les coutures. Après quoi, le scénario, qui diffère sensiblement des superproductions hollywoodiennes de destruction de la planète Terre par un bolide, prévoit la collision frontale de la petite sonde américaine de la NASA avec le caillou vagabond.

Hervé Morin

Croque-monsieur

Ils sont aux fourneaux, elles passent à table...

NOUS sommes aux environs de moins 25 000 ans avant notre ère, avant le présent. Les artistes sont à l'ouvrage déjà depuis plusieurs millénaires mais s'intéressent désormais plus sérieusement au grand mystère, au grand tourment : la femme. Ils ont compris que l'avenir passait par là. Dans le calcaire, dans l'ivoire de mammouth, dans la calcite, dans la stéatite, ils dessinent, taillent, gravent, polissent l'ineffable prodige. Les Vénus naissent. Elles sont minuscules et immenses à la fois, provocantes et impériales. Du fond de leur nuit de glace, nos compagnons du préhistorique lançaient leur premier manifeste.

Au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye – jusqu'au 31 janvier –, une exposition consacrée à certaines de ces dames nous montre combien il nous a fallu du temps pour atteindre à ce genre de chefs-d'œuvre et célébrer le culte avec autant de force. L'une des plus invinciblement mystérieuses et savantes, la Vénus de Lespugue, a été trouvée dans une grotte de Haute-Garonne, sur l'emplacement de ce qui semble avoir servi de living-room à la communauté, qui, en ces périodes où le bâtiment n'allait pas fort, abritait aussi la rôtissoire.

POUVOIR SUR LES CASSEROLES

On les fichait en terre, ces miniatures, ou on les portait autour du cou. Elles sont nues ; à chacun la sienne. Le chasseur bat la campagne avec elle, peau contre peau. Et quand il rentre, le muscle caramélisé au sang de bêtes fauves, c'est au modèle qu'il offre le produit de ses exploits. Mais qui fit cuire pour la première fois le premier cuissot d'ours ? La maîtresse de maison ou le vainqueur de l'ours ? On ne le saura jamais. Ce que l'on commence à apprendre aujourd'hui, c'est que l'*Homo sapiens sapiens* moderne est en train de s'installer avec de plus en plus de bonheur aux fourneaux, troquant temps de loisir et heures de repos contre le souci méritoire d'étonner la tribu familiale par ses manipulations culinaires.

L'enquête n'est pas si simple que cela à mener, ces travailleurs au noir accomplissant généralement leur mission avec discrétion, comme si leur prise de pouvoir sur les casseroles risquait de porter ombrage aux femmes en général et plus particulièrement à celles qui auraient accepté de bénéficier de cette gracieuse fatalité. Il y a presque toujours du gentleman chez celui qui se serre un tablier autour des reins. Personnage encore aberrant dans la continuité historique des bonnes manières de table, cet amateur s'impose pour première règle de jouer doux. C'est souvent par la confidence que l'on obtient ses aveux et qu'il livre son cœur. On dira que le plus souvent, ce sont des types d'un genre assez fréquentable. Mais pas seulement.

Le siècle qui s'achève va finir jeune. 1900 était un chiffre, 2000 est un état d'esprit. Reste qu'il faut du cran pour forcer les derniers verrous que la société garde encore en breloque pour signifier à chacun ses devoirs. Au milieu de ce bouquet de contraintes légères, notre aventurier de la crêpe Suzette et du poulet aux morilles se distingue très certainement par l'originalité de son audace, militant pour un renversement du jeu, appelant en sourdine le peuple des hommes à dessouder le conformisme et à passer à l'acte.

On sait que les chefs, qui ne cessent d'allumer des cierges pour que demeure ardent l'enseignement limpide de leurs saintes mères et grand-mères, jouent depuis toujours aux césars impitoyables quand on leur parle de cuisinières graciles se mêlant de venir prendre la parole aux bancs de leur sénat. Ne pas confondre souvenir et talent, reconnaissance et création, vieux passé et futur invincible. « Elles » nous ont tout appris, certes, mais pour mieux nous lancer sur les orbites sidérales où nous naviguons aujourd'hui. En cuisine, les femmes sont tout ; nous nous contenterons d'être l'essentiel.

Nos pères tranquilles, nos artisans généreux, savent tout ça. Ils s'informent, ils lisent, ils sont curieux. Ils s'arment. En voilà un qui sort de chez Alain Passard, le palais ébouriffé d'idées nouvelles et de rêves incertains ; un autre semble parfaitement fier de sa fricassée de coquillages rares débusqués sur un marché ; un autre encore, qui n'en revient pas de ses pâtes si judicieusement *al dente* ; et celui-là qui joue les modestes devant un gaspacho à la Cervantès.

Les Vénus font quelquefois des mines, prennent des poses, commentent. Perfides et émues, elles demandent toujours mieux, toujours plus haut, toujours plus fort. Comme dans les cours d'amour de l'ancien Languedoc, elles vont châtier et flatter leur champion à outrance jusqu'à sa consécration suprême. Les bonnes âmes.

PATRIARCAT DES FOURNEAUX

Subtilement inversé, on peut reconnaître ici comme le signe totémique d'une deuxième rencontre, d'un autre serment. Ce nouveau patriarcat des fourneaux est une aubaine ; le sérieux de propos qu'engage le téméraire qui s'y prête le lie aussi sûrement à la réussite de son plat qu'à la conquête renouvelée de son invitée – que l'on imaginera, pour la facilité de la démonstration, de caractère fidèle et d'appétit vif, ou le contraire. Lourds de conséquences, les actes de table n'ont aucune raison d'être pris à la légère. Que l'homme puisse désormais librement en mener les débats est un signe de plus de l'intérêt que nous aurions à ne plus nous priver de partager les rôles. Tous les rôles.

Jean-Pierre Quélin

DESSINS : DESCLOZEAUX

La noix de cajou

En Inde, c'est la saison où les anacardiers sont en fleurs. Dans les deux ou trois mois qui suivent, ces arbres donneront leurs fruits, d'étranges poires allant du jaune pâle au rouge vif, et qui portent à leur base un excroissance fichée là comme un nez postiche : la noix de cajou. On ne cueille pas ces fruits, on les ramasse lorsqu'ils sont au sol, bien mûrs. On ne les trouve pas non plus sur nos étals, leur chair molle et très juteuse est consommée sur place, telle quelle, ou bien transformée en jus, en boisson gazeuse ou en un alcool très populaire là-bas, le *feni*. Ce qui parvient en revanche sans problème jusqu'à nous, ce sont les noix. Non sans préparation, toutefois, car cette graine est un fruit bien défendu. Une double coquille l'entoure dans laquelle se loge une huile très corrosive, le « baume de cajou », que l'on appelle aussi « cardol ».

Cette substance est à manier avec précaution, et les femmes indiennes qui brisent au marteau ou dans d'énormes mâchoires d'acier la coque des noix de cajou portent la plupart du temps d'épais gants de latex pour se protéger des brûlures. Chaque goutte du liquide sombre et visqueux est ensuite récupérée. Il servira à la fabrication de vernis, de résines pour protéger le bois contre les termites ou le plus souvent comme d'une base pour la production de liquide de freins. Rien de bien gastronomique ? En apparence seulement, car, selon les Indiens, qui exportent les deux tiers des noix de cajou dans le monde, c'est bien parce que les noix sont chez eux le plus souvent brisées manuellement que l'huile ne pénètre pas la graine. *« Au Brésil, par exemple,* raconte M. Shetty, de l'ambassade de l'Inde à Paris, *la majorité des noix sont cassées mécaniquement, ce qui brise souvent également l'autre enveloppe de la graine et met le fruit au contact avec l'huile. Les noix de cajou auront au final une saveur plus amère. »*

Après avoir été pelé, puis généralement salé, ce croissant de lune est prêt à assumer à travers le monde son emploi d'amuse-gueule ou de complément dans les sauces, gâteaux, riz et cari.

En France cette noix fait partie de ce que les professionnels appellent les « graines nobles » (pistache, amande, noisette, noix de pécan ou de macadamia... par opposition à la cacahuète, graine jugée sans doute moins aristocratique).

Dans sa version salée, il s'en vend six fois plus que d'amandes, mais deux fois moins que de pistaches, ces dernières étant les préférées des Français à l'heure de l'apéritif. *« Les noix de cajou sont en moyenne 40 % plus chères que les pistaches,* nuance Pascal Jouannet, de la société Benenuts, *ce qui explique qu'elles ne soient que les deuxièmes dans les ventes. Toutefois, cette tendance va en s'amenuisant. Depuis 1995, les chiffres montrent que la consommation de pistaches est en diminution et celle de noix de cajou systématiquement en hausse. »*

Guillaume Crouzet

★ Noix de cajou : environ 67 F (10,21 euros) le kilo en sachet. Comptez 50 % de plus si vous achetez le même produit en étui cartonné.

BOUTEILLE

Le madiran

Château d'Aydie 1996

■ Madiran était une bien modeste appellation lorsque Frédéric Laplace, en 1961, décida de mettre son vin en bouteille à la propriété. Son fils Pierre, avec d'autres, contribua à l'amélioration des cultures et de la vinification du principal cépage de cette appellation méconnue – le tannat – qui donne au vin la puissance, la structure et l'alcool nécessaires à son équilibre. Au Château d'Aydie aujourd'hui, ses enfants poursuivent les efforts de modernisation des 66 hectares de madiran, dont 55 en propriété et 11 en fermage. Les vignes, sur quatre terroirs différents, ont une moyenne d'âge de vingt ans. Les Laplace sont des adeptes de la lutte raisonnée : *« Nous sommes des paysans. Nous tentons d'améliorer nos méthodes avec bon sens. »* Les vendanges sont manuelles et, pour le tannat, les plus tardives possibles, car *« on ne fait de grand madiran qu'avec du tannat en surmaturité»*. Conséquence logique, seules les macérations longues (de 4 à 5 semaines) permettent d'extraire le maximum de complexité. Le Château d'Aydie – le vin noble de la propriété – est élevé de quatorze à seize mois, partie en barriques neuves et partie en barriques ayant déjà contenu un vin, d'origine et de chauffes différentes. L'odé d'Aydie, le second vin, est élevé de dix à douze mois en barriques de deuxième et troisième vin (prix 42 F, 6,40 euros, la bouteille). A noter aussi le madiran Fleury Laplace 1996 (29 F, 4,42 euros, la bouteille). Le Château d'Aydie 1996 est déjà un vin intense, concentré, de couleur très sombre, aux tannins généreux, qui porte la promesse d'un prompt épanouissement. Il accompagnera une viande puissante, un râble de lièvre rôti, un gigot façon chevreuil ou une marinade de sanglier.

★ Château d'Aydie 1996 : 65 F (9,90 euros) TTC la bouteille (prix départ). En vente à Paris, chez Lafayette Gourmet.
Château d'Aydie, 64330 Aydie, tél. : 05-59-04-03-96.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

CHEZ TOUTOUNE

■ Colette Dejean, alias Toutoune, prend un nouveau départ. C'est toujours, d'emblée, la même soupière, mais le nouveau chef, Christophe Darney, affine le propos : faire simple avec des produits frais et raisonnables. La salade de homard breton, le turbot aux pommes de Noirmoutier voisinent avec le pot-au-feu, un nouveau-venu sur la carte. Le carré d'agneau place cette cuisine de ménage sous le signe de la Méditerranée. La décoration d'indiennes « provençales », les fleurs, l'accueil d'une patronne prévenante font de cette maison un refuge douillet, même le dimanche. Excellents vins méridionaux, dont un côtes-du-lubéron (75 F, 11,43 euro). Menus : 138 F (21,03 euro) (déj.)-188 F, (28,65 euro), 198 F (30,18 euro).

★ 5, rue de Pontoise 75005 Paris, tél. : 01-42-26-56-81 Fermé lundi midi.

CHEZ JEAN

■ De l'ancienne brasserie des années 50 subsistent les banquettes, les cuivres, le comptoir et une rutilante porte-tambour en état de marche. Didier Gaugain, qui avait repris Jean l'Auvergnat, rue Lamartine, a simplifié et transporté l'enseigne, et s'est bien gardé de transformer un décor si typiquement parisien. La cuisine du nouveau chef, tout en nuances épicées, associe gingembre et câpres dans une salade tiède de raie au citron, vinaigrette et cumin avec une terrine de kaki et assaisonne de xerès la salade d'herbes qui accompagne les langoustines rôties. L'on aimerait aussi, en un tel lieu, quelques plats de tradition plus bistrotière. Saluons un excellent civet de gibier, les saint-jacques poêlées et risotto à l'encre ou le homard rôti au sauternes, un plat de haut goût (avec supplément). Menu carte unique : 185 F (28,20 euros). Belle cave, comprenant des vins à moins de 100 F (15,24 euros) et quelques grands crus classés de Bordeaux.

★ 8, rue Saint Lazare 75009 Paris, tél. : 01-48-78-62-73. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasserie

LE FLANDRIN

■ La terrasse ensoleillée est le premier atout du Flandrin. Le second est une carte saisonnière où les huîtres tiennent une place de choix, avec les fines de claire, les spéciales, les belons ainsi que les coquillages. Quelques plats de ménage fixent les habitués autour du petit salé aux lentilles, du jarret de porc et saucisse fumée choucroute, du cassoulet au confit de canard ou du curry d'agneau. La série des plats de brasserie – le hareng et les viandes rouges – n'est pas négligée. Bon choix de vins de propriétaire et vins du mois. A la carte, compter 250 F (38,10 euros).

★ 4, place Tattegrain, 75016 Paris, tél. : 01-45-04-34-69. Tous les jours.

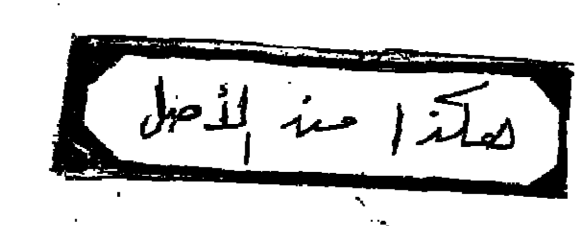
Gastronomie

STELLA MARIS

■ La cuisine japonaise associe goûts et textures à l'harmonie des couleurs, à l'art de la découpe et au choix de la vaisselle. C'est cette forme sensible que les cuisiniers français, dans les débuts de la nouvelle cuisine, sont allés chercher au Japon. Beaucoup font encore le voyage, attirés par cette cuisine d'apparat. En sens inverse, des Japonais – de plus en plus nombreux – sont venus se former à la cuisine française. Le premier voyage de Tateru Yoshino date de 1979. On le signale chez Troisgros, à L'Archestrate, chez Jamin. Un parcours exemplaire qui lui permet de rentrer au Japon avec un solide bagage et de devenir une star des fourneaux. Mais il a le mal de son pays d'adoption culinaire et préfère *« être le second à Rome que le premier dans son village »*. Le voici depuis près de deux ans à l'ancien Vancouver, rebaptisé Stella Maris, où il s'emploie à reprendre, et à rénover, quelques-uns des grands classiques – y compris parmi les plats de gibier – et à imprimer une marque très personnelle sur certains assemblages de saveurs et d'arômes. C'est l'escalope de foie gras au cacao épicé et aux aubergines confites, les cannellonis de sardines au radis blanc, tomates et agrume, ou bien encore les ormeaux entiers dans leur sauce au raifort. Si l'esthétique emprunte à la forme japonaise, les saveurs, les textures et les arômes sont mis en valeur selon les canons de la table française. Car Yoshino récuse la *world cuisine*, le mélange de la fourchette et des baguettes. Il se veut – il est – un chef de cuisine française, comme le montre le raffinement des oursins farcis d'une crème de potiron tiède. Excellent service. Grande cave. Menu du jour : 175 F (26,67 euros). Dégustation : 480 F (73,17 euros). A la carte, compter 400 F (60,97 euros).

★ 4, rue Arsène-Houssaye, 75008 Paris, tél. : 01-42-89-16-22. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut



C'est le printemps !

MERCREDI. Le soleil et la remarquable douceur des températures continuent à régner sur la majeure partie de la France. Seules les régions proches de la Manche voient arriver des nuages porteurs d'un peu de pluie. Quant au Languedoc, il est partiellement envahi de nuages bas venant de la mer.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Discret soleil en début de matinée, avant l'arrivée des nuages puis d'une petite pluie. En Bretagne, la pluie arrive dès le matin. Les rafales de vent de sud-ouest atteignent en matinée 80 km/h sur les côtes de la Manche. Il fera de 13 à 15 degrés.

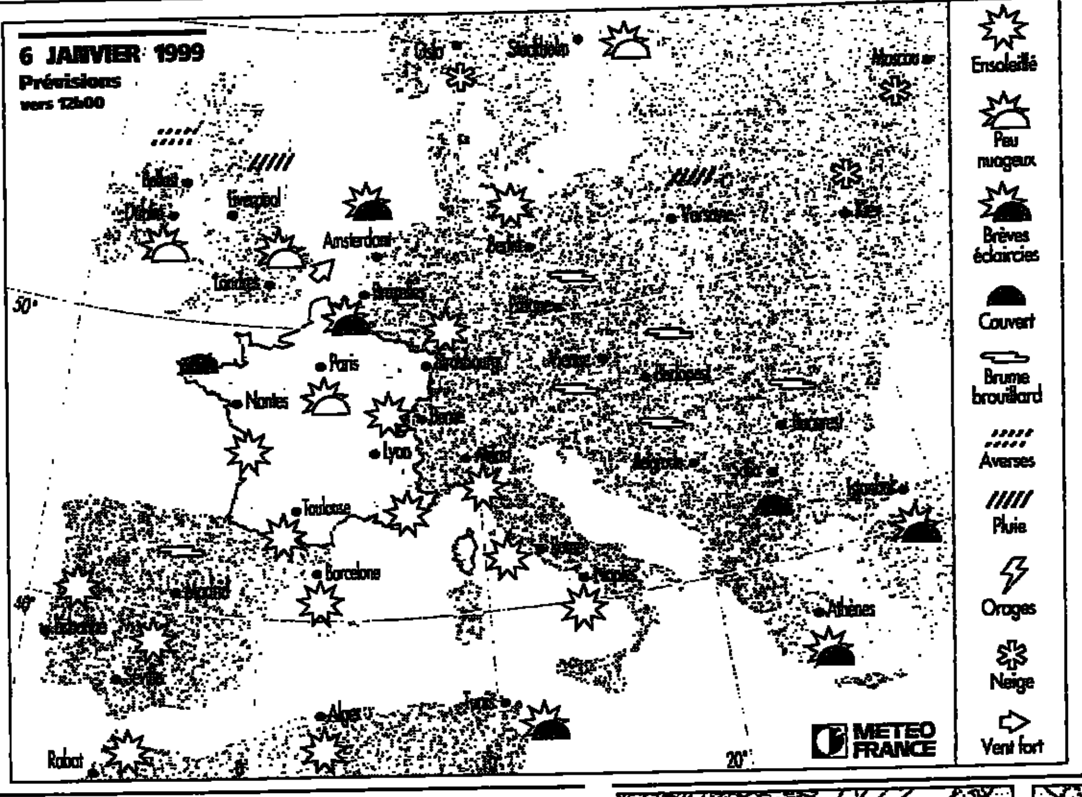
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Dans le Nord, la Picardie et la Haute-Normandie, la matinée est ensoleillée. Ensuite, des nuages envahissent le ciel par l'ouest, et apportent de la bruine. Dans les autres régions, le soleil est à nouveau bien généreux, le ciel ne se couvrant qu'enfin de journée. Il fera de 13 à 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Journée très ensoleillée. Il fera de 13 à 16 degrés. Les bancs de brouillard sont rares.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil brille du matin au soir, et le thermomètre grimpe entre 15 et 19 du nord vers le sud, jusqu'à 22 ou 23 au pied des Pyrénées.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Soleil et douceur continuent à régner en maîtres. Le thermomètre atteint 15 à 18 degrés en plaine, à peine moins en montagne.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil est à nouveau bien généreux. Seul le ciel du Languedoc est souvent rendu gris par des nuages d'origine maritime. Il fera de 15 à 18 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ANTIPODES.** L'aller-retour de Paris vers Auckland ou Sydney via Londres ou Francfort et Los Angeles est proposé à 5 700 F par Air New Zealand pour tout départ entre le 1er février et la fin juin. A combiner éventuellement avec le « G'Day Airpass » d'Ansett Australia (de 790 F environ à 985 F selon la formule choisie), qui permet un nombre illimité de vols intérieurs en Australie et en Nouvelle-Zélande. Renseignements au 01-43-80-30-10.

■ **PALMARÈS.** Le Mandarin Oriental Hongkong a été élu meilleur hôtel du monde par les lecteurs du quotidien anglais *The Telegraph*. Figurent également au palmarès des 6 000 personnes consultées le Gleneagles (meilleur hôtel britannique), Saint-Moritz (meilleure station de ski), Virgin Atlantic et Emirates, respectivement meilleure compagnie britannique et meilleure compagnie internationale.

PRÉVISIONS POUR LE 6 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/28 C	KIEV	3/4 *	VENISE	3/11 C	LE CAIRE	10/16 N
				POINTE-A-PIT.	24/29 N	LISBONNE	8/15 S	VIENNE	1/6 C	MARRAKECH	12/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 C	LIVERPOOL	7/13 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/26 N
				EUROPE		LONDRES	7/14 S	BRASILIA	20/26 P	PRETORIA	18/25 P
				AMSTERDAM	8/11 N	LUXEMBOURG	4/9 S	BUENOS AIR.	14/25 S	RABAT	8/20 S
FRANCE métropole		NANCY	3/13 S	ATHENES	8/12 N	MADRID	3/14 C	CARACAS	23/28 C	TUNIS	11/17 N
AJACCIO	4/16 S	NANTES	8/15 S	BARCELONE	8/15 S	MILAN	3/8 S	CHICAGO	-13/-4 N	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	10/21 S	NICE	7/15 S	BELFAST	5/9 P	MOSCOU	-4/0 *	LIMA	19/23 C	BANGKOK	19/31 C
BORDEAUX	4/16 S	PARIS	6/14 S	BELGRADE	-4/8 C	MUNICH	4/10 C	LOS ANGELES	10/18 S	BOMBAY	19/27 S
BOURGES	2/14 S	PAU	9/20 S	BERLIN	8/11 S	NAPLES	7/18 S	MEXICO	5/19 S	DJAKARTA	26/29 C
BREST	9/12 C	PERPIGNAN	2/16 S	BERNE	2/12 S	OSLO	-6/4 *	MONTREAL	-14/-7 C	DUBAI	16/24 S
CAEN	7/12 C	RENNES	8/14 C	BRUXELLES	8/11 N	PALMA DE M.	9/19 N	NEW YORK	-9/1 S	HANOI	14/24 S
CHERBOURG	7/11 C	ST-ETIENNE	3/15 S	BUCAREST	-5/2 C	PRAGUE	7/10 C	SAN FRANCIS.	6/11 S	HONGKONG	12/22 S
CLERMONT-F.	4/17 S	STRASBOURG	4/14 S	BUDAPEST	-3/2 C	ROME	6/17 S	SANTIAGO/CHI	12/29 S	JERUSALEM	12/19 C
DIJON	1/11 S	TOULOUSE	8/18 S	COPENHAGUE	5/8 P	SEVILLE	9/20 S	TORONTO	-12/-5 C	NEW DEHLI	9/18 P
GRENOBLE	-4/9 S	TOURS	4/12 S	DUBLIN	5/9 S	SOFIA	-9/1 C	WASHINGTON	-11/3 S	PEKIN	-10/-3 S
LILLE	7/13 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	6/10 S	ST-PETERSB.	-4/-1 *	AFRIQUE		SEOUL	-2/8 S
LIMOGES	7/15 S	CAYENNE	24/28 P	GENEVE	6/10 S	STOCKHOLM	-1/6 S	ALGER	7/19 S	SINGAPOUR	24/29 C
LYON	4/16 S	FORT-DE-FR.	24/28 N	HELSINKI	-3/-2 N	TENERIFE	11/14 N	DAKAR	19/24 C	SYDNEY	22/29 S
MARSEILLE	4/16 N	NOUMEA	23/28 P	ISTANBUL	4/7 N	VARSOVIE	3/7 P	KINSHASA	24/31 N	TOKYO	5/13 S

Situation le 5 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 7 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Pour avoir des photos de qualité au meilleur prix

PHOTOS en une heure, photos à un franc : à chaque coin de rue et jusque dans les couloirs du métro, on trouve des boutiques aux annonces alléchantes. Mais les consommateurs n'y trouvent pas toujours leur compte : le prix réel est parfois plus élevé que celui annoncé. On oublie souvent d'afficher le coût du développement du film, qui pour un négatif couleur 24 × 36 peut varier de 13 francs (Fnac-Eclat) à 24 francs (Photo-Service) (1,95 à 3,60 euros). Quant au prix du tirage au format 10 × 15, il va de 1,50 franc la photo (Photo-Station, Fnac-Eclat) à 4,10 francs (Photo-Service), 0,25 à 0,61 euro. Ainsi, le développement et le tirage d'une pellicule de 36 poses s'élèveront de 67 francs (Fnac-Eclat) à 171,60 francs (Photo-Service) (de 10,05 à 25,65 euros). Certaines enseignes regroupent des indépendants : dans deux magasins Konica situés l'un dans le 13e, l'autre dans le 5e arrondissement de Paris, on relève des différences de l'ordre de 19 francs (2,85 euros).

Il n'y a pas de miracle : lorsque le tarif du tirage est très bas, celui du développement est élevé. Quelques chaînes (Photo-Service, Photo-Station, Fnac, Top'Phot) éditent des dépliants. Les autres se contentent d'un affichage plus ou moins accessible, au-dessus du comptoir, ou... au-dessous ! « *Donner des tarifs écrits reviendrait trop cher* », affirme sans rire un vendeur.

90 FILMS EN MÊME TEMPS

Plusieurs variables rendent difficiles les comparaisons. Tout d'abord, la qualité du papier. La présence d'un index payant peut augmenter la note. Enfin, le délai est déterminant : le développement en une heure, effectué sur place dans un « mini-lab » est plus cher que le développement en 24 ou 48 heures.

Certaines chaînes offrent concurremment les deux services pour attirer les deux clientèles. Celle qui est pressée de récupérer ses photos et ne lésine pas sur le prix, pourvu que le travail soit soigné, fréquente Photo-Service. Celle qui tient à économiser va chez Photo-Station, où les délais sont plus longs. Ces deux enseignes appartiennent à la même entreprise, Grand Vision.

Le développement de la pellicule est automatique, qu'elle passe par un minilab ou un laboratoire industriel. Seul le volume varie : un minilab traite quatre films en même temps, et un laboratoire industriel des « galettes » de 90 films. Le tirage est également automatique. La qualité dépend de la fréquence de régénération des bains ; les grandes enseignes imposent un cahier des charges à leurs sous-traitants.

Les techniciens n'interviennent qu'en bout de chaîne, pour éliminer les photos floues, trop sombres, ou ratées (lorsque vous avez malencontreusement photographié vos pieds). Dans le service « standard », les photos ratées sont rayées d'un coup de feutre noir, et jetées à la poubelle. Pour le service « luxe » (par exemple, Collection à la Fnac), la photo ratée est étiquetée « *non facturée* » et livrée au client. L'adepte des prises de vues insolites (gros plan artistique sur les orteils d'une statue) aura intérêt à choisir le service luxe, s'il tient à retrouver tous ses clichés.

Dans un secteur où la concurrence est rude, il y a toujours des promotions. « *Photo-Service offre un agrandissement, mais le cadre est facturé 90 francs !* raconte Estelle. *J'ai objecté que c'était trop cher, ils m'ont quand même laissé la photo.* » Pour compenser, certains magasins proposent une carte de fidélité ouvrant droit à des réductions. Elle est généralement payante (130 francs, 19,50 euros, chez Photo-Service, 160 francs, 24 euros, à la FNAC).

LE SERVICE APRÈS-VENTE

Il reste le problème du service après-vente. Des pertes surviennent dans les laboratoires industriels, où sont sous-traités les travaux complexes (agrandissements, retirages, copies). Elles seraient peu nombreuses, eu égard aux volumes en jeu (40 000 tirages à l'heure chez Konica à Roissy). Le même numéro est attribué automatiquement à la pochette, au film et aux photos. Lors du rapprochement des trois éléments, il peut y avoir des interversions de pochettes. « *On retrace l'itinéraire de la pellicule, à partir de la date de collage du film sur la galette lors du développement. On effectue aussi des recherches à l'aide du descriptif des vues. Si les pochettes viennent du même magasin, c'est plus facile* », explique-t-on chez Konica, où l'on retrouve 50 % des photos égarées.

Quelle indemnisation pour les photos détruites (film coincé dans la machine en panne) ou perdues ? Au dos du ticket de dépôt, figure une clause limitative de responsabilité : le dédommagement se réduit à un film vierge et à son traitement gratuit. En cas de travaux d'une importance exceptionnelle, préalablement déclarés, l'indemnisation peut se faire de gré à gré. « *J'ai donné 55 000 francs à un photographe professionnel gravement lésé par la disparition de ses films, et j'ai fait refaire pour un autre deux négatifs complets, les originaux ayant été égarés lors d'un retirage* », explique le responsable de Photo-Service. Les amateurs qui ne veulent pas risquer de voir disparaître les souvenirs de leur séjour dans l'Himalaya auront intérêt à ne pas confier tout leur lot au même développeur, ou à s'adresser à un laboratoire professionnel.

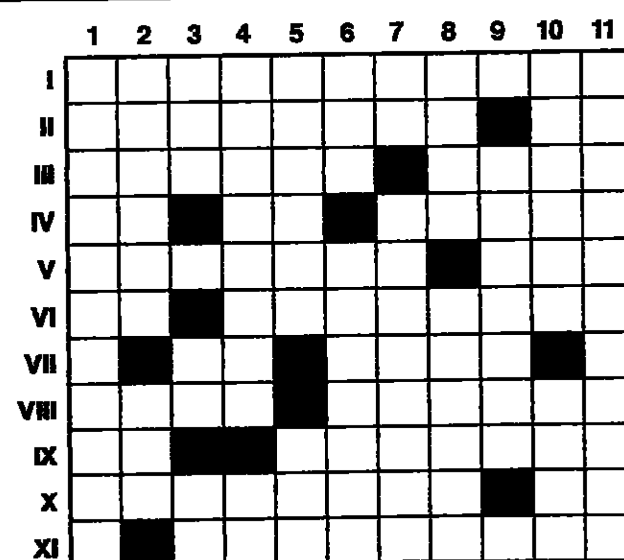
Michaëla Bobasch

Quelques conseils

● **Attention au format** de la photo : le standard, c'est 10 × 15 centimètres ; en 9 × 13 centimètres, c'est nettement plus petit.
● **Duo ou double photo** : deux photos dès le premier tirage. De 1,20 à 2,05 F (de 0,18 à 0,30 euro) la photo supplémentaire.
● **Retirages** à partir d'un négatif couleur : les prix varient de 2,20 (0,33 euro, Fuji-province) à 5,10 F (0,76 euro, Photo-Service).
● **Agrandissements.** En 20 × 30 centimètres : de 18 à 37 F (2,70 à 5,55 euros) En 30 × 45 centimètres : de 40 à 78 F (6 à 11,70 euros). En 50 × 75 centimètres : de 50 à 98 F (7,50 à 14,70 euros).
● **Diapositives.** Pour 36 poses : de 32 à 46 F (4,80 à 6,90 euros).
● **Noir et blanc.** Développement : de 9,50 à 24 F (1,42 à 3,60 euros) ; tirages : de 3 à 4,10 F (0,45 à 0,61 euro).
● **Anomalies.** S'il s'est produit un incident lors du rembobinage du film, si les photos ont été prises avec un éclairage insuffisant, il faut le signaler et demander un traitement manuel.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 99005

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Avec elle, on peut partir en campagne. – II. Transforme les belles en Bibendum. Fait souvent le pli. – III. Tape sur le système. Il y en a de toutes les couleurs. – IV. Personnel renversé. Voyelles. A rendre s'il est trop. – V. Passe son temps à joindre les deux bouts. Un autre pour le juif. – VI. Interjection. Pour se prélasser voluptueusement. – VII. Préposition. Se jette dans l'Eure. – VIII. Tendus pour piéger. Donnai du moelleux. – IX. Réunit. Dépense sans compter. – X. Sous le charme. Lettres de Rodin. – XI. Bien envoyées.

VERTICALEMENT

1. Au cœur du raisonnement. – 2. Tout ce qui ne m'appartient pas. Agent double. – 3. La première permet de se faire une idée. Conjonction. Se rend. – 4. Couches supplémentaires sur la couche. Sorties du précédent. – 5. A perdu sa suprématie en 1991. N'a peur de rien. – 6. Descendu. Publique, elle peut imposer des contraintes. – 7. Dans le coup. Ouvertures théâtrales. – 8. Surtout, ne pas la perdre. Chassés pour leur cuir et leur ivoire. – 9. Mousseline légère. – 10. Le prix de la liberté. Rude. – 11. Sa place est à la porte.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99004

HORIZONTALEMENT

I. Cuisinières. – II. Insalubre. – III. Rias. Mig. Ap. – IV. COB. Redonne. – V. One. Arêtier. – VI. Lipome. – VII. Falots. Urée. – VIII. Lue. Groom. – IX. Ed. User. Blé. – X. Xi'an. Serein. – XI. Etrennes. Et.

VERTICALEMENT

1. Circonflexe. – 2. Union. Audit. – 3. Isabelle. Ar. – 4. Sas. Io. Une. – 5. Il. Raptus. – 6. Numéros. ESN. – 7. Ibidem. Gréé. – 8. Ergoteur. Rs. – 9. Ré. Ni. Robe. – 10. Ane. Eolie. – 11. Superbement.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE® PROBLÈME N° 103

Les deuxième et troisième mots

a) **1er tirage : C E I N O T Y.** Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) **2e tirage : A E L M O P R.** Trouvez 5 mots de huit lettres en complétant ce 2e tirage avec 5 des lettres de C E I N O T Y (aucun de ces 5 mots n'a d'anagramme).

Le dictionnaire de référence est désormais l'édition 1998 de l'Officiel du Scrabble.

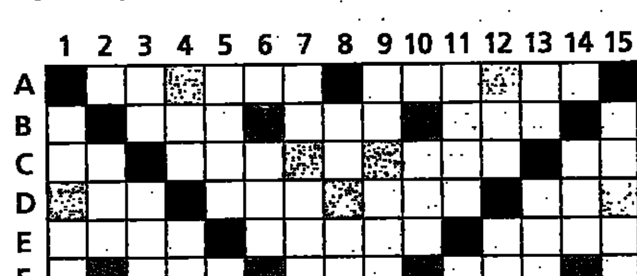
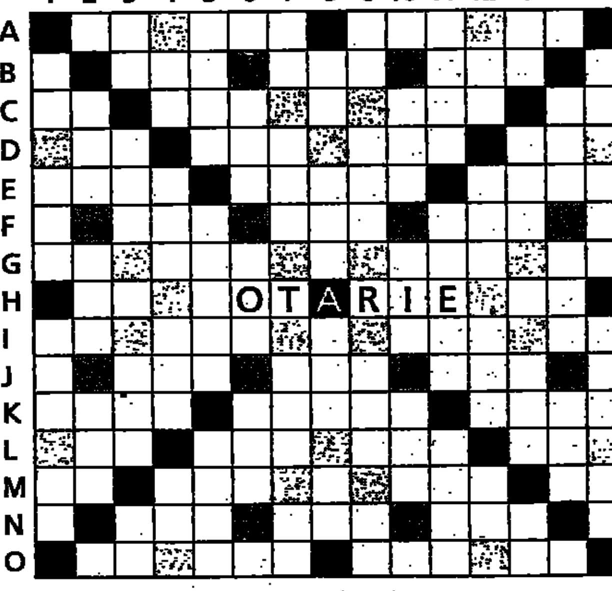
Préparation de la grille de la semaine prochaine.

A E K I N N T. Trouvez un sept-lettres. A A D J L N R. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 13 janvier.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 30 décembre 1998.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal, lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) FERIAUX, *relatifs à la férie, jour de la semaine*, A 6, 87, ou FRILEUX.

b) LUXERAI, I 9, 90.

c) FLUXERAI, *diluerai*, A 6, 113-GLAIREUX, C 6, 90, ou l'anagramme ARGILEUX-LIBERAUX, 4 F, 88-EXCLURAI, 7 F, 104, faisant LE et EX.

d) TOREAI ou OTERAI.

Michel Charlemagne

JAZZ Un disque-portrait irrésistible de la chanteuse, pianiste et compositrice new-yorkaise Blossom Dearie vient d'être édité chez Columbia par son ami Henri Renaud, pianiste et producteur chez Sony Jazz. Il se souvient de sa rencontre avec Blossom Dearie en 1952, à Paris, où elle demeura jusqu'en 1956. ● DE LA DISCOGRAPHIE de Blossom Dearie, seuls quelques titres sont disponibles en France. On attend toujours la réédition et l'importation des nombreux titres publiés chez Verve, Philips et chez son propre label, Daffodil Records. ● DOTÉE d'une voix haut perchée et d'un timbre acidulé immédiatement reconnaissable, Blossom Dearie ne fait pas partie des chanteuses « à voix ». Mais son style, son élégance, son humour, en font une interprète de haute tenue, admirée de ses pairs et d'un public choisi mais fidèle. Depuis plusieurs mois, elle remplit la petite salle de New York où elle se produit.

L'éternelle jeunesse de la chanteuse Blossom Dearie

Elle fait salle comble à New York et à Londres. Paris ne l'a pas entendue depuis 1984. Il est temps de faire fête à cette voix particulière de l'histoire du jazz, admirée de tous, de Miles Davis à Michel Legrand

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Elle ne fait pas partie de ces chanteuses à voix, ces instruments capiteux, moirés qui font l'ordinaire sensuel de l'amateur de jazz. Blossom Dearie qui, à deux ans près, a l'âge qu'aurait aujourd'hui Sarah Vaughan, est on ne peut plus éloignée de ce que faisait, lors de ses derniers concerts, sa consoeur : elle a gardé, depuis ses débuts au concert et au disque, ce filet impeccable et acidulé qui agace ou ravit. Une sorte de voix qui ne serait ni celle d'une petite fille, ni vraiment celle d'une femme-enfant, car elle révèle des couleurs cinglantes et des fêlures qui sont celles d'une femme qui a vu et vécu. Il faut passer outre la particularité de la couleur, son absence apparente de chair et de séduction sensuelle pour découvrir bientôt les succulences d'un phrasé impeccablement galbé, d'un souffle et d'une intonation sans défauts. Le caractère de cette voix n'est peut-être pas mieux décrit que par le qualificatif de « soubrette » – ce vocable employé sur la pochette de son avant-dernier disque pour Verve (1960) – dont l'étymologie se rapporte à quelque chose d'affecté. C'est là, probablement, que se cristallise la particularité stylistique de Blossom Dearie : une voix comme feinte, mais en fait d'un vrai naturel, qu'elle explique d'ailleurs assez simplement : *« J'ai toujours eu cette voix aiguë, je basculais en voix de poitrine au niveau du mi médian, d'où cette habitude de chanter un peu haut perché. »* (L'artifice semble d'ailleurs commencer par son nom : Blossom Dearie pourrait être traduit par quelque chose comme « floraison chérie ». Mais c'est son véritable patronyme, d'origines nordique et écossaise contrôlées.)

Depuis quelques lustres, la chanteuse, pianiste et compositrice new-yorkaise interprète un répertoire où le second degré, l'artificieux et le jeu de mots sophistiqué dominent. Et l'humour. A chaque concert, elle monte un petit numéro qui fait toujours son effet devant un public choisi et à la page qu'on oserait bien comparer à celui de Woody Allen à New York... Devant une tasse de thé et un riz au lait, dans l'un des *coffee shops* de West Village où elle a ses habitudes (Miss Dearie vit à cinquante mètres du Village Vanguard), elle grimace légèrement et dit d'une voix flûtée : *« Je préfère Peter Sellers. Mais je prends cela comme un compliment. »*

Musicienne hors pair, de formation classique (*« Ah !, les accords de Claude Debussy »*, soupire-t-elle...), Blossom Dearie écrit des mélodies et des harmonisations superbes qu'elle interprète *« avec la pédale douce toujours enfoncée, cela donne une sonorité feutrée, même lorsque je joue fort... »*. Son piano est sans fioritures, mais on y relève sans cesse des dispositions et des couleurs harmoniques qui lui appartiennent en propre. Le saxophoniste belge Bobby Jaspar, qu'elle épousa en 1956 à Paris et avec lequel elle enregistra plusieurs albums, aurait dit, en plaisantant à moitié : *« En général, quand mes collègues rentrent à la maison, leurs épouses leur ont mitonné de bons petits plats ; moi, quand je rentre, ma femme joue au piano des accords qui n'existent même pas ! »*

L'arrangement par Blossom Dearie de *Some Other Time*, extrait de *On the Town*, dans l'album Verve consacré à Betty Comden et Aldoph Green (un double microsillon Verve toujours non réédité...) est



MARCELO MAIA

Blossom Dearie au piano : « Elle a un sens du clavier exceptionnel » (Henri Renaud).

stupéfiant : la manière dont elle glisse des détournements harmoniques entre les accords originaux de Leonard Bernstein tient du prodige. Mais elle sait aussi délivrer une harmonie d'une juste simplicité, comme en témoigne l'une de ses plus belles compositions, *Touch the Hand of Love*, une élégie belle comme une *Gymnopédie* de Satie. Parfois, elle frôle, avec une maîtrise parfaite, un délicieux kitsch : son album de Noël, ou le disque *Tweedledum et Tweedledee*, arrangés à grands coups de synthétiseurs sirupeux par Mike Remzi, pourront en agacer certains, mais la *Christmas Carol* dédiée aux *fashion designers* Calvin Klein (qui a retenu une chanson de Miss Dearie pour la publicité de son parfum Obsession), Ralph Lauren ou Liz Clayborne ou la parodie (*Everybody Loves Jobim*) de *Agua de Beber* de l'album *Ella abraça Jobim* d'Ella Fitzgerald, sont des bijoux de finesse qui savent très bien le degré et la portée de leurs artifices.

Les plus grands auteurs lui ont dédié des *lyrics* de premier choix, Johnny Mercer au premier chef, mais aussi Jack Segal ou des auteurs-compositeurs comme Dave Frishberg et Bob Dorough (ses doubles stylistiques masculins : à deux, ils ont d'ailleurs écrit le succès absolu de Miss Dearie : *I am hip*, repris par Bette Midler dans son tout dernier album), John Wallowitch (auteur du tube *Bruce*), et quelques autres.

En cet été indien de sa carrière, elle est plus drôle et d'une émotion plus exacte que jamais

A ses débuts, Blossom Dearie est d'abord remarquée comme pianiste – elle accompagne notamment Tony Bennett. Mais c'est bientôt comme chanteuse qu'elle intègre les Blue Flames de Woody Herman et les Blue Rays d'Alvino Reys. Miles Davis l'invite à cinq reprises à se produire à ses côtés au Village Vanguard. A l'invitation de Nicole et Eddie Barclay, elle quitte New York pour Paris, où elle demeurera de 1952 à 1956. Là elle chante et joue en duo avec Annie Ross, se produit dans les boîtes de jazz de la rive droite comme le Mars Club, fonde l'ensemble vocal Les Blue Stars de Paris (où chantent Christiane Legrand, Mimi Perrin, Christian Chevalier et Bob Dorough). C'est là que Norman Granz l'entend ; il produira pour Verve six albums de Blossom Dearie, enregistrés entre 1956 et 1960.

Elle parsème ses albums de chansons en *« français-Berlitz »*, ce qui lui vaut l'intérêt grandissant du public des clubs chics de New York. En février 1964, elle enregistre pour le label Capitol l'album qui lui vaudra son plus large public, *May I Come In ?*. Suivent quatre disques pour Philips, publiés entre 1966 et 1970. Sans contrat avec de grandes maisons, elle finit par fonder le label Daffodil Records, dévoué à ses propres enregistrements. Elle revient à Paris et chante en 1982 et 1984 dans deux émissions du « Jazz Club », de Claude Carrière et Jean Delmas, diffusées en direct sur France Musique.

Les détracteurs de Blossom Dearie la taxent de *« chanteuse de cabaret »*, voire de *« diseuse »*. C'est une chanteuse à textes, sûrement, et elle ne renâcle pas à puiser dans le répertoire de Broadway (Rogers and Hart ou Hammerstein, Porter, Sondheim, Bernstein, Gershwin qu'elle n'a pas chanté pour le centenaire mais dont elle a enregistré naguère un *Somebody to Watch Over Me* qui est peut-être le plus détendu, le plus irrésistiblement sensuel de la discographie), elle va chercher dans des directions inattendues (la superbe ballade de Sting, *La Belle dame sans regret*) et surtout, depuis ses débuts, renouvelle le répertoire en partageant ses programmes en classiques et en nouvelles chansons.

« Je chante dans des cabarets parce que cela me donne une plus grande flexibilité. Si je voulais chanter en club de jazz à New York, je devrais faire trois jours par ci et deux jours par là, au gré des disponibilités, en plusieurs sets. Ici, au Danny's Skylight Room comme naguère au Ballroom, je peux organiser des semaines entières d'affilée pendant lesquelles je donne trois ou quatre récitals en fin de semaine. C'est un rythme qui me convient parfaitement. Nous sommes obligés de prolonger chaque fois car le public est vraiment nombreux. Cependant, je revendique mon appartenance au jazz. Le jazz, avant le répertoire, c'est un esprit, un feeling, une façon d'être rythmique, un sens du swing. »

Il reste aux organisateurs de concerts parisiens et français d'avoir la bonne idée de réinviter Miss Dearie. Certes, elle ne veut pas qu'on fume, qu'on la photographie, qu'on fasse trop tinter les glaçons dans les verres. Elle veut qu'on écoute, c'est bien son droit (pourquoi dénierait-on aux musiciens de jazz ce qui paraît d'évidence pour ceux de la musique dite classique ?). En cet été indien de sa carrière, elle est plus jeune, plus drôle et d'une émotion plus exacte que jamais. Et l'on brûle de l'entendre nous dire, en français, entre deux chansons bouleversantes : *« Ne dites pas à ma mère que je chante dans un club de jazz, elle me croit encore en prison... »*

Renaud Machart

★ Blossom Dearie chante les vendredis, samedis et dimanches à Danny's Skyfight Room, 446 West 46th Street (entre 8e et 9e Avenue), New York. Tél. : 00-1-212-265-81-33.

Parfois imitée, jamais égalée...

Remise au goût des oreilles les plus jeunes par une publicité pour le parfum Obsession, de Calvin Klein, Blossom Dearie serait-elle l'objet d'un *revival* ? Cette voix sans âge, aux douces perversités, suscite, semble-t-il, des vocations imitatives. Venue du froid, la chanteuse Lisa Ekdahl semble avoir hésité entre Björk et... Blossom Dearie. Il n'est que d'entendre *Tea for two*, également enregistrée par Dearie, pour saisir tout ce qui surligne l'appropriation stylistique et la parodie (le pianiste joue même avec la pédale douce enfoncée...). Mais l'effet Canada Dry finit toujours par révéler sa véritable nature : les minauderies de Miss Ekdahl n'ont en rien la saveur, le swing imperturbable, la sensualité frémissante du phrasé de Miss Dearie. Quand Dearie vend mille disques, Ekdahl en vendrait vingt mille... Refrain tristement connu...

★ *Back to Earth*, Lisa Ekdahl, Peter Nordahl Trio : 1 CD BMG 74321-61598-2.

Discographie

● **Titres publiés chez Verve.**
Blossom Dearie (1956 : 1 CD 837 934-2, réédité avec trois plages inédites) : quelques chansons en français dites avec cette pointe d'accent absolument irrésistible...
Give Him the Oo-la-la (1957 : 1 CD 314 517 067-2) : disponible en France. *Once Upon a Summertime* (1958 : 1 CD 314 517 233-2) : la version anglaise, par Johny Mercer, de *La Valse des lilas* de Michel Legrand et quelques autres perles. *My Gentleman Friend* (1959 : 1 CD POJC-2653, import japonais). *Blossom Dearie Sings Comden and Green* (1959) : double album superbe à rééditer et à importer d'urgence.
Blossom Dearie Soubrette Sings Broadway Hit Songs (1960 : 1 CD POCJ-2654, en import japonais) : le plus décevant de la série, les musiques sont assez peu intéressantes et les arrangements un peu trop bariolés. *Blossom Dearie* (1996 : 1 CD 314 529 906-2, compilation dans la collection *« Jazz Masters »*) : une excellente introduction à l'art de Blossom Dearie à ses débuts. Disponible en France.
● **Chez Philips/Fontana.**
Blossom Time at Ronnie Scott's (1 CD Fontana PHCE-4193, en import japonais) : pour les impayables bons mots et blagues de Miss Dearie et... quelques belles chansons, dont le premier enregistrement de *I'm Hip*. Prises de concert au célèbre club londonnien.
Sweet Blossom Dearie (à rééditer). *Soon It's Gonna Rain* (à rééditer). *That's Just The Way I Want to be* (1 CD Polydor POCP-1659, complété par des extraits du disque Verve *Give Him the Oo-la-la*, import japonais).
● **Chez DIW Records, Tokyo.**
Rootin'Songs (1963 : 1 CD DIW311, import japonais).
● **Chez Capitol.**
May I Come in ? (1964 : 1 CD CDP 7243 4 95449 2 51). Un disque à succès, d'accès assez aisé quoique assez peu représentatif de son style. Blossom Dearie y chante avec orchestre. Disponible en France.
● **Chez Daffodil Records.**
Ces volumes reportés sur CD ne sont pas importés et pour certains également introuvables aux Etats-Unis.
Winchester in April Blossom Time, vol. 4 (1977 : 1 CD CHECD8. Cinq titres du double album original microsillon n'ont pas été reportés). *Needlepoint Magic*, vol. V (1979 : 1 CD BMD 105). *Songs of Chelsea*, volume X (1987 : 1 CD BMD 110).
Tweedledum and Tweedledee, vol. XV (1991 : 1 CD BMD VOL XV).
Christmas Spice so Very Nice, vol. XVI (1991 : 1 CD BMD VOL XVI).
Our Favorite Songs, vol. XVII (1995 : 1 CD BMD VOL. XVII, compilation). *Blossom's Planet*, Vol XVIII (à paraître en 1999).
● **Chez Columbia-Sony.**
I'm Hip (1998 : 1 CD COL 489123-2), excellente compilation d'extraits (1979 à 1987) des collections Daffodils Records par Henri Renaud, différente de celle opérée par Blossom Dearie pour sa propre compilation *Our Favorite Songs*.
Des moments musicaux de premier choix pour la première fois disponibles sur disque compact et en France, dont un duo merveilleux avec Bob Dorough.
● **Deux disques** enregistrés à Paris sous les labels Felsted (SDL 86034) et Barclay (F EP74017) en 1955 et 1956 mériteraient d'être rendus disponibles. Certains titres du catalogue Daffodil (disques compacts, cassettes et albums microsillons) ainsi que *The First Blossom Dearie Songbook* peuvent être achetés par correspondance (paiement par chèque international en dollars) sur le site Internet : http://www.angelfire.com/ny/blossomdearie/

Henri Renaud : « Un jeu d'une élégance folle »

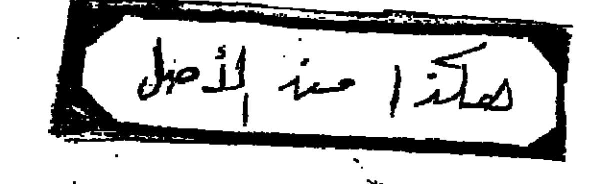
HENRI RENAUD est un personnage central de la scène du jazz parisien, et au-delà. Pianiste, compositeur et arrangeur, partenaire de nombreux musiciens français et américains (de Sacha Distel à Clifford Brown, de Lester Young à Sarah Vaughan), il a quitté le métier, en 1964, pour devenir le directeur du département Jazz de CBS France. Il a connu Blossom Dearie dès son arrivée à Paris et vient, plus de quarante ans plus tard, de lui redire son amitié et son admiration en proposant au marché français un ensemble de compositions enregistrées par la chanteuse entre 1979 et 1987, le disque titré *I'm Hip*, d'après la chanson la plus célèbre du répertoire de Blossom Dearie. *« Blossom est venue à Paris en 1997 et nous avons choisi, dans un vaste ensemble de disques qu'elles avait produits pour sa compagnie, Daffodil Records, des morceaux qui nous semblaient devoir être reportés sur compact. Ce n'est pas une compilation mais une composition, chaque plage est organiquement liée à ses voisines. J'ai souhaité privilégier l'aspect musical, car certaines des chansons à texte sont véritablement intraduisibles et ne correspondraient pas au goût français. Je trouve bon pour Blossom qu'elle soit présente au catalogue Columbia et que ces enregistrements Daffodil sortent d'une confidentialité qui la dessert, ici comme aux Etats-Unis. »*

VERBATIM

Henri Renaud sait que le temps a passé, mais il demeure persuadé de l'actualité de cette artiste : *« Ce n'est plus une gamine, Blossom, mais elle est toujours dans le coup, je vous l'assure. Je demeure étonné par cette jeunesse qu'elle garde, cette fraîcheur vocale, cet humour, cet abattage en scène. Je ne lui vois pas vraiment d'antécédents, ni d'artistes qui lui soient comparables. Avant l'arrivée du rock puis du rap, elle était une chanteuse populaire, au sens où l'on peut considérer comme populaire le répertoire de Broadway ou d'Hollywood. Ensuite, elle s'est rangée dans une catégorie plus sophistiquée. Je me souviens très bien de son arrivée à Paris, blonde, superbe (elle est toujours pleine de charme aujourd'hui...), sensuelle... Nicole Barclay avait fait venir trois filles : Annie Ross, Billie Wallington et Blossom. Je l'ai entendue au Mars Club puis avec les Blue Stars de Paris, un ensemble de huit chanteurs, quatre femmes et quatre hommes, qui fut à l'origine de toute une pratique de jazz vocal polyphonique. Ils ont eu un titre qui a marché du tonnerre et les a rendus célèbres,* Lullaby of Birdland, *de George Shearing, arrangé par Michel Legrand. »*

Henri Renaud insiste sur le talent proprement musical et technique de Blossom Dearie : *« Outre sa voix, elle a un sens du clavier exceptionnel, un jeu d'une élégance folle, un toucher merveilleux et, surtout, un langage harmonique que beaucoup admirent. Elle était et est toujours très aimée de ses collègues. Le métier sait que Blossom peut très bien écrire pour orchestre. Je me souviens qu'elle avait arrangé* Give me a Simple Life, *un titre que j'avais enregistré en tant que pianiste avec Jay Cameron, Bobby Jaspar, Barney Wilen et Jean-Louis Chautemps en 1955 et qui va reparaître bientôt chez BMG. Elle a fréquenté la bande de Gil Evans, de Gerry Mulligan, pendant les années du Nonette Miles Davis, au moment crucial du Birth of the Cool Jazz. Je vous assure que Miles avait une vraie considération pour elle. »*

Henri Renaud compte bien consacrer un deuxième disque à Blossom Dearie. On ne peut même qu'espérer un nouvel enregistrement consacré – comme la chanteuse nous a confié vouloir le faire – à des chansons en français, cette langue qu'elle n'a cessé d'aimer depuis son séjour à Paris.



Shopping de rentrée dans les galeries de Paris

A l'usage de ceux qui croient que l'art contemporain est plus cher qu'un bol à chien

ON SE SOUVIENT du fameux symbole du dollar, revu par Andy Warhol : le pop-artiste américain avait, d'un geste et d'un signe simple, amalgamé l'art et l'argent pour la plus grande joie de ses collectionneurs. Au printemps 1998, à New York, Sotheby's a vendu un Warhol pour 103 millions de francs : un record, et une manière d'accréditer l'idée que l'art contemporain est hors de prix. Et pourtant, ce n'est pas vrai. Il est possible de constituer une collection pour une somme, sinon modique, du moins raisonnable. Sans aller jusqu'à imaginer, comme l'avait fait naguère l'artiste Gianni Bertini, une brique (réelle) publiée par les *« éditions d'art contem pour rien »*, une promenade dans les galeries parisiennes permet de trouver des œuvres à moins de 5 000 francs (762,25 euros).

Cela touche tous les secteurs, du moderne classique au contemporain le plus avant-gardiste : il suffit d'oublier les grands noms, de chercher des jeunes, ou de s'orienter vers la photographie ou le dessin, supports moins prestigieux que l'huile sur toile ou le bronze. Quoique, même là, les surprises soient possibles. Ainsi le galeriste Henry Bussière propose-t-il *Petit Temple*, ensemble de personnages en bronze du sculpteur Jean-Michel Solves, à 2 500 francs (381,12 euros). La pièce, tirée à trois exemplaires, mesure environ 5 centimètres de haut, mais n'a rien d'un décoratif dessus de cheminée : on y retrouve toute la puissance et le mystère qui se dégagent habituellement des figures plus grandes de cet artiste. Chez le même, et toujours en fonte, qui est en fonds peut s'offrir la *Naissance des compotes*, bas-relief de Michel Potage, pour 4 500 francs (686,02 euros). Ou une huile sur papier de R. E. Gillet, un des meilleurs peintres expressionnistes d'aujourd'hui, pour 5 000 francs (762,25 euros).

PLASTIQUE ET CAOUTCHOUC

Trop cher ? Traversez la Seine, et passez « Chez l'un, l'autre », l'autre nom de la galerie Anton Weller : ce qu'ont fait, dit-on, deux amoureux, qui y ont déposé leur liste de mariage ! Les invités à la noce ne se ruineront pas : un sachet de Dana Wyse coûte 50 francs (7,62 euros). Il s'agit le plus souvent de quelques pilules conditionnées sous plastique, accompagnées d'un mode d'emploi hilarant, rédigé par cette artiste canadienne : un moyen, selon les cas, d'apprendre le français (la gélule est bleu-blanc-rouge), de garantir l'hétérosexualité de votre enfant, d'apprendre instantanément à jouer de la guitare ou de restaurer sa virginité. Par-delà le gag, la réflexion sur la surconsommation de poudres de perlimpinpin est féroce.

Plus dérangeantes encore, les vidéos de Sylvain Sorgato, né en 1965. Elles se vendent au mètre, comme le bon boudin : la galerie précise en effet qu'elles *« sont au prix de 2 francs* (0,30 euros) *la minute, le prix est donc fixé en fonction de la durée de la K7... »* Soit entre 120 francs (18,29 euros) et 600 francs (91,47 euros). Du même, un peu plus cher, des autoportraits dessinés au feutre, où l'artiste rigolard se représente en pomme, en « sculpteur célèbre », ou enceint (e) : 700 francs (106,71 euros).

Et qui voudrait comprendre comment un garçon peut espérer vivre une grossesse n'a qu'à se pencher sur les œuvres de la série « Autonomie et dépendance », réalisée par Bernard Lallemand, un des artistes les plus doués et les plus troublants de sa génération : elles décrivent un monde, peut-être pas si lointain, où les relations humaines passeront par des tuyaux de plastique, des embouts de caoutchouc, et d'autres trucs bien moins courants, mais tout aussi désagréables. Un ensemble percutant, qui peut être acquis, sur commande, élément par élément : 2 500 francs (381,12 euros) pièce.

Ceux qui préfèrent les voies de notre bonne mère nature trouveront sculpture à leur pied chez Claude Samuel, qui conserve au frais, à la cave, quelques-uns des spermatozoïdes géants survivants de la dernière exposition de Nadeige Choplet (*Le Monde* du 30 juillet 1997). Un mètre soixante-dix de plâtre frétillant, pour 3 000 francs (457,35 euros). Et si un esprit chagrin peut se convaincre que tout ceci manque par trop de poésie, il se consolera devant les photographies de Pierre Tilman, créateur, avec Marie-Hélène Dumas, de la revue *L'Evidence*, écrivain-plasticien, et réciproquement. Tilman est resté un grand gamin, qui joue avec des petits personnages en plastique : sa salle de jeu, c'est son corps. Un renard s'attarde à l'entrée du terrier formé par ses narines, un King-Kong velu se suspend à la paupière, un faucheur s'acharne sur une forêt de poils, et un motard est assis, *« au bout du rouleau... »* ; 3 600 francs (548,82 euros), pour faire le tour d'un poète.

Qui les aime moins dénudés peut s'offrir un « Posage » d'Alain Jouffroy, des assemblages d'objets que l'écrivain, théoricien de « l'individualisme révolutionnaire », réalise depuis 1991. Un poème plastique : Alain Jouffroy explique que *« tout les objets font signe et, bien regardés, autrement associés que par l'habitude et l'utilité, ils deviennent les cartes d'un autre jeu. Chaque Posage condense une expérience intérieure sans mots. »* Mais pas sans prix : 3 500 francs (533,57 euros) pour les *Cartes postales non envoyées à Philippe Sollers*, ou pour *Le Laboratoire du roman*, par exemple.

Harry Bellet

★ **Henry Bussière Arts, 26, rue Mazarine, Paris 6e, Mo Odéon. Tél. : 01-43-54-78-11. Galerie Anton Weller, Chez l'un, l'autre ; 57 rue de Bretagne, Paris 3e. Mo Arts-et-Métiers. Tél. : 01-42-72-05-62. Galerie Claude Samuel, 69 avenue Daumesnil, Paris 12e. Mo Gare-de-Lyon. Tél. : 01-53-17-01-11.**

Les galeries parisiennes abritent des œuvres à moins de 5 000 francs (762,25 euros).

MARIE-PAULE NÈGRE/MÉTIS

Prix sans surprise chez Jean-Pierre Lavignes

Les galeristes ne rechignent pas trop à communiquer un prix à qui le demande, mais rares sont ceux qui les affichent en devanture. Une exception toutefois, la galerie Lavignes-Bastille (27, rue de Charonne, Paris 11e, Mo Bastille). Et pour cause : en 1997, Jean-Pierre Lavignes a transformé son commerce, qui avait vu quelques expositions d'anthologie (Warhol ou Vostell, par exemple), en dépôt-vente.

Un collectionneur soucieux d'éclaircir ses murs peut venir avec son tableau sous le bras et se mettre d'accord sur un prix avec le maître des lieux. La démarche fait hurler ses anciens confrères, mais séduit une clientèle effrayée par l'hermétisme supposé des galeries traditionnelles. Certes, l'accrochage est souvent éclectique et fait un peu auberge espagnole, mais on peut y trouver des œuvres de qualité, une *Allure d'objet* d'Arman, un collage de Dorny ou des gouaches de Pignon à des prix sans surprise : ils sont même diffusés sur Internet (http://www.od-arts.com/lavignes-bastille).

Le « Bill'Art » 1999, guide égotiste des marchands de la capitale



BIBLIOGRAPHIE

L'ÉDITION 1999 du *Bill'Art* vient de paraître. Ce guide, qui existe depuis 1998, est une curiosité : Olivier Billiard, son auteur, est un collectionneur passionné. Des œuvres, il est passé aux galeries, qu'il arpente et traque sans relâche, la moustache en bataille, le teint fleuri, l'œil aux aguets. Il les collecte et les épingle dans son livre, rudement pratique, qui recense près de 500 lieux à Paris. Mais le *Bill'Art* n'est pas un simple annuaire : il entend permettre à l'amateur, disposant d'une après-midi et muni de solides souliers, d'explorer complètement un de ces quartiers de Paris où ces officines s'agglutinent, pignon sur rue et vitrines rutilantes pour les unes, fonds de cour et couloirs tortueux pour les autres.

PETITS PINCEAUX

Pour orienter l'égaré, outre des plans sommaires, l'ouvrage fourmille de symboles, petits pinceaux alignés comme les toques d'un guide culinaire, abréviations distinguant les modernes des contemporains, et ces derniers des avant-gardes, ou encore estimation de la qualité de l'accueil. Là, Olivier Billiard sait être caustique. Le pauvre Arnaud Lefebvre, qui ne méritait pas vraiment ça, hérite par exemple du commentaire suivant : *« Tout est minimal dans cette galerie : les artistes présentés, le nombre d'œuvres accrochées, le local, l'accueil et le chien qui surveille l'entrée... »*

On l'aura compris, le *Bill'Art* est un guide engagé, qui reflète souvent la sympathique faconde de son auteur. Cependant, il ne prend fort heureusement jamais systématiquement un parti antimoderniste. On le sent au contraire animé d'un fort désir de comprendre, avant, peut-être, d'aimer. Une préoccupation qui rejoindra sans doute celles de bon nombre de ses lecteurs, et qui le rend intransigeant sur le chapitre de l'accueil : à méditer, ainsi, ces deux notules concernant chacune une galerie de la rue Louise-Weiss. L'une l'a visiblement mal reçu : *« Dans les bureaux de cette galerie, on papote et on gesticule. Dans l'espace d'exposition, l'amateur est livré à lui-même, seul devant des œuvres avant-gardistes insaisissables. »* L'autre *« fait des efforts notoires* [sic] *pour expliciter clairement les démarches de ses artistes... »*.

On trouvera aussi une estimation de la fourchette des prix pratiqués habituellement par la galerie. Elle surprendra ceux qui croient l'art contemporain hors de leur portée. Les lieux proposant des œuvres à partir de 1 000 francs (152,45 euros) sont légion, et cette tendance est surtout marquée chez les plus jeunes, et les plus avant-gardistes d'entre eux.

Ha. B.

★ ***Bill'Art*, Ed. Au même titre, diffusion Difas, 344 p., 179 F (27,29 euros).**

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : l'ouverture d'un musée d'art contemporain**, le premier dans les Länder de l'Est, et une fête de rue avec la participation d'une troupe française et de milliers de personnes ont marqué l'accession de Weimar au titre de capitale européenne de la culture pour 1999, après Stockholm en 1998. Plusieurs dates de l'histoire allemande seront célébrées au cours de l'année qui marque le 250e anniversaire de la naissance de Johann-Wolfgang Goethe, le 80e anniversaire de la République de Weimar, le 50e anniversaire de la fondation de la RFA et de la RDA, et les dix ans de la réunification allemande.

■ **THÉÂTRE : la première pièce de la chanteuse et comédienne Jane Birkin**, *Oh ! pardon tu dormais...*, sera créée au Théâtre de la Gaîté-Montparnasse à Paris le 15 janvier. Inspirée du scénario du film que Jane Birkin avait écrit et réalisé en 1992 pour France 3, *Oh ! pardon tu dormais...* met en scène un couple qui se déchire, le temps d'une nuit. Les rôles des protagonistes, Elle et Lui, qui étaient joués à la télévision par Christine Boisson et Jacques Perrin, sont interprétés au théâtre par Jane Birkin et Thierry Fortineau – tous deux dirigés par Xavier Durringer.

■ **CINÉMA : Claude Lanzmann, réalisateur du film documentaire *Shoah*,** a été admis le 29 décembre comme nouveau membre de l'Académie des arts de Berlin. Il rejoint l'académie en même temps que le metteur en scène Jean-Marie Straub et son épouse, Danièle Huillet, auteurs de *Chronique d'Anna Magdalena Bach*.

■ ***Affliction*, nouveau film du scénariste et réalisateur américain Paul Schrader** – il a écrit les scripts de *Taxi Driver*, *Raging Bull* et de *La Dernière Tentation du Christ* –, va sortir sur les écrans américains. Cette adaptation du roman éponyme de Russel Banks met en scène l'histoire d'un policier, Wade Whitehouse, interprété par Nick Nolte.

■ **PATRIMOINE : près de 4 millions de personnes ont visité, en 1998, les musées publics de** Florence (Italie), dont la célèbre galerie des Offices, soit une hausse de 5,67 % par rapport à 1997, a annoncé, le 2 janvier, la Direction des biens artistiques de la région. *« Nous avons atteint un seuil de visites inquiétant et dangereux »*, a estimé Antonio Paolucci, responsable de cette direction, en rappelant que le nombre de visiteurs était destiné à augmenter en vue du jubilé de l'an 2000. Il a souligné que le personnel de surveillance n'était pas assez nombreux et qu'il faudrait environ 20 % de gardiens en plus.

■ **Un bloc de marbre s'est détaché**, dans la nuit du 1er au 2 janvier dans une salle des chapelles funéraires des Médicis, à Florence, entraînant la fermeture provisoire du site.

■ **ARTS : près de 100 000 personnes ont acheté des tickets** pour voir les quatre-vingt-quatre toiles du maître impressionniste français Claude Monet qui seront présentées à partir du 23 janvier à la Royal Academy de Londres. C'est un record pour une exposition en Grande-Bretagne, selon la presse britannique.

Le soir où Pietragalla a déchaussé ses pointes

UN GRAND SOIR, comme Paris les aime et qui sont devenus trop rares, un soir où l'envie vous prend d'être un peu plus élégant qu'à l'habitude, plus ponctuel aussi, et simplement fervent. Dès 18 h 30, le 2 janvier, une foule nombreuse était massée le long des cordes rouges qui barrent l'accès de l'escalier de l'Opéra-Garnier ou bien encore aux guichets ou sur le parvis, à l'affût d'un billet qui permettrait d'assister aux adieux de Marie-Claude Pietragalla, dame de fer du Ballet de l'Opéra national de Paris, qui a *décidé de prendre* la direction du Ballet national de Marseille-Pietragalla, sa nouvelle bannière (*Le Monde* du 16 décembre 1998).

« Pietra », comme la surnomme le surchauffé du ballet classique, a déchaussé sous les vivas ses pointes de danseuse étoile. Plus de dix minutes de rappel, sous le grand lustre allumé et une pluie de confettis rouge sang, ont salué son ultime performance dans le rôle de Kitri de *Don Quichotte* – le même rôle qui lui avait valu l'accession au rang d'étoile en 1990, après dix-sept ans d'apprentissage au sein du ballet de l'Opéra – et celle de son partenaire, Nicolas Le Riche, impérial dans le rôle de Basilio, chorégraphié pour lui par Rudolf Noureev. Lui reste étoile de la troupe quand elle a déjà pris la route du Sud. Paris a donc salué avec effusion celle qui a compensé tout au long de la représentation quelques incertitudes techniques, à l'évidence dues au trac, par une énergie, une impétuosité, une séduction déjà légendaires.

« DON'T LOOK BACK »

La salle comble a, comme la tradition l'exige, plusieurs fois interrompu la représentation pour lui témoigner son affection, oubliant les décors et costumes surannés – impossibles ! – d'une production à l'affiche depuis 1981, se concentrant sur les bras, les jambes, le visage rude et beau de sa diva en partance. Chacun avait reçu en rejoignant sa place une affichette figurant Marie-Claude Pietragalla dans le solo écrit pour elle par Carolyn Carlson, *Don't Look Back*. Ne regarde pas en arrière ? Injonction à laquelle nul ne devra obéir.

Olivier Schmitt

Goya, une leçon de liberté en peinture

Soixante tableaux et la série de gravures des « Caprices » sont réunis à Lille

GOYA. UN REGARD LIBRE. Palais des beaux-arts, place de la République, 59000 Lille. Tél. : 03-20-06-78-00. Mercredi et vendredi de 11 heures à 21 heures ; jeudi, samedi et dimanche de 11 heures à 18 heures. Horaires réservés pour les scolaires et les visites guidées. Catalogue 270 p., 290 F (44,20 euros). Jusqu'au 14 mars.

LILLE
de notre envoyé spécial

Le Palais des beaux-arts de Lille conserve depuis 1874 deux tableaux exceptionnels de Goya : *Les Vieilles* (aussi nommé *Le Temps*), peint vers 1810, et *Les Jeunes*, exécuté environ trois ans plus tard. Bien que souvent rapprochés, les deux thèmes n'ont rien à voir, pas plus que les deux tableaux. Pourtant, la Vulgate a longtemps tenu à en faire des pendants.

C'était tentant : une jolie parabole sur les âges de la vie, le tendre et le fripé, la beauté radieuse, puis enfuie. Malheureusement, au regard des sources, archives et inventaires, analyses et radiographies, le beau lien ne tient pas. Toute l'exposition de Lille joue sur ce sens estimable de la nuance, qui permet aux commissaires de sous-titrer la réunion temporaire de soixante tableaux de Goya, et l'accrochage de la série complète des gravures des *Caprices*, « Un regard libre ». Celui du peintre ? Certes. Mais celui des conservateurs aussi, qui ont su dégager le mythe Goya de bien des scories dont la légende l'avait affublé.

MODERNITÉ FANTASTIQUE

Soixante tableaux, c'est peu. Mais c'est énorme aussi. En 1996, l'Espagne avait fêté au Prado, à Madrid, le deux cent cinquantième anniversaire de Francisco de Goya y Lucientes, né à Fuendetodos le 31 mars 1746. L'exposition réunissait près de trois fois plus d'œuvres, dont près des deux tiers appartiennent aux collections permanentes du Prado (*Le Monde* du 2 avril 1996). Paradoxalement, elle semble avoir été moins complète que celle de Lille : il y manquait les gravures et les toiles aux sujets les plus troublants, comme les croquignolettes scènes d'anthropophagie du Musée de Besançon qui sont montrées aujourd'hui.

Ce que l'on ne doit pas s'attendre à trouver à Lille, ce sont les monstres sacrés, les *Dos* et *Tres de Mayo*, inspirés par l'invasion des armées napoléoniennes, ou les *Maja*, vêtues ou pas. Arnaud Brejon de Lavergnée, le très subtil et passionné conservateur des lieux (*Le Monde* du 2 octobre 1997), s'en explique ingénument : « *Je ne voulais pas me rendre ridicule, ni passer pour un guignol, en demandant le prêt de tableaux pareils, que l'on m'aurait refusé de toutes manières. J'ai préféré insister pour avoir des œuvres moins connues, mais qui me paraissent plus pertinentes pour le propos de l'exposition.* » Et quel est-il, ce propos ? Simplement de poser quelques questions, la moindre n'étant pas la contradiction entre le Goya côté cour, petit parvenu du XVIIIe siècle finissant, proche des Lumières, mais surtout du roi Carlos III et de son entourage, qui caressaient l'idée de réformes placées sous le signe de la Raison ; et le Goya cultivant son jardin, et conservant par devers lui des toiles d'une modernité fantastique, les Goya de Goya qui figuraient à l'inventaire dressé de son atelier en 1812, après la mort de son épouse.

Les commissaires ont réuni douze de ces tableaux, dont *Les Vieilles* font partie, mais aussi des natures mortes que n'aurait pas désavouées Courbet, ou, plus près de nous, Paul Rebeyrolle : dindon plumé prêt à rôtir, dorades ou carré d'agneau, dont l'exécution et la pâte sont aussi savoureuses que le sujet.

Il faut les comparer avec les tableaux religieux de la troisième salle, et plus encore avec les cartons de tapisserie de la première, pour apprécier la complexité de Goya, sa légèreté, et sa touche moussue pour les saynètes de ses débuts, la gravité empruntée de ses œuvres pies, et l'étourdissante utilisation des ressources de la peinture à l'huile sur des toiles comme *Les Jeunes*, où le pinceau peut passer des jus transparents à l'empâtement le plus dense, des lavandières de Degas aux matières de Fautrier, sans que l'harmonie en souffre le moins du monde.

Et puis, il y a les portraits : à Lille, on les a répartis en deux salles. L'une regroupe les tableaux antérieurs à 1800, l'autre ceux que Goya réalisa dans les vingt-huit dernières années de sa vie. La charnière du siècle n'est pas dénuée de sens.

LAIDS, MAIS ROYAUX

En 1786, Goya est nommé peintre du roi et devient un portraitiste à la mode. Sa première grande réalisation dans ce genre, *Le Comte de Floridablanca* de 1783, peut-être celui de ses tableaux contenant le plus de sous-entendus politiques, est malheureusement absent de l'exposition.

On y voit en revanche une inénarrable figure de *La Reine Marie-Louise*, peinte en 1789, et reprise dix ans plus tard, afin d'actualiser ce qui devait être un modèle pour les portraits officiels : Marie-Louise rhabillée à la mode, un turban remplaçant son chapeau emplumé. Seul fut conservé son visage de harengère légèrement avinée. Critique sociale ? Non pas : les puissants d'alors l'étaient assez pour se montrer tels que la nature les avait faits. Laids, mais royaux.

Il faut comparer ce portrait avec celui de l'ambassadeur de France en Espagne, Ferdinand Guillemardet. Régicide, protégé de Talleyrand, il vint en Espagne représenter la jeune République, lutiner les marquises, et, accessoirement, aider Goya à réaliser le tirage des *Caprices*. Il est lui aussi paré des emblèmes de sa fonction, et enrubanné de bleu-blanc-rouge. Mais il est beau. Belle, également, *La Femme du libraire*, qu'un accrochage inspiré a mis en regard de *Dona Antonia Zarate*. Beau aussi, le portrait de son ami Asensi, un peintre au physique à mi-chemin entre celui de Bernard-Henri Lévy et du comédien Fabrice Luchini : beau, on l'aura compris, comme une leçon de liberté en peinture, que surent apprendre Manet, Nicolas de Staël, et quelques autres.

Ha. B.



FUNDACION COLECCION THYSSEN-BORNEMISZA, MADRID

Francisco de Goya, « Portrait de son ami Asensi ». Vers 1798, huile sur toile (54,5 x 41 cm).

« Le Dernier Repas », de François Fayt, demeure entre chèvre et chou

LE DERNIER REPAS, opéra de François Fayt sur un livret de Jean-Pierre Quinsac, par la Compagnie du Matamore. Philippe Desandré (Henri Smith), Pascal Sausy (Voctor), David Schavelzon (Jean), Jocelyne Carissimo (Meel Flesh), Akémi Souchay (piano), Alain Batifoulier (décors et costumes), Jean-Luc Chanonat et Agnès Henry (lumières), Bruno Gousset (préparation musicale). LA PÉNICHE OPÉRA, le 3 janvier (dernière).

Depuis le 5 novembre 1998, la Compagnie du Matamore avait élu domicile à la Péniche Opéra, dont l'équipe était pendant ce temps-là ancrée dans le cours de sa résidence « hors les eaux », si l'on ose dire, à l'Opéra-Comique (*Le Monde* du 1er janvier). On avait entendu dire que ce *Dernier Repas* valait le déplacement. « *Un opéra-bouffe, mais un vrai !* », annonçaient les encarts publicitaires – et comment ! : « *Il y est question de chair humaine, bien entendu, mais ici on la mange...* » Un maître, tendance Dracula rangé des corbillards – Philippe Desandré, basse –, et son valet, Victor – Pascal Sausy, ténor –, se voient liés par un contrat ludique : plutôt que se suicider, le maître, Henry Smith, accepte de se livrer à un plaisir raffiné et interdit, la consommation de chair humaine. Ils recrutent un jeune homme bien fait, célibataire et disponible, qu'il s'agira d'engraisser avant de l'abattre et de le manger.

ATONALITÉ ET LIEUX COMMUNS

Lorsque Victor, à l'heure du choix, montre à son maître une série de photos de jeunes gens déshabillés, l'on se dit que la tonalité très Eros-Thanatos de l'histoire va tourner au psychodrame homosexuel. Fausse piste : une secrétaire à talons hauts entre en scène (Jocelyne Carissimo, mezzo), elle rédige les Mémoires du maître, qui la lutine entre deux phrases « dictées ». L'histoire, qui devait se terminer bien (le maître se prend finalement d'amitié vraie pour le sincère et amical Jean et renonce à son pari), tourne au cauchemar (le pauvre garçon, découvrant l'affaire, se suicide, le maître et le valet le dévorent cependant, et le premier empoisonne le second).

Il va de soi que cette fable aurait pu donner quelque chose de grinçant et de fort. La musique et le livret se cherchent entre drôlerie, grincements de dents, fantastique et sincérité lyrique. On se croit entre *Le Bal des vampires* et *Portier de nuit*, ce qui n'est pas une tonalité dramatique très définie : le propos reste indécis, on ne rit ni ne s'émeut. La musique (jouée au piano) est bien écrite, mais n'a aucune signature stylistique. Le langage oscille entre une atonalité de bon aloi et des lieux communs pêchés de droite et de gauche dans le répertoire classique et léger. Les interprètes sont très bien préparés et convainquent par leur présence scénique ; la mise en scène est astucieuse (malgré quelques artifices inutiles : les micros, les lampes de poche, etc.). Mais c'est long, un peu vain et l'on s'ennuie.

R. Ma.

Muriel Hermine en plongée au Cirque d'hiver

CRESCEND'O, spectacle de Muriel Hermine. Musique : Dylan Vaughan. Chorégraphie équestre : Mario Luraschi. Avec treize nageuses, deux danseuses, trois trapézistes, trois acrobates, un contorsionniste, deux clowns, deux patineurs, trois musiciens. CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE, 110, rue Amelot, Paris 11e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-49-87-57-57. Mardi, jeudi et vendredi, à 20 h 30 ; mercredi, à 16 heures ; samedi, à 14 heures et 20 h 30 ; dimanche, à 14 heures et 17 h 30. 111 F à 220 F (17 à 33 euros). Durée : 1 h 30. Jusqu'au 10 janvier.

Un jour qu'elle bavardait avec Sampion Bouglione, Muriel Hermine, ex-championne de natation reconvertie dans le spectacle, entendit parler d'une piscine nichée au Cirque d'hiver Bouglione et quasiment oubliée. Construite en 1933 et baptisée par Mistinguett, cette piscine connut ses heures de gloire avant la seconde guerre mondiale – époque où les cirques parisiens rivalisaient dans l'innovation technologique et le goût du spectaculaire. Un *Tarzan* venu d'Allemagne inaugura la nouveauté – et plongea. Les Fratellini vinrent à la rescousse – et triomphèrent, allant pêcher le monstre du Loch Ness dans le bassin, où ils invitèrent aussi des ours blancs.

L'après-guerre signa la fin de règne de la piscine du Cirque d'hiver, qui, en 1997, s'est refait une beauté fin de siècle, avec l'aide de spécialistes de chantiers navals. Mensurations de la dame : 4 mètres de profondeur, 12,60 mètres de diamètre, capacité de 600 000 litres d'eau, chauffée à 29 degrés. Un système sophistiqué permet au bassin de se vider et de se remplir comme par magie.

Et c'est magique de voir une piste ainsi emplie d'eau, surtout quand on est assis en haut des gradins, loin des odeurs de chlore et des bidouillages nécessaires à la bonne marche. C'est magique parce que le regard plonge dans un grand bleu d'autant plus onirique qu'il est circonscrit et mouvant sous la lumière.

L'EXOTISME DE LAS VEGAS

Muriel Hermine – qui est à l'origine de la remise en état de la piscine – met le paquet : « *Notre rêve à tous*, dit-elle, *c'est de vous surprendre.* » Son spectacle *Crescend'o* troque l'exotisme en vogue dans les années 30 contre l'exotisme tout aussi toc, mais « moderne », de Las Vegas. En français : toujours plus. De lumières (tendance ronds psychédéliques) ; de musique (dans le genre horreur bruyante) ; d'effets (boules blanches pour transformer l'eau en neige) ; de symboles évidents (union de l'eau, du feu et de la glace).

Treize nageuses, la plupart venues de l'Est, jouent les sirènes avec un professionnalisme sans faute. Pas un orteil ne traine quand il s'agit de plonger. Nulle oreille en latex ne dépasse. Seul se voit le sourire dont Muriel Hermine ne se départit jamais. Elle est la meneuse d'une revue imparable – trop imparable pour ne pas lasser. Il y a pourtant, outre certains ballets nautiques, de beaux moments dans *Crescend'o*, comme celui où Muriel Hermine apparaît au flanc d'un cheval blanc. L'eau monte autour d'eux, jusqu'à atteindre la tête de l'animal, qui en profite pour boire. Muriel Hermine monte sur sa croupe, plonge. Le cheval secoue sa crinière mouillée, avec la coquetterie d'un cabot impassible.

Brigitte Salino



SORTIR

PARIS

Oh les beaux jours
Après *Les Suppliantes*, d'Eschyle, qu'il a créées en 1993, à Strasbourg et Saint-Denis, Miloud Khetib signe sa deuxième mise en scène : *Oh les beaux jours*, de Samuel Beckett. Un pari intéressant : Miloud Khetib est un comédien extrêmement particulier. Elu par Patrice Chéreau (*Peer Gynt* et *Les Paravents*), Luc Bondy (*Le Conte d'hiver*), Claude Régy (*Par les villages, Grand et petit, Ivanov, Le Parc, Le Cerceau*), Jean-Marie Patte ou Philippe Adrien, il a apporté sur les scènes des années 80, une manière d'être qui conjuguait mystérieusement les extrêmes : violence et chant, animalité et douceur. Le voilà donc maintenant qui dirige d'autres comédiens. Comment ? Betty Raffaelli et Pierre Clarard, interprètes de *Oh les beaux jours*, donneront la réponse à l'Echangeur de Bagnolet.
Théâtre de l'Echangeur, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. Mo Gallieni. Du 5 au 16 janvier, à 20 h 30 ; le 17, à 17 heures. Relâche le 11. Tél. : 01-43-62-71-20. 55 F.

Claire-Lise Vincent Quartet
Nouveau cédé en bouche (*Nuit noire/nuit blanche*, Night & Day). Claire-Lise Vincent est une chanteuse rare, blonde, superbement accompagnée (Philippe Petit à l'orgue, Marc Fosset à la guitare, Richard Pottier, batterie). Elle vaut pour l'articulation, la gravité du timbre (parfois, comme chez les modernes, infinitésimalement, délicieusement au-dessous du ton) et l'expressivité. Mélange de standards et de compositions personnelles. Une chanteuse ne commence d'exister qu'au-delà de sa technique : dans le maniérisme (la déjà oubliée, par ses représentants de commerce même, Lisa Ekdahl) ; dans la nudité (Ruth Cameron), ou dans la maturité : Claire-Lise Vincent.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 6, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F. Egalement Au Ciel de Paris, le 14 janvier, à 22 heures. Tél. : 01-40-64-77-64.

Henri Tachan
Le titre de son dernier album, *Telle est la télé* (Auvidis), désigne sa nouvelle proie. Celle-ci vient nourrir un peu plus le tableau de chasse déjà fourni du galopin au cœur tendre, rebelle et truculent qu'il semble définitivement vouloir rester.
Théâtre de Dix-Heures, 36, boulevard de Clichy, 18e. Mo Pigalle. Du 5 janvier au 13 février, à 20 h 30. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-46-06-10-17. De 100 F à 140 F.

Compagnie Fattoumi-Lamoureux
Walsa, la dernière création pour six danseurs de Hela Fattoumi et Eric Lamoureux, s'ouvre par un solo d'Hela Fattoumi, troublante de sensualité maîtrisée. Un désir de spectacle qu'ils imprègnent de saveurs méditerranéennes, en quête d'une « *intelligence sensible du corps* » qui cheminera à travers « *vibrations, ondulations, tremblement du bassin et des épaules* ». Entre trace et mémoire, identité et relation, la danse n'est-elle rien d'autre que ce tremblement du temps, cette respiration des espaces, cette ondulation de l'existence ?
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Mo Abbesses. Du 5 au 9, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Animals
de Michael Di Jiacomo (Etats-Unis, 1 h 43).
Billy's Hollywood Screen Kiss
de Tommy O'Haver (Etats-Unis, 1 h 32).
Hölderlin
de Nina Grosse (Allemagne, 1 h 30).
Je suis vivante et je vous aime
de Roger Kahane (France, 1 h 35).
Piège à Hong Kong
de Tsui Hark (Etats-Unis, 1 h 31).
Rencontre avec Joe Black
de Martin Brest (Etats-Unis, 3 h 01).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

L'Autre
de John Cromwell, avec Cary Grant, Carole Lombard.
Américain, 1939, noir et blanc, copie neuve, inédit (1 h 34).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
L'Homme qui en savait trop
d'Alfred Hitchcock, avec Leslie Banks, Edna Best, Peter Lorre.
Britannique, 1934, (1 h 25)
Action Ecoles, 5e. Tel. : 01-43-29-79-89.

ENTRÉES IMMÉDIATES

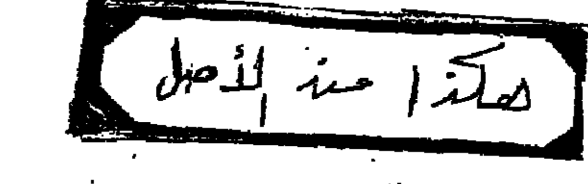
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Affamés
de Sam Shepard, mise en scène de Noëlle Cazenave.
Espace Kiron, 10, rue de la Vacquerie, 11e. Mo Voltaire. Le 5, à 21 heures. Tél. : 01-44-64-11-50. 50 F.
La Chute
d'Albert Camus, mise en scène de Pierre Tabard.
Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16e. Mo Muette. Le 5, à 19 heures. Tél. : 01-42-88-64-44. De 60 F à 120 F.
Ecce homo
de la compagnie Athanor, mise en scène de Jean-Christophe Gérace.
Espace Kiron, 10, rue de la Vacquerie, 11e. Mo Voltaire. Le 5, à 19 heures. Tél. : 01-44-64-11-50. 50 F.
Toïedovski, lecture entre chiens et fous
de Michel Massé, mise en scène de l'auteur.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. Mo Pelleport. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F.
Le Misanthrope
d'après Molière, mise en scène de Dominique Houdart.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, 6e. Mo Saint-Placide. Le 5, à 21 heures. Tél. : 01-45-44-41-42. De 50 F à 100 F.
Vladimir Spivakov
Œuvres de Haydn, Hartmann, Saint-Saëns. Ensemble orchestral de Paris. Catherine Comet (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 60 F à 210 F.
Don Quichotte
Ballet et orchestre de l'Opéra de Paris. David Coleman (direction). Rudolf Noureev (chorégraphie). Sylvie Guillem (Kitri), Laurent Hilaire (Basilio).
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, 9e. Mo Opéra. Le 5, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 405 F.
Sylvie Joly
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Pigalle. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. De 129 F à 245 F.
Xavier Richardeau Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 5, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Nuit blanche
Hommage à Tadd Dameron : Laurent Courthaliac (piano), David Sauzay (saxophone), François Ricard (batteire), Luigi Trussardi (contrebasse).
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1er. Mo Châtelet. Le 5, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
The New York City Ska Mob 99
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. 70 F.
Mona Heftre
chante Rezvani, avec Gérard Daguerre au piano.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2e. Mo Sentier. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 80 F à 100 F.
Antoine Tomé
Au Limonaire, 18, cité Bergère, 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 5, à 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33.

RÉSERVATIONS

Claude Nougaro
Palais des Sports, 1, place de la Porte-de-Versailles, 15e. Le 15 janvier. Tél. : 01-44-68-44-68. De 150 F à 290 F.
Julien Clerc
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Du 16 au 20 et du 25 au 28 janvier. Tél. : 01-49-52-50-50.
Hommage à Astor Piazzola
par Michel Portal, Richard Galliano et l'orchestre des concerts Lamoureux.
Salle Pleyel, 252, rue du faubourg Saint-Honoré, 8e. Le 17 janvier. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 190 F.

DERNIERS JOURS

10 janvier :
Millet, Van Gogh
Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, 7e. Tél. : 01-40-49-48-14. 40 F.
Dominique Gonzalez-Foerster, Pierre Huyghe, Philippe Parreno
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 16e. Tél. : 01-53-67-40-00. 27 F.
Lydie Arickx : les racines du chaos
Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6e. Tél. : 01-43-29-39-64. 20 F.
11 janvier :
Portraits de l'Egypte romaine
Musée du Louvre, hall Napoléon, 1er. Tél. : 01-40-20-51-51. 30 F.
Le Liban intime, photographies 1850-1960
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5e. Tél. : 01-40-51-38-38. Entrée libre.





EN VUE

■ Un joggeur du dimanche a découvert le 3 janvier dans une grotte du massif de l'Estérel, près de Fréjus, dans le Var, un ermite de deux mètres, ne pesant plus que cinquante kilos, fiévreux, assoiffé, à deux doigts de sa gourde qu'il n'avait plus la force d'agripper.

■ *Thanh Nien*, journal vietnamien de la jeunesse, rapporte que **Truong Thi Thu hà**, mère de deux enfants, enseignante de la province de Quang Nam, a « *sur le corps des petites taches qui, la nuit, clignotent comme des lampions* ». Des cas similaires ont été signalés, il y a quelques années, dans plusieurs provinces du pays.

■ L'agence vaticane Fides dénonce les « *tortures* » raffinées que le gouvernement de la province d'Hebei inflige aux prêtres catholiques emprisonnés en les soumettant à des tentatrices d'une unité spéciale de Xushui, chargées de leur prodiguer d'insupportables caresses. La Chine sourit et dément : « *Il est impossible de faire changer d'opinion des religieux dissidents avec des prostituées.* »

■ **Wolfgang Triebe,** pasteur évangélique allemand, qui récemment faisait campagne en compagnie de femmes nues pour devenir maire d'Arzberg, chassé depuis de son Eglise, vient de créer le Don Camillo Dance Club, une agence de strip-teaseuses professionnelles recrutées pendant son pastorat.

■ **« Dom » Edmond Romano,** faux curé d'Epinal, qui célébrait des messes, bénissait des mariages et des enterrements, donnait d'une main la communion à des personnalités et de l'autre volait des chèques dans les paroisses, a passé Noël en prison.

■ Le 2 janvier, seules les sœurs de **Stavros Apostolou** sont parvenues à le faire descendre de la grue de quarante mètres où il avait passé neuf heures à hurler au-dessus d'Athènes « *je t'aime* », menaçant de sauter si sa femme ne regagnait pas le domicile conjugal. **Nathalia** n'a cependant pas cédé.

■ Le 4 janvier, à Vérone, cité de **Roméo et Juliette**, **Roberto** fit apporter à **Alessandra** 1 480 roses, plus une qu'il tenait à la main en entrant à cheval dans le restaurant où dînait sa fiancée, qui l'avait éconduit. En pure perte.

■ Sa victime portant des marques de charnières, **Andrzej K.**, charcutier, a été formellement accusé, mardi 29 décembre, par le parquet de Cracovie, en Pologne, d'avoir battu à mort l'amant présumé de sa femme à l'aide de sa jambe articulée.

■ Vendredi 1er janvier, deux malfaiteurs encagoulés se retournent sur le seuil d'un bar-tabac de Nice, pour lancer aux clients allongés les mains sur la nuque : « *Bonne année quand même !* », avant de s'enfuir avec leur butin. Murmures désapprobateurs.

Christian Colombani

Les prédictions du « Financial Times » pour 1999

Le quotidien de la City prévoit le maintien de Bill Clinton à la Maison Blanche et une récession en Grande-Bretagne. Mais il s'est déjà souvent trompé par le passé

LA PRÉDICTION est une activité éminemment hasardeuse. Le quotidien britannique *Financial Times*, qui se livre volontairement chaque année, au début du mois de janvier, à cette pratique masochiste, en a fait plus d'une fois l'amère expérience. Le journal de la City annonçait à la même époque, en 1998, que la « *grippe du poulet de Hongkong* » allait se répandre sur toute la planète et que, « *après une décennie de marasme, la Russie allait renouer avec la croissance* ». La pandémie redoutée n'a pas eu lieu. La Russie, de son côté, loin de remonter la pente, s'est déclarée en faillite le 17 août 1998... Il faut donc un certain courage pour prédire une fois de plus de quoi l'année sera faite. Le *Financial Times* s'y consacre dans son édition du week-end des 2 et 3 janvier.

Que va-t-il arriver à Bill Clinton ? « *On peut raisonnablement parier qu'il résistera avec succès aux tentatives visant à écourter prématurément son mandat.* » Les Américains et les Britanniques bombarderont-ils de nouveau l'Irak en 1999 ? « *Probablement* », même si cela ne sert en réalité ni à chasser Saddam Hussein du pouvoir ni même « *à détruire les armes bactériologiques que sept années d'inspection des Nations unies n'ont pas réussi à découvrir* ».

La Grande-Bretagne subira-t-elle une récession en 1999 ? Le *Financial Times* en est intimement persuadé. « *L'activité économique ralentira d'un seul coup au début de 1999, lorsque les entreprises se débarrasseront de leurs stocks d'invendus.* » Il y aura donc une récession au sens technique, c'est-à-dire une baisse du produit national brut pendant deux trimestres consécutifs, suivie d'une très faible croissance en l'an 2000.

La Grande-Bretagne adoptera-t-elle l'euro en 1999 ? Les augures du *Financial Times* sont plus circonspects. Certes, Tony Blair continuera à plaider en faveur de la monnaie unique, et pourrait même fixer la date à laquelle la livre disparaîtrait pour se fondre dans l'euro. Mais le premier ministre britannique, craignant la réaction des eurosceptiques, pourrait tout aussi bien éviter de se lier ainsi définitivement les mains. Le Japon va-t-il voir le bout du tunnel ? Si l'on prenait au pied de la lettre les promesses du gouvernement de Tokyo, on assisterait bien plus qu'à la sortie de la pire récession endurée par le Japon depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais à un véritable boom, ironise le *Financial Times*, qui n'y croit pas un instant. « *Avec une demande intérieure stagnante, et des exportations en baisse, il est peu probable que le Japon connaisse un seul trimestre de croissance* », conclut le quotidien.

Les experts du *Financial Times* ne croient pas à une dévaluation de la monnaie chinoise, le renminbi, en 1999. Ils sont beaucoup plus pessimistes en ce qui concerne le réal brésilien.

Bill Gates perdra-t-il le procès qui lui est intenté par le gouvernement américain au nom de la loi antitrust ? « *Il y a de bonnes chances* » que le patron de Microsoft soit condamné, mais l'amende pourrait être relativement légère, et encore adoucie en appel.

Question plus difficile encore : qui gouvernera la Russie à la fin de l'année 1999 ? Si ce n'est plus Boris Eltsine et si ce dernier n'a pas été remplacé par son actuel premier ministre, Evgueni Primakov, ce pourrait être un... des quatre-vingt-neuf gouverneurs de région. Cette année, le *Financial Times* prend moins de risques avec la Russie.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

RFI
Jacques Rozenblum

■ Le précédent Pinochet a produit au moins un effet : à moins d'être chinois, plus personne ne peut considérer du moins verbalement qu'un procès international du génocide khmer rouge serait une mauvaise chose. Pour l'avoir fait, Boutros Boutros-Ghali, représentant de la francophonie et ancien secrétaire général des Nations unies, s'est attiré une volée de bois vert. Au Cambodge comme à l'étranger, de nombreux responsables se prononcent en effet pour un procès. Et pourtant, sa tenue est hautement improbable. Si Pékin et Washington se sont compromis avec les Khmers rouges, la France aussi. Elle a parrainé l'accord de paix de Paris en 1991 signé par les Khmers rouges et qui, au nom de la réconciliation nationale, les reconnaissait comme une force politique légitime. Chacun a donc son cadavre dans le placard. Personne n'a intérêt à un grand déballage.

FRANCE-INTER
Jérôme Dorville

■ Indispensable Chevènement : s'il n'existait pas, Lionel Jospin aurait dû l'inventer. La complicité entre les deux hommes constitue même la clé de voûte de la maison Jospin. De nouveau réunis, ils vont pouvoir donner la réplique. Réplique à la gauche de la gauche, qui aiguillonne le gouvernement sur la question des « *sans-papiers* ». Réplique à la droite et au président qui enfourchent le thème de l'insécurité pour souligner les failles de la méthode Jospin. Car c'est bien ce dossier qui est en haut de la pile. Profitant de la période des vœux, propice aux messages politiques, Jacques Chirac a en effet décidé d'appuyer là où ça fait mal. On annonce, pour 1998, un bilan statistique particulièrement sombre, avec, notamment, une explosion de la délinquance des mineurs et de ce qu'il est convenu d'appeler – de façon très elliptique – les incivilités.

LA TRIBUNE
Gilles Bridier

■ Les trompettes de la renommée ont eu beau claironner hier de Singapour à Wall Street, résonnant plus fort encore à Paris et Francfort, pour élever la nouvelle monnaie au rang de devise internationale. C'est malgré tout un euro à deux vitesses qui a fait son apparition hier. Euro des « *deals* », euro des gens : la France a vécu à des rythmes antagonistes. Pour les uns, rivés à leur ordinateur, et une fois passée la fébrilité des premières cotations, c'est une véritable ère nouvelle dans un feu d'artifice de congratulations. En revanche, pour la masse des autres, quidams euro-indifférents, eurosceptiques et même europhiles, l'arrivée de la monnaie unique sera restée un non-événement auquel il sera toujours temps de se mêler.

asso.francenet.fr/afub/index.htm

Un site pour aider les Français à affronter leur banquier à armes égales, ou presque

DEPUIS mai 1998, les internautes en conflit avec leur banquier peuvent trouver conseil sur le site de l'Association française des usagers de banque (AFUB) : « *Je reçois une cinquantaine de messages par jour. La plupart portent sur des litiges concernant des frais de commission abusifs, des cartes de paiement ou des interdictions bancaires* », explique Jacques Liégeois, responsable du site. Cet ancien conducteur de TGV sait de quoi il parle : « *J'ai quitté la SNCF pour me consacrer à ma passion, qui est l'informatique, et monter mon entreprise. Mais au terme d'un bras de fer avec mon banquier, j'ai dû mettre la clé sous la porte.* » Depuis, Jacques Liégeois consacre bénévolement trois heures par jour au site de l'AFUB. Il dépouille tous les messages pour les aiguiller vers le juriste de l'Association le plus compétent, en fonction du type de litige.



L'AFUB est particulièrement préoccupée par « *l'exclusion sociale menaçant les emprunteurs victimes du chômage* », qui sont confrontés à des mécanismes « *dont la mise en œuvre conduit à nier l'homme et sa réalité* ». Serge Maître, cofondateur et secrétaire général de l'AFUB, précise que l'association privilégie les accords amiables : « *Quand quelqu'un s'adresse à nous, nous lui conseillons, après avoir vérifié qu'il est dans son bon droit, d'adresser une lettre recommandée à son agence en se référant à notre argumentaire... Dans la majorité des cas, c'est dissuasif, surtout quand le client indique qu'il entreprend cette démarche sur nos conseils.* » Si, malgré tout, la banque s'entête, l'association fournit des contacts d'avocats. Par ailleurs, le site fournit une documentation abondante, afin que l'internaute trouve lui-même les réponses à ses questions.

La rubrique « Vos droits » propose une sélection de dossiers préparés par les juristes de l'AFUB, sur des thèmes tels que « crédit et chômage » ou « interdit bancaire ». On peut aussi comparer, banque par banque, les taux pratiqués pour les crédits permanents, les prêts immobiliers ou les découverts. Prochainement, une rubrique baptisée « Rapetou » affichera un classement des banques les plus dangereuses. Selon Serge Maître, le site, qui accueille déjà près de *10 000 visiteurs par mois*, doit aussi devenir un moyen de pression vis-à-vis des pouvoirs publics : « *On prévoit de les épingler lorsqu'ils ne jouent pas leur rôle d'arbitre entre la banque et son client avec, pourquoi pas, des pétitions électroniques.* »

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

JUSTICE

■ Le ministère de la justice du Land de Bavière a annoncé qu'il étudiait un projet visant à publier les jugements et décisions de justice sur Internet, « *afin de rendre la justice plus rapide et moins chère* ». Certaines convocations et requêtes pourraient également être acheminées *via* Internet. – *(AFP).*

SIMCITY EN LIGNE

■ Pour célébrer le dixième anniversaire de son jeu de simulation SimCity, la société Electronics Arts a placé sur Internet la version originale du jeu publié en 1989, en consultation gratuite. La dernière version du jeu, SimCity 3000, est en vente dans la boutique électronique du site pour 50 dollars.
http : //206.132.59.130

PROCÈS

■ Un écolier de Woodland (Missouri) avait été puni par son école pour avoir critiqué ses professeurs sur son site web personnel. Aidé par des associations de défense de la liberté d'expression, il a porté plainte contre son école devant un tribunal fédéral. Le 29 décembre 1998, un juge fédéral a donné raison à l'écolier.

Les piécettes de Bernadette *par Alain Rollat*

CHAQUE HOMME, chaque femme avait, jadis, ce qu'on appelait une *réputation*. Celle-ci pouvait être bonne ou mauvaise. C'était affaire de balance au regard des mœurs. Il y avait des erreurs d'appréciation, certes, et même des injustices, quand les ragots s'en mêlaient, mais le mot possédait une densité propre. Il renvoyait chacun à ses actes quotidiens. Toute réputation ternie à tort pouvait être rétablie. De sorte que, au bout du compte, ce terme s'employait dans une acception globalement positive. Il était surtout synonyme de considération. La considération prévalait alors sur la renommée. Tout individu sans réputation n'était pas seulement sans honneur ; il devenait sans existence digne de ce nom. Il s'agissait donc d'un mot lourd. Tombé en désuétude.

Aujourd'hui, on ne dit plus de quelqu'un qu'il a une *réputation*, mais qu'il a une image. Le mot est plus léger, indéfini. Il ne pèse plus rien. Normal : il a été fabriqué par des marchands de vent. Il y a peu, d'ailleurs, on l'employait encore dans sa formulation originelle : image de marque. Il ne possède qu'un seul synonyme : *étiquette*. Cela montre bien la différence. L'étiquette est un truc impossible à retoucher. Une sorte de marque moderne au fer rouge. Celui ou celle qui en porte une est condamné à perpète.

C'est le cas, par exemple, de Bernadette Chirac. Pourquoi a-t-elle une mauvaise image ? Pourquoi réduit-on cette femme à l'état de caricature ? Est-ce à cause de ses origines ? De son statut officiel ? De son influence occulte ? De son *look* si peu conforme aux canons de la mode ? De sa discrétion si anachronique ? De ses apparences si ordinaires ? Nul ne sait. Nul ne sait plus. C'est comme ça... Ainsi va la loi totalitaire de l'empire des médias : Bernadette Chirac a désormais son étiquette. Il s'agit d'une étiquette archaïque en forme de monnaie dépréciée. Elle l'identifie à l'une de ces piécettes jaunes qu'elle collecte depuis dix ans pour la cause de la Fondation des hôpitaux de Paris, qu'elle préside.

C'est d'ailleurs à ce titre de potiche humanitaire que Patrick Poivre d'Arvor la recevait, comme d'habitude, lundi soir, dans le journal télévisé de TF 1. Elle parlait de la douleur des enfants malades. Elle quémandait des fonds pour financer l'achat de seringues à morphine autoréglables. Matériel à l'appui, elle en démontrait le fonctionnement. Cela faisait pitié de voir la première dame de la République faire l'article en même temps que la manche. Chacun de ses mots à l'ancienne pesait pourtant plus vrai que toute la logorrhée clinquante des eurologues qui l'avaient précédée à l'écran : plus franc.

MARDI 5 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

19.05 L'Ennemi public n° 1 ■ ■ W.S. Van Dyke (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 90 min). Ciné Classics
20.30 Providence ■ ■ ■ Alain Resnais (France - Suisse, 1977, 105 min). Ciné Cinémas
20.30 Le Pas suspendu de la cigogne ■ ■ ■ Théo Angelopoulos (France - Grèce, 1991, 140 min). Cinéstar 1
20.40 Les Premiers Hommes sur la Lune ■ ■ Nathan Juran (Grande-Bretagne, 1964, 90 min). Disney Channel
20.55 Tootsie ■ ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1982, 120 min). France 2
20.55 Le Magicien d'Oz ■ ■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, 110 min). TMC
21.00 Tirez sur le pianiste ■ ■ ■ François Truffaut (France, 1960, N., 80 min). Paris Première
22.15 Le Cercle des poètes disparus ■ ■ Peter Weir (Etats-Unis, 1989, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
22.20 La Chambre verte ■ ■ ■ François Truffaut (France, 1977, 100 min). Paris Première
22.30 Le Cercle rouge ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1970, 135 min). TSR
22.55 Au-delà des lois ■ ■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 100 min). Cinéstar 2
23.10 La Rivière rouge ■ ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1948, N., 125 min). Cinétoile
23.35 Le Faucon maltais ■ ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
23.50 *Le Joueur de flûte* ■ ■ Jacques Demy (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 89 min). Canal +
1.15 Jerry chez les cinoques ■ ■ Frank Tashlin (Etats-Unis, 1964, v.o., 85 min). Cinétoile
2.20 Les Incorruptibles ■ ■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1987, v.o., 120 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Pascal Dessaint, Raphaël Ibanez ; Julie Gayet, Amira Casa, Elli Medeiros, Johnny Hallyday. Canal +
19.00 Archimède. Arte
20.00 20 h Paris Première. Avec Jean-Marc Barr. Paris Première
23.05 La Vie à l'endroit. Les rois du canapé. France 2
23.30 Nimbus. Les clés de l'intelligence. France 3
0.15 Zone interdite. Têtes couronnées. M 6

DOCUMENTAIRES

19.00 L'Histoire des grands ballets. [7/20]. Giselle. Mezzo
19.00 Chasseurs des îles Salomon. Chasseurs d'œufs. Odyssée
19.25 Les Enfants de la mafia. Odyssée
20.05 Les Tribus indiennes. [2/20]. Apaches. Planète
20.15 360°, le reportage GEO. Les Villes rêvées. [2/4]. Chandigarh : le rêve indien du Corbusier. Arte
20.35 La Fabuleuse Histoire de la DS. Planète
20.45 La Vie en face. Petites filles. Arte
20.45 Les Empereurs romains. [6/6]. Jusinien (527-565). Histoire
20.45 Les Secrets du sommeil. Odyssée
20.55 Daniel Balavoine, le chanteur. France 3
21.15 Retour au baroque. [1/2]. A la recherche du son perdu. Mezzo
21.30 Naître femme en Chine. Planète
21.40 Global Family VII. La confrérie des chacals. Odyssée
21.45 Corpus Christi. [10/12]. Christos. Histoire
22.10 Whistler, un Américain à Paris. Odyssée
22.30 Monsieur Goscinny. TV 5
22.30 La Grande Famine. [2/3]. L'exil. Planète
23.25 Joseph Idlout, un Inuit entre deux mondes. Planète
0.00 Conférences de presse. 4 février 1965 [2/3]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.00 Boxe. Poids mi-lourds : Tony Booth - Ali Saidi. Eurosport

MUSIQUE

18.00 Sarah Vaughan. Montréal 1983. Muzzik
19.00 Septeto Habanero. Angoulême 1998. Muzzik
19.30 Le Quatuor Gabriel interprète Fauré et Lekeu. Mezzo
21.00 Soirée philharmonique de Berlin. *Symphonie n° 8*, de Dvorák. Dir. André Previn. 21.45 *La Sérénade opus 44*, de Dvorák. 22.20 *Octuor en mi bémol majeur, opus 103*, de Beethoven. 23.00 Le Philharmonique de Berlin au Japon. Muzzik
22.45 Compay Segundo. Olympia 1998. Mezzo
0.15 Nicolas Economou. *Mephisto Waltz* de Liszt. Mezzo
0.45 Jean-Jacques Milteau. Zénith 1992. Muzzik

TÉLÉFILMS

21.15 Les Pédiatres. Daniel Losset [1/4]. RTBF 1
22.10 L'Orange de Noël. Jean-Louis Lorenzi. Festival
22.50 Le Plan diabolique. Nikolai Mullerschon. M 6
23.35 La Collection secrète de Salvador Dalí. Otto Kelmer. Arte

COURTS MÉTRAGES

22.35 Bisbilles. Roch Stepanik. Arte

SÉRIES

20.55 La Vie à cinq. Coupable. Téva
21.45 Ally McBeal. The Blame Game. Body Language (v.o.). Téva
22.10 Twin Peaks. Episode n° 1 (v.o.). Série Club
22.55 High Secret City. La voleuse dansante. TF 1
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. [2/2]. Droit ancestral (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Vortex (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
Petites filles

La réalisatrice belge Marie-Hélène Massin a une fille de douze ans, Charlotte. Plus vraiment une petite fille, pas encore une femme, qui s'amuse comme une gamine mais a parfois des inquiétudes de grande. Comme toutes les mères, Marie-Hélène Massin regarde, émue, son enfant changer. Elle l'a filmée pendant une année, de la fin de l'école primaire à la première année de collège. Parfois seule face à sa caméra vidéo, parfois en bande, avec ses copines Lucie, Essinan et Alissa. Elles se connaissent depuis la petite école, rient ensemble, s'ennuient souvent, s'inquiètent un peu pour l'avenir, sont impatientes de grandir. L'une souhaite avoir un cheval, l'autre rêve de se débarrasser au plus vite de son appareil dentaire, la troisième de faire des voyages. Un film plein de charme sur le temps qui passe. – *S. Ke.*

● 21.00 Paris Première
Tirez sur le pianiste

Un pianiste autrefois célèbre a échoué dans un bastringue. La serveuse de l'établissement, amoureuse de lui, lui redonne goût à la vie. Mais un de ses frères s'est attiré une sale histoire avec des gangsters. Admirable transposition en France d'un roman noir américain de David Goodis, un des auteurs préférés de François Truffaut. Poésie, tendresse, mélancolie profonde. Après *Les Quatre Cents Coups*, le jeune cinéaste faisait entrer dans son univers cinématographique le personnage de l'homme fragile (ici l'étonnant Charles Aznavour) qui attire, en même temps, l'amour et le malheur. Incompris à sa sortie, sauf de quelques critiques, ce film s'est imposé depuis comme un des plus grands de Truffaut. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Dumb and Dumber. Film. Peter Farrelly.
22.55 High Secret City.
23.40 Chicago Hope.
0.35 Le docteur mène l'enquête.

FRANCE 2

18.45 Cap Dakar.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 0.45 L'Euro.
20.00 et 0.50 Journal, Météo.
20.55 Tootsie ■ ■ Film. Sidney Pollack.
22.55 Bouche à oreille.
23.05 La Vie à l'endroit. Les rois du canapé.
1.05 Paris-Dakar.
1.30 A l'occasion du Dakar, le Cercle.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Daniel Balavoine, le chanteur.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Nimbus. Les clés de l'intelligence.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 La Colo des gourmands. Film. Steven Brill.
22.15 Drôles de pères. Film. Ivan Reitman (v.o.).
23.50 Le Joueur de flûte ■ ■ Film. Jacques Demy (v.o.).
1.20 Gun.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. Les Villes rêvées. [2/4]. Chandigarh : le rêve indien du Corbusier.
20.45 La Vie en face. Petites filles.
21.35 Soirée thématique. Passion collections. 21.40 Chasseurs d'objets. 22.35 *Bisbilles*. Court métrage. Roch Stepanik. 22.45 Les Objets de l'irrésistible désir du Dr Speck. 23.35 La Collection secrète de Salvador Dalí. Téléfilm. Otto Kelmer.
0.45 La Bayadère. Chorégraphie de Rudolph Noureev.

M 6

18.25 Loïs et Clark. [2/2] Episode pilote.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, E = M 6 découverte.
20.50 La fiancée qui venait du froid. Film. Charles Némès.
22.50 Le Plan diabolique. Téléfilm. Nikolai Mullerschon.
0.15 Zone interdite. Têtes couronnées.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [2/5].
20.30 Agora. Luan Starova (*Les Livres de mon père*).
21.00 Poésie studio. Jacques Jouet. Paul Celan.
22.10 Mauvais genres. Autour de Claude Chabrol.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Par l'Orchestre d'Auvergne, dir. Arie Van Beck, Patrick Gallois, flûte, Fabrice Pierre, harpe : œuvres de Charpentier, Mozart, Gagneux, Haydn.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Concerto pour deux pianos*, de Poulenc, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Georges Prêtre, G. Tacchino et B. Ringeissen, pianos. 20.40 Frédéric le Grand, roi musicien.
22.35 Les Soirées... (suite). *Divertimento K 334*, de Mozart, par le Mozarteum de Salzbourg, dir. S. Vegh ; *Trio L'Archiduc*, de Beethoven, L. Harrell, violoncelle, V. Ashkenazy, piano, I. Perlman, violon.

MERCREDI 6 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.40 Drugstore Cowboy ■ ■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1989, 100 min). Cinéstar 2
15.50 L'Insoutenable Légèreté de l'être ■ ■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1987, 170 min). Cinéstar 1
17.00 Au-delà des lois ■ ■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 110 min). Cinéstar 2
18.05 Il y a des jours... et des lunes ■ ■ Claude Lelouch (France, 1989, 115 min). Ciné Cinémas
18.50 Week-end en famille ■ ■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, 105 min). Cinéstar 2
19.00 Assunta Spina ■ ■ Mario Mattoli (Italie, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
19.30 Le Fils du désert ■ ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1948, 105 min). Cinétoile
20.30 Qui veut la peau de Roger Rabbit ? ■ ■ Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1988, 105 min). Ciné Cinémas
20.35 Le Faucon maltais ■ ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
21.15 La Charge héroïque ■ ■ John Ford (Etats-Unis, 1949, N., 110 min). Cinétoile
21.25 Petits meurtres entre amis ■ ■ D. Boyle (GB, 1994, 80 min). RTBF 1
23.05 L'Argent des autres ■ ■ Christian de Chalonge (France, 1978, 105 min). TMC
0.05 L'Ennemi public n° 1 ■ ■ W.S. Van Dyke (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 90 min). Ciné Classics
0.30 Maigret tend un piège ■ ■ Jean Delannoy (France, 1957, N., 115 min). Cinétoile
1.10 Jabberwocky ■ ■ Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1976, v.o., 105 min). Arte
3.00 Aliens, le retour ■ ■ James Cameron (Etats-Unis, 1986, v.o., 135 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 La Marche du siècle. Peut-on sortir du nucléaire ? TV 5
14.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les anges noirs de l'utopie. Histoire
16.05 Saga-Cités. Les fils du vent : un cirque au cœur de la ville. France 3
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Yolande Moreau, K's Choice, Bernard Roques, le docteur Lowenstein. Canal +
19.10 Le Rendez-vous. LCI
20.00 Comment ça va ? Pas si fou que ça. Du nouveau dans la maladie de Parkinson.Le dos. TV 5
20.00 20h Paris Première. Invité : Fellag. Paris Première
20.05 Viva. Les passeurs d'amour. TSR
20.10 Strip-tease. Amours fous. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Héros et rêveurs. Arte
21.00 Des racines et des ailes. Un petit coin de paradis. Prison en famille. Francs-maçons : ils parlent. France 3
21.00 Faits divers. Armes et braquages. TV 5
22.40 Ça se discute. An 2000 : Quelle médecine pour les nouveau-nés ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial siècle barbare. Invités : Krystof Pomian, Alain Besançon, Dominique Borne, Eric Vigne. Histoire
23.10 L'Envers du décor. Les Français à Londres : miracle ou Eldorado ? TF 1
23.25 Un siècle d'écrivains. Tristan Bernard. France 3
23.40 Le Canal du savoir. Lire Ivan Bounine avec Andreï Makine. Paris Première
0.15 Nimbus. Les clés de l'intelligence. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Maceo Parker's Roots Revisited. Muzzik
18.05 Sur la piste de la loutre. Odyssée
19.00 Connaissance. Les Robots, corps et âme. Arte
19.25 ▶ Cinéma et apartheid. [1/2]. Planète
19.30 Expédition à Svalbard. [1/3]. Au pays des ours polaires. Odyssée
20.00 Légendes vivantes d'outre-mer. Les derniers chasseurs wayanas. Odyssée
20.15 360°, le reportage GEO. Les Villes rêvées. [3/4]. Brasilia : de l'utopie à la réalité. Arte
20.25 Adieu et merci, Tonkin. Mémoires de paix. Odyssée
20.35 New York paparazzi. Planète
20.55 Lorsque l'enfant paraît. Téva
21.15 Chili impressions. [1/4]. Les pompiers de Santiago. Histoire
22.00 Plans de vol. Vol libre. Odyssée
22.20 Les Tribus indiennes. [2/20]. Apaches. Planète
22.25 Les Trois du pays d'Auge. Odyssée
22.55 La Fabuleuse Histoire de la DS. Planète
23.10 Whistler, un Américain à Paris. Odyssée
23.35 Les Enfants de la mafia. Odyssée
23.50 Naître femme en Chine. Planète
23.50 Le Dos au mur. Ou l'histoire secrète de la chute du Mur de Berlin. TSR
0.15 Les Meilleurs moments des JO. [1/10]. Histoire
0.30 L'homme qui a créé Miami Beach. Odyssée
0.50 La Grande Famine. [2/3]. L'exil. Planète

SPORTS EN DIRECT

16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Doha (Qatar). 3e jour. Eurosport
20.30 Football. Championnat d'Italie. Milan AC - Juventus de Turin. Canal +
20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas. Bröndby - Wolfsburg. Eurosport
20.30 Basket-ball. Euroligue. Zadar - ASVEL. AB Sport

DANSE

22.45 La Belle au bois dormant. Chorégraphie. Roland Petit. Musique. Tchaïkovski. Par le ballet national de Marseille. Avec Dominique Khalfouni, Cyril Pierre, Zizi Jeanmaire. Mezzo

MUSIQUE

17.20 Luigi Boccherini. Avec Graham Cracknell, violon ; Adrian Butterfield, violon ; Judith Tarling, alto ; Angela East, violoncelle. Muzzik
20.00 La Sérénade n° 12, de Mozart. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Radio bavaroise, dir. sir Colin Davis. Muzzik
21.55 Musica. Boris Godounov. Opéra de Moussorgski. Mise en scène. Herbert Wernicke. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Transmis simultanément sur France-Musique. Arte
21.55 David Bowie. New York 1997. Paris Première
0.00 Quincy Jones' Africa Africa. Montreux 1992. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.40 Des enfants dans les arbres. Pierre Boutron. Festival
20.40 Tel père, tel fils. Stuart Millar. RTL 9
20.40 L'Envers du tableau. Steven Spielberg, Boris Saga I et Barry Shear. 13ème Rue
20.50 Les Saigneurs. Yvan Butler. M 6
20.55 La Voisine. Luc Béraud. France 2
21.00 Napoléon et Joséphine. Richard T. Heffron [2/3]. TMC
22.15 L'Enigme blanche. Peter Kassovitz. Festival

SÉRIES

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
19.20 Force de frappe. Présumé coupable. 13ème Rue
20.00 Dharma & Greg. Douches froides. Téva
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Happy Days. Illusions perdues. Série Club
20.15 Friends. Celui qui avait la technique du câlin. RTL 9
20.35 Star Trek, la nouvelle génération. [2/2]. Droit ancestral. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Fibre maternelle. Série Club
21.30 Two. L'échéance. Série Club
21.50 Presque parfaite. Eros et Cupidon (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Oz. Vivre sainement (v.o.). Série Club
22.25 Friends. [1 et 2/2] Celui qui retrouve son singe (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Ally McBeal. La promesse. M 6
23.00 3e planète après le Soleil. Dick on One Knee (v.o.). Série Club
23.20 Dharma & Greg. Bague au doigt et doigt dans le nez. M 6
23.30 Townies. The Kiss (v.o.). Série Club
23.55 Susan ! Susan est maudite. M 6

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.25 France 3
Un siècle d'écrivains

Tristan Bernard, indispensable puis oublié

PAUL BERNARD (1866-1947) a vingt-cinq ans lorsqu'il signe « Tristan Bernard » dans *La Revue Blanche*. Ce n'est pas à l'amant d'Yseult qu'il a emprunté ce pseudonyme qui va lui rester, mais à un cheval sur lequel il avait parié. L'anecdote dit assez l'éclectisme de cet écrivain prolifique (74 pièces de théâtre et 28 romans, contes et poèmes en sus), dont l'œuvre se partage entre le canular et la littérature. Elle révèle aussi son goût pour l'humour décalé (même lorsqu'il sera déporté à Drancy) et pour le sport : un temps directeur du vélodrome Buffalo, il consacrera deux livres, *Nicolas Bergère* et *Compagnon du Tour de France*, à la boxe et au cyclisme.

L'univers des courses, c'est aussi celui de la société de la Belle Epoque, qui vient s'exhiber à Auteuil. Ami de Lucien Guitry, de Georges Courteline et de Georges Feydeau, Tristan Bernard fait de ces bourgeois les héros de ses pièces comiques et remporte un immense succès dans les salles parisiennes avec *Les Pieds nickelés* (*1895*), *L'Anglais tel qu'on le parle* (1899), *Triplepatte* (1905)... Mais les portes qui claquent dans son théâtre grincent parfois dans ses romans. Dans *Les Mémoires d'un jeune homme rangé* (1899), *Un mari pacifique* (1900), *Aux abois* (1933), s'illustrent des personnages stigmatisés par l'inappétence et l'ennui que distille une société vaine.

Le documentaire d'Alain Moreau et Emmanuel Descombes, à la facture honnêtement classique, aborde cette dichotomie littéraire. Il s'attarde surtout sur le portrait de cet original (extraits d'interviews de Roland Dorgelès et de Marcel Achard, photos de l'écrivain à l'imposante stature tenant le spectateur à distance respectueuse), et sur la composition par Tristan Bernard de son propre personnage : mi-humoriste, mi-moraliste, dans un siècle qui le tint longtemps pour indispensable, puis l'oublia. Mais un écrivain aussi détonnant, héritier de Molière, des moralistes et de la tradition yiddish, précurseur sous certains aspects des surréalistes et de la littérature « existentialiste », méritait peut-être un commentaire moins contraint.

Fabienne Dumontet

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 25° sud.
15.30 Cinq sur 5 !
16.25 Extrême limite.
17.00 Medicopter.
17.50 Beverly Hills.
18.35 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.48 Météo des neiges.
20.50 Combien ça coûte ?
23.10 Les Magazines du mercredi. L'Envers du décor. Les Français à Londres : miracle ou Eldorado ?
0.30 Minuit sport.
1.10 TF 1 nuit, Météo.
1.25 Frédéric Pottecher. [1/3]. Premier grand procès.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.50 Soko.
15.40 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Cap Dakar.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Voisine. Téléfilm. Luc Béraud.
22.40 Ça se discute. An 2000 : Quelle médecine pour les nouveau-nés ?
0.30 Journal, Météo.
0.50 Paris-Dakar.
1.15 A l'occasion du Dakar, le cercle.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Simon et Simon.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
21.00 Des racines et des ailes. Un petit coin de paradis. Prison en famille. Francs-maçons : ils parlent.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Un siècle d'écrivains. Tristan Bernard.
0.15 Nimbus. Les clés de l'intelligence.

CANAL +

13.35 Partir avec National Geographic.
14.30 Le Journal du cinéma.
14.35 H.
15.00 Blague à part.
15.25 Spin City.
15.45 Décode pas Bunny.
16.15 Toonsylvania.
16.35 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat d'Italie : Milan AC - Juventus de Turin. 20.30 Coup d'envoi.
22.30 Michael. Film. Nora Ephron (v.o.).
0.15 South Park.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Silence, ça pousse !
13.25 Le Journal de la santé.
13.45 Le Fugitif.
14.40 Modes de vie, modes d'emploi.
15.10 En juin, ça sera bien.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.25 Météo.
18.35 Le Monde des animaux. Le Coyote.
19.00 Connaissance. Les Robots, corps et âme.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. Les Villes rêvées. [3/4]. Brasilia.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Héros et rêveurs.
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Paul VI en Terre sainte*, photo de Georges Ménager, 1964.
21.55 Musica. *Boris Godounov*. Opéra de Moussorgski. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Transmis simultanément sur France-Musique.
1.10 Jabberwocky ■ ■ Film. Terry Gilliam (v.o.).

M 6

13.30 M 6 Kid.
17.10 Des clips et des bulles.
17.40 Max et associés.
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Une journée avec...
20.50 Les Saigneurs. Téléfilm. Yvan Butler.
22.30 Ally McBeal.
23.20 Dharma & Greg.
23.55 Susan !
0.10 Booker.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. Les musiques de la Renaissance à l'aube de l'Europe. [3/5]. Renouveler l'art vocal.
20.30 Agora. Henri Godard (*Jean Giono : de Monluc à la Série noire*).
21.00 Philambule. Avec Joachim Boufler. Autour d'Edith Sein.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques. Micro gadjo (brèves promenades gitanes). [2/4]. Un rêve pavillonnaire.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

18.06 Scène ouverte, à toutes voix. Le Trio Equinoxe : œuvres de Debussy, Berio, Messiaen, Xenakis.
19.00 Petit lexique de la musique baroque. Justesse.
19.45 Concert. Olli Mustonen, piano : œuvres de Beethoven.
21.45 Boris Godounov. Opéra de Moussorgski. Transmis simultanément sur Arte. Avec Anatoli Kotscherga, Ruxandra Donose...

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Water Music* : extraits de la Suite n° 1 BWV 348, de Haendel, par l'Ensemble Il Fondamento, dir. Paul Dombrecht. 20.40 Sarlatan de Pavel Haas. *Le Charlatan*, opéra de Haas. Par l'Orchestre de l'Opéra d'Etat de Prague, dir. Israel Yinon. Avec Vladimir Chmelo, Anda-Louise Bogza...
22.47 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn, Schubert, R. Schumann.

Le Monde
MERCREDI 6 JANVIER 1999

Le père Le Globule

par Pierre Georges

IL VENAIT de faire sa rentrée. Comme neuf. Admirable saynètes de genre. Tout ce que comptait le gouvernement de ministres, du premier d'entre eux au secrétaire d'Etat inconnu, était venu fêter le revenant, celui que les gazettes, jamais à court d'inspiration, avaient baptisé *« le miraculé de la République »*.

De fait, c'était bien lui. En chair, en os et, comme il le dit lui-même, en globules rouges. Gouverner, en effet, c'est, si l'on ose ce néologisme, globuler d'abondance. Ayant fait le compte républicain de ses hématies, Jean-Pierre Chevènement fut en mesure d'annoncer la bonne nouvelle : *« Je vais aussi bien que possible. Je peux vous dire que mes globules rouges sont au rendez-vous que je leur avait fixé. Rassemblés et prêts à faire front. »*

Ralliez-vous à mon panache rouge ! Ainsi parla le père Le Globule. C'était beau comme du Clemenceau. Et cela méritait amplement ces retrouvailles gouvernementales pour un convivial petit déjeuner en la magnifique chapelle républicaine de la place Beauvau. On se congratula donc. On félicita Trompe-la-Mort. On le loua pour son impressionnante faculté de récupération. Et on lui fit savoir deux choses : la première, c'est que chacune et chacun étaient formidablement heureux de le voir si gaillard. Ce qui était sincère. La seconde, c'est qu'il avait beaucoup manqué, vu sa place et son poids dans le gouvernement. Ce qui était vrai.

Ces choses allaient sans dire. Mais mieux en le disant. Et c'est de fort belle et bonne humeur que tout l'aréopage gouvernemental cingla un peu plus tard, à pied, vers l'Elysée tout proche, présenter ses devoirs et vœux au miraculé de la dissolution. La chose ne se fit pas sans quelque bousculade, tant la presse attendait l'apparition du Lazare de l'Intérieur.

Car c'est un fait désormais, et il faudra bien que le père Le Globule s'y fasse : il ne s'appartient plus totalement. Il est nôtre. Il est propriété nationale. Il est à encadrer, en chromolithographie et enluminures tricolores, comme saint laïque admirable. Il est ce ministre-lion qui n'a ni démissionné ni fermé sa gueule face à la Camarde curare. Pour un peu, tenez, si l'on était commerçant en territoire de Belfort, on s'empresserait de passer commande, à quelque atelier de Taïwan, de milliers de boules de plastique avec un Chevènement miraculé *sous une pluie de neige globulaire*. Ce serait du plus bel effet, à côté de De Gaulle en sémaphore, et cela devrait s'arracher.

Sur le court *chemin* de l'Elysée, donc, on put mesurer l'ampleur du phénomène miraculeux à l'intensité de la bataille, à coups de caméras et d'objectifs, pour immortaliser le moment. On put même constater, tant sa joie était immense et ses réflexes innés, que Ségolène Royal savait à tout moment, face aux objectifs, prendre le sillage du divin rescapé.

Bref, pour en revenir aux choses de gouvernement et tous globules en ordre de bataille, Jean-Pierre Chevènement fit connaître ses trois grands travaux : la réforme de l'Etat, le dossier de la sécurité et les communautés d'agglomération. L'apparition était finie, le ministre revenait au galop.

Washington va assouplir l'embargo pour aider la population cubaine

Les Etats-Unis ne renoncent pourtant pas à leur stratégie d'isolement

LE GOUVERNEMENT américain devait annoncer, mardi 5 janvier, de nouvelles *« mesures de soutien à la population cubaine »*, dont l'établissement de services postaux directs et des liaisons plus nombreuses par charter avec l'île des Caraïbes, a indiqué lundi un haut responsable du département d'Etat.

Ces mesures ne représentent qu'un simple assouplissement de l'embargo économique quasi total imposé à Cuba par les Etats-Unis depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro. Elles ont été recommandées par le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright au président Bill Clinton.

Selon le même responsable, *parlant sous couvert de l'anonymat*, ces mesures incluent aussi le développement des *« contacts de peuple à peuple »*, notamment culturels et sportifs, l'amélioration des capacités de diffusion de Radio-Marti (la radio anti castriste émettant depuis les Etats-Unis), la fourniture de vivres qui seraient revendus par des agriculteurs privés et des restaurateurs indépendants.

La mesure la plus importante sera la possibilité donnée à tout résident aux Etats-Unis d'envoyer à Cuba jusqu'à 300 dollars (environ 254 euros) tous les trois mois à des membres de leurs familles ou à des amis. Jusque-là seules les personnes d'origine cubaine pouvaient adresser des fonds à leur famille ou leurs proches restés dans l'île.

En revanche, a précisé Mme Albright à quelques journalistes, le *gouvernement américain a décidé* de ne pas donner suite *« pour le moment »* à la proposition de plusieurs élus, républicains et démocrates, de créer une commission bipartite pour réviser la politique des Etats-Unis envers Cuba. Elle a justifié cette décision en affirmant qu'il y avait *« un large consensus au sein des deux partis »* sur les grandes lignes de la politique à suivre envers Cuba.

LA LOI HELMS-BURTON

La création d'une telle commission a pourtant été recommandée par diverses et influentes personnalités aussi bien démocrates *que républicaines*. Elle a reçu, en octobre 1998, l'appui de deux anciens secrétaires d'Etat républicains, Henry Kissinger et Laurence Eagleburger. Son objectif aurait été *« de conduire une analyse objective, attentive et rationnelle de la politique des Etats-Unis envers Cuba et ses conséquences sur le reste du continent »*, selon les auteurs de la proposition.

Une telle démarche aurait conduit la Maison Blanche à remettre en cause des dispositions, adoptées lors du vote de la loi Helms-Burton en mars 1996, dont le but était de renforcer l'embargo pour isoler plus encore le régime de La Havane. A l'époque la Maison Blanche, hostile aux mesures de cette loi visant à pénaliser les entreprises étrangères qui commercent avec Cuba, n'avait pas pu s'opposer à son adoption, faute d'une majorité au Congrès, contrôlé par les républicains. En faisant valoir, lundi, que l'embargo *« était inscrit dans la loi »* le haut responsable du département d'Etat a *souligné que* seul le Congrès peut abolir l'embargo ou certaines de ses dispositions, comme celles extra territoriales, adoptées en mars 1996.

Les mesures d'assouplissement prises par Washington se situent en fait, selon l'administration américaine, dans la droite ligne de la politique suivie par le gouvernement américain depuis la visite à Cuba du pape Jean Paul II, en janvier 1998. Celle-ci vise à favoriser l'émergence d'une *« société civile »* qui disposerait d'une *« certaine marge de manœuvre »* vis-à-vis du régime castriste.

« La meilleure ONG [organisation non gouvernementale] *est la famille cubaine, il est très important de la soutenir »*, a expliqué le responsable américain. Rappelant que le régime castriste venait d'autoriser la célébration de Noël à Cuba, il a fait remarquer que l'annonce de ces mesures coïncidait avec l'Epiphanie, c'est-à-dire l'arrivée des trois rois mages chargés de cadeaux pour l'enfant Jésus.

Le responsable a aussi indiqué que l'équipe de base-ball de Baltimore, les Orioles, allait négocier avec La Havane la possibilité de jouer des matches amicaux dont les recettes iraient à des organisations charitables opérant à Cuba.

Ces ouvertures, a-t-il souligné, *« ne signifient pas une normalisation des relations »* avec le régime communiste de Fidel Castro ni un renoncement par les Etats-Unis à sa stratégie d'isolement de Cuba. *« Nous continuerons de faire pression sur le régime* [castriste] *jusqu'à ce que des changements fondamentaux se produisent »*, a-t-il déclaré. – *(AFP.)*

Le constructeur automobile Ford s'intéresserait à BMW et à Honda

MARDI 5 janvier, l'Agence France presse (AFP) a indiqué que le constructeur automobile américain Ford *« devrait annoncer dans la semaine l'achat des constructeurs allemand BMW et japonais Honda »*. L'AFP cite *« des sources proches de la direction de Ford, qui ont requis l'anonymat, n'ont pas fourni de détails concernant les montants de ces acquisitions mais affirment que des accords ont déjà été conclus ou sont en passe de l'être. »*. Chez Ford, on se contentait, mardi matin, de ne pas commenter l'information. A Munich, siège de BMW, un porte-parole du constructeur allemand démentait mardi tout projet de rachat par Ford : *« c'est une histoire vieille comme le déluge »*, a-t-il affirmé, assurant qu'il n'y avait eu *« aucune discussion »* avec le fabricant américain pour une vente de parts. Honda a démenti également toutes discussions avec Ford.

Lundi, Robert Eaton, le co-président de Daimler-Chrysler, a affirmé, à l'ouverture du salon de l'automobile de Detroit, que, selon lui, un accord important devrait être annoncé entre deux constructeurs européens *« dans les prochains quatre-vingt-dix jours »*, rapporte cependant le *Financial Times* du 5 janvier. Ces dernières semaines, des rumeurs faisaient état de discussions entre Fiat et Volvo. D'autres rumeurs, concernant Renault et Nissan, ont été démenties mardi par la firme japonaise.

Les valeurs de l'automobile étaient en forte hausse mardi matin à la Bourse de Paris. Peugeot gagne 5,14 % à 143,10 euros et Renault qui avait déjà progressé de 9,5 % la veille, gagne encore 4,11 % à 43,61 euros.

Suspension d'un fonctionnaire de la Commission de Bruxelles

UNE SEMAINE AVANT LE VOTE DU PARLEMENT EUROPÉEN sur deux motions de censure déposées contre la Commission européenne, celle-ci a annoncé à Bruxelles la suspension d'un de ses fonctionnaires, qui avait écrit pour le groupe des Verts un rapport sur la gestion des fonds communautaires. Ce rapport, dont le sérieux est contesté par la Commission, portait sur les affaires de mauvaise gestion et de détournements de fonds reprochées ces derniers mois à la Commission, qui ont provoqué en décembre une levée de boucliers au Parlement européen.

Le fonctionnaire, Paul van Buitenen, de nationalité néerlandaise, est un auditeur assistant dans l'unité de contrôle financier. Il est suspendu avec demi-salaire pendant qu'une instruction est en cours. Cette décision a suscité des protestations de plusieurs députés, notamment chez les Verts et les conservateurs britanniques.

DÉPÊCHES

■ **POLOGNE : le pape se rendra dans vingt villes** au cours d'une nouvelle visite dans son pays natal du 5 au 17 juin, selon un programme publié, lundi 4 janvier, par la nonciature à Varsovie. Il doit *commencer son séjour par Gdansk (nord) puis, le 7 juin, consacrer un* sanctuaire marial à Lichen (ouest), où une nouvelle cathédrale est appelée à devenir la plus grande d'Europe. Le même jour, il se rendra à Torun et à Bydgoszcz (nord-ouest), puis traversera le pays, avant de regagner la capitale et Cracovie le 14 juin. Le 16, il visitera Stary Sacz et sa ville natale, Wadowice (sud), avant de repartir pour Rome. Le pape s'adressera pour la première fois au Parlement polonais. – *(AFP.)*

■ **SANTÉ : les thermomètres médicaux à mercure** destinés à mesurer la température interne de l'homme seront interdits de vente à partir du 1er mars, selon un décret signé du secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, Bernard Kouchner, paru au *Journal officiel* du 31 décembre. Abandonné en raison des risques de pollution environnementale, ils seront remplacés par des appareils de mesure électroniques, à infrarouges ou chimiques.

■ **PRESSE : les journaux régionaux du groupe belge Rossel** n'ont pas paru, mardi 5 janvier, en raison d'un mot d'ordre de grève illimitée du personnel administratif et technique pour protester contre les réductions salariales. Le mouvement touche *La Nouvelle Gazette* (Charleroi) et *La Meuse* (Liège). Le groupe Rossel, propriétaire du *Soir*, détient 38 % de *La Voix du Nord*. – *(AFP.)*

■ **SPORTS : la commission de discipline** de la Fédération française de basket-ball (FFBB) a infligé un an de suspension ferme à l'ailier de Gravelines (Pro A) Jimmy Vérove pour *« coup porté sur un arbitre »* lors d'un match amical contre l'équipe belge de Mons, le 14 août 1998. Franck Vérove, le frère de Jimmy, a été suspendu pour trois mois ferme pour *« insultes envers un arbitre »* au cours de cette rencontre.

■ ***Le cycliste Richard Virenque se donne jusqu'à la mi-janvier*** avant de *« régler toutes (ses) affaires »*. Dans un entretien publié, mardi 5 janvier, par le quotidien *L'Equipe*, le champion français, qui a récemment annoncé sa retraite (*Le Monde* du 8 décembre 1998), affirme qu'il a *« le sentiment que tout est fini »* mais indique qu'il serait intéressé par une proposition de l'équipe espagnole Once, celle de Laurent Jalabert.

■ **CULTURE : un buste de l'écrivain Arthur Koestler** a été retiré par la direction de l'université d'Edimbourg, en Ecosse, du campus où il se trouvait. *Plusieurs étudiantes avaient protesté* contre la présence de cette statue de l'écrivain sur le campus, après avoir lu la biographie que consacre à Koestler un universitaire, David Cesarani. Celui-ci accuse l'écrivain d'avoir commis de nombreux abus sexuels et des viols.

Tirage du *Monde* daté mardi 5 janvier 1999 : 500 720 exemplaires - 3

M. Chirac souhaite que le Conseil constitutionnel « joue pleinement son rôle de conscience juridique »

LE RITUEL des cérémonies des vœux est propice aux propos convenus et feutrés. La présentation, lundi 4 janvier, des vœux du Conseil constitutionnel au président de la République, n'a pas dérogé à la règle dans le ton. Sur le fond, en revanche, cette rencontre était évidemment scrutée avac d'autant plus d'attention que le président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, est mis en examen dans le cadre de l'affaire Elf pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux »* et que des voix se sont élevées, à droite *comme à gauche, pour lui demander* de démissionner.

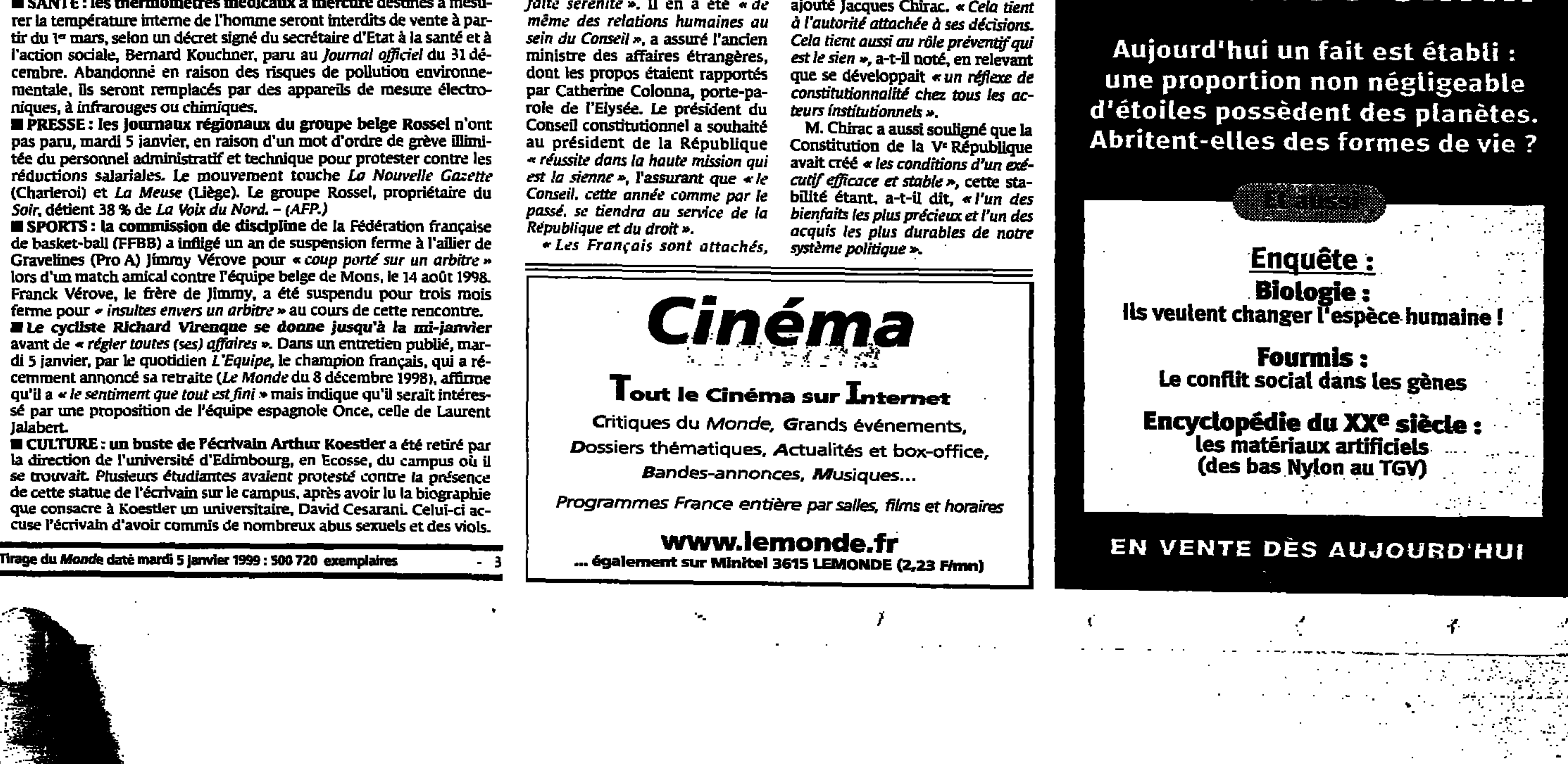
En présentant ses vœux au chef de l'Etat, M. Dumas a observé que *« les relations du Conseil constitutionnel avec les pouvoirs publics sont restés, cette année, d'une parfaite sérénité »*. Il en a été *« de même des relations humaines au sein du Conseil »*, a assuré l'ancien ministre des affaires étrangères, dont les propos étaient rapportés par Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée. Le président du Conseil constitutionnel a souhaité au président de la République *« réussite dans la haute mission qui est la sienne »*, l'assurant que *« le Conseil, cette année comme par le passé, se tiendra au service de la République et du droit »*.

« Les Français sont attachés, comme moi, comme vous, au bon fonctionnement du Conseil », lui a répondu le président de la République, fidèle à l'attitude constante qu'il a adoptée, depuis son intervention du 14 juillet 1998, face aux mises en cause dont le président du Conseil constitutionnel a été l'objet. *« Je forme des vœux confiants et attentifs pour que le Conseil continue à jouer pleinement son rôle de conscience juridique de notre état de droit »*, a-t-il ajouté.

UN « BIENFAIT PRÉCIEUX »

Le président de la République a également salué le rôle du Conseil constitutionnel dans la protection des libertés, en soulignant qu'il était devenu *« l'un des principaux artisans du renforcement de l'état de droit »*. Il lui revient d'exercer *« une véritable magistrature »*, a ajouté Jacques Chirac. *« Cela tient à l'autorité attachée à ses décisions. Cela tient aussi au rôle préventif qui est le sien »*, a-t-il noté, en relevant que se développait *« un réflexe de constitutionnalité chez tous les acteurs institutionnels »*.

M. Chirac a aussi souligné que la Constitution de la Ve République avait créé *« les conditions d'un exécutif efficace et stable »*, cette stabilité étant, a-t-il dit, *« l'un des bienfaits les plus précieux et l'un des acquis les plus durables de notre système politique »*.

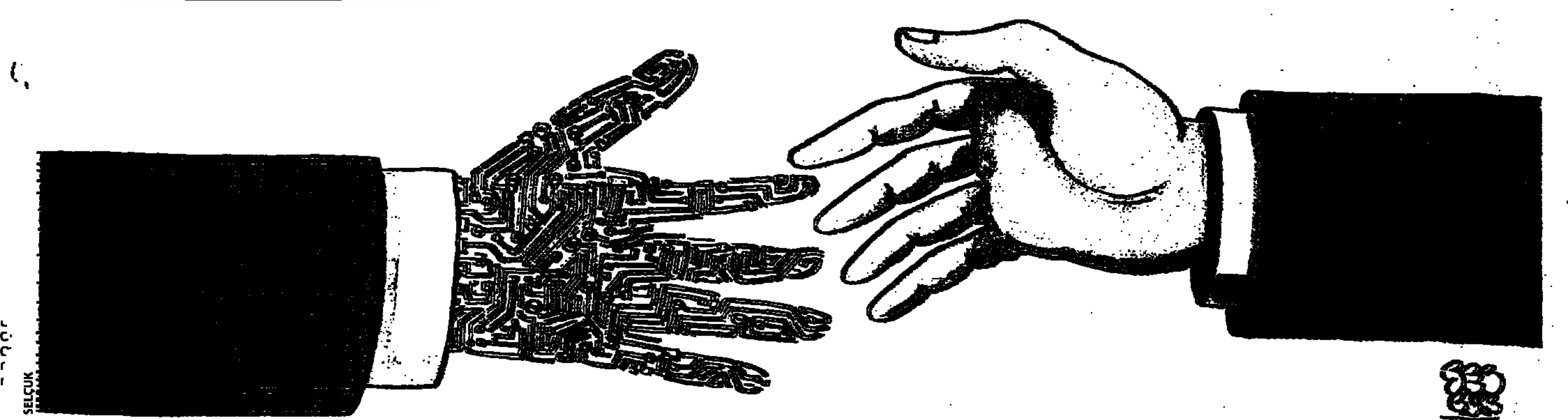


Le Monde des INITIATIVES

▼Offres d'emplois.
(page III et de la page VIII à la page XVI)

MERCREDI 6 JANVIER 1999

EMPLOI



Douze années, douze chantiers...

▽ Du développement local aux nouvelles formes de rémunération, « Le Monde des initiatives » dresse le bilan de la décennie sociale ▼ Douze thèmes majeurs émergent, toujours d'actualité ▽ Le supplément les a suivis depuis sa création en 1987

Qu'il se soit appelé « Emploi », à partir du 18 mars 1987, « Le Monde Emploi », à compter du 16 novembre 1988, « Initiatives » après le 5 septembre 1990, le rendez-vous du mardi (daté mercredi) a toujours été à l'affût des transformations du monde du travail. Des mutations, devrait-on même écrire, tant, sur à peine moins de douze années, le paysage a été remanié en profondeur.

Raison de plus de refaire le tour des thèmes majeurs qui ont scandé le changement, bouleversé les repères et qui n'ont pas fini de modeler notre quotidien, professionnel autant que personnel. Si la société a bougé, elle se reconstruit aussi à tâtons, sous le désordre apparent.

Point de nostalgie, donc, dans cet exercice de mémoire : il s'agit de tirer des lignes de force, parfois de fracture, et d'essayer de repérer, en tendance, les éléments qui pèseront sur l'avenir. Avec le recul, deux lectures et deux attitudes sont possibles. Celle qui consiste à ne regarder que le champ des ruines. Tout au long de cette période, le chômage n'a pratiquement pas cessé d'augmenter ; la précarité et l'exclusion ont déstabilisé le corps social. Cette démarche-là pèche par son pessimisme.

S'y oppose une autre qui, au contraire, veut voir poindre une cohérence sous les remises en question et qui s'attache, avec une exigence scrupuleuse, à définir de nouveaux points d'appui. Elle s'accompagne de la volonté de bâtir, y compris en dégageant le meilleur du pire. Avérée, l'impuissance des politiques publiques a entraîné une perte de confiance dans le pouvoir de l'Etat.

Il n'empêche qu'elle a aussi permis que les acteurs de terrain, militants associatifs et citoyens, se prennent en charge, se mobilisent pour leurs objectifs et que les initiatives de développement local fleurissent, modestement. La deuxième solution, dynamique, est de loin préférable à la première, défensive. Telle a d'ailleurs été, dans la durée, la vision du « Monde des initiatives », qui a toujours préféré extraire le futur de sa gangue. Même si ce n'était pas le plus facile et s'il y avait un risque à paraître sceptique ou intransigeant. Camper sur des positions acquises est toujours plus commode que de chercher des issues, parfois incertaines. Ce faisant, une trame se dessine pourtant, entre les écueils. Correspondant au processus d'éclatement de l'entreprise entamé dès la fin des années 80, l'externalisation a beau recéler des dangers, elle n'en ouvre pas moins la perspective d'une recomposition des formes d'emplois et des relations au travail, sous la poussée de la société de l'information.

Il en va de même pour la flexibilité, vilipendée, mais qui correspond aux besoins de l'économie moderne et dont certains aspects permettent de sortir du carcan de l'ère industrielle. A condition d'être aménagée, elle peut devenir réciproque et répondre aux aspirations de souplesse des salariés.

Au-delà, c'est la place de l'homme au travail qui se trouve revue et corrigée. D'abord par les contenus de l'activité professionnelle, plus abstraits, plus informels mais également plus relationnels. Ensuite dans les statuts qui laissent plus d'autonomie et, pour ces raisons, génèrent de l'inquiétude, que ce soit face au sort des indépendants ou à l'hypothèse du « *contrat d'activité* », formulée par Jean Boissonnat. Enfin, avec cette dimension des compétences qu'il convient d'entretenir tout au long de la vie, individuellement, et qui, parce qu'elle ne se résume pas à la seule qualification, implique davantage.

Un basculement s'opère où la valeur travail, qui reste centrale et fonde le lien social, est interrogée. Mais c'est aussi pourquoi cette révolution en marche doit offrir de nouvelles garanties, adaptées et efficaces, à expérimenter ou encore à inventer, qui vont de la protection sociale universelle à, sans doute, l'allocation de revenu minimum, en passant par la reconnaissance de la pluri-activité.

Autour de la question des retraites, d'autres débats devront naître, à commencer par celui du travail des actifs âgés, provoqué certes par le vieillissement de la population, mais également par le fait qu'il n'y a pas de limite physique à l'activité intelligente. Autant de sujets qui seront naturellement abordés dans le nouveau supplément du lundi, « Le Monde Economie, les enjeux, les initiatives », issu du rapprochement avec « Le Mondé des initiatives ».

A nos lecteurs

A compter de la semaine prochaine, les lecteurs du « Monde des initiatives » ne retrouveront plus leur supplément le mardi, daté mercredi. Celui-ci cède la place à un nouveau cahier hebdomadaire, « Le Monde interactif », consacré aux nouvelles technologies. Mais « Initiatives » ne disparaît pas pour autant. Chaque lundi, daté mardi, désormais, sera publiée une nouvelle formule intitulée : « Le Monde Economie, les enjeux, les initiatives », qui se fera largement l'écho des thèmes abordés depuis près de douze ans par « Le Monde des initiatives », dans ses versions successives.

En se rapprochant, les deux suppléments, « Le Monde Economie » et « Le Monde des initiatives », ont l'ambition de donner tout son sens au lien entre l'économique et le social, qui conditionne tellement la modernisation de nos sociétés.

Les contacts établis avec tous les acteurs sociaux du monde du travail, les formateurs comme les syndicalistes, les militants du développement local comme les directions des ressources humaines, doivent se poursuivre de façon privilégiée. L'objectif vise dans un proche avenir, à travers un nouveau projet, à offrir une information spécialisée à tous ceux qui sont concernés par les mutations de l'ensemble du champ social.

Mais, pour l'heure, les lecteurs du « Monde des initiatives » ont désormais rendez-vous le lundi, dans nos éditions datées mardi, autour d'un supplément plus riche et plus large. A lundi prochain, donc. Et à bientôt.

Alain Lebaube

هكذا من الأصل

L'irrésistible ascension du développement local

1987 : le gouvernement essaie de lancer la création d'emplois au niveau local. Depuis, l'idée n'a cessé de s'affirmer et de s'affiner

Drôle d'année 1987 qui laisse les stratèges de la lutte contre le chômage plutôt désemparés. D'évidence, l'emploi industriel de masse a vécu, et c'est en vain que les pouvoirs publics courent après l'implantation de puissantes unités de production, capables de remplacer celles qui se sont effondrées. Ministre du travail du gouvernement Chirac de cohabitation, Philippe Séguin tente d'ouvrir une *nouvelle piste* : la création d'emplois « intermédiaires » ou de proximité, en agissant au niveau local ; mais critiques *et sarcasmes pleuvent* sur ces petits boulots.

Pourtant la mèche allumée ne s'éteindra plus. En quelques mois, *livres et rapports vont* s'amonceler sur le sujet – sous la plume d'Alain de Romefort, Pierre Dommergues, Guy Roustang, Jean-Baptiste de Foucauld, Xavier Greffe, Pierre Héritier (CFDT)... L'idée s'affine et s'affirme. Il faut explorer les multiples mini-ressources de chaque « pays », dans un vaste effort de concertation et d'imagination. Promu premier ministre en juin 1988, Michel Rocard s'y rallie.

RÊVE ET RÉALISME

Une force souterraine a puissamment conforté ce mouvement. Depuis vingt ou trente ans, se construit peu à peu une détermination nouvelle à faire du lieu de la vie quotidienne un espace d'initiative collective. La Jeunesse agricole chrétienne (JAC) de l'après-guerre en avait semé le germe en incitant ses membres à conduire eux-mêmes la mutation de leur métier. C'est le milieu rural qui inventera le mot d'ordre « vivre et travailler au pays ». Et c'est à lui que l'Etat concédera pour la première fois, en 1970, la possibilité de définir ses objectifs en réfléchissant collectivement au contenu des futurs plans d'aménagement rural (PAR).

L'expérience est rude. Il faut apprendre à réfléchir ensemble, à se confronter, à négocier. Mais rêve et réalisme vont se conjuguer pour que l'idée s'enracine. Rêve des militants qui n'espèrent plus bouleverser la société, mais gardent l'espoir d'agir sur des espaces plus modestes, là où l'on voit le bout de ses actes. Réalisme de ceux qui, habitant des espaces ravagés par la *crise économique*, veulent leur redonner vie.

Tous ces courants recevront un élan nouveau de la décentralisation. *« Je me souviens de nos enthousiasmes,* raconte dans *Droit au travail. Manifeste pour une nouvelle politique* (Desclée de Brouwer, 1997) Gérard Delfau, *maire et sénateur* en pays catalan, président du Comité de liaison des comités de bassins d'emploi (CLCBE). *Ce fut un foisonnement d'expériences, un bourgeonnement d'idées, une multiplication de structures et de projets collectifs... »*

Si les collectivités locales ont désormais de nouveaux atouts pour agir, le mouvement les dépasse. L'Etat en tient compte : quand il favorise la création de comités de bassins d'emploi (CBE), il y fait une place aux syndicats patronaux et de salariés. Mais la société civile s'impose si fort par ses initiatives que beaucoup de CBE vont également s'ouvrir aux associations. D'ailleurs ce mouvement est de ceux qu'on n'encadre pas. Les réseaux y foisonnent : Unadel, héritière des associations de pays, CNER qui fédère les anciens comités d'expansion, France initiative réseau (FIR), Alliance villes-emploi, réseau de l'économie solidaire, Fédération des centres d'initiatives en milieu rural (Civam)...

JACOBINISME

Aujourd'hui, l'effort d'organisation des régions et la loi Pasqua de février 1995, sans compter l'ambition des notables locaux, poussent à faire naître des pays partout... L'Etat, lui, hésite *encore* : toutes les initiatives locales ne sont pas des réussites, tant s'en faut, et le jacobinisme reste fort. Mais si certaines de ses *décisions freinent* le mouvement, elles ne semblent pas en mesure de le casser car il est porté par un dynamisme original.

Son efficacité en termes d'emplois créés reste encore aujourd'hui à peu près impossible à démontrer tant l'action s'y déploie en processus longs et lents. *Mais il* s'est forgé un autre type de légitimité : il redonne un contenu et une qualité au « vivre ensemble ». C'est un creuset où se fabriquent de nouvelles formes de citoyenneté, une démocratie concrète, familière et grave à la fois. Le chemin à parcourir est encore très long, mais il est porteur d'espoir.

Marie-Claude Betbeder

La flexibilité toujours recommencée

1988 : l'exigence de souplesse, réclamée par les entreprises, survit à toutes les alternances politiques

Pendant la cohabitation (1986-1988), la droite à Matignon supprime l'autorisation administrative de licenciement et pousse plus loin la modulation du temps de travail. Le retour de la gauche au pouvoir, en 1988, ne ferme pas le dossier flexibilité que « Le Monde des initiatives » suivra de près.

La flexibilité ? Les chefs d'entreprise en réclament encore et toujours plus, arguant qu'elle leur permet de mieux se développer et que toute entrave à la liberté d'adapter leurs effectifs aux rythmes de production est fortement pénalisante pour la croissance. Sur l'autre plateau de la balance ? Les dérives néfastes d'un concept qui conduisent (justement) au thème électoral fétiche de Jacques Chirac : la fracture sociale.

Le 12 décembre 1996, le président de la République déclare d'ailleurs à la télévision que *« la connotation antisociale du mot flexibilité ne [lui] plaît guère... »*. Il apporte ainsi un soutien indirect à Lionel Jospin, dont le gouvernement, comme beaucoup d'autres avant lui, semble empêtré dans ce dossier qui brûle les doigts.

Les annonces faites fin 1998 sont une nouvelle preuve de l'embarras des politiques qui soufflent tour à tour le chaud et le froid, au gré des urgences rencontrées. Ainsi, confrontée au développement des formes d'emploi précaire (CDD, intérim), Martine Aubry a-t-elle décidé de pénaliser celles des entreprises qui en abusent au point d'en *faire une gestion structurelle* de leurs salariés. En revanche, alors qu'il avait promis à sa majorité plurielle de mieux contrôler les plans sociaux, Lionel Jospin a renoncé à réformer le droit du licenciement.

Les chercheurs eux-mêmes sont circonspects à la fois sur le constat et sur les effets. La France est-elle en retard, comme aime à argumenter le patronat – avec de nombreuses études à l'appui –, sur les pays anglo-saxons en matière de flexibilité ? Ce n'est pas l'avis de Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations, qui estime que notre flexibilité *« n'est pas très différente »*.

RALENTISSEMENT DE LA DEMANDE

Augmenter la flexibilité est-il un gage de succès dans la lutte contre le chômage ? Là encore, pas si simple. Une étude de janvier 1997 menée par le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (Cserc) reconnait qu'un assouplissement des règles sociales permet de prolonger une phase de croissance, mais peut aussi *« aggraver les phases de basse conjoncture en amplifiant le ralentissement de la demande des ménages »*.

Mais d'ailleurs peut-on véritablement aller plus loin ? Retour en arrière. Le débat sur la flexibilité est lancé en 1984, lors de l'échec de la négociation entre partenaires sociaux – *qui aurait pu mieux baliser* le terrain –, où tous les grands chapitres du dossier (temps de travail, modalités de licenciement, contrats *précaires, etc.) sont déjà présents.* Dès lors, les décisions seront prises au coup par coup, négociées ou légalisées.

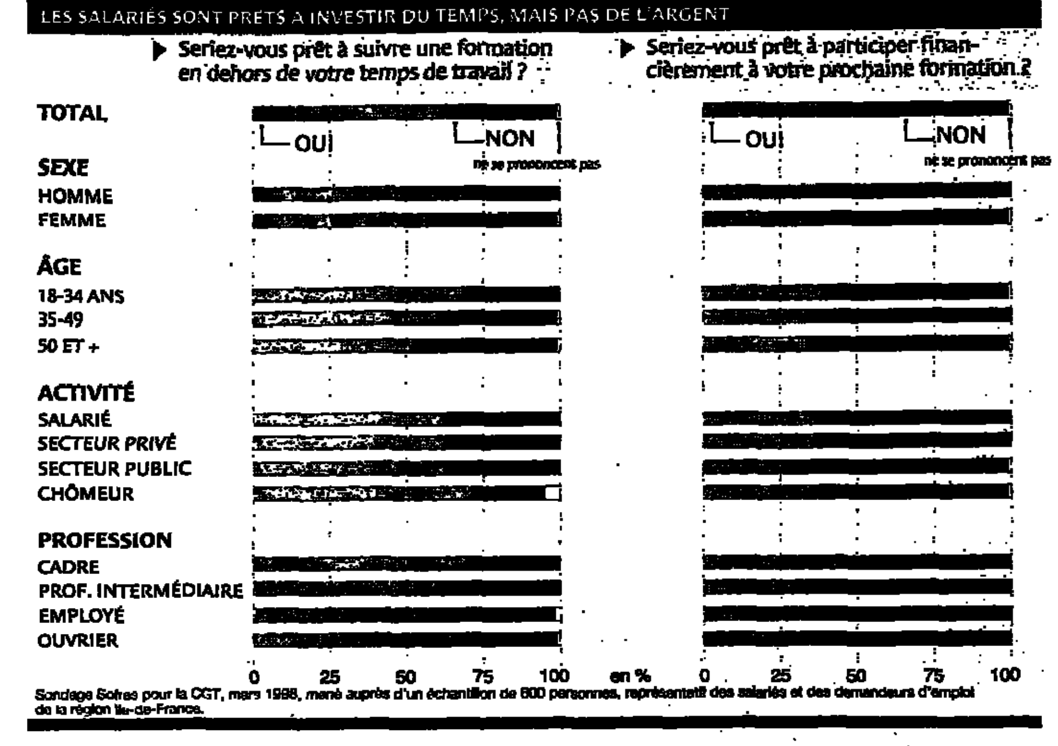
Une tendance va se dessiner. La France privilégie la flexibilité externe définie par Bernard Brunhes dans son livre *Les Habits neufs de l'emploi* (Nil Editions, 1996) comme *« la possibilité pour l'entreprise de faire entrer ou sortir de son champ de responsabilité sociale les hommes et les femmes qui travaillent pour elle, au gré de ses besoins économiques »*.

D'où le développement des contrats précaires et de l'intérim (dans le secteur privé et semi-public, le nombre d'intérimaires a été multiplié par 3,6 entre 1983 et 1998 et celui des CDD par 3,4). L'externalisation aussi prend de l'importance.

L'idée de flexibilité interne – que l'on peut définir par la capacité de l'entreprise à gérer les souplesses nécessaires à son activité tout en assurant à son personnel une certaine pérennité – a beaucoup plus de mal à germer dans les entreprises françaises, alors qu'elles disposent pourtant de mesures tout à fait élaborées, surtout en matière de temps de travail (annualisation, modulations...).

Il leur reste en revanche à se doter d'un certain nombre d'outils (d'évaluation notamment) pour que la formation professionnelle et la mobilité, deux piliers importants de la flexibilité interne, puissent gagner leurs lettres de noblesse.

Olivier Piot



Sondage Sofres pour la CGT, mars 1998, mené auprès d'un échantillon de 800 personnes, représentatif des salariés et des demandeurs d'emploi de la région Ile-de-France.

Du diplôme à la formation tout au long de la vie

1989 : les entreprises commencent à comprendre l'importance d'une gestion globale des compétences internes

Lorsque la reprise est là, les entreprises s'interrogent sur l'adéquation entre les compétences dont elles disposent et les exigences techniques et humaines de leur activité. La question est d'actualité ; elle l'était également lors de la précédente reprise économique, à la fin des années 80. Mais la réponse, entre les deux dates, a considérablement évolué.

A la fin des années 80, les entreprises considéraient que la meilleure solution était de recruter des *jeunes diplômés issus* d'un appareil éducatif qui s'était fixé, quelques années auparavant, l'objectif d'une hausse générale des qualifications *pour mieux assurer* la *modernisation* de l'appareil productif français.

Le cahier Emploi du *Monde* du *4 octobre 1989 titrait sur une étude* du Cereq, selon laquelle les indicateurs de compétitivité des entreprises étaient étroitement corrélés avec la qualification de leur main-d'œuvre. Mais elle mettait également en exergue les risques (surenchère des salaires, conflits de génération, notamment) de la *« solution de facilité »* qu'est le recrutement de jeunes diplômés et préconisait la formation continue comme le meilleur outil de régulation des compétences. Ce ne fut pourtant pas la voie suivie par les entreprises, qui ont continué à échanger une main-d'œuvre âgée ou peu qualifiée contre des jeunes diplômés.

De ce fait, la principale préoccupation des employeurs portait sur la qualité et la quantité du « produit » fourni par le système éducatif. Il s'agissait, pour les entreprises, de limiter la surenchère salariale en exigeant de l'éducation nationale qu'elle pallie l'insuffisance numérique de diplômés (quitte à générer des phénomènes de surqualification) et leur impréparation à l'emploi, afin d'obtenir une opérationnalité immédiate. Il était alors de bon ton de se gausser de l'incapacité du système éducatif à répondre aux besoins de l'économie.

Le système éducatif renâclait à se plier à la *« logique marchande »*, mais la pression sociale fut la plus forte : puisque le marché du travail favorisait les diplômés, les stratégies sociales, familiales et politiques jouèrent en faveur de la prolongation des études. Lorsque la crise survient, le taux de chômage des 18-24 ans diplômés de l'enseignement supérieur passe de 9 % en 1991 à 18 % en 1994. Mais c'est moins, beaucoup moins que les non-diplômés, dont le taux de chômage passe, dans la même période, de 31 % à 37 %. Cela déclenche de nouveaux débats : la dévalorisation du diplôme serait due à son abondance. Du coup, l'Etat multiplie les préalables à l'emploi effectif – stages, contrats à durée déterminée sous alternance – dont l'objectif affiché est de faciliter l'insertion des jeunes diplômés, tout en abaissant, pour les entreprises, le coût du travail en déconnectant niveau de diplôme et rémunération.

Cependant, puisqu'il n'était guère réaliste d'attendre une adéquation parfaite entre école et entreprises, celles-ci se lancèrent dans la « gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences », les répertoires de métiers, les recensements de besoins, les entretiens annuels d'évaluation, les parcours individuels de professionnalisation, les plans de formation... qui tous visaient à obtenir *« en temps réel »* l'adéquation recherchée.

Le problème se déplaçait ainsi, au milieu des années 90, du champ du recrutement et de l'adéquation école-profession à celui de la requalification des ressources déjà présentes dans l'entreprise, à *« la formation tout au long de la vie »* : ni le diplôme, ni même la qualification certifiée, ne résument la totalité et la permanence des compétences acquises ou exigées ; d'autant que, de techniques, celles-ci deviennent de plus en plus « humaines » (aptitude à communiquer, à travailler en équipe, etc.). *« Du modèle classique de "gestion de la formation" reposant sur l'administration des moyens à partir de l'analyse des besoins, on évoluerait progressivement vers un modèle de management des systèmes de production des compétences individuelles et collectives »*, lit-on dans *Formation Emploi* de juillet-septembre 1998.

Mais ce déplacement pose autant de problèmes qu'il en résout. Certes, le Medef (ex-CNPF) a repris à son compte, en octobre 1998, le thème de la *« logique de compétences »*, définie par les chercheurs et appliquée par certains DRH depuis belle lurette. *Mais la loi de 1971* sur la formation professionnelle, malgré 170 milliards dépensés par an, n'a pas permis d'établir un système universel et équitable : en 1998, un tiers des actifs n'avaient suivi aucune formation depuis leur premier emploi, la proportion étant de 60 % pour les ouvriers et de 20 % pour les cadres.

La gestion des compétences a donc de fortes chances de devenir un enjeu social majeur. Tant pour les salariés, lorsqu'il s'agira de négocier individuellement avec leur employeur la reconnaissance ou l'acquisition de compétences, que pour les partenaires sociaux, lorsqu'il s'agira de définir les conditions collectives d'accès à la formation, les procédures d'évaluation des compétences, de validation des acquis et de transfert des qualifications d'une entreprise à l'autre.

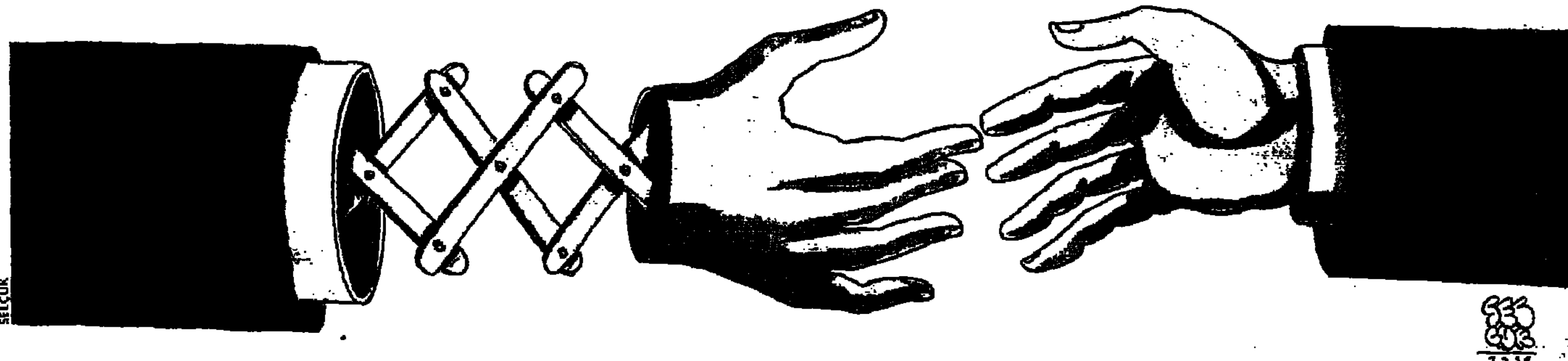
Antoine Reverchon

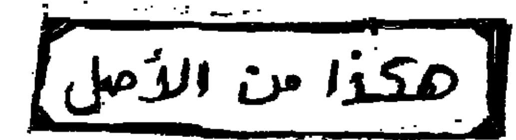
A la vigie, le Cereq...

Créé au début des années 70, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) a pour mission d'*« éclairer les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans l'élaboration et la conduite de leurs politiques de formation et la gestion de leurs ressources humaines »*. Ses études portent sur l'insertion des jeunes issus du système scolaire et sur la professionnalisation des salariés.

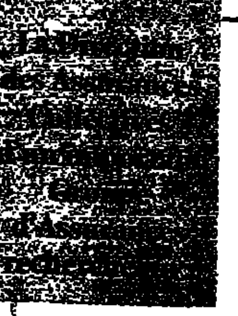
La proportion entre ces deux ingrédients a varié dans l'histoire du Cereq, reflétant l'évolution du sujet. L'organisme fut d'abord, dans les années 80, le maître d'œuvre d'un immense travail de collecte d'informations sur la situation des jeunes, dont le chômage est alors une priorité nationale.

Mais ses chercheurs vont faire évoluer la vision de la relation formation-emploi : la notion de parcours l'emporte sur celle d'adéquation, la compétence ne se limite pas au diplôme. Le thème de la professionnalisation devient ainsi primordial.


SELÇUK



Gestion - Finance



Actuaire Senior H/F

A 30/40 ans environ, actuaire diplômé (ISUP, ISFA, ENSAE-IAF), vous avez démontré votre rigueur, votre sens de l'analyse et vos solides connaissances techniques sur l'assurance en général ou l'assurance de collectives en particulier à travers une expérience de 7 à 10 ans.

Vos capacités d'écoute et de pédagogie sont des atouts décisifs pour réussir dans ce poste et évoluer dans le Groupe.

Vous êtes chargé de définir les méthodes et procédures d'élaboration des comptes de la Direction s'appliquant aux états réglementaires, à la mise en place des normes (US Gaap) et à l'évolution du portefeuille. Vous formez également les responsables de comptes à l'utilisation de ces nouvelles normes et supervisez leur application.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo), sous référence 5746, à Guillaume Tell, 63 rue Aristide-Briand, 92532 Levallois-Perret Cedex, qui transmettra.

Ce sont nos clients qui, depuis trois siècles, ont forgé la réputation de la Banque NSM en matière de savoir-faire, de confiance et de discrétion. Ce sont nos équipes qui perpétuent cette tradition de professionnalisme et de modernité, dans une banque membre de l'un des réseaux les plus étendus au monde, le Groupe ABN AMRO.
Gestion d'actifs et de patrimoines privés et professionnels, gestion de flux, financement des entreprises, conseil en croissance externe et mobilité du capital... nos services, parmi les plus performants et innovants, vous ouvriront les portes d'une banque tournée vers le monde, attentive à l'avenir des marchés financiers et au devenir de chacun de ses collaborateurs.

Nous n'avons jamais su compter... autrement que sur votre talent.

Attachés clientèle privée - Paris et Lyon

Véritable homme de terrain, vous développez un portefeuille de particuliers haut de gamme, constitué par votre propre prospection et par la gestion de clients existants. Attentif à l'évolution des marchés et soucieux de répondre à une clientèle exigeante, vous proposez des solutions personnalisées et efficientes, élaborées avec l'appui de nos spécialistes de l'ingénierie patrimoniale, de l'assurance-vie, des titres...
A 25/30 ans, diplômé d'une école de commerce, vous possédez une première expérience commerciale réussie auprès d'une clientèle de particuliers haut de gamme. Aujourd'hui, nous vous proposons de rejoindre une banque de renom où vous exercerez, en toute autonomie, votre talent commercial et votre sens de la négociation. Notre stratégie de croissance alliée à notre appartenance au premier groupe bancaire étranger en France vous ouvriront des perspectives d'évolution diversifiées et enrichissantes. Le poste basé à Lyon demande une bonne approche du tissu économique local.

Hélène Schweblin vous remercie de lui adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV et photo) en précisant la référence ACP/M/01 pour Paris ou ACL/M/01 pour Lyon, inscrite sur l'enveloppe à : NSM, Département des Relations Humaines, 3 avenue Hoche, 75410 Paris Cedex 08.

Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet
ABN AMRO

www.banque-nsm.fr

Nous sommes une société d'assurance d'importance internationale, en plein développement.
Nous recherchons pour notre Bureau d'Etudes Techniques sur Paris :

L'actuariat : des métiers à hautes compétences

Actuaire junior
Réf. 5742

A 22/28 ans environ, de formation actuarielle, vous avez démontré votre rigueur, votre habileté et votre capacité à conduire des études techniques ou à suivre des contrats au cours d'une première expérience d'un an ou d'un stage significatif en assurance vie de préférence.

En charge du suivi et du contrôle des équilibres techniques de la société, vous participez aux opérations d'inventaire. A travers la mise en place d'outils de reporting appropriés, vous assurez le suivi des résultats techniques et contrôlez les opérations de réassurance. Pour ce poste, la pratique du logiciel statistique SAS serait très appréciable.

Technicien d'actuariat
Réf. 5741

A 27/35 ans, vous êtes doté d'une expérience de 2 à 5 ans environ dans un service d'actuariat d'une compagnie d'assurance sur la vie. Vous avez démontré la pertinence de votre analyse, votre grande rigueur et votre capacité à développer et à suivre une gamme de produits.

Vous êtes en charge d'établir l'ensemble du dossier technique d'un contrat : rédaction des cahiers des charges informatique et gestion, suivi de leur mise en exploitation avec la mise en place d'outils de reporting adaptés. Pour ce poste, une bonne maîtrise de l'environnement informatique est nécessaire, ainsi que d'excellentes capacités relationnelles.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence choisie, à Guillaume Tell, 63 rue Aristide-Briand, [illegible] Levallois-Perret Cedex, qui transmettra.

CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE ECONOMIQUES proche des entreprises REXECODE recrute un(e)

ECONOMISTE

Vous serez chargé(e) **d'études économiques quantitatives** (analyse conjoncturelle et prévision macroéconomique, études structurelles portant notamment sur le système productif).

Vous êtes **Docteur en économie** ou diplômé de l'ENSAE ou d'une grande école scientifique. Vous avez une expérience confirmée en macroéconomie et économétrie, vous disposez de facilités d'expression à l'écrit et à l'oral, vous maîtrisez au moins une deuxième langue, vous avez une très bonne pratique de l'informatique.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à : **Madame MENDIBURU**
REXECODE - 29, avenue Hoche - 75008 PARIS.

Conseil Audit

Groupe industriel de premier plan dans le domaine des matériaux énergétiques et de la chimie (5 milliards de francs de CA, 5200 personnes), notre politique de diversification et notre stratégie de développement externe nous permettent d'occuper aujourd'hui de solides positions industrielles et commerciales. Organisés en Unités Opérationnelles autonomes correspondant à nos savoir-faire dans la Chimie, l'Espace, la Défense et la Pyrotechnie, nous exportons dans plus de 70 pays la moitié de nos productions réalisées sur une quarantaine de sites. Pour renforcer notre Direction des Participations, nous souhaitons intégrer deux chargés d'affaires expérimentés.

Chargés d'affaires
Finances/Audit

Paris
chimie
le chimiste du ciel en main

Vous participez à la négociation d'affaires en matière de développement externe en effectuant les analyses financières et en réalisant des opérations de benmarking, en élaborant les documents de négociation et en présentant les dossiers à la Direction Générale. De plus, vous réalisez les audits financiers, économiques et commerciaux dans les filiales du groupe.
A 28/33 ans, de formation supérieure (Centrale, HEC, ESSEC, Sup de Co, IEP...), si possible complétée d'une spécialisation juridique, vous souhaitez valoriser, dans un poste très évolutif, une première expérience réussie d'analyse financière et/ou d'audit.
Votre personnalité forte et ouverte, votre esprit de synthèse et votre goût pour le travail en équipe vous permettront de réussir dans cette fonction et d'accéder rapidement à d'autres responsabilités dans notre Groupe.
La pratique courante de l'anglais est nécessaire dans cette fonction.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions), sous référence CA, à Hervé CRESPIN, Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, 12 quai Henri-IV, 75181 Paris Cedex 04 ou h.crespin@snpe.fr

GROUPE SNPE

Les Assurances Générales de France renforcent leur direction de l'Audit Général Groupe :

Auditeurs H/F

• Notre direction de l'Audit Général Groupe est directement rattachée au Président et intervient sur l'ensemble des structures de la Compagnie tant en France qu'à l'étranger. Elle souhaite renforcer ses équipes en intégrant de nouveaux collaborateurs.

• Les missions d'audit interne que vous effectuerez varieront tant par leur nature que par la diversité des métiers audités (assurance, réassurance, banque, directions fonctionnelles ...).

• De formation supérieure (ingénieur ou grande école de commerce), vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans dans un cabinet d'audit international. Les missions que vous y avez menées vous ont permis d'acquérir une très bonne connaissance de l'assurance et des questions financières. Outre l'anglais, vous maîtrisez l'espagnol ou l'allemand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous référence LM99, à Pascale DUMAS, AGF DRH - 33 rue La Fayette, 75444 Paris Cedex 09.



AGF AVEC VOUS

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Trompe-l'œil

Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, en utilisant l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) comme monnaie d'échange à la signature d'accords sur la réduction du temps de travail, a-t-il fait un marché de dupes ? La question vaut d'être posée au regard de la prolongation, *pour un an seulement*, d'un dispositif qui accorde des préretraites, contre des embauches équivalentes, à des salariés âgés ayant déjà acquis quarante années de cotisations.

L'issue de la négociation sur ce sujet, le 22 décembre, autorise en effet le doute. Non seulement la prorogation de l'ARPE est limitée *dans le temps, mais le patronat a* annoncé qu'il ne rééditerait pas l'opération. Au 1er janvier 2000, il en sera fini d'un système qui, depuis son lancement expérimental en 1995, a permis le départ à 58 ans de 126 000 personnes, avec 65 % du salaire brut antérieur, et le recrutement compensateur de 115 000 autres.

C'est surtout financièrement que le problème prend toute sa dimension. Globalement, la démarche va coûter 3,1 milliards de francs, en 1999, à l'Unedic. Moins, en réalité, puisque le Medef (ex-CNPF) a voulu que les entreprises utilisatrices contribuent pour un montant évalué à 1,5 milliard de francs. En tout état *de cause, cette charge pèsera sur* les comptes jusqu'en 2003 pour un total de 12,5 milliards, qui s'ajouteront aux 30,9 milliards, en cumulé, nécessaires pour faire face aux obligations des précédents accords.

Or, le régime d'assurance-chômage connaît une nouvelle période délicate. Si ses réserves sont actuellement de 4 milliards, il a terminé aussi l'année avec un déficit d'exploitation de 1,5 milliard. En 1999, il pourrait même tomber dans le rouge, avec 2 milliards de pertes, si la croissance *devait se limiter* à 2,2 %.

Syndicats et patronat, gestionnaires de l'Unedic, ont bien entendu pris la mesure de ces menaces qui les obligent à renouer avec des dilemmes du passé. Faudra-t-il, pour retrouver l'équilibre, augmenter les cotisations et (ou) diminuer les prestations servies aux chômeurs ? *Conscients de l'urgence*, ils ont décidé d'ouvrir, dès le premier semestre, la négociation sur le renouvellement de l'actuelle convention qui arrive à échéance à la fin de l'année.

Et c'est là que la tactique du secrétaire général de FO peut se refermer comme un piège. Pour obtenir l'appui du Medef sur le *dossier de l'ARPE, dont l'efficaci*té sociale est réelle, et qui permet aux employeurs de rajeunir leur pyramide des âges, Marc Blondel a engagé ses troupes à signer des accords sur les 35 heures qui ne satisfaisaient pas les autres organisations.

La note à payer pourrait être lourde, socialement. Elle pourrait *en outre compromettre l'espoir* de Martine Aubry, qui voulait voir les partenaires sociaux améliorer l'indemnisation des précaires.

La gestion inconséquente des âges en entreprise

1990 : les employeurs commencent à regretter la perte d'expérience consécutive à l'abus du recours aux préretraites

Depuis près de vingt ans, les mesures d'âge sont utilisées pour dégonfler les chiffres du chômage. Des sommets ont été atteints, de 1982 à 1984, quand le nombre des préretraités dépassait les 700 000. C'est notamment pour mettre un frein à cette technique, socialement pernicieuse, économiquement coûteuse, que la gauche au pouvoir décida, en 1983, de ramener l'âge de départ à la retraite à 60 ans, satisfaisant ainsi une revendication ancienne. Grâce à quoi on devenait « vieux » de plus en plus jeune dans le travail, alors que l'espérance de vie continuait d'augmenter d'un an tous les quatre ans.

Aujourd'hui, plus qu'hier, les lourdes menaces qui pèsent sur le financement des retraites *conduisent à évoquer, parallèle*ment, des solutions radicales. Sauf à consentir des efforts considérables qui abaisseraient le niveau des pensions et alourdiraient les cotisations, les déficits des différents régimes se compteront en centaines de milliards quand, en 2040, un Français sur trois aura plus de 60 ans. Si les systèmes par *répartition sont mal en point, rien* ne dit que la capitalisation règlerait le problème. Aussi, les conditions d'existence s'étant améliorées, et parce qu'on reste « jeune » plus vieux, l'une des hypothèses consiste-t-elle en un relèvement de l'âge de la retraite. Pourquoi pas un report à 65 ans ?

Entre les pratiques de la cessa*tion anticipée d'activité, rentrée* dans les mœurs, et l'énoncé d'un problème macroéconomique, insurmontable, c'est donc le grand écart ! Remettre en cause des habitudes bien ancrées et des avantage acquis n'est pas facile. Mais cela pourrait se compliquer si le « *coup d'accordéon* » prévisible devait concentrer ses effets de rupture avec le passé sur une tranche d'âge constituée par les premières cohortes des baby boomers qui viennent de dépasser la cinquantaine.

Dès l'origine, tous les ingrédients étaient réunis pour créer une situa*tion inextricable et, pourtant,* rares ont été les tentatives pour sortir du piège. L'attention, il est vrai, n'a pas toujours porté sur les mêmes points et bien des conséquences qui apparaissent maintenant ont été longtemps ignorées quand la facilité amenait à tirer des traites sur l'avenir.

Très vite, certes, les entreprises *ont regretté la perte de mémoire et* d'expérience, consécutive au départ anticipé des salariés âgés. Cela ne les a cependant pas empêchées, souvent avec l'aval des syndicats et des personnels concernés, d'avoir régulièrement recours à ces méthodes dès que les *circonstances* l'exigeaient. Spécialement lors des restructurations du milieu de la décennie 80, puis de la récession de 1992-1993.

Pendant une brève période seulement, fin 1989 et début 1990, avant que la préoccupation revienne à l'ordre du jour récemment, des employeurs se décla*rèrent préoccupés par l'impact* désastreux sur les pyramides des âges, transformées en toupies. Soucieux des mauvaises perspectives démographiques, ils manifestèrent alors l'intention de « *faire du neuf avec du vieux* », en adaptant et en formant. De belles résolutions qui n'ont pas survécu à la fin de la reprise économique.

*En revanche, personne ne s'alar*ma vraiment des dégâts causés auprès de ces populations, au fur et à mesure placées dans un no man's land qui n'a pas que des dimensions psychologiques. Eprouvant des sentiments partagés, quant à *leur sort, les vagues successives de* 50 ans et plus ont balancé entre la démobilisation précoce et le désir de briller de leurs derniers feux en jouissant d'une forme d'impunité, renforcée par la protection de l'amendement Delalande qui renchérit leur licenciement. Parmi les cadres, beaucoup ont opté pour une deuxième carrière, voire un changement de vie.

Mais il y a plus grave. A cette occasion, la gestion sociale s'est racornie, jusqu'à ne considérer que les vingt années utiles de la vie professionnelle, entre 30 et 50 ans. Une plage indécise s'est par suite créée entre la fin de l'activité – réelle ou virtuelle – et la retraite effective qui rend délicat, et peut-être impossible, tout aménagement du dossier sur le fond. Actuellement, deux tiers de ceux qui font valoir leurs droits à la retraite à taux plein n'occupent plus un emploi.

Au gâchis, s'ajoute l'impression que, faute d'établir des priorités dans le traitement de cette génération, les modifications statutaires de durée ne changeront rien socialement. Sans compter que le maintien prolongé dans ce qui peut être jugé comme une zone d'attente, pour les quinquagénaires et demain les sexagénaires, soulagerait certainement les finances des retraites, mais n'améliorerait pas les résultats de l'emploi. Or, c'est pour ces motifs que la France a choisi, dans les années 80, de se séparer *des plus anciens. Tout en connais*sant la tendance au vieillissement de la population active.

Olivier Piot

Privilège

Philippe, ingénieur d'affaires chez IBM depuis vingt-cinq ans, est peut-être l'un des derniers représentants d'une espèce en voie de disparition. Le 1er avril 1997, à cinquante et un ans et demi, on lui a ***demandé de partir. « J'ai fait partie des volontaires désignés d'office,*** **explique-t-il.** ***C'était un jour comme les autres, sauf que je n'allais plus perdre ma vie à la gagner. Trois mois avant d'arrêter de travailler, j'ai fait la liste de tout ce que je n'avais jamais eu le temps de faire. J'ai défini cinquante items et j'en ai retenu cinq : l'engagement dans la vie publique, la nature, le ski, le syndicalisme et ma famille. »*** **Pas question de s'abandonner à la morosité –** ***« j'ai trop vu de collègues, complètement investis dans leur carrière, qui n'ont pas supporté le choc de l'arrêt de leur activité »*** **–, mais pas question non plus de retravailler. La préretraite est, pour Philippe, une nouvelle liberté, tout simplement.** ***Et un privilège qu'il sait fragile.***

L'externalisation, à manier avec précaution

1991 : la notion d'« entreprise éclatée » se diffuse. Elle fait écho à la volonté des entreprises de se recentrer sur leurs métiers de base.

L'expression est aujourd'hui couramment utilisée. Mais elle apparaît pour la première fois *dans « Le Monde des initiatives »* en 1991. Inquiets d'une tendance qu'ils jugent bien ancrée dans les stratégies entrepreneuriales, des inspecteurs du travail alors interrogés évoquent « *l'entreprise éclatée* » : les directions essaiment, externalisent, sous-traitent, expliquent-ils. Depuis, le mouvement n'a cessé de s'accélérer.

En réalité, il commence dès la fin des années 60. Les cathédrales industrielles, décidées à réduire leurs coûts, confient le nettoyage de leurs sites et la restauration de leurs salariés à des prestataires extérieurs. L'externalisation, portée sur les fonts baptismaux par les Etats-Unis sous le terme générique d'« *outsourcing* », a le champ libre. *Petit à petit, elle aspire un certain* nombre de fonctions : la gestion de la paie, par exemple. Mais, aujourd'hui, elle doit son développement spectaculaire à l'infogérance, c'est-à-dire l'externalisation des services de gestion informatique.

Une projection réalisée fin 1997 par IDC, une société d'études, évalue à 195 milliards de francs le marché de l'infogérance en Europe en 2001 (+ 48 % par rapport à 1996). En Grande-Bretagne, où le concept est aussi bien intégré *qu'aux Etats-Unis, même l'admi*nistration publique s'y est mise : le fisc britannique (Inland Revenue) a par exemple transféré 1 900 salariés à Electronic Data Systems (EDS), une société de services et d'ingénierie informatique (SSII), pour 9,5 milliards de francs. De même la Sécurité sociale anglaise a confié, en février 1998, à Sema *Group, une SSII, la gestion de ses* services médicaux liés aux allocations d'invalidité pour 3 milliards de francs.

RÉDUCTION DES COÛTS

Dans ce concert, les pouvoirs publics français préfèrent garder un rôle d'observateur prudent. Quant aux entreprises de l'Hexa*gone, si elles emboîtent le pas à* leurs concurrentes anglo-saxonnes, elles semblent néanmoins un peu en retrait. C'est que l'externalisation n'est pas sans risques. Fondamentalement, c'est un outil de réduction des coûts. En confiant à des prestataires spécialisés des activités que les entreprises estiment ne pas relever de leurs métiers-cibles, l'externalisation doit permettre un traitement plus efficace et moins cher. Ce qui peut être effectivement le cas.

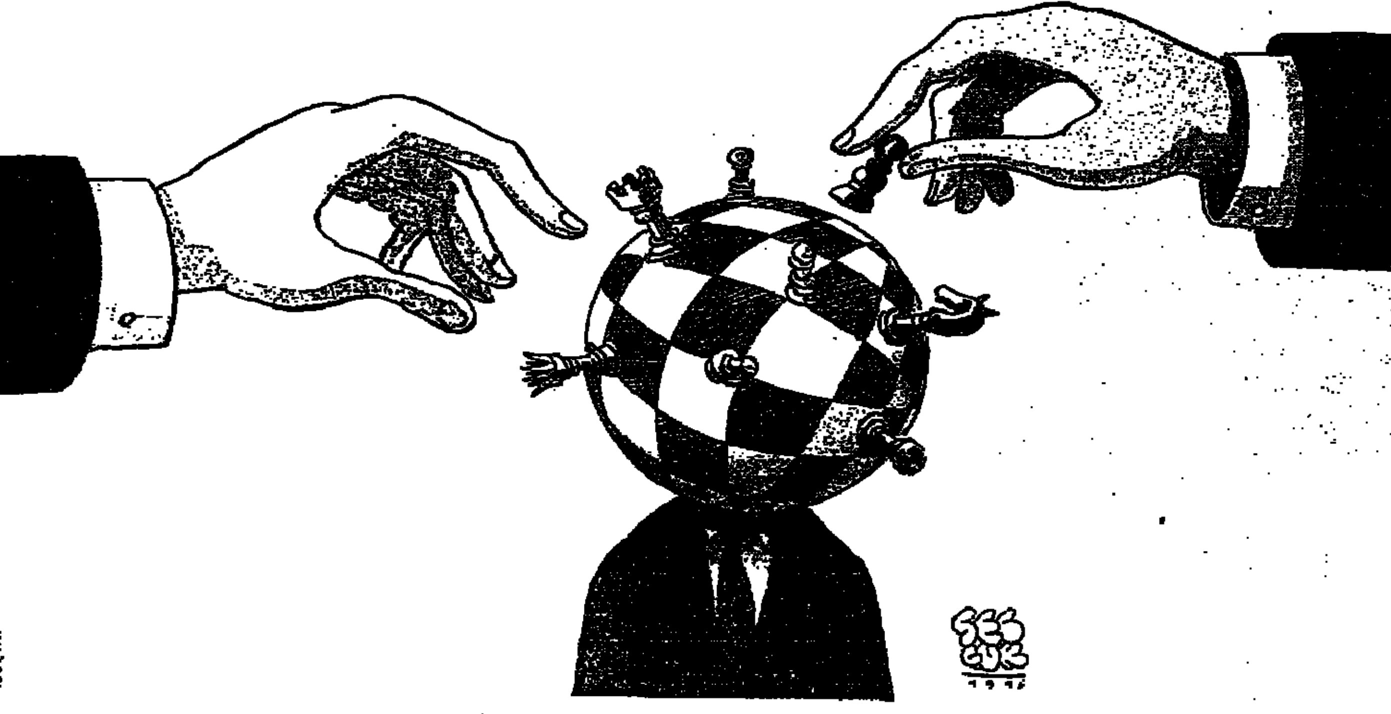
Seulement, quand elle prend vé*ritablement son essor, dans les an*nées 80, c'est souvent l'urgence qui la motive. Du coup externalisation rime souvent avec déstructuration sociale. Certaines entreprises en viennent à transférer des équipes de salariés uniquement pour réaliser des économies, sans se soucier véritablement de leur devenir. Le prestataire, en réalité, sert d'*antichambre aux licencie*ments.

Cette image négative s'est un peu affaiblie aujourd'hui. Car désormais existent des exemples de salariés externalisés « heureux ». Professionnalisés, amenés à traiter plusieurs dossiers plutôt qu'un seul, ils vivent une autre carrière. Néanmoins, et pour assainir une *fois pour toutes la* question – qui se règle dans certains cas devant les tribunaux –, nombreux sont les juristes à appeler de leurs vœux la création d'un cadre spécifique concernant les aspects sociaux du transfert du personnel : le contrat de travail, le maintien ou non des conventions collectives, la capacité du prestataire à gérer les car*rières. Le traitement social n'est* pas la seule embûche possible. Ainsi, il vaut mieux ne pas se tromper quant aux choix de l'activité externalisée. Novotel (Groupe *Accor) a ainsi décidé de* rapatrier l'activité de nettoyage de ses hôtels (jugée au départ peu génératrice de valeur ajoutée) parce que la direction s'est aperçue que les clients étaient très à cheval sur la propreté d'une chambre. Les difficultés rencontrées à faire travailler ensemble les permanents des hôtels et les salariés externalisés justifièrent donc le retour au bercail des équipes.

DÉPENDANCE

Même quand une activité n'apparaît pas directement stratégique et que, par conséquent, son externalisation peut se justifier, les entreprises redoutent l'état de dépendance dans lesquelles elles se retrouvent vis-à-vis de leurs prestataires, surtout quand il s'agit de la gestion de systèmes informatiques. Une fonction peut ainsi être paralysée en cas de défaillance du partenaire extérieur. Sans oublier, argument régulièrement mis en avant, la perte du savoir-faire à long terme.

Marie-Béatrice Baudet

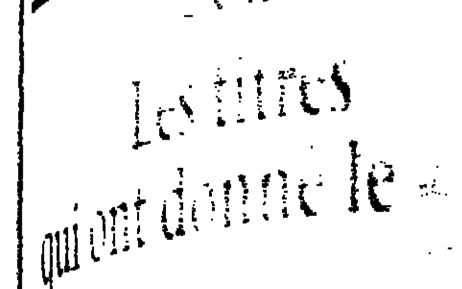


AGENDA

● **COMPÉTENCES.** De quels outils disposent, pratiquement, les sala*riés et les employeurs qui souhaitent entrer dans une démarche d'éva*luation et de reconnaissance des compétences, lorsque celles-ci ne sont pas déjà reconnues par un diplôme ou une qualification ? La Cité des sciences, à Paris, propose une demi-journée d'informations et de témoignages sur les dispositifs de bilan de compétences et de validation des acquis professionnels le 15 janvier. Cette manifestation est ouverte à tous et gratuite.
Renseignements : www.cite-sciences.fr

● **EUROPE.** Quelle est la visibilité des acteurs de la formation en ma*tière de soutien de la Commission européenne à leurs initiatives ?* L'Association française pour l'expansion par la formation (Afref) organise, le 15 janvier à Paris, une rencontre avec Edith Cresson, qui devrait tracer la stratégie de l'Union pour la formation professionnelle, et donc le cadre des actuels et éventuels programmes européens. La rencontre sera précédée d'ateliers sur les réussites et les difficultés rencontrées dans l'application des accords transnationaux : montage des dossiers, fiabilité des partenaires, coûts réels et soutiens financiers, propriété et transférabilité aux entreprises des réalisations...
Renseignements : 01-42-94-29-76.

● **35 HEURES.** Comment, concrètement, réduire le temps de travail des cadres ? Le Centre d'études supérieures industrielles (CESI) Paris - Ile-de-France organise, le 19 janvier, une demi-journée de débat entre DRH et chefs d'entreprise autour de trois intervenants : Jean-Pierre Debuisser, responsable des relations sociales chez Framatome, Daniel Croquette, président de l'Observatoire des cadres de la CFDT, Jean-Pierre Mongrand, du GAN, et auteur de l'ouvrage *Réduction du temps de travail : mode d'emploi* (Editions d'organisation).
Renseignements : 01-60-87-68-40.



ges en entreprise

LIVRES

Les titres qui ont donné le « la »

par Daniel Urbain

Evoquer les livres marquants de la dernière décennie, c'est d'abord s'arrêter sur *La Logique de l'honneur*, de Philippe d'Iribarne. Il conserve aujourd'hui toute sa pertinence dans l'explication du fonctionnement de l'entreprise française. Ancrée dans notre histoire et notre culture, cette logique impose à chacun, comme à chaque groupe professionnel, de tenir son rang. Nous sommes hantés par la crainte d'occuper une position servile.

Chez nous, ce sont les coutumes du groupe qui fixent ses devoirs ; la pratique de la contractualisation n'y est pas habituelle. *« Partir de ce que nous sommes »*, faire émerger un style de management adapté à nos moeurs : c'est ce que suggérait Philippe d'Iribarne. Sans doute, depuis, ne s'est-on pas assez penché sur ce que pourrait être ce style.

Certes, les ouvrages n'ont pas manqué pour apprendre à l'entreprise à accroître son efficacité, à favoriser le travail en équipes et en réseaux, à aplatir son organigramme, à réduire ses coûts. Et aussi pour la rendre « apprenante », « intelligente ». Tout cela avec quelque efficacité. Si les contestataires ont des arguments à faire valoir, ils restent souvent un peu courts dans leurs contre-propositions. En tout cas, derrière les schémas savants qui remplissent les ouvrages de management, pointent des doutes.

Moins adulée que dans les années 80, l'entreprise est souvent confrontée à des choix et à des reconfigurations difficiles. Et cela dans une société qui se redécouvre vulnérable. En 1993, dans *La Misère du monde*, Pierre Bourdieu et une équipe d'enquêteurs-chercheurs mettent à jour *« les malaises inexprimés et souvent inexprimables »* dans la France actuelle. Ils rendent compte des *« souffrances caractéristiques d'un ordre social qui a sans doute fait reculer la grande misère (moins toutefois qu'on le dit souvent), mais qui, en se différenciant, a aussi multiplié les espaces sociaux (...) qui ont offert les conditions favorables à un développement sans précédent de toutes les formes de la petite misère »*.

Ce constat a fait date. Depuis, d'autres titres se sont situés dans son sillage. Les livres sur les pressions subies dans la vie courante et dans l'entreprise assurent maintenant de bons tirages, comme celui que connaît *Le Harcèlement moral*, de Marie-France Hirigoyen.

En 1997, dans *Misères du présent, richesse du possible*, André Gorz écrit que *« la société dans laquelle chacun pouvait espérer avoir une place, un avenir, un emploi, cette société – la société du travail – est morte. Le travail ne conserve qu'une sorte de centralité fantôme au sens où l'amputé souffre du membre fantôme qu'il n'a plus »*. Si le message est entendu, c'est que le débat sur l'avenir du travail est devenu public depuis *Le Travail : une valeur en voie de disparition*, de Dominique Méda. Il ne s'agit plus seulement de savoir quelle est la meilleure manière de combattre le chômage, c'est la place du travail dans nos sociétés occidentales qui est ici en cause.

Cette question essentielle alimente une controverse et amène des réponses (notamment celle de Dominique Schnapper : *Contre la fin du travail*) qui soulignent le risque de délitement de notre société. A la lumière d'une analyse historique, Robert Castel, dans les *Métamorphoses de la question sociale*, nous rappelle ce que nous avions peut-être oublié : la société salariale est une construction historique, qui n'est donc pas éternelle.

Vulnérable, notre société l'est sans doute, mais une partie de la production éditoriale rejette l'image fataliste de l'engrenage géant qui serait en train de nous broyer. Sous un intitulé noir, *L'Usine à chômeurs*, Béatrice Majnoni d'Intignano, tout en ne cachant pas les difficultés actuelles, dégage des axes d'action positifs et estime que ce dont souffre notre société, c'est de refuser l'innovation.

Dans le registre de l'innovation, un courant de pensée s'est consolidé ces dernières années. Il est favorable à une « économie plurielle », qui ferait sa place à un secteur dont la recherche du profit ne serait pas la raison première, mais dont les contours et le fonctionnement n'ont pas été totalement clarifiés. Sur ce terrain, on peut citer *Vers un nouveau contrat social*, de Guy Roustang et *al.* Contrat social ?... Il va sans doute falloir, pour tenter de le conclure, conjuguer régulations et innovations. Le défi n'est pas mince, y compris pour les auteurs.

LA LOGIQUE DE L'HONNEUR
de Philippe d'Iribarne (Seuil, 1989)
LA MISÈRE DU MONDE
dirigé par Pierre Bourdieu (Seuil, 1993)
MÉTAMORPHOSES DE LA QUESTION SOCIALE : UNE CHRONIQUE DU SALARIAT
de Robert Castel (Fayard, 1995)
LE TRAVAIL : UNE VALEUR EN VOIE DE DISPARITION
de Dominique Méda (Aubier, 1995 ; réédité chez Flammarion).
VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL
de Guy Roustang, Bernard Eme, Jean-Louis Laville et *al.*
(Desclée de Brouwer, 1996)
CONTRE LA FIN DU TRAVAIL
de Dominique Schnapper (Textuel, 1997)
MISÈRES DU PRÉSENT, RICHESSE DU POSSIBLE
d'André Gorz (Galilée, 1997)
LE HARCÈLEMENT MORAL : LA VIOLENCE PERVERSE AU QUOTIDIEN
de Marie-France Hirigoyen (Syros, 1998).
L'USINE À CHÔMEURS
de Béatrice Majnoni d'Intignano (Plon, 1998),

Quand les cadres deviennent également les cibles des restructurations

1992 : au mois d'août, le personnel d'encadrement connaît un taux de chômage de 16,2 %. Depuis, il n'a cessé de prendre ses distances avec l'entreprise

Si la conjoncture le laissait prévoir, l'ampleur du phénomène surprendra : en août 1992, le taux de chômage des cadres atteint 16,2 %, après une progression de 26,9 % sur un an. C'est un choc pour l'ensemble de cette catégorie socioprofessionnelle (deux millions de personnes environ), longtemps épargnée par les plans sociaux.

« Dans les années 80, quand il y avait restructuration d'entreprise, les cadres étaient autant que possible reclassés sur d'autres postes : au siège social ou ailleurs... Changement complet de scénario au début des années 90, puisqu'ils subissent des licenciements secs », rappelle Marie-Odile Paulet, secrétaire générale de l'UGC-CFDT.

PARADOXES

Un monde s'écroule. Les cadres qui avaient admis que les restructurations pouvaient être nécessaires pour accroître la compétitivité des entreprises, avaient assisté, sans beaucoup sourciller, au « débarquement » de salariés non qualifiés. Lorsqu'ils réalisent qu'eux aussi sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, c'est la crédibilité de l'entreprise qui est en jeu. Comment croire encore à ses discours sur l'engagement, l'investissement personnel, l'épanouissement professionnel, l'excellence ?

Le contrat moral, qui incitait les cadres à s'investir à fond en échange d'une sécurité de l'emploi et d'une reconnaissance de leurs compétences, est rompu. C'est le début de ce que Nicole Aubert, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP) appelle *« l'époque des paradoxes »*. Celui, par exemple, de l'*« adhésion séparative »* : l'entreprise demande à ses cadres de continuer à adhérer à ses objectifs, tout en leur enjoignant de se tenir prêts à plier bagages dès qu'elle le leur demandera. Autre contradiction qui émerge : *« travailler à la suppression de son poste »*. L'entreprise fixe aux cadres des gains de productivité qui aboutissent inéluctablement à la suppression de postes, y compris les leurs.

Après l'euphorie vient donc le temps des désillusions, du désenchantement, de l'amertume. En dépit de ces états d'âme et de ces blessures, les cadres doivent continuer à s'impliquer dans l'entreprise, ne serait-ce que pour conserver leur travail. Simplement leur implication ne relève plus, comme autrefois, d'un partage des valeurs.

AMÉLIORATION

Alors qu'aujourd'hui la situation professionnelle des cadres s'améliore, puisqu'ils bénéficient à plein de l'embellie de la conjoncture, reste à savoir s'ils sont prêts à passer l'éponge, à retrouver la confiance d'antan. Difficile de répondre nettement.

S'il y a effectivement une nette reprise des offres d'emploi, le chômage des cadres reste élevé. A son maximum, atteint en octobre 1997, il concernait 198 400 cadres. Fin août 1998, la décrue (188 330) n'était pas vraiment significative.

La situation reste fragile. Les cadres semblent estimer qu'il leur faut prendre leurs distances à l'égard de l'entreprise, essayer de concilier vie personnelle et vie professionnelle ; mais, dans la réalité, ils ont du mal à trouver cet équilibre.

« Les entreprises ne laissent pas tellement leurs cadres s'éloigner mentalement », observe Nicole Aubert. *« Ils ont toujours besoin de prouver leur valeur ajoutée. Du coup, ils travaillent beaucoup »*, souligne Marie-Odile Paulet.

Selon la CFDT, les cadres travaillent en moyenne 45 heures par semaine – 25 % travaillent entre 46 et 50 heures et 25 % plus de 50 heures. Certains signes montrent néanmoins qu'ils ne sont plus prêts à tout accepter. On a vu des cadres s'impliquer dans des conflits sociaux ces dernières années. De même, las d'être taillables et corvéables à merci, certains sont allés jusqu'à demander à « pointer », histoire de montrer qu'ils n'étaient plus prêts à donner « sans compter ».

Les cadres se sentent aussi de plus en plus concernés par le débat sur les 35 heures. Certains commencent à prendre des jours de congé supplémentaires, à s'absenter deux jours par mois, *« mais ce sont encore des attitudes isolées »*, reconnaît Marie-Odile Paulet. Ce qui inspire à Nicole Aubert un nouveau paradoxe : *« Les cadres prennent leurs distances... tout en étant très présents. »*

Catherine Leroy

L'avenir du travail, au cœur des débats du siècle prochain

1993 : économistes et philosophes, préoccupés par l'ampleur du chômage et le développement de l'exclusion, s'interrogent sur nos modèles de production et d'organisation

Au plus fort de la crise, les plans sociaux se succèdent en cascade, la croissance du chômage semble ne jamais devoir s'interrompre : la France franchit le cap des trois millions de sans-emploi. C'est alors que s'instaure le débat autour de la valeur qu'on accorde aujourd'hui au travail dans les sociétés occidentales.

Car le problème ne se limite pas à l'Hexagone : *« Le niveau de chômage atteint dans le monde son plus haut point depuis la grande crise des années 30 »*, écrit en 1995 Jeremy Rifkin dans un livre qui connaîtra un retentissement considérable, *La Fin du travail* (La Découverte). Titre provocateur et par trop réducteur, qui explique, entre autres, le malentendu sur lequel repose une partie du succès de l'ouvrage.

« Des millions de travailleurs sont définitivement éliminés du processus économique, des catégories entières d'emploi ont fondu, ont été restructurées ou ont disparu (...). Les machines remplacent rapidement le travail humain et annoncent une économie de production quasi automatisée d'ici au milieu du XXIe siècle », écrit Jeremy Rifkin.

L'auteur ne se borne pas à ce constat. Selon lui, la révolution technologique en cours ne nous conduit pas vers la fin du travail en tant que tel, mais plutôt vers la fin d'un certain type de travail, caractéristique de l'organisation taylorienne dans laquelle le salaire est calculé en fonction du nombre d'heures de présence effectuées. Comme le souligne Michel Rocard dans la préface de l'ouvrage, *« le travail productif tel que nous le connaissons a vocation, pour l'essentiel, à disparaître dans les temps qui viennent »*.

ÉCONOMIE SOCIALE

Diagnostiquant la fin du travail typique de la société industrielle, qui mesure la valeur des hommes *« à l'aune de la valeur marchande de leur travail »*, Jeremy Rifkin explique que le passage à la *« société de l'information »* appelle de nouvelles formes d'activité, notamment dans le cadre du *« troisième secteur »*, celui de l'économie sociale. Selon lui, la mutation en cours suppose aussi une substantielle réduction du temps de travail (RTT) hebdomadaire, *« dans le cadre d'une stratégie de partage du travail »*.

« Au-delà des drames que lui inflige une montée quasi continue du chômage depuis près de vingt ans, l'opinion française perçoit bien qu'une certaine forme de plein-emploi a vécu et que l'irréversible mutation du travail bouleverse le pacte social » : publié sous la direction de Jean Boissonnat, en 1995 également, le rapport du commissariat général au Plan, *Le Travail dans vingt ans* (Odile Jacob), fait peu ou prou le même diagnostic que Jeremy Rifkin. Mais il va plus loin dans l'exploration des pistes à envisager pour l'avenir. *« Ce n'est pas le travail qui manque. C'est nous qui manquons de clairvoyance pour comprendre qu'il est en train de changer radicalement »*, martèle Jean Boissonnat.

Rappelant que la RTT est une tendance séculaire (la durée du travail a baissé de moitié depuis la fin du XIXe siècle), le rapport plaide pour une diminution du temps de travail de 20 % à 25 % (par rapport aux 39 heures) dans les vingt ans à venir.

La proposition la plus novatrice du rapport consiste à substituer au contrat de travail classique un « contrat d'activité », souscrit avec un réseau d'entreprises, de collectivités locales, d'universités... D'une durée minimale de cinq ans, ce contrat engloberait non seulement les périodes de travail en entreprise, mais aussi les cycles de formation et les « congés d'utilité sociale » (pour se consacrer à une activité personnelle, élever ses enfants...).

IDENTITÉ

« Essence de l'homme », selon la formule du philosophe allemand Hegel, le travail, quelles que soient les mutations en cours, reste cependant *« une valeur centrale dans la vie de chacun »*, estime le psychiatre Christophe Dejours, directeur du laboratoire de psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Rejetant l'idée selon laquelle nous nous acheminerions vers la *« fin du travail »*, Christophe Dejours pense, au contraire, que le travail reste tout à la fois une source de revenu, un facteur d'insertion sociale et un mode d'épanouissement personnel. Il n'est qu'à écouter la détresse des chômeurs, dont certains vont jusqu'à assimiler la disparition de leur emploi à une perte d'identité, pour s'en convaincre.

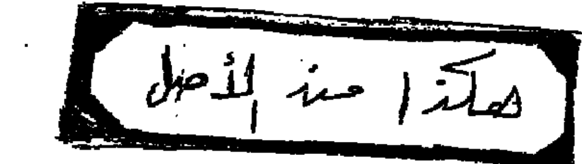
Tout le problème aujourd'hui (dans le cadre de la loi sur les 35 heures par exemple) est de quantifier l'activité. *« Nous sommes entrés dans une nouvelle ère où le temps de travail immédiat est peu de chose en comparaison du temps nécessaire aux individus pour développer leurs capacités imaginatives et cognitives »*, expliquait, dans une interview au *Monde* daté du 6 janvier 1998, André Gorz, auteur de *Misères du présent, richesse du possible* (Galilée).

Christophe Dejours ne dit pas autre chose : *« Mesurer le temps de travail devient pratiquement impossible tant la part de mobilisation immatérielle (intelligence, expérience, usages, culture...) inhérente à la réussite d'une mission est importante aujourd'hui. »* Faut-il inclure dans le calcul du temps de travail les deux heures passées à déjeuner avec un client potentiel ? Et le temps incidemment passé à réfléchir, au cours du week-end ou à la faveur d'une insomnie, à un problème professionnel ? En filigrane se dessine toute la difficulté de l'application de la loi sur les 35 heures aux cadres et, plus généralement, aux actifs de plus en plus nombreux qui exercent une activité intellectuelle.

Philippe Baverel

précaution





Le travail indépendant ne tient pas ses promesses d'alternative au salariat

1994 : la loi Madelin veut libérer les énergies des créateurs d'entreprise. Mais les lacunes juridiques entraînent bien des dérives

Le travail indépendant est-il en plein essor ? Difficile d'en avoir une idée précise. Manquant de finesse, les statistiques disponibles reflètent mal la réalité. Si l'on s'en tient à l'enquête emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le nombre d'indépendants serait en recul, passant de 2 558 944 en 1994 à 2 453 567 en 1998 ; mais cette rubrique couvre un champ très large, englobant les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les professions libérales tout comme les chefs d'entreprise.

« *Le travail indépendant est resté globalement stable depuis le début des années 80,* observe Marie-Laure Morin, auteur de plusieurs études sur ce sujet et chercheur au Laboratoire interdisciplinaire sur les ressources humaines et l'emploi (Lirhe). *Plus qu'une progression du travail indépendant au détriment du travail salarié, ce sont ces deux formes d'emploi qui se modifient conjointement pour donner lieu à une très grande diversité de situations de travail, mal appréhendées par les statistiques.* » Les frontières entre contrat de travail, fondé sur le lien de subordination et réglementé par le code du travail, et le contrat d'entreprise, régi par le droit commercial, se brouillent, donnant selon les cas une coloration rose ou noire à l'emploi de demain.

Le travail indépendant revêt des formes multiples. Il y a une marge énorme entre l'« indépendance choisie » de l'entrepreneur dans l'âme, qui rêve depuis toujours de créer sa petite entreprise, et l'« indépendance subie » de chômeurs qui, exclus du marché du travail, ne voient pas d'autre issue que la création de leur propre emploi.

Dans cette nébuleuse, insécurisés par le statut d'indépendant (sécurité sociale limitée, absence de droit au chômage, etc.), certains recourent à différents montages du type société de portage ou création d'une association qui les accueille pour effectuer des missions dans des conditions semblables à celles d'un salarié. Vrais ou faux salariés ? Les inspecteurs du travail ont du mal à s'y retrouver, et déplorent le « *silence total* » du ministère de l'emploi qu'ils ont sollicité sur la question du portage, indique l'un d'eux.

Les situations floues sont de plus en plus nombreuses. Exemples : les salariés encouragés par leur entreprise à exercer leur activité à l'externe, comme indépendants, mais totalement tributaires des commandes de leur ex-employeur, devenu leur unique client. Ou, dans le secteur tertiaire, l'informaticien payé en honoraires alors que rien, dans l'organisation de son travail, ne le distingue de ses collègues salariés. Ou encore le consultant, installé dans les locaux d'un cabinet, mais payé à à la commission.

Dans nombre de cas, ce flou laisse suspecter une fausse indépendance. « *Celle-ci prolifère dans certains secteurs, notamment les transports et le bâtiment,* constate François Gaudu, professeur de droit privé à Paris-I. *Parfois, on se demande pourquoi le contrôle ne va pas plus loin. En fait, c'est une question de volonté politique...* »

Les inspecteurs du travail ont tendance à « *baisser les bras* » face à un faux travail indépendant « *devenu structurel et massif* », observe Claude-Emmanuel Triomphe, directeur adjoint à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) d'Ile-de-France.

Les nouvelles formes d'organisation du travail brouillent aussi les caractéristiques du lien de subordination, faisant « *de plus en plus appel,* souligne Marie-Laure Morin, *à ce que certains appellent l'autonomie contrôlée* ».

Cette réalité ne résulte donc pas seulement de choix de gestion, elle s'explique aussi par l'évolution du contenu du travail. Les activités devenant plus conceptuelles, plus informelles, ce lien tend à être plus lâche, laissant une place de plus en plus grande au libre arbitre. « *La situation d'un salarié auquel des objectifs sont assignés et qui est contrôlé sur ses résultats peut exécuter son travail dans des conditions tout à fait semblables à celles d'un sous-traitant qui doit répondre aux mêmes objectifs et au même contrôle qualité* », observe Marie-Laure Morin.

Face au développement de situations intermédiaires, ne serait-il pas urgent d'élaborer des règles de protection des travailleurs concernés ? « *Il existe déjà des règles constitutionnelles – droit à la formation, par exemple – qui ne s'appliquent pas qu'aux salariés, mais à l'ensemble des travailleurs,* souligne François Gaudu. *L'Etat ne fait pas respecter ce principe.* »

Plutôt que de calquer le système de protection des salariés, l'idée serait de prendre en compte les spécificités de ces nouvelles formes de travail, sans pour autant en faire un dispositif au rabais.

« *Actuellement se développent des situations que l'on n'a pas les moyens d'interdire, et qui sont donc de fait autorisées, mais sans qu'aucune règle ne les encadre,* reconnaît Claude-Emmanuel Triomphe. *Il faudrait aujourd'hui créer de nouveaux statuts. La jurisprudence est elle-même hésitante sur les professions intellectuelles auxquelles l'autonomie est souvent reconnue : une nouvelle norme de droit est donc en train d'émerger* ».

Francine Aizicovici et Laetitia Van Eeckhout

Plus de 2,5 millions d'indépendants

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

1994	1995	1996	1997	1998
2 873 669	2 804 335	2 735 213	2 669 006	2 618 437

1994 : 5 % ; 25 % ; 28 % ; 30 %
1998 : PROFESSIONS LIBÉRALES ; CHEFS D'ENTREPRISE* 5 % ; COMMERÇANTS (et assimilés) 27 % ; ARTISANS 29 % ; AGRICULTEURS EXPLOITANTS 26 %

* de 10 salariés ou plus

Repères

● L'indépendant peut exercer en entreprise individuelle (commerciale, artisanale ou profession libérale) ou sous forme de société s'il a le capital initial necessaire (EURL, SARL ou SA).
● 67 % des créateurs d'entreprise sans salaries optent pour la forme juridique de l'entreprise individuelle en nom propre, selon l'Agence pour la création d'entreprises. Ce statut offre l'avantage de ne pas exiger de capital. Le patrimoine de l'entreprise est confondu avec celui de l'entrepreneur : ce dernier est des lors indéfiniment responsable des dettes sociales.
● Les sociétés de portage permettent de travailler en indépendant tout en bénéficiant du statut de salarié. Elles transforment en salaires les honoraires perçus lors de missions et touchent au passage un pourcentage de la rémunération, au titre des frais de gestion. La question de la légalité de ce type de sociétés n'est pas tranchée.

Le danger de la fausse sous-traitance

Simplifier les démarches du créateur d'entreprise individuelle et améliorer sa protection sociale, telle était l'ambition affichée de la loi Madelin, votée en 1994. Le texte fut cependant critiqué : Il limitait les possibilités de recours de ceux qui estimaient que leur activité se rapprochait davantage du salariat que du travail indépendant.

Dépassés par l'ampleur de la tâche, les inspecteurs du travail reconnaissent aujourd'hui, par la voix de Claude-Emmanuel Triomphe, directeur adjoint à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) d'Ile-de-France, qu'« *il n'y a pas eu de suivi* » des effets de cette loi. Pas plus qu'« *il n'y a eu de directives du ministère de l'emploi sur le contrôle de son application et sur la fausse sous-traitance en général.* »

Les jeunes, victimes de la précarité de l'emploi

1995 : le chômage des moins de vingt-cinq ans fait un bond en avant spectaculaire, préfigurant les mutations à venir du monde du travail

Fin 1994, 726 200 jeunes étaient au chômage, dont environ un sur cinq depuis plus d'un an. Les alarmistes soulignaient qu'un jeune sur quatre était sans emploi ; tandis que les autres rappelaient que la statistique portait sur les seuls jeunes actifs (dont le taux en France est le plus bas de tous les pays industrialisés).

L'association des directeurs des missions locales a alors pointé les « *inquiétantes évolutions* » du chômage des moins de vingt-cinq ans, qui avait grimpé de 23,3 % entre mars 1993 et septembre 1994, alors que le chômage total s'était accru, lui, de 10 %. Une situation d'autant plus préoccupante que, l'allocation d'insertion ayant été supprimée en 1992, 500 000 jeunes inscrits à l'ANPE ne touchaient aucune indemnité.

Après le chômage des cadres, dont la France prend véritablement la mesure en 1992, c'est au tour des jeunes de focaliser l'attention. En 1995 est publiée une série d'études et d'enquêtes soulignant l'ampleur du désastre. Rejetés dans une zone d'attente où se mêlent chômage, stages, contrats aidés, intérim, contrats à durée déterminée (CDD), temps partiel, etc., les jeunes entrent désormais dans la vie active sous le signe de l'extrême précarité. En mars 1995, il y avait 110 000 jeunes en intérim (+ 40 % en un an) et 272 000 en CDD (+ 15 %). D'aucuns parlent de génération sacrifiée. Même les jeunes diplômés voient leur situation se dégrader par le développement des embauches en CDD, qui, détourné de sa définition légale, devient une période d'essai à rallonge de six mois ou un an. L'insertion devient plus longue, plus difficile, retardant d'autant l'installation dans la vie adulte.

Certains pressentent que les situations vécues par les jeunes révèlent en fait une transformation profonde du monde du travail. Et que leur précarité préfigure celle qui va s'installer massivement par la suite pour tous les âges. En témoigne notamment l'étude réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), intitulée France, portrait social (octobre 1998). Les situations précaires, si on se limite aux CDD, intérim, stages et contrats aidés, concernent 1,7 million de personnes en mars 1998. Leur part dans l'ensemble de la population salariée est passée de 3 % en 1983 à pres de 9 % quinze ans plus tard. Rien que pour l'intérim, la Dares (ministere de l'emploi) estime que, tout au long de l'année 1997, 1,44 million personnes ont effectué au moins une mission, contre 1,24 *million en 1996. A ce stade, l'intérim,* qui commence à toucher les cadres, n'est donc plus seulement un indicateur de l'expansion économique. Il est devenu une composante structurelle du marché du travail. La durée moyenne des missions est de 1,83 semaine. Dans le tertiaire, 37 % ne dépassent pas *la journée. Désormais, CDD et intérim* représentent 90 % des recrutements dans les secteurs prive et semi-public.

A ces formes précaires, il faut ajouter presque tous les contrats aidés, par exemple les contrats emploi-solidarité (CES), dont 500 000 ont été signés en 1997, les contrats en alternance (366 000), les actions de formation et d'insertion (404 000), etc.

Un autre type d'emploi précaire a connu un essor spectaculaire ces dernières années : le travail à temps partiel, dopé par les mesures gouvernementales d'abattement de charges patronales. Dans le secteur privé, le temps partiel touche 17 % des salariés en mars 1998 (16,6 % un an plus tôt), soit 3,9 millions de personnes, en majorité des femmes. L'aspect « temps choisi », si souvent avancé par les promoteurs du temps partiel, s'estompe : le nombre de personnes qui souhaitent travailler davantage est passé de 28 % en mars 1991 à 38,5 % en mars 1998, en légère régression toutefois par rapport à mars 1997 (39,5 %).

Comment réduire cette précarité ? Parmi les pistes possibles, certains évoquent l'allocation universelle, ou encore le revenu minimum d'insertion (RMI) pour les moins de *vingt-cinq ans, dont plus de* 500 000 sont au chômage (en septembre 1998). Martine Aubry, ministre de l'emploi, a déja pris des mesures concernant la moralisation du temps partiel (ristourne dégressive proratisée, une coupure de deux heures maximum par jour). Elle a également « *demandé aux inspecteurs du travail de vraiment contrôler le recours aux CDD* », indique son entourage, et prépare actuellement un projet de loi visant à pénaliser les employeurs qui abusent des contrats précaires.

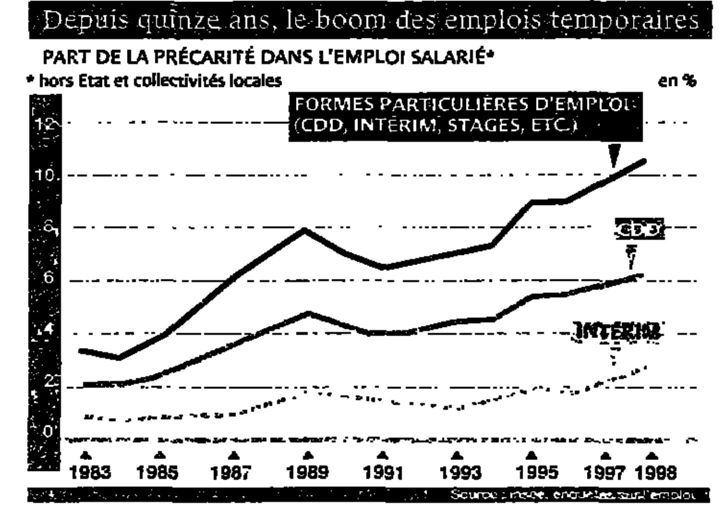
« *Je ne crois pas trop aux sanctions financières,* confie Rachid Brihi, avocat en droit social au cabinet Grumbach et associés. *Les employeurs feront leurs calculs et intégreront cette nouvelle donne dans leur gestion.* » Pour lui, mieux vaudrait « *réintroduire un vrai contrôle préalable du motif qui conduit aux abus les plus fréquents* » en matière de recours aux contrats précaires, à savoir « *le surcroît exceptionnel d'activité* ». L'avocat estime également qu'il faudrait « *interdire les plans sociaux dans les entreprises qui recourent en même temps au travail précaire. Car, en réalité,* constate-t-il, *l'objectif de l'employeur est clair : substituer aux CDI des contrats précaires* ».

« *Il faut un nouveau système de garantie qui combine mobilité et souplesse avec sécurité* », ajoute Jean-Christophe Le Duigou, responsable des activités économiques à la CGT. Et aussi « *donner un pouvoir d'intervention, de contrôle, aux comités d'entreprise* » sur la gestion de l'emploi.

Les syndicats ne se sont pourtant guère mobilisés jusqu'à présent pour les précaires. « *Les syndicats ont pris conscience tardivement que la précarité n'était plus un phénomène marginal* », reconnaît-il. Il faut maintenant « *développer des outils* » spécifiques (des permanences, par exemple), organiser des syndicats d'entreprise, pour qu'ils représentent « *toutes les catégories de personnels* », etc. Il y a urgence, car, « *si les syndicats s'étiolent,* prévient Jean-Christophe Le Duigou, *si nous ne représentons plus qu'un noyau stable de plus en plus réduit, nous ne jouons plus notre rôle social et sociétal, qui est de coller aux mutations du travail* ».

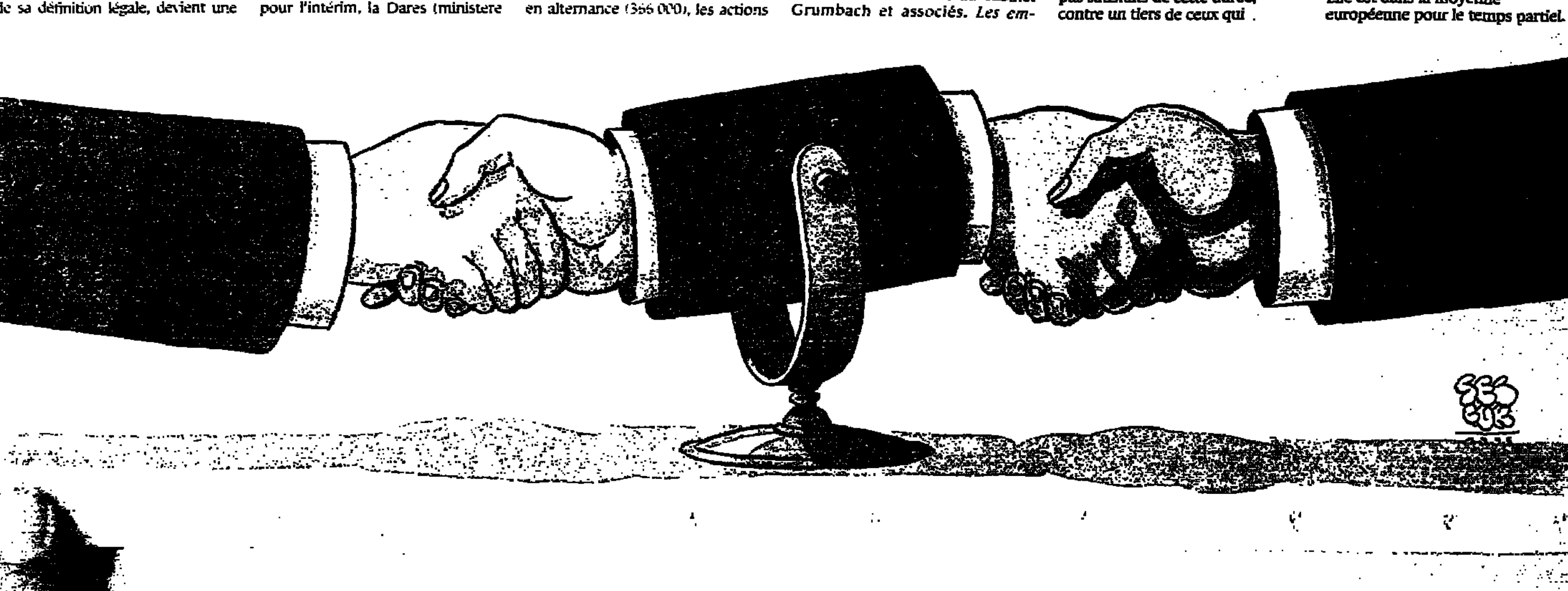
F. A.

Depuis quinze ans, le boom des emplois temporaires



Repères

● Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et exerçant une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures par mois a quadruplé en six ans, passant de 125 000 en mai 1992 à 535 000 en juillet 1998, selon une étude ANPE/ministère de l'emploi.
● Dans une enquête sur le temps partiel dans le secteur privé, le Centre d'étude de l'emploi note que les contrats les plus courts sont les plus contraints. Plus de la moitié des salariés qui font moins de 15 heures par semaine ne sont pas satisfaits de cette durée, contre un tiers de ceux qui travaillent entre 30 et 32 heures.
● Dans le secteur public, ajoute cette étude, 18,4 % des 5 165 000 salariés travaillent à temps partiel, dont 87 % de femmes. 39 % des agents à temps partiel souhaiteraient travailler davantage.
● L'enquête « emploi des forces de travail » d'Eurostat montre que, en matière de recours aux contrats à durée déterminée (CDD), la France se place au premier rang dans l'ancienne Europe des Douze et au second rang pour le travail temporaire. Elle est dans la moyenne européenne pour le temps partiel.



ative au salariat

Professionnaliser et solvabiliser les services de proximité

1996 : naissance du titre emploi-service, un outil supplémentaire pour développer de nouveaux gisements d'emplois

Services de proximité, protection de l'environnement, accès aux loisirs et à la culture, tourisme, médiation sociale... autant de besoins non satisfaits par le secteur marchand, identifiés dès la fin des années 80, avec *Nouvelle croissance et emploi* (Syros, 1988), le livre de Pierre Héritier, ancien responsable syndical à la CFDT ; ou encore le rapport pour le Xe Plan, *Nouvelles demandes, nouveaux services*, rédigé par Xavier Greffe. Ces « gisements » étaient alors estimés à 300 000 ou 350 000 emplois nouveaux. Mais leur exploitation n'était possible qu'à deux conditions : la solvabilisation de la demande, la professionnalisation de l'offre.

BLANCHIMENT

Les efforts des gouvernements successifs n'ont tout d'abord porté que sur les emplois de proximité, et ne visaient que l'objectif de solvabilisation. Les exonérations sociales et fiscales (aides aux emplois familiaux, puis chèque emploi-service), justifiées par la nécessité d'abaisser le coût du travail, ont profité avant tout aux ménages aisés. Loin de permettre une réelle stimulation de la demande potentielle, elles ont surtout contribué au « blanchiment » d'emplois au noir. Non sans résultats : le nombre de ménages employant officiellement un salarié à leur domicile atteint 1 061 000 en 1996, contre 515 000 en 1991.

Mais cette politique n'a pas permis une véritable professionnalisation de l'offre. *« On a, au contraire, assisté à une dérégulation massive dans ce domaine »*, soulignait le rapport Hespel-Thierry, remis en septembre à Martine Aubry. Et pour cause : le dispositif d'aides favorise le recours à l'emploi gré à gré, aux dépens des formes d'offres plus structurées et mieux encadrées.

En 1997, l'activité des organismes prestataires de services aux personnes représentait 31 629 emplois-équivalents temps plein (ETP), tandis que quelque 210 000 ETP relevaient d'employeurs individuels. Le marché est ainsi resté pour le moins artisanal, imprimant aux services de proximité une image dévalorisante de « petits boulots » dont ils ont encore du mal à se débarrasser aujourd'hui.

En 1996 apparaît un nouveau système de paiement, le titre emploi-service (TES), qui poursuit le double objectif de solvabilisation et de professionnalisation. Cette variante du ticket-restaurant ouvre la possibilité aux comités d'entreprises (CE), ou à défaut aux employeurs, de prendre en charge une partie du coût des services à domicile, à condition que ceux-ci soient offerts par des prestataires agréés, associations ou entreprises privées. Ceux-ci sont ainsi conduits à faire des efforts de professionnalisation.

LOGIQUE CONSUMÉRISTE

Nombre d'experts demandent d'ailleurs aujourd'hui que soit ouverte aux entreprises, aux collectivités locales, voire à l'Etat, la possibilité de devenir tiers payeurs directs, au même titre que les comités d'entreprise. Car, pour l'heure, ce dispositif reste encore marginal, tant son essor est freiné par les dispositifs antérieurs.

Les auteurs du 13e rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), consacré aux emplois de proximité et rendu public mi-décembre, vont jusqu'à suggérer de substituer le TES aux chèques emploi-service, aux exonérations de charges et d'impôts.

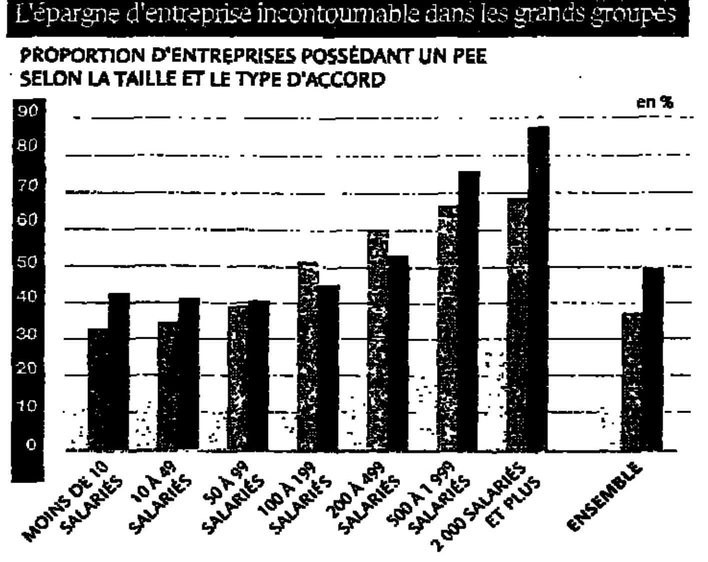
Autre nouveauté de cette année 1996 : l'agrément est désormais ouvert aux entreprises privées. *« Pour favoriser la mise en place d'une offre professionnelle, il faut développer une logique consumériste et non plus purement sociale »*, affirme Christophe Salmon, le secrétaire général du comité de liaison des services du Medef (ex-CNPF), qui dénonce les distorsions de concurrence qu'entraîne, dans ce domaine, le soutien de l'Etat. Mais cet intérêt du secteur privé inquiète les associations, aujourd'hui prédominantes.

L'année suivante, la création des emplois-jeunes pose également comme objectifs la solvabilisation et la professionnalisation de nouveaux emplois dans des champs plus larges, en s'inscrivant dans une logique de projet professionnel et non d'insertion.

Selon Hugues Feltesse, directeur de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), la durée du contrat offert aux jeunes, cinq ans en l'occurrence, constitue le principal atout du dispositif. Cinq ans qu'il faut, selon lui, mettre à profit pour *« prendre le temps de bien identifier les besoins, de construire une offre susceptible d'y répondre et de lui donner un contenu en termes de vrais métiers »*.

Mais si ces efforts s'avèrent couronnés de succès, la question de l'avenir d'un tel « tiers-secteur », à la fois proche et distinct du secteur concurrentiel, reste posée : est-il destiné à rejoindre ce dernier, une fois faite la preuve de sa viabilité ? Pourra-t-il alors continuer à remplir les fonctions sociales qu'il assumait ?

Laetitia Van Eeckhout



Les rémunérations au-delà du salaire

1998 : l'intéressement et la participation battent un nouveau record

Quinze ans après la suppression de l'indexation des salaires sur les prix, au tournant des années de rigueur (1982-1983), le recours à des instruments de rémunération périphériques au salaire – intéressement, participation, épargne salariale, stock-options, et bientôt fonds de pension – est en plein essor, les entreprises les utilisant comme un moyen privilégié de redistribuer du pouvoir d'achat.

Dans un pays où l'inflation n'excède pas 0,4 % l'an, la marge de manœuvre des politiques salariales est de plus en plus limitée. D'où ce recours à des modes de rémunération complémentaires, directement calculés sur les résultats de l'entreprise, qui présentent le double intérêt de motiver les salariés et de les associer directement aux résultats de la société. En 1997, 4,4 millions de salariés se sont partagés 30 milliards de francs – un record – au titre de la participation (17,5 milliards) et de l'intéressement (12,5 milliards). Les primes se sont élevées en moyenne à 5 405 francs pour la participation et à 5 270 francs pour l'intéressement.

Les plans d'épargne-entreprise (PEE), institués par l'ordonnance du 17 juillet 1967, connaissent également un succès qui ne se dément pas : sur près de 3 millions d'actifs ayant accès à ce dispositif, 1,2 million l'ont utilisé en 1996 pour y déposer, en moyenne, 10 350 francs. Alimenté par les sommes perçues au titre de la participation, de l'intéressement ou par des versements volontaires effectués par les intéressés, le PEE bénéficie aussi, dans 60 % des entreprises en possédant un, d'un abondement de l'employeur (qui profite, dans ce cas, de l'exonération des cotisations sociales).

Ce système d'épargne collectif est évidemment très incitatif, d'autant que les sommes déposées sur un PEE, bloquées sur cinq ans, sont exonérées d'impôt. Signe de l'excellente santé de l'épargne salariale, l'encours total des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), dans lesquels est investi l'argent collecté par les plans d'épargne-entreprise (PEE), a franchi en 1998 le cap des 200 milliards de francs pour atteindre 230 milliards de francs. Autre instrument des modes de rémunération périphériques : les stock-options. Introduites en France à la faveur d'une loi de 1967, modifiée en 1970, elles constituent sans doute l'élément le moins transparent de la panoplie. Ce mécanisme, qui permet d'accorder, généralement à des cadres dirigeants, une option d'achat d'actions à un prix inférieur (de 20 % au maximum) au cours du titre en Bourse, est officiellement destiné à fidéliser ou à récompenser les collaborateurs jugés méritants.

STOCK-OPTIONS

Laissée à la discrétion de la direction des entreprises, l'attribution de stock-options (qui bénéficient d'allègements de charges sociales et fiscales non négligeables) s'est développée au cours des années 80 dans une grande opacité. C'est pourquoi la réforme envisagée par le gouvernement (un projet de loi devrait être soumis au Parlement en février) prévoit de « moraliser » et de « démocratiser » leur utilisation.

Enfin, le gouvernement entend présenter, en 1999 également, un projet de loi sur l'épargne-retraite. Concrètement, il s'agit d'instaurer un système collectif complémentaire de retraite par capitalisation. L'objectif de ces fonds de pension « à la française » est double : résoudre les difficultés du système de retraite par répartition et renforcer la capitalisation des entreprises françaises.

Le poids croissant de ces rémunérations périphériques modifie sensiblement le rapport salarial. Pour les entreprises, leur usage permet de rémunérer la valeur ajoutée apportée par chacun. Mais les salariés se retrouvent en situation d'actionnaires, au risque de faire passer l'intérêt personnel avant celui de la collectivité de travail.

L'inégalité entre salariés précaires et salariés permanents risque aussi de se renforcer : 78 % des entreprises incluent une clause d'ancienneté pour que les salariés puissent bénéficier de compléments de salaire. Enfin, et surtout, l'appel croissant aux capacités d'épargne du salarié ne peut que renforcer l'inégalité face aux rémunérations, si des mécanismes de compensation ne sont pas mis en œuvre.

Philippe Baverel

Les pouvoirs publics pris de vitesse par la déréglementation

1997 : des pans entiers du droit du travail sont devenus inapplicables, inappliqués ou bafoués. Comme devait l'illustrer l'affaire Renault-Vilvorde

Au moment où un gouvernement tente d'imposer la réduction du temps de travail par la voie législative, il apparaît, de manière paradoxale, que l'Etat a perdu la main, à la fois sur les politiques de l'emploi et sur les modalités de gestion sociale des entreprises. Un mouvement engagé de longue date et que l'autoritarisme stipendié par le patronat dans le dossier des 35 heures ne dément pas.

Au contraire, la loi Aubry peut être considérée comme l'une des dernières manifestations d'une volonté d'intervention directe qui ne se manifeste plus guère. Le fait que l'opinion se mobilise à peine sur ce thème et que l'aspiration au temps libéré ne fasse pas *« mouvement social »* tendrait par ailleurs à prouver que les salariés, ou les Français, ne nourrissent plus l'illusion d'un recours providentiel à l'Etat.

Un retour en arrière s'impose, pour comprendre pourquoi on en est arrivé là. Culturellement, historiquement, le social, encore plus que l'économique, a longtemps vécu sous tutelle. Avant de devenir libérale, la droite aux affaires a sacrifié à cette idée du pouvoir et de la responsabilité sans partage, jusqu'à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Il suffit de se rappeler qu'on lui doit, par exemple, l'indemnisation à 90 % des chômeurs, sans trop de considération pour la gestion paritaire de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), et l'instauration de l'autorisation administrative de licenciement, due à l'époque à Jacques Chirac.

Arrivant au pouvoir, la gauche se situait dans la continuité. Mieux, elle voulait l'incarner avec d'autant plus de vigueur que les électeurs avaient sanctionné – déjà – les maigres résultats obtenus dans la lutte contre le chômage. Il fallait démontrer la suprématie du politique et l'on s'y employa fermement au moins pendant les premières années, avec plus de retenue après le tournant de la rigueur.

IMPUISSANCE

Pendant toute cette période, qui couvre tous les épisodes de l'alternance, chaque rentrée de septembre voyait ressurgir son plan annuel pour l'emploi. Une tradition qui finit par s'estomper, en catimini du temps où Michel Rocard était à Matignon, sans regrets ensuite. En 1997, puis en 1998, le rendez-vous rituel ne fut pas célébré.

Hormis sur les grands équilibres, privilégiés, la capacité de l'Etat à contrôler la montée du chômage, à endiguer les progrès de la précarité ou à encadrer la flexibilité, avait fait long feu. Il apparaissait clairement que les divers instruments gouvernementaux utilisés, comme les politiques publiques, se trouvaient pour l'essentiel frappés d'impuissance. *« Tout a été tenté »*, dira François Mitterrand, en forme d'aveu collectif qui signifiait aussi la fin d'une prétention du politique à maîtriser les événements.

EFFETS PERVERS

L'opinion en tira les leçons contradictoires, par le jugement des urnes, mais les citoyens, les acteurs de terrain, y gagnèrent en légitimité. Désormais, le champ est ouvert pour leurs expérimentations et le développement local repose plus que jamais sur eux.

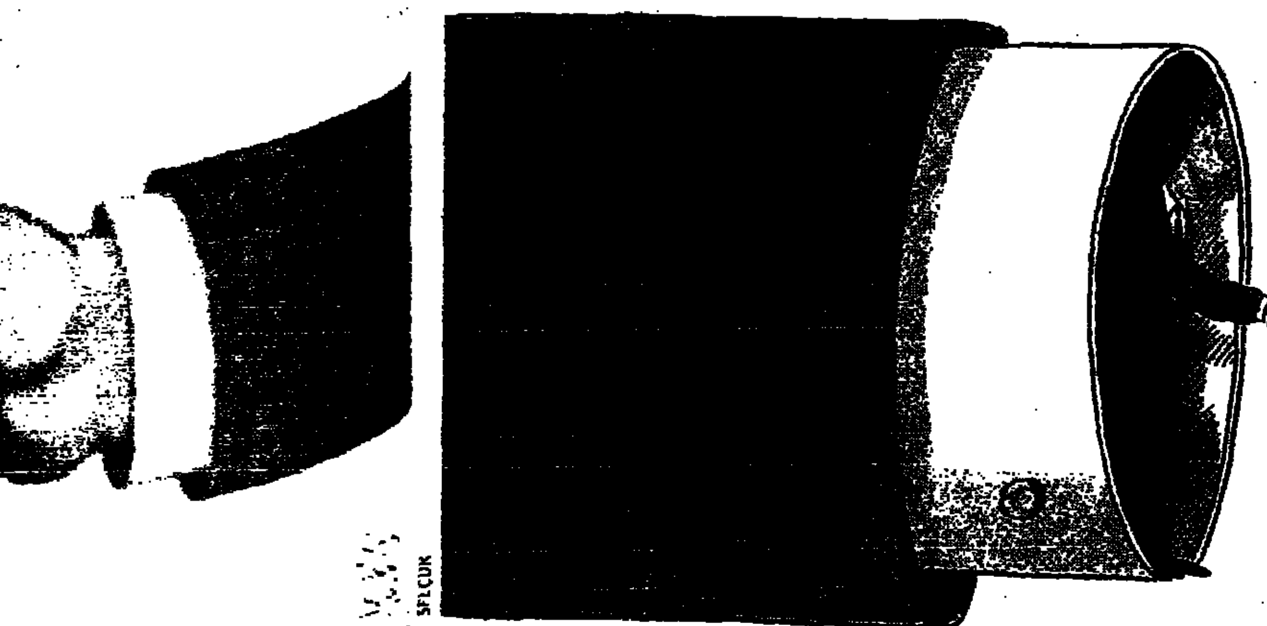
Cet échec se lit bien sûr dans le bilan mitigé des médications successives, qui n'auront pas convaincu, malgré le nombre d'emplois aidés. Pour une dépense de plus de 300 milliards de francs, 2,3 millions de personnes ont bénéficié des dispositifs spécifiques en 1997, en léger recul sur les années précédentes, mais l'impact sur le chômage aura été *« neutre »*, estime, par exemple, une étude de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

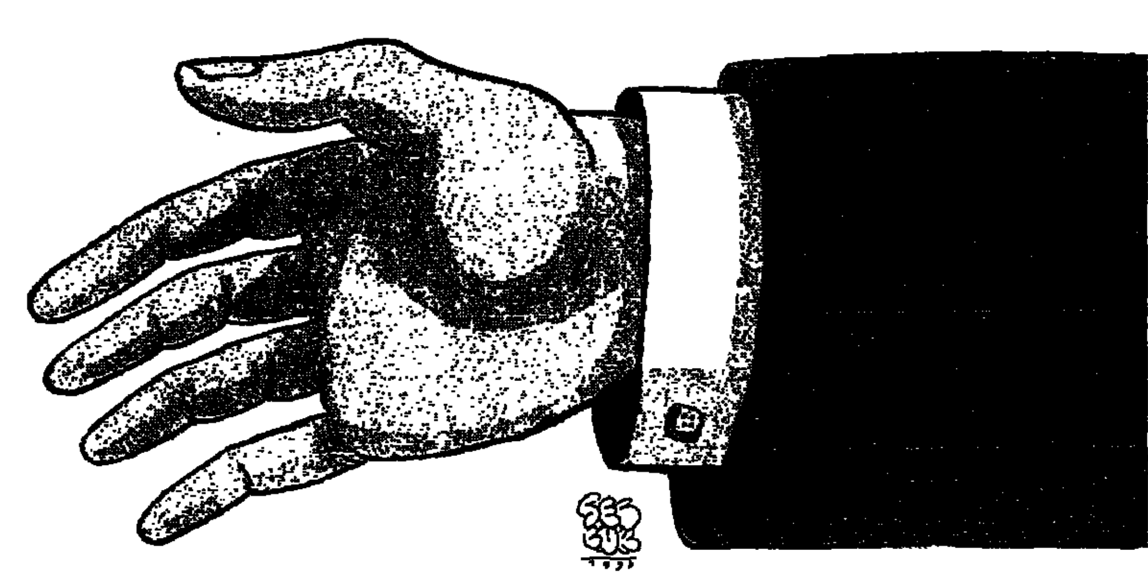
Au fil du temps, aussi, ce sont les effets pervers des mesures qui se sont multipliés. Chacune, en sécrétant un effet d'aubaine ou de substitution, n'aura le plus souvent pour impact qu'une inversion dans l'ordre de la file d'attente, au gré des priorités : les jeunes avant les chômeurs de longue durée, et ainsi de suite.

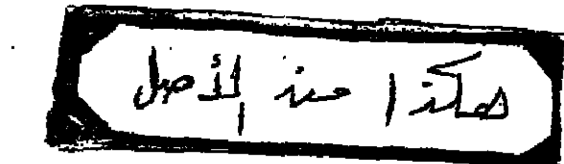
Avec le recul, surtout, il se confirme que de nombreux programmes, conçus comme incitatifs, ont en réalité accompagné ou accéléré la déstructuration du marché du travail. Entre abus et détournements, cette mécanique implacable est à l'œuvre pour le travail à temps partiel notamment, après avoir touché les contrats de la formation en alternance.

Dans la course engagée au nom de la déréglementation, les pouvoirs publics se trouvent en outre pris de vitesse, les réalités étant plus fortes que le droit du travail. Des pans entiers du code sont devenus inapplicables, inappliqués ou bafoués. Les services de l'Etat ont perdu de leur assurance, ne savent plus trancher et la justice intervient, de façon parfois contradictoire, dans des domaines qui relevaient de la régulation sociale. Même dans le dossier des 35 heures, le contractuel peut rivaliser avec le législateur et ce ne sont pas les débuts balbutiants de l'Europe sociale qui amélioreront les choses. La fermeture de l'usine Renault de Vilvorde (Belgique) en 1997, de ce point de vue, a montré les limites. Au-delà de la France.

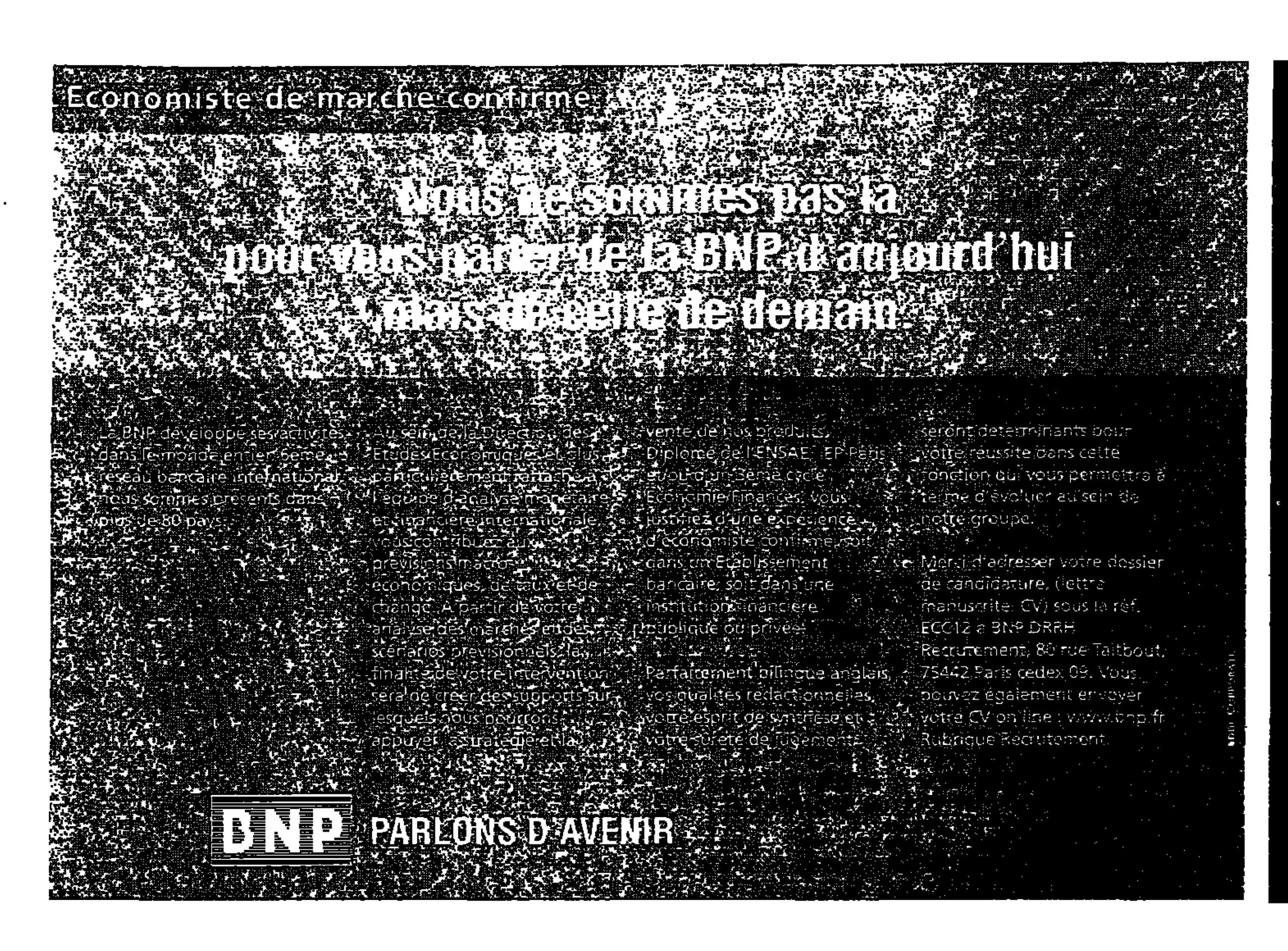
Alain Lebaube







Gestion - Finance



La B.I.C.S. - Banque Populaire est une banque régionale à statut coopératif implantée sur la région sud de Paris depuis 1922. Elle compte un réseau de 86 agences, 1 900 collaborateurs. Sa clientèle se compose essentiellement de particuliers, professionnels/artisans et PME/PMI. Elle appartient au Groupe Banque Populaire. La B.I.C.S. - Banque Populaire poursuit son développement.

Jeunes Diplômés

Ecoles de commerce | troisième cycle de gestion

Elle propose à de jeunes diplômés Bac + 4/5 en gestion/finance (ESC, DESS) d'entreprendre un parcours en exploitation commerciale avec une évolution rapide vers des responsabilités d'encadrement. Après un cycle de formation de 9 mois alternant séminaires et mise en situation au sein de notre réseau, ils accéderont à des postes de Conseiller de Clientèle Professionnelle au sein d'une équipe de direction d'agence. Il s'agit d'un poste "tremplin" pour ensuite prétendre à la responsabilité d'un centre de profit.
Un premier contact avec la Banque ainsi que l'exercice d'une première activité commerciale seraient appréciés.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez votre candidature (lettre, CV, photo) s/réf 181208 à notre conseil FAVEREAU Consultants, Isabelle WESTPFAHL, 52 rue de la Fédération, 75015 PARIS.



BICS - BANQUE POPULAIRE

Conseil - Audit

La croissance des activités de conseil de CAP GEMINI sur le secteur de la Finance, nous conduit à renforcer de façon significative nos équipes. Nous recherchons :

Consultants
en systèmes d'information
Banque et Assurance

Votre potentiel et votre connaissance des métiers de la banque et/ou de l'assurance feront de vous l'interlocuteur privilégié de nos clients (Directions Générales, Directions Opérationnelles et Directions Informatiques).

Vous leur apporterez votre expertise en pilotant des missions à forte valeur ajoutée dans les domaines de la stratégie des systèmes d'information, du choix de solutions, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la conduite du changement sur des thèmes : nouveaux services clients, interbancarité, gestion des flux, activités de marchés, regroupement des back-offices, fonds de pensions, assurance santé, etc.

En fonction de votre expérience, vous pouvez être amené à encadrer des équipes de consultants. Vos missions pourront avoir une dimension nationale, voire internationale.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de commerce, vous avez participé à des projets de transformation de systèmes d'information dans une SSII, un cabinet de conseil, une banque ou une compagnie d'assurance. Vous avez entre 3 et 10 ans d'expérience.

Votre culture informatique vous confère une crédibilité auprès de nos clients. Vous avez le goût du contact, un intérêt pour la vente de missions de conseil et vous faites preuve d'une complète autonomie.

DIVISION FINANCE

- **Stratégie informatique**
- **Evolution des architectures**
- **Pilotage de programmes**
- **Coordination de projets**
- **Accompagnement du changement**
- **Développement d'offres conseil**

CAP GEMINI

Merci d'adresser votre candidature à CAP GEMINI France, Division Finance, Chantal Barbier, DRH, 20 rue Hamelin, 75116 Paris cedex, sous la référence LM 981101/B. Fax : 01 47 54 84 14. E-mail : fin-recr@capgemini.fr

Des Idées, des Hommes, des Technologies — www.capgemini.fr

CURRICULUM

2 AUDITEURS *juniors*

Leader européen de la Grande Distribution recherche pour sa Centrale d'Achats :

Directement rattaché au Responsable Audit, vous partagez votre temps entre des missions d'audit sur les bases d'approvisionnement et le siège. Votre action porte d'une manière privilégiée sur l'audit opérationnel : suivi des achats, gestion des stocks et des approvisionnements, contrôles des procédures et gestion comptable.
Vous participez à l'harmonisation des méthodes de travail, à la mise en place et à l'amélioration des outils informatiques en collaboration avec les services concernés.

A 23/26 ans, de formation école de commerce, MSG ou 3ème cycle, vous avez choisi une spécialisation en Audit/Contrôle de gestion, vous justifiez de stages significatifs dans la fonction, idéalement en Grande Distribution. Vous faites preuve d'une réelle capacité d'adaptation et possédez un fort esprit d'équipe. Nous vous offrons à terme, l'opportunité de travailler dans un environnement international ainsi que de réelles perspectives d'évolution.

Postes à pourvoir immédiatement, situés à proximité d'Evry.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre, CV, photo, prétentions), sous la référence ACM/SA, à Sophie AUGRAS FELDMAN CONSEIL, 85, bd Voltaire - 75011 Paris.



Membre de SYNTEC



Rendez-vous dans ce quotidien !
www.csc.com/france

Excellente année
1999

publival 27, route des Gardes - 92190 MEUDON - Tél 01 45 34 88 22

Allez à l'essentiel. Rejoignez le N°2 du conseil*.

Notre progression est constante, supérieure à 30 % par an depuis 3 ans. Notre alliance avec CSC offre à nos clients des capacités d'innovation et une qualité de conseil inégalées.

Nos professionnels possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, organisation, conduite du changement et technologies de l'information. Nous maîtrisons les métiers et les marchés de nos clients, nous allons leur apporter encore davantage :

- plus d'enthousiasme, plus de diversité, plus de créativité,
- une solide présence internationale : 750 bureaux, 45 000 collaborateurs dans 45 pays et la capitalisation des compétences acquises à cette échelle.

En un mot, plus de résultats.

Votre contribution, votre point de vue sont uniques. Imaginez-les associés à d'autres talents.

Issu(e) d'une grande école, bilingue anglais, vous êtes jeune diplômé(e) ou vous avez 2 à 5 ans d'expérience réussie en cabinet de conseil ou en entreprise. Rejoignez-nous pour partager nos valeurs humaines et professionnelles.

Nous vous formerons. Vous vous développerez. Ensemble, nous ferons la différence.

* Source : Kennedy Information Research Group.

Merci d'adresser votre candidature et CV
sous référence LM05/01, à Valérie Giroguy
KPMG Peat Marwick - Tour Framatome
1, Place de la Coupole - 92084 Paris La Défense

KPMG Peat Marwick

Détail de nos offres : www.kpmg.fr

Juristes - Ressources humaines

CONSEILLER, RÉDIGER, NÉGOCIER...

Véritable conseiller en matière de Propriété Industrielle, vous négociez et finalisez les contrats relevant de ce domaine, et particulièrement les contrats de développement et de coopération technique, de licence et de transfert de technologie. Votre maturité et votre rigueur vous permettent d'étendre votre action au suivi et règlement des *contentieux et réclamations les concernant*. Vous traitez des dossiers de contrats pour l'ensemble des secteurs de l'entreprise et avez de nombreuses relations avec des partenaires extérieurs.

Juriste de formation, vous êtes titulaire d'un diplôme du CEIPI ou d'un DESS en *Propriété Industrielle. Une première expérience* a aiguisé votre aptitude au travail d'équipe et votre maîtrise du droit des obligations et du droit communautaire. Votre sens des responsabilités et votre attrait pour la technologie automobile vous permettent d'être rapidement autonome dans nos problématiques et d'évoluer au sein du Groupe. Votre pratique de l'anglais est indispensable, la connaissance de l'allemand et des outils bureautiques est un plus.

Pour ce poste basé à Guyancourt (78), merci d'adresser votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence OCNM/ND à Renault, Service Recrutement et Evaluation des Compétences, 12 place Bir-Hakeim, 92100 Boulogne.

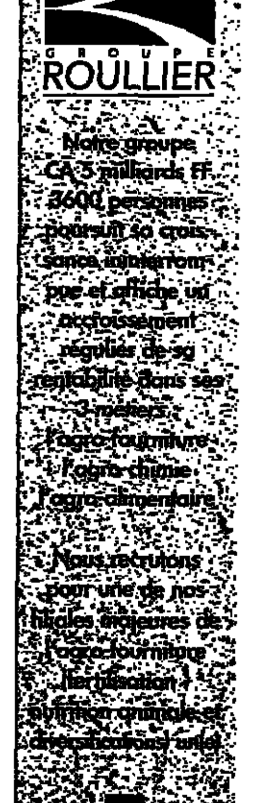
Juriste Propriété Industrielle

Rédiger, mettre en forme et négocier les contrats d'études, de R&D, de coopération technique y compris européens, et plus particulièrement des contrats impliquant la Propriété Industrielle.

Entreprise internationale, Renault a une ambition : devenir le meilleur constructeur généraliste en Europe. Pour innover et créer de nouvelles synergies, Renault s'appuie sur une valeur fondamentale : les hommes et leurs compétences.



Evidence



JEUNE DIRECTEUR DU PERSONNEL

32/35 ans environ

Chiffres clés : • CA : 1 milliard FF • effectif global : 450 personnes • 5 sociétés filiales • 6 sites industriels de la chimie répartis en France • 1 réseau de plus de 140 commerciaux.

Mission : Rattaché à la Direction Générale, vous coordonnez et mettez en oeuvre les différents domaines de la gestion du personnel et la politique sociale. A ce titre : • vous supervisez l'administration du personnel •vous gérez les dossiers juridiques à caractère social et êtes garant de l'application de la réglementation du travail • vous animez les institutions représentatives du personnel • vous êtes moteur dans le développement des ressources humaines et notamment dans les plans de recrutement • vous êtes pilote sur les dossiers du temps de travail • vous assurez l'interface avec le DRH Groupe. Dans une structure décentralisée, vous êtes un conseil et un support permanent des responsables d'usine auprès desquels vous vous déplacez fréquemment.

Profil : Vous êtes de formation supérieure, type DEA droit du travail ou Ecole Supérieure de Commerce + DESS Gestion du Personnel. Vous avez une expérience de 5 à 10 ans de la gestion du personnel en milieu industriel. Vous êtes pragmatique, autonome et avez démontré votre aptitude à la négociation.

Merci d'adresser votre candidature (lettre man., CV, photo + prétentions) à R. Monnerie - DGRH Groupe Roullier - BP 158 - 27 av. F. Roosevelt - 35408 Saint-Malo cedex.

POSTE BASÉ A PARIS-PORTE MAILLOT

Groupe européen industriel recrute pour une de ses entités un

Juriste Affaires Sociales

Région Parisienne (92) — **H/F**

Rattaché au Vice Président des Ressources Humaines, vous avez vocation à intervenir en tant que conseil aux opérationnels avec lesquels vous êtes en contact permanent.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous êtes sollicité à l'occasion de négociations avec les partenaires sociaux, dans le cadre d'importantes réorganisations structurelles. Vous êtes amené à intervenir en matière de droit social collectif (plans sociaux, mécanismes d'aménagement-réduction du temps de travail, institutions représentatives du personnel, etc.) ainsi qu'en droit social individuel.

Agé de 32/35 ans, de formation juridique supérieure spécialisée en droit social (type DEA, DESS, DJCE) complétée idéalement par les diplômes du CIFFOP et/ou CELSA et/ou I.E.P. vous avez acquis une expérience de 7 à 10 ans au sein d'un groupe *industriel ou d'ingénierie, au cours de* laquelle vous avez été confronté à des opérations de réorganisations structurelles importantes.

Vous justifiez d'un niveau d'anglais courant et opérationnel.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **JEV26124** à **Eric Verney**.

159 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

3617 code MPage (Connexion 3,48F/Min) — **http://www.mpfrance.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

Juriste d'affaires

Groupe industriel de premier plan dans le domaine des matériaux énergétiques et de la chimie (5 milliards de francs de CA, 5 200 personnes), notre politique de diversification et notre stratégie de développement externe nous permettent d'occuper aujourd'hui de solides positions industrielles et commerciales. Organisés en Unités Opérationnelles *autonomes correspondant à nos savoir-faire* dans la Chimie, l'Espace, la Défense et la Pyrotechnie, nous exportons dans plus de 70 pays la moitié de nos productions *réalisées sur une quarantaine* de sites. Pour renforcer notre Direction des Participations, nous voulons intégrer un juriste d'affaires expérimenté.



En liaison avec les Unités Opérationnelles, vous prenez en charge la rédaction des contrats commerciaux et des accords industriels, vous élaborez les montages juridiques et financiers pour des joint-ventures ou des prises de participation. De plus, vous participez à la vie juridique et aux opérations courantes des filiales du Groupe en matière de droit des sociétés, en France et à l'étranger. Une solide formation en droit des affaires (DEA, DESS, IEP...), complétée par une spécialisation en finances et par la maîtrise des contrats commerciaux, vous a permis de réussir une première expérience professionnelle. A 28/35 ans, vos qualités de rigueur et votre sens *des contacts alliés à votre goût pour le travail* en équipe seront des atouts essentiels pour réussir votre mission. La pratique de l'anglais est bien entendu nécessaire dans cette fonction.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions), sous référence JA. à Hervé CRESPIN, Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, 12 quai Henri-IV, 75181 Paris Cedex 04 ou h.crespin@snpe.fr

GROUPE SNPE

MEDIA SYSTEM

Nouvelle année, nouvelle adresse...

MT CONSEIL a déménagé.

Retrouvons-nous au

20, rue de Boulainvilliers - 75016 Paris.
Tél. 01 55 74 67 40
Fax. 01 55 74 67 45



Add On Sélection, spécialiste du recrutement dans le secteur High-Tech, poursuit son développement et vous communique ses nouvelles coordonnées :



72 bd de Sébastopol - 75003 Paris.
Tél. : 01 42 77 52 00 - Fax : 01 42 77 43 00

L'AGENCE ORC, [illegible] DES RESSOURCES HUMAINES, [illegible] TOUT LE PARCOURS DE L'HOMME DANS [illegible] DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS [illegible] PRÉSÉLECTION TÉLÉPHONIQUE [illegible] LE COMPTE DE NOS CLIENTS [illegible]

Collaborateurs Ressources Humaines

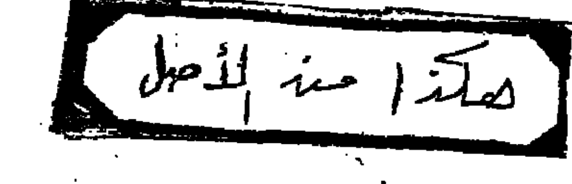
- Actuellement étudiant en Ressources [illegible] vous êtes attiré par l'univers du [illegible]
- Dynamique, "souriant" et [illegible] téléphonique, esprit d'analyse, capacités [illegible] sens des responsabilités.
- Une première expérience en [illegible] et la maîtrise de la langue anglaise serait appréciée.
- Voici pour vous l'occasion de mettre à profit vos connaissances et votre goût pour les Ressources Humaines dans le cadre de missions ponctuelles et [illegible]

Si vous êtes disponible du lundi au vendredi [illegible] adressez lettre de motivation et CV [illegible] la réf. SGV 87 Euromessages - 78, bd de la République 92514 Boulogne Cedex.

ORC
La Marketing des Ressources Humaines

Le monde des cadres

Carrières internationales



Le monde de l'industrie et de la recherche

Informatique - Réseaux Télécommunications



Organisme National d'Assurance Maladie, nous accordons une importance stratégique aux différents projets de notre schéma directeur informatique (gestion de 3 millions de bénéficiaires - budget informatique : 250 M.F. - 80 informaticiens).

Dans un souci d'industrialisation de nos processus de développement, nous créons le poste d' :

Analyste/Gestionnaire de Projet

- Rattaché directement au Directeur de l'Organisation Informatique, vous interviendrez sur l'ensemble des projets pour gérer, planifier et administrer les ressources nécessaires.
- Doté(e) d'une très bonne connaissance des outils de planification (tels que MS-PROJECT, PMW...), pédagogue et diplomate, vous saurez faire preuve de conviction, de détermination et de bonnes capacités d'organisation.
- De formation Bac +4-5, une première expérience de 3 ans vous a permis d'acquérir une vision globale d'un système d'informations dans un environnement technique ouvert (Architecture Client/Serveur, Oracle, UNIX, NT ...)



Pour saisir cette opportunité, veuillez adresser votre candidature, sous la référence 596 M a notre conseil :
EUROSELECTION - 3, rue Troyon - 75017 PARIS.
http://www.euroselection.com

Filiale du Groupe FRANCE TELECOM, cette société (250 personnes, 160 MF de CA) est spécialisée dans le traitement des moyens de paiements et des flux d'informations associés pour le compte de clients tels que les banques, la grande distribution, les organismes sociaux... Pour accompagner sa croissance sur ces marchés, elle recherche

Ingénieur d'Affaires Grands Comptes

Votre mission : rattaché (e) au Directeur Commercial, vous êtes responsable du développement du Chiffre d'Affaires auprès de grands comptes. Vous identifiez les besoins, proposez des solutions globales de traitement des différents moyens de paiement et de gestion des flux associés et êtes également amené à faire, auprès de la direction, des recommandations (nouvelles orientations, nouveaux services...). A cet effet, vous travaillez en collaboration avec un support technique avant-vente. Par ailleurs, vous négociez les contrats et êtes responsable du suivi de vos clients.

Votre profil : âgé (e) de 30-35 ans environ, de formation Ecole d'Ingénieur, vous possédez 4 à 5 ans d'expérience dans la vente de services dans un environnement technique (informatique, monétique, télécom, électronique...) auprès de grands comptes. La connaissance de la monétique et des moyens de paiement est un plus pour ce poste. *(PA1198E)*

Ingénieur Technico-Commercial

Votre mission : vous êtes l'interface technique entre les clients et les différents services de la société. Vous intervenez en avant-vente en support et en conseil de l'équipe commerciale. Vous rédigez les réponses au cahier des charges après concertation avec l'équipe du développement et les responsables des centres de production, sur les aspects de faisabilité, de coût, de ressources, d'organisation, etc... Vous suivez, par la suite, le respect des engagements pris vis-à-vis des clients à la fois sur les aspects du développement et de l'exploitation.

Votre profil : âgé (e) de 30-35 ans environ, de formation supérieure, votre expérience professionnelle technique et/ou commerciale dans le domaine de l'informatique bancaire au sein d'une SSII, d'un constructeur ou chez un utilisateur, vous a permis de bien connaître les problèmes de développement logiciel. La connaissance des traitements bancaires des moyens de paiement et/ou de la production informatique est un atout supplémentaire pour ce poste. *(PA1198F)*

3 Ingénieurs d'Etudes Informatiques

Votre mission : rattaché au Directeur de Projet, votre rôle consiste en l'analyse et le développement rapide d'applications dans les domaines d'activité suivants : télévision à péage, moyens de paiement, traitement d'images. A cet effet, vous devez connaître les langages suivants : C, C ++ BUILDER, VISUAL BASIC, JAVA, DELPHI..., ainsi que les architectures client serveur, les réseaux locaux et liaisons télécom.

Votre profil : âgé (e) de 25/30 ans, de formation supérieure en informatique, vous possédez une première expérience *ou un stage significatif*, si possible au sein d'une société de services. Autonome, rigoureux, adaptable, votre capacité à travailler en équipe et votre disponibilité sont des atouts essentiels pour ce poste. *(PA1198G)*

Pour ces postes basés à Paris, merci d'adresser votre lettre + CV + rémunération souhaitée s/réf. choisie à notre conseil en Ressources Humaines, *RH PARTNERS*, 365 rue de Vaugirard 75015 Paris et de consulter http ://www.rh-partners.com.

RH PARTNERS

BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BORDEAUX, CLERMONT-FERRAND, DIJON, LYON, MARSEILLE, PARIS, POITIERS, QUIMPER, RENNES, ROUEN, SOPHIA ANTIPOLIS, TOULOUSE, CANTON, HONG KONG.

DIRECTEURS DE PROJETS

*An opportunity to build a new business**

Livingston

Entreprise pan-européenne spécialisée dans la *location, vente et maintenance d'équipements* électroniques (test, mesure et informatique), LIVINGSTON opère aujourd'hui en France, Grande-Bretagne, Allemagne et aux Pays-Bas.

Nous entrons dans une nouvelle phase de notre développement par l'instauration de partenariats avec d'importants groupes Télécom et Electronique. Nous gérons leur inventaire d'équipements leur permettant des bénéfices accrus et la rentabilité optimale de leurs investissements.

Nous recherchons les Directeurs de Projets qui sauront tirer profit de ces nouvelles opportunités. Pour réussir à ces postes, il vous faut l'expérience du secteur Télécom (datacom, mobiles...) ou Electronique, une intelligence de terrain et des dons d'entrepreneur. Vos atouts relationnels se situent dans la durée. La rentabilité vous motive et vous avez le vécu d'un contexte professionnel international.

Vous avez 30/35 ans et êtes motivé par l'opportunité de participer au développement d'une entreprise porteuse. D'importantes responsabilités et ouvertures professionnelles attendent ceux qui sauront démontrer leur valeur. Bien sûr, vous parlez anglais couramment.

Merci d'envoyer vos CV et lettre manuscrite en anglais sous la réf.14.170.03 à notre Conseil : DROUOT-L'HERMINE CONSULTANTS - 33, rue de Miromesnil - 75008 Paris. E-mail : cv@drouot-consultants.com. Fax : 01 42 66 53 73.

**l'opportunité de développer une nouvelle activité*

BELGIUM • BRAZIL • GERMANY • GREAT BRITAIN • ITALY
POLAND • PORTUGAL • SOUTH AFRICA • SPAIN • USA

DROUOT-L'HERMINE
CONSULTANTS

ROTHMANS INTERNATIONAL FRANCE, *numéro 2 sur le marché français du tabac blond avec des marques comme Winfield, Rothmans, Peter Stuyvesant, Golden American, Dunhill, Craven, Vogue recherche un :*

CHEF DE PROJET JUNIOR
Système d'Information Commercial

Dans le cadre d'un projet européen, la France souhaite finaliser et étendre les fonctionnalités de son Système d'Information Commercial utilisé par l'ensemble de la force de vente, son management et la planification des ventes.

Vous êtes l'animateur et l'administrateur de ce système nommé SRS, qui est supporté par BUSINESS OBJECT. Vous travaillez pour cela en étroite relation avec les utilisateurs et le département informatique en France ainsi qu'avec le centre de compétence européen.

Vos objectifs sont de :
- coordonner, planifier et accompagner les évolutions et changements,
- développer l'outil en prenant en compte les besoins et demandes des utilisateurs,
- définir et assurer le suivi des procédures d'utilisation, de sécurité et de contrôle.

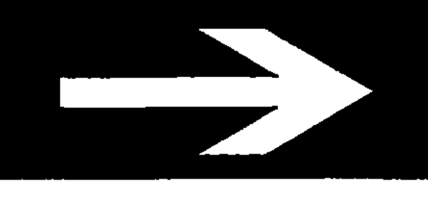
De formation de type MIAGE, vous possédez une première expérience de conduite de projet et une réelle sensibilité commerciale.

Votre personnalité, souple mais déterminée, vos qualités de communication, vous permettent de défendre et mener à bien vos projets. Vous possédez une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature, lettre manuscrite, CV et prétentions à notre conseil : Isabelle Sitoleux - TEMPS - 4, rue de St-Petersbourg - 75008 Paris - e-mail : td@infonie.fr - Réf. : 98031/LM

Rothmans International France

POUR DONNER UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE CARRIÈRE, LISEZ LE MODE D'EMPLOI



Spécialistes des hautes technologies, de l'informatique, de l'industrie ou de la recherche... les offres d'emploi qui vous concernent sont dans notre dossier

"SPÉCIAL INGÉNIEURS"

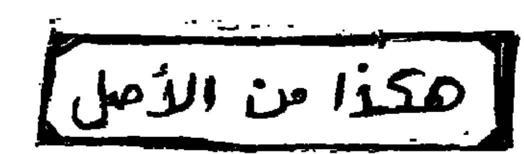
du mardi 12 janvier*

*daté mercredi 13 janvier.



Ouvrez Le Monde, le monde de l'emploi s'ouvre à vous

Le Monde



Informatique - Réseaux Télécommunications

INITIATIVES LOCALES

Cadres territoriaux

Le Conseil Régional de Haute-Normandie

recrute selon conditions statutaires (mutation ou détachement)

UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRECTEUR

à la Direction Constructions et Équipements

pour exercer les fonctions de Directeur

Membre de l'équipe de direction générale, vous animerez et coordonnerez, sous l'autorité du Directeur Général des Services, la Direction Constructions et Equipements qui comprend deux services : • le service Constructions et Patrimoine • le service Achats et Équipements

Vous serez particulièrement chargé de :

• la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des opérations engagées dans le domaine de la construction (lycées, construction du futur bâtiment administratif de la Région)
• le pilotage de projets notamment l'établissement d'une charte de procédure qui garantisse l'établissement d'une fonction achats et équipements
• la préparation des éléments nécessaires aux débats de l'assemblée régionale et de la commission permanente dans votre domaine d'intervention
• la diffusion et l'impulsion d'une culture de gestion administrative, juridique et financière rigoureuse au sein de votre direction
• la conduite de relations partenariales et dynamiques, tant en interne (suivi transversal de dossiers) afin d'apporter notamment aux directions opérationnelles les moyens logistiques nécessaires à leur intervention, que vers l'extérieur auprès des acteurs et partenaires dans le domaine de la construction, l'équipement et les achats.

Administrateur ou directeur, vous justifiez d'une bonne pratique des procédures administratives, juridiques et financières des collectivités locales et de connaissances du milieu technique de la construction.
De formation supérieure, vous possédez les atouts suivants : sens de l'organisation, de l'analyse et du travail en équipe, capacité d'animation et de dialogue, grande disponibilité. Une expérience similaire dans une collectivité territoriale serait appréciée.



Merci d'adresser lettre de motivation, CV, dernier arrêté statutaire et 3 fiches de notation avant le 21 janvier 1999 à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.

RÉGION HAUTE NORMANDIE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la REUNION

(450 M Budget d'Exploitation - 610 Agents)

recrute son

Directeur des Concessions Portuaires

Organisme :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION

Intitulé du poste :

"Directeur des Concessions Portuaires"

A pourvoir : Février 1999

Renseignements et contacts auprès de :

Direction des ressources Humaines
(Mme Dominique RIVIERE)

Tél. : 0 262 94 20 68
Fax : 0 262 94 22 82

Missions :
Rattaché au Directeur Général Adjoint Délégué aux équipements, le candidat sera chargé, dans le cadre de sa fonction de Direction, d'appliquer la stratégie définie par la CCIR pour les ports concédés (160 agents, 160 millions de CA) en mettant en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs définis par la CCIR.

PROFIL :
• Formation : Ingénieur ou ESC (BAC + 5 minimum)
• Expérience professionnelle significative et réussie de Direction d'une unité de production de biens ou de services d'importance au moins équivalente de 5 années au minimum.

COMPETENCES :
• Connaissance des techniques de gestion
• Bonne connaissance de l'environnement socio-économique réunionnais
• Parfaite maîtrise de l'anglais (écrit, parlé)
• La connaissance du milieu maritime serait appréciée.

En outre, le candidat saura justifier de réelles capacités à la négociation et au management d'équipes.

Merci de faire parvenir votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, copies des diplômes, certificats de travail, photo) à la CCI Réunion/Direction des Ressources Humaines, 5 bis, rue de Paris, BP 120, 97463 SAINT-DENIS Cedex avant le 22 JANVIER 1999

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
crée, selon conditions statutaires, le poste

Directeur Général Adjoint

Gestion des Ressources Humaines et Organisation

Membre de l'équipe de Direction Générale, vous jouerez un rôle moteur dans la réflexion stratégique sur le management des ressources humaines, l'élaboration des contrats d'objectifs, l'évaluation des performances et des personnels.
Vous élaborerez, mettrez en place et suivrez des actions de changement face aux enjeux du développement des relations sociales, de la mobilité du personnel, de la gestion prévisionnelle emplois-compétences...
Vous mobiliserez, en matière de gestion et développement des ressources humaines, toutes les directions à partir des grandes orientations définies par les Elus et la Direction Générale.

De formation supérieure avec si possible une spécialisation gestion/développement des ressources humaines, votre expérience en collectivités territoriales de management et encadrement des hommes vous a convaincu de l'importance de la motivation et de la responsabilisation du personnel. Vous savez développer des relations sociales, conduire de façon participative des projets de modernisation, avez acquis des compétences affirmées en gestion/développement des ressources humaines.
Vos qualités relationnelles (goût du travail en équipe, sens de l'écoute et de la négociation), vos capacités à animer et mobiliser des collaborateurs, seront parmi les critères déterminants du choix.

Ce poste du cadre d'emploi des administrateurs est à pourvoir par mutation d'un fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale, ou par voie de détachement d'une autre fonction publique.

Les candidatures (lettre de motivation, CV complet) sont à adresser avant le 22 janvier sous référence CRH99024M à Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, à l'attention de la Direction Générale des Services, Hôtel de Région, F 59555 Lille cedex.

RÉGION NORD - PAS DE CALAIS
CONSEIL RÉGIONAL

RÉGION NORD PAS DE CALAIS

La Région Alsace

recrute prioritairement par voie de mutation, de détachement ou inscription sur liste d'aptitude

Alsace

POUR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

⇨ Attaché(e) de presse (cadre A ou B expérimenté)

La Région Alsace recherche un ou une attaché de presse pour assurer ses relations de presse. Sous l'autorité du directeur de la communication, vous serez responsable des relations de presse courantes de l'institution : préparation des communiqués de presse, dossiers de presse et conférences de presse, propositions de sujets à destination de la presse, élaboration et mise à jour du fichier presse régionale et nationale, ... Vous assurerez les relations avec les journalistes.

Doté d'un sens relationnel développé, vous montrez du goût pour l'écriture. Vous possédez une grande capacité d'organisation. Vous êtes disponible. Vous justifiez de préférence d'une expérience professionnelle du même type en collectivité territoriale.

Merci d'adresser la candidature manuscrite et le CV à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace, Service des ressources humaines, 35 avenue de la Paix, BP 1006/F, 670970 STRASBOURG Cédex.

Région Alsace

Le réseau Ville Hôpital Toxicomanie du Département des Pyrénées Orientales

recherche

MEDECIN AVEC COMPETENCES EN TOXICOMANIE

(VIH, HEPATITE C SOUHAITEES)
STATUT HOSPITALIER

Candidature à adresser avant le 31 janvier 1999 à :
Affaires médicales - Centre Hospitalier Leon-Jean GREGORY
Avenue du Roussillon - B.P. 22 - 66301 THÜIR Cedex
Pour tous renseignements : ☎ 04.68.84.67.00



LA VILLE DE BLOIS

recrute par voie de mutation ou détachement dans le cadre de la mise en œuvre de son Contrat Local de Sécurité.

UN CADRE A
CHARGÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sous l'autorité directe du Secrétaire Général et en collaboration étroite avec le Maire-Adjoint délégué à la sécurité, vous assurerez la coordination des actions de Police Municipale et la gestion du partenariat avec la Police Nationale. Par ailleurs, vous participerez activement à la mise en œuvre et au suivi du Contrat Local de Sécurité de la ville de Blois.

Doté d'une expérience acquise au sein de la Police Nationale ou de la Gendarmerie en qualité de cadre A, vous avez démontré des aptitudes à l'organisation, au commandement et possédez des connaissances approfondies de la réglementation et des procédures garantissant son application.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à M. le Maire - Direction des Ressources Humaines - Hôtel de Ville 41012 Blois cedex avant le 20 janvier 1999.

La CRESIF (Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile de France) recrute un

Directeur h/f à plein temps

Vous serez chargé d'assurer le suivi des activités du comité (centre de documentation, rôle de formation, organisation de colloques ou de séminaires, animation d'équipes) ainsi que la gestion et l'administration du comité et les relations avec les organismes intervenant dans ce domaine.

Profil :
• Connaissances et expérience dans le domaine de la Santé Publique, de la Prévention et de l'Education Sanitaire.
• Connaissances du secteur associatif
• Qualités relationnelles
• Compétences dans le domaine de la gestion

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions au CRESIF - 7, rue de Liège - 75009 PARIS.

Date limite de dépôt de candidature : 15/01/99.

Avis de concours de la fonction publique territoriale

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme organise à Clermont-Ferrand un concours d'

INFIRMIER TERRITORIAL

pour 9 postes le mercredi 14 avril 1999

Retrait des dossiers :
du 22 février au 12 mars 1999 inclus

Date limite de dépôt des candidatures :
vendredi 12 mars 1999 minuit
(le cachet de La Poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés ou demandés par courrier accompagné d'une enveloppe format 33 x 26, affranchie à 6,70 F au

Centre de Gestion de la F.P.T.
23, place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône organise à Lyon en commun avec les Centres de gestion de l'Ain, l'Isère et la Loire :

Le 8 avril 1999

un examen professionnel de **REDACTEUR CHEF**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Examen ouvert :

• Aux rédacteurs ayant atteint ou pouvant atteindre à l'ancienneté maximum le 7ème échelon de leur grade le 8 avril 2000,
• Aux rédacteurs principaux, sans condition d'ancienneté

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Du 8 février 1999 au 8 mars 1999 au :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône 18, rue docteur Edmond Locard - 69322 LYON Cedex 05 sur place ou par courrier (joindre une enveloppe 24 x 32 affranchie à 6,70 Frs et libellée aux nom et adresse du candidat).

DATE LIMITE DE DEPOT OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS COMPLETS

Lundi 8 mars 1999 minuit, le cachet de la Poste faisant foi, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

Le monde des cadres

UNE VOLONTÉ D'INNOVATION PERMANENTE AVEC, POUR LIGNE CONDUCTRICE, LA SIMPLIFICATION DE L'AVENIR DES CLIENTS. UNE OUVERTURE INTERNATIONALE TOUJOURS PLUS LARGE. UN ÉTAT D'ESPRIT PRIVILÉGIANT L'ENTHOUSIASME, L'INITIATIVE ET LA CRÉATIVITÉ PARTAGÉ PAR 1100 COLLABORATEURS... AINSI, LE GROUPE CARDIF, SOCIÉTÉ DE PARIBAS, A SU IMPOSER, NON SEULEMENT UNE GAMME DE *PRODUITS COMPÉTITIFS D'ASSURANCE-VIE, DE PRÉVOYANCE, D'ÉPARGNE ET DE COUVERTURE DE RETRAITE,* MAIS AUSSI UNE NOUVELLE CONCEPTION DU MÉTIER DE FINANCIER.



ACTUAIRE RÉDACTEUR CONFIRMÉ

Valorisez votre expérience en épargne collective !

Actuaire de formation (ISFA, EURIA, ENSAE, DESS...), vous avez acquis une expérience juridique de l'épargne collective (5 à 6 ans) au sein d'une compagnie d'assurances à vocation internationale. Vous maîtrisez l'anglais et, si possible, une autre langue européenne.

Vous vous distinguez par votre plume facile, votre esprit de synthèse, votre capacité à gérer les priorités et votre sens relationnel.

Au sein d'une équipe jeune d'une dizaine de personnes, vous avez la responsabilité de la rédaction des contrats (RD, RC, IFC, préretraite...). A ce titre, vous apporterez une réponse contractuelle aux sollicitations des commerciaux avec l'appui des services juridique et de gestion.

Par ailleurs, vous interviendrez véritablement en tant que consultant auprès des différents intervenants internes (commerciaux, filiales à l'étranger...) et externes (partenaires).

Si ce poste riche et évolutif vous motive, adressez votre candidature, sous réf. 6200 à Marie-Caroline Combaudon, Paribas, Service Recrutement, 5 avenue Kléber, 75798 Paris cedex 16. Web : www.paribas.com





Marketing Communication

Nous sommes le troisième mensuel français (+ de 800 000 ex. OJD). Notre réussite est due notamment à des collaborateurs compétents et très impliqués professionnellement, à un actionnariat volontaire et entreprenant dans les diversifications, à un marché - durablement - porteur... Nous créons un poste de



Vous assurez le recrutement d'abonnés. En vous appuyant sur des prestataires de services, vous créez les mailings, imaginez les promotions, louez les fichiers, organisez la logistique de toutes les campagnes de recrutement...

Agé de 28/30 ans, vous avez cinq ans d'expérience dans le marketing direct, si possible dans la presse. Vous savez travailler avec autonomie et vous êtes très organisé.

Vous souhaitez trouver un environnement de travail efficace et convivial.

Salaire proposé : 240/250 KF par an.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant sur l'enveloppe la référence M/1369, à notre Conseil ORNICAR - 28, rue de la Trémoille - 75008 Paris.



E-mail : rb@hc-ornicar.com
Internet : http://www.hc-ornicar.com

INITIATIVES LOCALES

Cadres territoriaux



Le Conseil Général de l'Oise recrute

DES MÉDECINS PMI DE SECTEUR (réf. 98/12/35/LM)

spécialisation en pédiatrie ou gynécologie ou grande expérience en pédiatrie ou gynécologie (postes à temps non-complet).

UN RESPONSABLE DE CIRCONSCRIPTION (réf. 98/12/28/LM)

Cadre d'emploi d'attaché ou de conseiller socio-éducatif (poste permanent).

DES ATTACHÉS TERRITORIAUX

pour exercer les fonctions de

- RESPONSABLE DE GROUPEMENT DE CISS (réf. 98/12/34/LM)
- 5 INSPECTEURS ASE (réf. 98/12/36/LM)
- CHEF DU SERVICE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (réf. 98/12/33/LM)
- CHEF DU SERVICE AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES (réf. 98/12/38/LM)
- CHEF DU SERVICE AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGÉES (réf. 98/12/39/LM)
- CHEF DU SERVICE SOUTIEN À DOMICILE ET ACCUEIL FAMILIAL (réf. 98/12/40/LM)
- CHEF DU BUREAU ASSISTANTES MATERNELLES (réf. 98/12/37/LM)
- CHEF DU SERVICE DES SPORTS (réf. 98/12/41/LM)

Ces postes sont ouverts aux titulaires d'un BAC + 3 minimum et d'une formation ou d'une grande expérience dans les domaines concernés.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de Chantal POISSONNIER au 03 44 06 61 83.

[illegible] correspondante [illegible] Direction des Ress[illegible]



DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DU DEPARTEMENT DES YVELINES

RECHERCHE

Directeur adjoint

Titulaire du Grade d'Administrateur Territorial ou équivalent ou Directeur Territorial ou équivalent

Manager, négociateur, vous maîtrisez la législation sanitaire et sociale et avez l'expérience de la conduite de projet.

Vous assisterez le Directeur Général Adjoint, Directeur de l'Action Sociale dans la conception et l'élaboration des politiques d'actions sanitaires et sociales et représenterez l'institution départementale dans les différentes instances internes ou externes du champ social.

Vous serez plus particulièrement chargé de l'insertion, du développement local et de la politique contractuelle territoriale et locale du Département.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV avec photo, photocopie obligatoire des diplômes et pour les titulaires le dernier arrêté d'avancement dans l'échelon) à M. le Président du Conseil Général, DRH, 2 Place André Mignot, 78012 VERSAILLES Cedex.

Suresnes

42000 habitants

recrute

DIRECTEUR DE LA MÉDIATHÈQUE H/F

Vous aurez à proposer un projet d'établissement (ouverture septembre 1999) qui devra comprendre notamment :

- la définition et la coordination du développement des collections,
- *toute action d'animation et de sensibilisation* permettant l'accueil d'un public plus diversifié,
- une offre ouverte de supports d'informations faisant appel aux nouvelles technologies (logithèque, CD Rom, Internet, ...).

Vous assurerez la responsabilité financière et de ressources humaines (26 agents) de l'équipement «médiathèque» et de son réseau de lecture publique comprenant des annexes de quartier et des bibliothèques-centres de documentation dans les écoles élémentaires. Vous serez l'interlocuteur des autres institutions culturelles de la ville en vue de développer des actions concertées.

*Vous pouvez faire état d'une expérience significative dans une médiathèque ou biblio*thèque importante, ainsi que d'une connaissance des nouvelles technologies. Vos capacités d'organisation et d'animation, votre sens de la communication, seront parmi les critères déterminants du choix.

FC Conseil — Recherche et Evaluation de Cadres et Dirigeants

Pour recevoir des informations complémentaires, merci de téléphoner au 01 42 66 66 05 ou d'adresser votre CV accompagné d'une lettre de motivation précise et argumentée sous référence CLT98011M à FC Conseil, 9 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. e-mail : fcconseil@fcconseil.fr

